Ville de Cannes

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025 - 15H30

PROJET

M. le Maire	**déclare la séance ouverte**
M. le Maire	Appel nominal
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2025 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025
M. le Maire	Décisions municipales prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite de la délibération n° 22 du 23 mai 2020
M. le Maire	Marchés et avenants pris en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite de la délibération n° 22 du 23 mai 2020
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1	**M. le Maire**	Cannes, renforcer la protection de la baie de Cannes - Régulation de l'activité de croisière de masse - Plan de diminution des escales des gros paquebots - Avenant n°2 au contrat de concession de travaux et de services publics relatif à la modernisation et l'exploitation du Vieux-Port de Cannes
2	**M. le Maire**	Aménagement d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers au Sud de l'île Sainte-Marguerite - Création d'une Autorisation de Programme
3	**M. le Maire**	Protection du patrimoine naturel de Cannes - Approbation de l'Aménagement Forestier de la forêt communale de l'île Sainte-Marguerite
4	**M. le Maire**	Soutien au logement pour actifs - Quartier Prado-République - Contrat d'objectifs et de partenariat 2 avec les bailleurs sociaux en faveur de l'acquisition et de l'amélioration de logements sur la période 2026-2029
5	**M. le Maire**	Création d'un "Espace jeunes" en centre-ville rue du Docteur Budin et réhabilitation du bâtiment "Goutte de lait" - Evolution de l'Autorisation de Programme
6	**M. le Maire**	Cannes, ville de culture - Don de mobilier liturgique à la Ville de Cannes
7	**M. le Maire**	Dénomination du jardin Christian Bridoux
8	**M. le Maire**	Dénomination du grand studio de production du campus universitaire de Cannes Georges Méliès "Studio Jean-Paul Belmondo"

PERFORMANCE MUNICIPALE - COORDINATION DES SERVICES ET ORGANISATION MUNICIPALE - OPTIMISATION ET PERFORMANCE BUDGETAIRES - PATRIMOINE COMMUNAL - PROTOCOLE

9	**M. Nicolas GORJUX**	Budget principal Ville - Exercice 2024 - Approbation du Compte Financier Unique

Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

10	**M. Nicolas GORJUX**	Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis - Exercice 2024 - Approbation du Compte Financier Unique
11	**M. Nicolas GORJUX**	Budget annexe du Crématorium - Exercice 2024 - Approbation du Compte Financier Unique
12	**M. Nicolas GORJUX**	Budget annexe des Ports Communaux - Exercice 2024 - Approbation du Compte Financier Unique
13	**M. Nicolas GORJUX**	Budget annexe pour la gestion des Parkings aménagés - Exercice 2024 - Approbation du Compte Financier Unique
14	**M. Nicolas GORJUX**	Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Budget principal Ville et budgets annexes
15	**M. Nicolas GORJUX**	Budget principal Ville - Décision modificative n°2 - Exercice 2025
16	**M. Nicolas GORJUX**	Budget annexe des Ports Communaux - Décision modificative n°1 - Exercice 2025
17	**M. Nicolas GORJUX**	Qualité comptable - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget principal, des budgets annexes des Ports et de la Faculté des Métiers
18	**M. Nicolas GORJUX**	Optimisation de l'organisation administrative - Ventilation des frais généraux de la Ville sur les budgets annexes - Année 2025
19	**M. Nicolas GORJUX**	Cannes, ville touristique - Actualisation des dispositions relatives à la taxe de séjour
20	**M. Nicolas GORJUX**	Recueil des tarifs 2025 - Politique tarifaire de la Ville de Cannes
21	**M. Nicolas GORJUX**	Rapport annuel sur la dette et la trésorerie 2024
22	**M. Nicolas GORJUX**	Sécurisation des régies de recettes - Transport de fonds - Renouvellement de la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes relative à la répartition des frais de convoyage des fonds pour la Régie des Horodateurs
23	**M. Nicolas GORJUX**	Détermination du nombre et répartition des sièges des Conseillers communautaires au sein dudit Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. pour le mandat 2026-2032
24	**M. Nicolas GORJUX**	Contrat de délégation de service public conclu avec la société d'économie mixte des évènements cannois (S.E.M.E.C), mandataire du groupement constitué avec la société de protection et de sécurité du Palais (S.P.S.P.) - Evolution de la redevance liée à la mise à disposition de l'équipement - Avenant n°4
25	**M. Nicolas GORJUX**	Restauration collective - Délégation de service public de la restauration collective comprenant la réalisation et l'exploitation de la cuisine centrale de Cannes - Déclaration sans suite de la procédure
26	**M. Nicolas GORJUX**	Amélioration du cadre de vie des Cannois - Projet Nouvelle Frayère - Cession foncière pour la création d'un bâtiment sport santé rue Amador Lopez
27	**M. Nicolas GORJUX**	Cannes, ville de transition énergétique - Mise à disposition d'emprises communales au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins en vue de créer un réseau de chaleur par biomasse à la Frayère
28	**M. Nicolas GORJUX**	Régie Palm bus - Mise à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins de parcelles de terrain situées 108-114 avenue de la Roubine - Avenant n°5 à la convention du 8 août 2005
29	**M. Nicolas GORJUX**	Amélioration du cadre de vie des Cannois et lutte contre l'incivisme - Cession d'une emprise communale située 42 rue Joseph Flory
30	**M. Nicolas GORJUX**	Amélioration du cadre de vie des Cannois - Acquisition d'une emprise foncière pour la requalification du centre de Cannes la Bocca
31	**M. Nicolas GORJUX**	Amélioration du cadre de vie des Cannois - Incorporation d'une portion de l'Allée du parc Saint-Jean dans le domaine public

PROJET

32	**M. Nicolas GORJUX**	Optimisation de la gestion du patrimoine communal - Cession d'un bien sans maître - Lot n°1 de la copropriété résidence 40 rue Jean Jaurès

QUALITE DE VIE - ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE-SECURITE AUX ESPACES PUBLICS - TRAVAUX - PROPRETE URBAINE - TAXIS - CULTES

33	**M. Gilles CIMA**	Réfection de la plaque commémorative en l'honneur de Stephen Liégeard - Convention de partenariat avec la copropriété Villa Les Violettes
34	**M. Gilles CIMA**	Cannes, ville solidaire - Création d'une résidence Autonomie dans le quartier Saint-Louis, de logements sociaux et d'un parking en sous-sol - Evolution de l'Autorisation de Programme

EDUCATION - INSTRUCTION PUBLIQUE - PETITE ENFANCE

35	**Mme Joëlle ARINI**	Participation relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques - Conventions avec les Villes de Mandelieu, Saint-Paul de Vence et Valbonne
36	**Mme Joëlle ARINI**	Action en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse - Renouvellement de la convention territoriale globale de services aux familles
37	**Mme Joëlle ARINI**	Action en faveur de la Petite Enfance - Convention annuelle pour la subvention de fonctionnement du relais Petite Enfance avec le Département des Alpes-Maritimes

DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE - CAMPUS UNIVERSITAIRE - VIE ETUDIANTE - FORMATION - CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS - INNOVATION - INTELLIGENCE ARTIFICIELLE - CROISSANCE ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE CANNES ON AIR

38	**M. Frank CHIKLI**	Action en faveur de la réussite scolaire des élèves - Développement de l'école numérique - Evolution de l'Autorisation de Programme
39	**M. Frank CHIKLI**	Cannes, plus dynamique et attractive - Modélisation en 3 D et réalisation d'infographies pour les futurs projets architecturaux et urbanistiques - Renouvellement du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Mandelieu-La Napoule

RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL - AFFAIRES ELECTORALES - AFFAIRES FUNERAIRES

40	**Mme Odile GOUNY-DOZOL**	Actualisation ou transformation de postes au sein des services municipaux

TOURISME - EVENEMENTIEL - RELATIONS INTERNATIONALES - CASINOS

41	**M. Thomas de PARIENTE**	Cannes, capitale du cinéma - 18ème édition de Ciné-quartier en juillet et août 2025
42	**M. Thomas de PARIENTE**	Cannes, ville événementielle - Organisation des "Plages Electroniques" et "Villa Jamel Comedy Club" durant la période estivale 2025

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - URBANISME

43	**Mme Emma VERAN**	Cannes, ville durable - Présentation du rapport d'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire de la commune de Cannes pour la période triennale 2021-2023
44	**Mme Emma VERAN**	Embellissement du paysage urbain - Primes et subventions en faveur des rénovations de façades

SPORTS - PROJET 100% EDUCATION SPORTIVE ET MARITIME

45	**M. Jean-Marc CHIAPPINI**	Cannes, capitale du sport en plein air - Organisation de la 53ème traversée à la nage entre les îles de Lérins le 7 septembre 2025 - Convention avec l'Association des Amis de l'Ile Sainte-Marguerite
46	**M. Jean-Marc CHIAPPINI**	Cannes, ville des événements prestigieux et capitale du sport en plein air - Organisation de la 47ème édition des Régates Royales du 22 au 27 septembre 2025 - Convention avec l'Association Yacht Club de Cannes

PROJET

47	**M. Jean-Marc CHIAPPINI**	Cannes, ville du sport - Aide en faveur de la pratique sportive associative - Renouvellement des conventions de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'Association Sports Loisirs Municipale de Tennis pour la saison sportive 2025-2026
48	**M. Haroutioun AINEJIAN**	Cannes, ville du sport - Aide en faveur de la pratique sportive associative - Renouvellement des conventions de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'Association Sportive Cannes Football pour la saison sportive 2025-2026

SOCIAL - HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

49	**Mme Marie-Christine LASSALLE**	Dons aux associations à caractère santé-social

DEFENSE DU COMMERCE - ARTISANAT - MARCHES - FETES ET ANIMATIONS - TERRASSES - OUVERTURES TARDIVES ET DEBITS DE BOISSON - TAXES ET DROITS COMMUNAUX

50	**M. Christian TARICCO**	Soutien aux commerces - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les établissements et commerçants sédentaires et de 50% pour les commerçants non sédentaires impactés par les travaux de rénovation du Marché Forville
51	**M. Christian TARICCO**	Soutien aux commerces - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les établissements impactés par les travaux sur l'avenue Maréchal Juin
52	**M. Christian TARICCO**	Cannes plus dynamique et attractive - Convention de partenariat avec l'Association Cannes Is Up
53	**M. Christian TARICCO**	Cannes solidaire, plus dynamique et attractive - Action en faveur du commerce de proximité - Gratuité de l'occupation du domaine public pour les exposants lors de la braderie d'automne les 17 et 18 octobre 2025

MOBILITE - CIRCULATION - STATIONNEMENT - LOGISTIQUE URBAINE - LIVRAISONS

54	**Mme Marie POURREYRON**	Politique globale de la mobilité et du stationnement - Reversement du produit du forfait post stationnement pour 2024 et mise en place des navettes - Conventions avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.)

EQUIPEMENTS PORTUAIRES - ETABLISSEMENTS BALNEAIRES - SERVICES MARITIMES ET POLITIQUE DES QUARTIERS

55	**Mme Ana-Paula MARTINS DE OLIVEIRA**	Cannes, mieux valorisée et fière de ses racines - Organisation des joutes provençales dans la baie de Cannes - Mise à disposition, à titre gratuit, de deux postes d'amarrage au Port Canto à l'Association des Jouteurs Lances Cannoises
56	**Mme Ana-Paula MARTINS DE OLIVEIRA**	Cannes plus dynamique et attractive - Dynamiser les ports communaux - Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de la station d'avitaillement en carburant des navires au Port Canto - Approbation du choix du délégataire et du projet de contrat - Autorisation de signature du contrat

SANTE - HOPITAL - HYGIENE - SECURITE-PREVENTION - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS - ANCIENS COMBATTANTS

57	**M. Jacques GAUTHIER**	Vaccinations publiques - Convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
58	**M. Jacques GAUTHIER**	Organisation de la manifestation relative au 81ème anniversaire de la Libération de Cannes

CULTURE

59	**M. Jean-Michel ARNAUD**	Cannes, ville de culture - Convention de partenariat avec la CCIC Abbaye de Lérins relative à la gestion et à la promotion de la candidature de Saint-Honorat, île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes, au patrimoine mondial de l'UNESCO

PROJET

60	**M. Jean-Michel ARNAUD**	Cannes, ville de culture - Rénovation, gestion et valorisation du Mémorial Huguenot, sis au musée du Masque de fer et du Fort Royal - Convention de partenariat tripartite avec l'association des Amis du Mémorial Huguenot de l'île Sainte-Marguerite (AMHIS) et la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (SHPF)
61	**M. Jean-Michel ARNAUD**	Cannes, ville de culture - Convention de mécénat avec le Carlton Danube Cannes
62	**M. Jean-Michel ARNAUD**	Cannes, ville de culture - Convention relative à l'organisation et au fonctionnement des classes à horaires aménagés musicales à l'école élémentaire de La Frayère
63	**M. Jean-Michel ARNAUD**	Cannes, ville de culture - Convention avec l'Association des Ludothèques de France (A.L.F.) pour l'adhésion 2025
64	**M. Jean-Michel ARNAUD**	Cannes, ville de culture - Renouvellement de conventions de partenariat avec les associations pour l'organisation de manifestations culturelles en 2025
65	**Mme Laurence PEIRANO**	Cannes, ville de culture - Mise à disposition de locaux communaux et exonération des frais techniques pour l'organisation de manifestations culturelles
66	**M. Christophe FIORENTINO**	Approbation du projet de fusion par absorption de l'OPH Cannes Pays de Lérins par la Société Cannoise de Construction et d'Aménagement (SOCACONAM)

****

67	**M. le Maire**	Transparence de la vie municipale et valorisation de l'activité des services municipaux - Rapport d'activité des services 2024

PROJET

DELIBERATIONS

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
MER ET LITTORAL

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, RENFORCER LA PROTECTION DE LA BAIE DE CANNES - REGULATION DE L'ACTIVITE DE CROISIERE DE MASSE - PLAN DE DIMINUTION DES ESCALES DES GROS PAQUEBOTS - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICES PUBLICS RELATIF A LA MODERNISATION ET L'EXPLOITATION DU VIEUX-PORT DE CANNES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

La baie de Cannes constitue un trésor écologique et une source de biodiversité inestimable.

Protéger et bien gérer cet environnement marin est une nécessité absolue. Cannes a montré l'exemple ces dernières années à travers une politique environnementale volontariste qui s'est développée autour de nombreux projets concrets.

Parmi toutes les actions mises en œuvre, nous retrouvons : la première Charte pour une croisière verte, élaborée en 2019 et signée par 100% des armateurs qui limite les émissions de soufre des paquebots, l'extension de zones sanctuarisées interdites au mouillage sur le pourtour des îles de Lérins (+52ha) grâce notamment à la création d'une zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) et d'un écomusée sous-marin réalisé par le célèbre artiste Jason deCaires Taylor, ou encore l'installation des filets antidéchets en sortie des vallons.

La municipalité souhaite renforcer les protections environnementales existantes et a proposé à l'Etat, en partenariat avec la prud'homie de pêche de Cannes et l'abbaye de Lérins, de sanctuariser un vaste espace d'un haut intérêt écologique maritime, en cantonnement de pêche au Sud de l'île Saint Honorat, ainsi que la création d'une deuxième ZMEL en pourtour de l'écomusée précité.

Il faut aller plus loin. Il est indispensable que les maires des communes littorales puissent disposer des pouvoirs de réguler la fréquentation maritime et de sanctionner les unités polluantes en mer jusqu'à 2 500 mètres de la limite des eaux.

Depuis 2019, cette demande de la municipalité auprès des gouvernements successifs est restée sans réponse, tout comme la proposition de loi déposée par Alexandra Martin, Députée de la 8ème circonscription des Alpes-Maritimes.

Accorder ces pouvoirs aux maires est indispensable car, à ce jour, les eaux qui bordent le littoral ne font pas partie du territoire communal, mais du domaine public maritime géré par l'Etat.

Dès lors, la seule action possible pour la Mairie de Cannes consiste à actionner le levier contractuel. En effet, le contrat de concession pour l'exploitation du Vieux-Port de Cannes en date du 1er mars 2022 stipule dans son annexe 12 que *« la stratégie commerciale et marketing du Concessionnaire sera basée sur une sélection de compagnies qualitatives*

plutôt que quantitatives qui respecteront scrupuleusement les exigences environnementales avec des navires de tailles appropriées. IGY cherchera à générer des arrivées de croisières à forte valeur ajoutée à Cannes plutôt que des arrivées qui génèrent des volumes élevés mais une faible valeur par passager… ».

La présente délibération a donc pour objectif d'acter la poursuite et l'accélération de cette politique environnementale maritime en limitant la croisière de masse en baie de Cannes, en accord avec la société concessionnaire.

Cannes accueille en effet, en moyenne, 390 000 passagers par an qui arrivent parfois sur des paquebots géants pouvant transporter plus de 5 000 personnes, véritables immeubles flottants, créant des nuisances environnementales et visuelles, ainsi qu'un mécontentement croissant de la population. C'est ainsi que 70 gros porteurs ont fait escale en baie de Cannes en 2023 et 81 en 2024.

Par cette délibération, la Mairie de Cannes impulse une nouvelle dynamique, visant à la fois à préserver le patrimoine maritime, tout en maintenant des retombées économiques engendrées par l'activité de croisière.

Elle se caractérise, à brève échéance, par une réduction significative du nombre de gros porteurs, une sélection de navires de plus petite taille, modernes, transportant une clientèle à forte capacité contributive, tout en préservant le pourcentage minimal des têtes de lignes, dont les retombées économiques sont les plus importantes pour la ville et les commerçants locaux.

Très concrètement, l'avenant n°1 au contrat de concession du Vieux-Port portera sur les dispositifs suivants :

- Dès le 1er janvier 2026 :
    - réduction de 48% du nombre d'escales des gros porteurs (navires > 3 000 passagers) ;
    - limitation des escales de gros porteurs (navires > 3 000 passagers) à une seule escale par jour, dans la limite de 34 escales en 2026 et 31 escales en 2027 ;
    - développement des escales de petits porteurs (navires < 1000 passagers) ;
    - plafonnement de la jauge d'accueil journalière de passagers de croisières à 6 000 passagers par jour.
- Cette évolution environnementale vertueuse se poursuivra les années suivantes avec une perspective d'accueil en 2030 des seuls navires dits « premium », avec une jauge maximum de 1 300 passagers.

Ce sera donc la fin des paquebots trop gros pour la baie de Cannes à cette date.

Afin de maintenir l'équilibre économique du contrat, une évolution des tarifs « croisières » est prévue pour les années 2026 et 2027.

PROJET

La redevance par passager, 7,04 € en 2026 et 8,52 € en 2027, restera quoi qu'il en soit inférieure d'environ 50 % à celle pratiquée à Monaco et dans d'autres destinations touristiques européennes, ce qui permet de maintenir la compétitivité de la destination « Cannes ».

Cette modification constitue une modification non substantielle du Contrat autorisée par les dispositions de l'article R.3135-7 du Code de la Commande Publique.

Vu la délibération du 13 décembre 2021 attribuant le contrat de concession de travaux et de services publics portant sur la modernisation et l'exploitation du Vieux-Port de Cannes.

Vu l'avenant n°1 au contrat susvisé, approuvé par délibération du 26 juin 2023, entérinant de nouveaux services et tarifs associés relatifs notamment au réseau de distribution d'énergie électrique.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du Vieux-Port du 10 juin 2025.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 au contrat de Concession de travaux et de service public du Vieux-Port de Cannes, portant sur l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'accueil des croisières, joint à la présente délibération ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjointe déléguée en charge des équipements portuaires, à signer ledit avenant n°2 au contrat de Concession de travaux et de service public du Vieux-Port de Cannes.

PROJET

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES

2

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS AU SUD DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE - CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

L'attractivité du littoral cannois constitue un élément fort de l'identité, de l'activité et du dynamisme de Cannes.

Les îles de Lérins attirent chaque année un grand nombre de plaisanciers et de visiteurs, représentant un enjeu majeur, tant sur le plan touristique qu'environnemental. Une étude de fréquentation a confirmé l'attractivité de l'archipel, avec 288 000 visiteurs sur l'île Sainte-Marguerite et 104 000 sur l'île Saint-Honorat entre septembre 2022 et août 2023. Cet afflux touristique, tout en contribuant à la vitalité économique de la ville, met également sous pression les écosystèmes marins locaux, particulièrement les herbiers de posidonie, sensibles aux impacts des activités humaines.

Afin de réguler la présence des navires et protéger ces milieux fragiles, la municipalité de Cannes a mis en place en 2020 une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (Z.M.E.L.) de cinq hectares au Nord de l'île Sainte-Marguerite. Cette zone permet d'accueillir gratuitement jusqu'à 30 navires, de 6 à 20 mètres, entre le 1er mai et le 30 septembre, tout en contribuant à limiter les ancrages dans des zones sensibles. La création de cette Z.M.E.L. faisait partie des mesures d'accompagnement des travaux de réfection et de confortement des digues Laubeuf et du Large et se situe au cœur d'une Zone Interdite aux Mouillages (Z.I.M.) de 43 hectares, qui vise à protéger la biodiversité marine.

En outre, la Mairie de Cannes a aussi réalisé un écomusée sous-marin au Sud de l'île Sainte-Marguerite, avec la mise en place d'une Zone Interdite aux Engins à Moteur (Z.I.E.M.) permanente de trois hectares, interdisant la navigation, le mouillage des navires ainsi que la pratique de la plongée sous-marine, afin de préserver ce patrimoine naturel et culturel unique.

Cependant, la pression de la fréquentation nautique autour de la Z.I.E.M. de l'écomusée sous-marin demeure élevée. Afin de diminuer cette pression et de protéger davantage les herbiers de posidonie, la municipalité souhaite étendre le périmètre de la Z.I.E.M. et créer une seconde Z.M.E.L. autour de cette zone.

Ce projet répond à un double enjeu : d'une part, garantir une régulation harmonieuse des activités nautiques et, d'autre part, renforcer la protection de l'environnement marin, en particulier des herbiers de posidonie, dégradés par les mouillages répétitifs.

Cette nouvelle Z.M.E.L., d'une capacité d'environ vingt navires, permettra d'organiser le mouillage des plaisanciers, de sécuriser la navigation et les activités nautiques, et de préserver les écosystèmes marins et littoraux. Elle constitue une action clé dans la démarche de la Mairie de Cannes pour assurer un développement touristique durable, conciliant attractivité et préservation de son patrimoine naturel.

A cet effet, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancé en amont afin d'étudier la faisabilité et le dimensionnement de la Z.M.E.L.. Ce marché comprendra également la réalisation de reconnaissances géotechniques ainsi que l'élaboration des dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives préalables. A l'issue de cette phase, un maître d'œuvre sera désigné pour assurer la conception détaillée de l'aménagement ainsi que le suivi de l'exécution des travaux.

Les travaux consisteront en la mise en œuvre de dispositifs complets d'amarrage respectueux de l'environnement, comprenant : des ancrages écologiques adaptés aux caractéristiques des fonds marins (ancres à spires, à vis ou à injection), des bouts en polypropylène ou chaînes, un flotteur intermédiaire destiné à éviter tout raguage sur les herbiers, et une bouée d'amarrage en surface. Préalablement à ces opérations, un nettoyage des macro-déchets présents dans la zone d'implantation de la Z.M.E.L. sera réalisé permettant de garantir un environnement propice à l'installation des équipements.

Afin de disposer des crédits nécessaires à la réalisation des études et des travaux pour la mise en œuvre de cette nouvelle Z.M.E.L, il est nécessaire de créer une Autorisation de Programme (A.P.) d'un montant de 600 000 € T.T.C..

La programmation pluriannuelle prévisionnelle des dépenses d'investissement pour réaliser cette opération est la suivante :

Montant de l'A.P. T.T.C.	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2027	C.P. suivants
600 000 €	50 000 €	120 000 €	320 000 €	110 000 €

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la création de l'Autorisation de Programme intitulée : « Aménagement d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers au Sud de l'ile Sainte-Marguerite – Création d'une Autorisation de Programme » pour un montant de 600 000 € T.T.C. ;

- d'approuver la ventilation de cette Autorisation de Programme suivant l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement ci-dessous :

PROJET

Montant de l'A.P. T.T.C.	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2027	C.P. suivants
600 000 €	50 000 €	120 000 €	320 000 €	110 000 €

- de préciser que ces Crédits de Paiement, mentionnés à titre indicatif, pourront faire l'objet de virements de crédits sans dépasser, toutefois, le montant de l'Autorisation de Programme autorisé et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;

- de préciser qu'une situation de cette Autorisation de Programme sera présentée en annexe du Budget Primitif et du Compte Financier Unique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué aux Travaux, à effectuer le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et règlementaires correspondantes et leurs éventuels modificatifs, et à signer tous les actes administratifs en découlant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, conformément à l'article L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux métropoles ainsi qu'aux communes ayant utilisé ce droit d'option, à liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations de Programme ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à solliciter des aides financières auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de participer à cette opération, et à signer tout document y afférent ;

- d'imputer les dépenses relatives à cette Autorisation de Programme au budget principal de la Ville, section d'investissement, natures comptables des chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23 ;

- et d'imputer les recettes prévisionnelles résultant de cette Autorisation de Programme au budget principal de la Ville, section d'investissement, natures comptables du chapitre budgétaire 13.

PROJET

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES

3

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL DE CANNES - APPROBATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

Cannes, « ville jardin » ouverte sur la mer, bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable avec l'archipel des îles de Lérins, qui participe pleinement à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.

Soucieuse de préserver ce patrimoine environnemental exceptionnel, la municipalité met en œuvre une politique active de protection, de mise en valeur et de développement durable de cet espace naturel. Cette stratégie s'illustre notamment par l'intégration de l'archipel au programme international S.M.I.L.O. (Small Islands Organisation) et par la candidature de l'île monastique de Saint-Honorat au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'île de Sainte-Marguerite, quant à elle, bénéficie d'un statut de site classé. Elle est protégée grâce à l'action conjuguée de la Ville de Cannes, propriétaire majoritaire du patrimoine bâti, et de l'Office National des Forêts (O.N.F.), chargé de la gestion et de la préservation des 140 hectares de forêt domaniale.

Soumise aux aléas climatiques tels que les précipitations, les orages, les vents violents, les écarts de température et les épisodes de sécheresse, la forêt nécessite une gestion rigoureuse et durable afin de prévenir toute dégradation de cet écosystème sensible.

Dans ce cadre, et en application du régime forestier auquel sont soumis les 9 hectares, 4 ares et 59 centiares de forêt communale de l'île Sainte-Marguerite, l'Office National des Forêts a présenté à la Ville de Cannes un projet d'aménagement forestier prévu pour la période 2025–2044. Ce document, élaboré en concertation avec les services municipaux, établit un état des lieux complet, définit les grands objectifs de gestion durable et propose un programme d'actions opérationnelles destiné à préserver, valoriser et adapter la forêt communale aux enjeux écologiques et climatiques des prochaines décennies. Son périmètre d'intervention porte sur les abords du village et du Fort royal, englobant à la fois des parcelles strictement forestières et des milieux plus ouverts accueillant des éléments bâtis à forte valeur historique et patrimoniale.

Ce projet vise notamment à assurer la pérennité des peuplements forestiers en encourageant leur régénération naturelle, en particulier dans les zones constituées de sujets matures ou en phase de sénescence. Il a également pour objectif de garantir la sécurité des usagers et des espaces forestiers par l'identification et l'élimination des arbres dangereux ou dépérissants. Enfin, il intègre la préservation conjointe des patrimoines naturel et historique de l'île, à

travers des interventions telles que la réouverture progressive des douves et des murs d'enceinte, contribuant ainsi à la valorisation globale de ce site d'exception.

Le massif forestier étant situé dans le périmètre d'un site Natura 2000, à ce titre, les opérations d'exploitation et les travaux prévus pourraient être soumis à la réglementation spécifique liée à la protection de ces sites, notamment à une évaluation des incidences environnementales.

Toutefois, les articles L.122-7 et L.122-8 du Code forestier prévoient qu'un aménagement forestier peut, sous certaines conditions, être dispensé de ces formalités si le projet est évalué et jugé compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

Afin de bénéficier de cette procédure simplifiée, il est nécessaire que le Conseil Municipal mandate l'O.N.F. pour effectuer la demande en son nom. Par ailleurs, l'élaboration du document technique servant à la consultation du public, prévue par l'article D.212-6 du Code forestier, doit également être confiée à l'O.N.F..

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'aménagement forestier de la forêt communale de l'île Sainte-Marguerite, joint en annexe de la présente délibération ;
- de donner mandat à l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour déposer, au nom de la collectivité, une demande d'application des articles L.122-7 et L.122-8 du Code forestier, afin que les opérations d'exploitation forestière et les travaux prévus dans le cadre du projet d'aménagement forestier soient exemptés des formalités prévues par la législation Natura 2000 ;
- de confier à l'O.N.F. l'élaboration du document technique nécessaire à la consultation du public, conformément à l'article D.212-6 du Code forestier, et de le charger de sa transmission aux services de l'Etat compétents ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
HABITAT-LOGEMENT

4

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **SOUTIEN AU LOGEMENT POUR ACTIFS - QUARTIER PRADO-REPUBLIQUE - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2 AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX EN FAVEUR DE L'ACQUISITION ET DE L'AMELIORATION DE LOGEMENTS SUR LA PERIODE 2026-2029**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

Le quartier Prado-République figure parmi les quartiers populaires en centre-ville de la commune, à forte mixité culturelle et générationnelle. En transition, entre mémoire populaire et ambitions nouvelles, il garde son ancrage historique et son esprit de quartier à taille humaine.

Il est idéalement situé, à proximité immédiate du secteur touristique, des commerces, du littoral, de la voie rapide, et bénéficie d'une excellente desserte en transports urbains et d'un exceptionnel pôle d'enseignement au lycée Jules Ferry, disposant d'un internat de 150 places et accueillant 1 200 élèves, étudiants et apprentis, avec un taux de réussite au baccalauréat particulièrement élevé en 2023 à 98%. L'établissement propose des formations post bac sous la forme de deux classes préparatoires (scientifique et préparatoire aux Grandes Ecoles) et de sept BTS (allant de l'analyse en biologie médicale en passant par la maintenance des systèmes de production et la cybersécurité).

La municipalité mène avec méthode une politique active de revitalisation du quartier visant à améliorer le cadre de vie, diversifier l'offre de logements et redynamiser l'attractivité commerciale au sein de ce secteur. Il a été classé en 2009 comme un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) brièvement car sorti en 2015 du dispositif national.

Depuis, sa situation socio-économique demeure fragile, accentuée par un habitat caractérisé comme ancien, sous-occupé et pour partie mal entretenu. Dans ce quartier tout en contraste, il existe malheureusement encore de nombreuses familles qui résident dans des logements inadaptés voire insalubres.

La « reconquête » du quartier Prado-République est devenue une priorité municipale.

Cette démarche globale engagée par la Mairie de Cannes porte à la fois sur la volonté de redonner un cadre de vie décent par un ensemble d'actions en faveur de l'habitat de qualité et la mise en place de nouveaux services de proximité, contribuant à l'amélioration durable du quartier.

Aussi, des efforts constants en matière de réhabilitation, d'attractivité, de revalorisation immobilière et de dynamisation économique et sociale ont été impulsés, soutenus ou financés par la Commune ces dernières années :

- afin de revitaliser l'économie locale, la Ville a préempté quatorze fonds de commerces vacants, suivis de leur rétrocession à des porteurs de projets qualitatifs, favorisant la réinstallation de commerces de proximité et diversifiés ;

- en faveur de la création de nouveaux services pour les habitants, la Ville a :
    - réaménagé le square du Prado, devenu « square du Prado-Henry Dunant » et créé une aire de jeux pour enfants au square Maria ;
    - ouvert une nouvelle médiathèque « Romain Gary » située place Commandant Maria en 2017 ;
    - installé une annexe du conservatoire municipal à la Villa Les Bleuets ;
    - piloté une stratégie territoriale multi-interventionnelle, sur une période de trois ans (fin 2023 à septembre 2026) ayant pour objectif principal la prévention, dès le plus jeune âge, au sein du quartier Prado-République et dans les établissements scolaires :
        - en agissant sur le développement des compétences psycho sociales notamment des enfants et des jeunes, afin de favoriser un environnement familial protecteur, réduisant les incitations à consommer. 12 ateliers parents-enfants ont été proposés et à ce jour, 28 familles cannoises et près de 50 enfants ont déjà suivi le programme) ;
        - en développant une culture de la prévention en santé avec la création d'un dispositif cannois innovant « Prado-République santé des jeunes » ;
    - installé le Bureau Information Jeunesse municipal (BIJ), guichet d'informations et conseils en direction des jeunes depuis avril 2022 ;
    - ouvert le guichet « famille » en 2024, permettant de faciliter aux familles l'accès aux démarches administratives ;
    - mis à disposition en juillet 2024 le local du dispensaire de la Croix-Rouge au 56 boulevard de la République, à destination des plus démunis ;
    - aidé à l'installation de l'école du numérique et des nouvelles technologies dans le quartier en septembre 2024, proposant des formations en alternance dans les métiers de l'information et du numérique ;

- en matière d'amélioration de l'habitat et d'accès au logement :
    - la Commune a acquis quatre immeubles comportant 37 logements (45, 51 et 114 boulevard de la République, et 3-5 rue de Mimont) ;
    - la Commune a cédé pour 350 000 € l'immeuble communal situé 36 rue de Mimont, en vue de sa réhabilitation complète par le bailleur Erilia ;
    - un particulier a cédé au bailleur Erilia un immeuble au 137 avenue de la République ;
    - la Commune a subventionné plusieurs opérations dans le logement diffus depuis 2015 avec l'opérateur Habitat & Humanisme, rendant possible la création de 12 logements sociaux.

- Concernant l'action sociale, en septembre 2024, la convention avec la CAF a permis de nouer un nouveau partenariat renforçant les actions d'identification d'habitat dégradé en identifiant les propriétaires qui louent leurs biens sans forcément réaliser les investissements nécessaires à leur bon entretien. A défaut de travaux, les allocations logement versées directement aux propriétaires pourront être consignées le temps des travaux, les locataires ne payant toujours que la différence. Des actions sociales pourront être proposées aux locataires les plus modestes avec la CAF.

PROJET

La municipalité œuvre continuellement pour encourager les propriétaires à remettre sur le marché immobilier des biens vacants, des résidences secondaires ou occasionnelles, qui permettraient à de nouveaux habitants de se loger, notamment des jeunes actifs avec des revenus ou des travailleurs saisonniers, pouvant se satisfaire de logements de petites surfaces.

A titre de rappel, le taux de pauvreté sur Cannes est estimé à 21%, bien supérieur à la moyenne nationale à 14,4% et celle départementale à 16,2%.

C'est pourquoi une démarche complémentaire en matière de création de logements accessibles aux actifs modestes et d'acquisition amélioration de l'habitat a été initiée de manière originale dès septembre 2021 avec le premier contrat d'objectifs et de partenariat pour une durée de cinq ans, entre la Ville de Cannes et le bailleur social Erilia.

Ce contrat contribue à la lutte contre l'habitat indigne et dégradé mais également à œuvrer à la réduction de la vacance, notable en raison de la vétusté de certains immeubles et de leurs logements. Il s'inscrit ainsi dans une réponse plus large aux défis urbains majeurs que sont la revitalisation des centres anciens, l'amélioration du cadre de vie et la résorption des inégalités territoriales.

Aux côtés de la municipalité, Erilia s'est engagée sur cinq opérations en vue d'acquérir et d'améliorer des logements situés dans le centre-ville de Cannes.

Ce bailleur social a acquis trois immeubles (qui sont situés au 137 boulevard de la République, au 7 rue Marcellin Berthelot et au 36 rue de Mimont) pour un montant en fonds propres de 1 050 000 € et un coût global prévisionnel d'un montant de 4 886 193 €, permettant la création de 24 logements locatifs sociaux (LLS). Pour aider ces réalisations, la Mairie de Cannes a contractualisé avec Erilia et lui a octroyé sa garantie d'emprunt et subventionné l'ensemble des projets pour un montant global de 400 000 € acté au Conseil Municipal du 30 septembre 2024. Deux autres opérations sont en projets à ce jour, au 10 rue Achard (6 LLS prévus) et au 114 boulevard de la République (18 logements).

Sur ce bilan très positif des actions réalisées en collaboration avec Erilia, la municipalité souhaite renouveler ce type de partenariat avec de nouveaux bailleurs sociaux volontaires et le concours de l'Etablissement Public foncier PACA (EPF).

Un appel à la mobilisation des bailleurs sociaux, le 7 mars dernier en mairie, a été entendu par la majorité des opérateurs sociaux du bassin cannois pour contribuer et rejoindre la Ville dans sa démarche.

Les enjeux de ces nouveaux partenariats seront donc multiples :

- structurer une démarche partenariale pour la rénovation du centre-ville en faveur de la « reconquête du quartier Prado-République » ;
- développer le logement accessible, en étant confronté aux obligations du Zéro Artificialisation Net (ZAN) tout en remplissant les objectifs d'Acquisition et d'Amélioration (A.A.) et de logements locatifs sociaux pris dans le PLHi ;
- lutter contre l'habitat dégradé ;
- lutter contre la vacance ;
- répondre aux obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en adoptant une démarche proactive de création de logements face à la crise de l'habitat dans les zones tendues, notamment pour les actifs, les étudiants et les personnes âgées en favorisant la mixité sociale.

PROJET

Afin d'aider des projets à se concrétiser, la Commune de Cannes :

- procédera à la transmission des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ;
- relayera des informations sur des biens mis à la vente par une veille permanente foncière ;
- transmettra une cartographie des immeubles mono-propriétaires du quartier Prado-République ;
- accompagnera prioritairement le financement des opérations en acquisition et amélioration des bailleurs sur ce périmètre.

Les bailleurs s'engagent, chacun, à prospecter et à investir en acquisition amélioration sur la période 2026-2029 sur trois immeubles situés dans le secteur de Prado-République mais d'autres objectifs pourront être fixés avec les opérateurs sociaux qui œuvrent dans la captation de logement dans le diffus auprès des propriétaires pour les conventionner en logements sociaux.

Les modalités sont précisées au sein du Contrat d'Objectifs et de Partenariat tripartite entre la Ville, l'EPF et chacun des bailleurs/opérateurs sociaux.

Sept nouveaux bailleurs/opérateurs parties prenantes viennent s'ajouter au dispositif : l'OPH/SOCACONAM, Unicil, Logis Familial, CDC Habitat, 3F Sud, Habitat & Humanisme et Agis06, ce qui portera à huit le nombre total des partenaires avec Erilia.

Ces efforts collectifs permettront la rénovation et/ou la création d'environ 300 nouveaux logements au sein de ce quartier.

Chaque logement réhabilité dans ce quartier sera une victoire contre la précarité et pour l'inclusion sociale. La revitalisation du Prado-République passera par la réhabilitation des immeubles vétustes, redonnant vie à ce quartier historique faisant partie du vaste patrimoine culturel cannois.

La commune de Cannes est un territoire en tension, le second accueillant le plus d'étudiants maralpins, le foncier est à la fois rare et cher. Les contrats qui seront signés avec chacun des bailleurs sociaux du territoire vont permettre d'accompagner la Ville dans l'atteinte de ses objectifs en matière de politique du logement, de l'habitat et de l'aménagement via la création de logements accessibles aux ménages locaux modestes, contribuant au développement économique et social de la Commune.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du bilan des actions menées en faveur de la revitalisation du quartier Prado-République ;

- d'approuver les contrats d'objectifs et de partenariat tripartite qui seront conclus et signés avec chacun des bailleurs/opérateurs dont les noms figurent dans la présente délibération ;

PROJET

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats d'objectifs et de partenariat fixant les engagements des parties, conclus avec les huit bailleurs/opérateurs et joints en annexe de la délibération ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution des présentes.

PROJET

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES

5

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CREATION D'UN "ESPACE JEUNES" EN CENTRE-VILLE RUE DU DOCTEUR BUDIN ET REHABILITATION DU BATIMENT "GOUTTE DE LAIT" - EVOLUTION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

Lancée au premier mandat de l'actuelle municipalité dans le cadre du projet de mandat, la création d'un très grand espace dit « Budin » à destination de la jeunesse cannoise, avec de multiples prestations et animations, constitue un programme tout à fait majeur.

Dans le cadre de l'évolution de sa politique publique en faveur de la jeunesse, la Mairie de Cannes poursuit son engagement en matière d'épanouissement, d'accompagnement et d'autonomisation des jeunes.

Cette action publique vise notamment à renforcer l'encadrement éducatif, l'accès à des équipements de qualité, ainsi que l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs à destination des jeunes Cannois âgés de 6 à 17 ans. Ces derniers bénéficient par ailleurs de dispositifs tarifaires préférentiels sur les spectacles, les musées et les transports publics.

Dans ce contexte, la municipalité a décidé de créer un équipement structurant spécifiquement dédié à la jeunesse locale, incluant les collégiens, lycéens, étudiants et jeunes actifs. Ce futur espace aura pour vocation d'être un lieu central de rencontres, d'échanges, d'accompagnement et de loisirs, en complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre par les partenaires institutionnels et associatifs du territoire, et d'être reconnu comme un espace de référence pour la jeunesse cannoise.

Le site retenu pour accueillir cet équipement est l'ancien bâtiment de la « Bourse du Travail », situé 15 rue du Docteur Budin. Ce bâtiment, livré en 1976, a été conçu par les architectes Michel Brante et Gérard Vollenweider dans un style inspiré de l'architecture « Le Corbusier » dite « brutaliste ». Il a été labellisé « Patrimoine du XXe siècle » par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites en date du 16 novembre 2006, et fait à ce titre l'objet d'une interdiction de démolition.

Le bâtiment, d'une surface totale de 686 m², est vide depuis juillet 2013 et en délabrement. Il sera réhabilité pour accueillir trois types d'espaces distincts : une zone PC Gaming et Simracing au rez-de-chaussée, un espace modulable au niveau inférieur (N-1) destiné à l'accueil de compétitions et à leur diffusion, ainsi qu'un second espace PC Gaming équipé d'une large gamme de consoles à l'étage (N+1). La Mairie de Cannes assure la réhabilitation

structurelle complète de l'édifice, tandis que l'aménagement intérieur, dédié à l'activité numérique, sera pris en charge par la société ESpot SAS. L'ouverture au public est prévue en novembre prochain.

La réhabilitation de ce bâtiment, dans le strict respect de son intégrité architecturale, permettra de valoriser ce patrimoine tout en répondant aux besoins contemporains de la jeunesse cannoise. Son emplacement stratégique, à proximité immédiate des principaux établissements scolaires et en visibilité directe depuis la voie rapide, en fait un futur pôle d'attractivité majeur au service de la politique municipale en faveur de la jeunesse.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une Autorisation de Programme votée par délibération du Conseil Municipal n° 4 en date du 22 juin 2015, pour un montant initial de 2 500 000 € T.T.C., réévalué à 4 900 000 € T.T.C. par délibération du 22 avril 2024 afin de prendre en compte les ajustements liés aux sujétions techniques et à l'évolution des coûts du bâtiment.

Les travaux de réhabilitation ont donné lieu à la passation du marché de travaux n°24/0089, d'un montant global de 3 451 400 € T.T.C.. Ce marché comprend notamment des opérations de désamiantage et de déconstruction intérieure, la restauration structurelle du bâtiment, son extension, ainsi que la mise en œuvre des équipements techniques (ascenseurs, systèmes de chauffage, ventilation, plomberie), l'aménagement du parvis et la réalisation des voiries et réseaux divers (V.R.D.).

Toutefois, au cours du chantier, des sujétions techniques imprévues ont été constatées, nécessitant la réalisation de travaux complémentaires. Des investigations destructives réalisées sous la dalle du rez-de-chaussée ont révélé une hétérogénéité du sol, rendant indispensables des interventions pour pallier les remontées d'eau, prévenir tout risque de désordre structurel et garantir une surface stable et homogène. Ces opérations ont consisté en la mise en œuvre d'un cuvelage, le renforcement des longrines existantes dégradées, la création de longrines supplémentaires, ainsi que la réalisation d'un radier étanche sur l'ensemble du sous-sol.

Par ailleurs, le traitement des bétons a mis en évidence la corrosion de plusieurs éléments porteurs en acier, nécessitant la passivation des armatures et des travaux de reprise en sous-œuvre des structures de type poteaux-poutres.

Des aléas techniques supplémentaires ont été rencontrés au stade du terrassement, notamment la découverte d'un réseau amianté à l'aplomb du futur bâtiment, impliquant sa neutralisation, son dévoiement et son remplacement, avec évacuation en décharge spécialisée. En outre, les opérations de forage des micropieux ont dû être adaptées aux contraintes imposées par la S.N.C.F. en matière de vibrations, justifiant le recours à une technique plus lente (outil de type tricône), générant un surcoût. A ces dépenses s'ajoutent des travaux complémentaires de génie civil portant sur le revêtement du parvis d'entrée, estimés à 300 000 € T.T.C., nécessaires à la fonctionnalité et à l'unité de l'ensemble.

Enfin, le décalage de six années entre l'estimation initiale du maître d'œuvre et la passation du marché de travaux a conduit à une revalorisation significative de certains postes techniques, notamment en ferronnerie, en raison de l'augmentation générale des coûts.

PROJET

Dans le prolongement de cette dynamique, et afin de poursuivre sa politique d'aménagement et de valorisation de son patrimoine immobilier au service de la jeunesse et de la santé publique, la Mairie de Cannes a décidé d'engager des études pour la réhabilitation du bâtiment dit « Goutte de Lait », situé sur la parcelle voisine de celle de l'« Espace jeunes » en cours de transformation.

Propriété de la commune depuis 1955, ce bâtiment développe une surface totale de 825 m² répartie sur un rez-de-chaussée et deux étages. Actuellement, le dernier étage est occupé par l'association Charles Vincent pour des actions de protection maternelle et infantile, tandis que le rez-de-chaussée accueille l'Espace Santé Jeunes du bassin cannois. Les niveaux intermédiaires ne sont pas exploités.

Afin de permettre la remise en usage complète de l'édifice et garantir sa conformité aux normes applicables aux Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), la municipalité a diligenté un diagnostic technique réglementaire préalable en vue d'engager les études de programmation nécessaires. Ces études porteront notamment sur la qualité du clos et du couvert, la suppression des cloisons non porteuses aux niveaux bas et intermédiaires, la capacité portante des planchers (avec une cible de 250 kg/m², pouvant être renforcée à 500 kg/m²), la faisabilité d'aménagements répondant aux normes d'accessibilité et de sécurité, ainsi que l'intégration d'un noyau de circulation verticale sur le pignon Est du bâtiment, comprenant escalier et ascenseur.

Il est également prévu de traiter les trémies existantes, de réaliser un plancher bas sur le terre-plein situé sous l'ancien pont, de remettre les sols à niveau avec des revêtements adaptés, d'intégrer les gaines techniques, d'installer des blocs sanitaires fonctionnels à chaque niveau, d'uniformiser le système de chauffage, ventilation et climatisation (C.V.C.), et de déplacer ou supprimer la chaufferie actuelle dans un souci d'optimisation énergétique.

Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée dès validation du programme d'utilisation, afin de consolider l'enveloppe financière et de produire les pièces nécessaires à la passation du marché de travaux.

Compte tenu de l'évolution du périmètre du projet initial, il est désormais nécessaire de faire évoluer l'Autorisation de Programme (A.P.) portant sur la création d'un « Espace jeunes » en centre-ville et la réhabilitation du bâtiment « Goutte de Lait » à hauteur de 6 600 000 € T.T.C., afin de couvrir l'ensemble des dépenses liées à cette opération.

La programmation se définit comme suit :

<u>Dépenses prévisionnelles :</u>

Montant de l'AP T.T.C.	Nouveau montant de l'A.P.	C.P. Antérieur	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2027	C.P. suivants
4 900 000 €	6 600 000 €	1 246 040 €	3 350 000 €	1 250 000 €	100 000 €	653 960 €

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement (C.P.), mentionné ci-dessus, n'est donné qu'à titre indicatif et cette répartition annuelle pourra être modifiée si nécessaire par des

PROJET

virements de crédits, sans dépasser, toutefois, le montant de l'Autorisation de Programme autorisé et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Par ailleurs, il est proposé d'en modifier le libellé comme suit : Création d'un « Espace jeunes » en centre-ville rue du Docteur Budin et réhabilitation du bâtiment « Goutte de lait ».

Cette Autorisation de Programme peut faire l'objet de subventions à recevoir, il convient alors de solliciter les partenaires susceptibles d'apporter une aide financière à la Ville de Cannes.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le libellé de l'Autorisation de Programme comme suit : Création d'un « Espace jeunes » en centre-ville rue du Docteur Budin et réhabilitation du bâtiment « Goutte de lait » ;

- d'autoriser l'évolution de l'Autorisation de Programme intitulée « Création d'un « Espace jeunes » en centre-ville rue du Docteur Budin et réhabilitation du bâtiment « Goutte de lait »», d'un montant de 4 900 000 € T.T.C pour la porter à un montant de 6 600 000 € T.T.C. ;

- d'approuver la ventilation de cette Autorisation de Programme suivant l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement ci-dessous :

Montant de l'AP T.T.C.	Nouveau montant de l'A.P.	C.P. Antérieur	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2027	C.P. suivants
4 900 000 €	6 600 000 €	1 246 040 €	3 350 000 €	1 250 000 €	100 000 €	653 960 €

- de préciser que ces Crédits de Paiement, mentionnés à titre indicatif, pourront faire l'objet de virements de crédits sans dépasser, toutefois, le montant de l'Autorisation de Programme autorisé et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;

- de préciser qu'une situation de cette Autorisation de Programme sera présentée en annexe du Budget Primitif et du Compte Financier Unique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, conformément à l'article L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux métropoles ainsi qu'aux communes ayant utilisé ce droit d'option, à liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux Autorisations de Programme ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions ;

PROJET

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué compétent, à solliciter des aides financières auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de participer à cette opération, et à signer tout document y afférent ;

- de préciser qu'une évolution de cette Autorisation de Programme pourra être ultérieurement présentée aux membres du Conseil Municipal afin de prévoir les éventuelles dépenses nécessaires à la finalisation de cette opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué compétent, à effectuer les dépôts des autorisations d'urbanisme correspondantes et les éventuels modificatifs, à signer tous les actes administratifs en découlant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué compétent, à signer tout acte afférent aux décisions précitées ;

- d'imputer les dépenses relatives à cette Autorisation de Programme au budget principal de la Ville, en section d'investissement, sur les natures comptables des chapitres budgétaires 20, 21 et 23 ;

- et d'imputer les recettes prévisionnelles résultant de cette Autorisation de Programme au budget principal de la Ville, section d'investissement, natures comptables des chapitres budgétaires 13.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - DON DE MOBILIER LITURGIQUE A LA VILLE DE CANNES**
CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

La municipalité accorde une place privilégiée à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel et historique de Cannes. Elle reconnaît ainsi l'importance majeure du château de la Castre et notamment de la Chapelle Sainte-Anne, édifice de style roman des XII^{e}-XV^{e} siècles, classée au titre des monuments historiques en 1937. Conçue à l'origine en tant qu'église castrale relevant de l'abbaye de Lérins, elle devint au XIII^{e} siècle le principal lieu de culte de Cannes. Nationalisée à la Révolution et aujourd'hui propriété communale, la chapelle fut réaffectée à divers usages avant d'être intégrée vers 1956 au musée de Cannes, l'actuel Musée des Explorations du Monde.

[redacted] a proposé de faire don à la Ville de Cannes, en vue d'une affectation à la chapelle Sainte-Anne, d'un ensemble de mobilier liturgique de conception contemporaine, provenant de l'ancienne Commanderie du Temple du Ruou localisée à Villecroze, commune du Var.

Créé sur mesure par Jean-Michel Wilmotte, architecte et designer français de renommée internationale, ce mobilier unique a été fabriqué en 2010 par le prestigieux atelier La Serrurerie de la Parette & Sarragala, basé à Roquefort-la-Bédoule, dans le département des Bouches-du-Rhône. Cet atelier a également contribué à la réalisation des kiosques des Allées de la Liberté à Cannes, ainsi que des auvents du passage Châteaudun.

Le mobilier liturgique proposé en don comprend les éléments suivants :

- un autel en inox ;

- un crucifix monumental en inox ;

- douze bancs d'église (chacun d'une longueur de 200 cm) en acier et verre de Murano.

En accord avec la donatrice, le mobilier liturgique sera installé de manière pérenne dans la chapelle Sainte-Anne et mis à la disposition des visiteurs.

En outre, la donatrice propose de prendre à sa charge les frais de transport et de manutention du mobilier, depuis son lieu de conservation actuel jusqu'au Musée des Explorations du Monde, ainsi que les frais d'installation dans la Chapelle Sainte-Anne.

De son côté, la Mairie de Cannes assurera la mise en valeur du mobilier auprès des visiteurs de la Chapelle. Elle mettra notamment en place une signalétique spécifique, indiquant

l'historique du mobilier, les matériaux et techniques de fabrication employés ainsi que les noms du créateur et de la donatrice.

Au cas où l'installation initiale ou les conditions d'utilisation du mobilier viendraient à être modifiées, la Ville de Cannes s'engage à en informer la donatrice.

Le coût de réalisation de ce mobilier a été valorisé en 2010 à hauteur de 59 636,14 € TTC, montant correspondant au prix des matières premières et des travaux de fabrication, n'incluant pas le travail de conception de Jean-Michel Wilmotte, ce dernier ayant offert cette prestation à la donatrice.

Il est entendu que la valeur objective du mobilier, considéré en tant qu'œuvre de création, est probablement aujourd'hui très supérieure à ce montant.

A la suite du don, la Ville de Cannes pourra établir un reçu fiscal sur demande, à hauteur de 59 636,14 € T.T.C.

Le cas échéant, il incombera à la donatrice de faire évaluer le mobilier de manière indépendante, par un expert agréé s'il y a lieu, pour évaluer la valeur artistique de ce mobilier.

La donation est consentie sans aucune autre charge que celles mentionnées précédemment.

En raison de la valeur artistique et de l'intérêt patrimonial du mobilier, de l'intention libérale de la donation et du caractère résiduel des charges afférentes, il appartient au Conseil Municipal d'accepter cette donation par délibération.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la donation susmentionnée, aux charges et conditions de la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires auprès du donateur ou de son mandataire et à signer tout acte afférent à l'acceptation de la donation ;

- et d'approuver l'imputation des dépenses afférentes aux charges susmentionnées, sur le budget communal en section fonctionnement et investissement.

PROJET

DIRECTION DU PROTOCOLE

7

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **DENOMINATION DU JARDIN CHRISTIAN BRIDOUX**
CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

La Ville de Cannes souhaite honorer la mémoire de ses figures marquantes et rendre hommage à celles et ceux qui ont contribué, par leur courage et leur engagement, à la défense des valeurs de la République.

Christian Bridoux, Commandeur de la Légion d'Honneur, ancien parachutiste du *Special Air Service* (S.A.S.) de la France Libre, qui a servi la France avec un dévouement exemplaire et a fait preuve d'un courage exceptionnel au péril de sa vie, s'impose naturellement parmi ces personnalités remarquables et réellement exceptionnelles.

Christian Bridoux, force de la nature, est né en 1924, à La Fère, commune de l'Aisne. Elevé dans un profond amour de la patrie et animé d'un esprit téméraire et rebelle, il refuse de subir l'occupation allemande et décide, à seulement 17 ans, de rejoindre la France Libre à Londres, après l'appel du Général de Gaulle dont il a alors écho. Son périple est semé de dangers : après un long voyage à bicyclette jusqu'à Royan avec ses sœurs sous les bombardements, il tente de rejoindre l'Angleterre par la Bretagne, mais est arrêté à plusieurs reprises par les gendarmes français et par les Allemands. Emprisonné à Oran après une tentative clandestine de rejoindre l'Afrique du Nord, il s'évade à plusieurs reprises avant d'être interné dans un camp de redressement au Maroc. En 1942, il parvient à rejoindre Londres et signe son engagement volontaire pour la durée de la guerre dans les Forces Françaises Libres.

Devenu parachutiste au sein du *Special Air Service*, il est envoyé sur le terrain pour des missions périlleuses. Le 24 août 1944, il se trouve entre Montluçon et Lyon, chargé avec son unité de saboter les infrastructures ennemies pour ralentir les troupes allemandes. Il participe notamment à la destruction d'une batterie antiaérienne sur le toit du lycée de Tournus et au déminage du dernier pont de la Saône à Lyon, facilitant ainsi la libération de la ville le 2 septembre 1944. Son engagement militaire lui vaut d'être décoré de la Croix de Guerre avec six citations pour ses actions héroïques en Italie, en France, en Allemagne et en Indochine. En reconnaissance de son courage exceptionnel, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur à titre exceptionnel en 1946 et élevé au grade de Commandeur en 1995. Il préside, pendant 53 ans, l'Association des décorés de la Légion d'Honneur au péril de leur vie, œuvrant pour la mémoire et la reconnaissance des combattants ayant servi la France avec honneur et en devient Président honoraire en 2018.

Christian Bridoux avait un profond attachement à la ville de Cannes où il s'installe en 1957 avec son épouse. Il participe alors activement aux cérémonies patriotiques, témoignant inlassablement de l'importance du devoir de mémoire et de la transmission des valeurs de courage et de liberté aux jeunes générations.

Reconnu pour son engagement local, il est nommé Citoyen d'Honneur de la ville en 2015 et reçoit le trophée Palme de la Ville en 2018. Il s'éteint à Cannes, à l'âge de 100 ans, le 4 février dernier.

La désignation d'un espace public en son honneur entend perpétuer sa mémoire et transmettre aux générations futures l'exemple de son courage, de son patriotisme et de son engagement exemplaire pour la liberté et pour la France.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dénommer le jardin situé sur la partie Est du Monument aux Morts devant l'Hôtel de Ville le "Jardin Christian Bridoux", en hommage à son engagement exceptionnel au service de la France et en reconnaissance de son attachement à la ville de Cannes ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **DENOMINATION DU GRAND STUDIO DE PRODUCTION DU CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CANNES GEORGES MELIES "STUDIO JEAN-PAUL BELMONDO"**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

La Mairie de Cannes, dans le cadre de son ambitieux projet Cannes On Air, œuvre activement à la structuration et au développement d'une filière d'excellence dédiée aux industries créatives et culturelles, avec un accent particulier porté sur l'audiovisuel, l'écriture et les nouveaux médias. Cette dynamique s'incarne notamment à travers le campus universitaire, lieu d'innovation pédagogique et de formation supérieure, implanté au cœur du quartier de La Bocca. Véritable pôle d'excellence, ce site crée une synergie unique entre enseignement, entreprises, studios de production et espaces collaboratifs, réunis dans un même écosystème pensé pour stimuler la création, la transmission et l'expérimentation.

Dans le prolongement de cette ambition, il est proposé de donner un nom emblématique au grand studio de production audiovisuelle du campus universitaire, véritable outil professionnel à la disposition des étudiants et futurs talents du secteur. Ce studio, d'une superficie de 240 m^2, intégré au sein du Campus Georges Méliès, offre des conditions de production dignes des standards de l'industrie. Le site comprend également deux autres plateaux de tournage de différentes surfaces, deux cabines son, plusieurs studios dédiés au montage image, à l'étalonnage, au mixage son en formats immersifs 5.1, 7.1 et Dolby Atmos, ainsi qu'une salle de projection de 52 places équipée en 4K. Ces équipements de haute technicité permettent de couvrir toute la chaîne de création audiovisuelle, de l'écriture à la postproduction, et s'inscrivent pleinement dans la logique de professionnalisation des formations proposées.

La municipalité tient à ce que ce grand studio porte un nom à la hauteur de la vocation artistique et cinématographique de Cannes, avec un artiste emblématique, à la fois populaire et caractéristique des grands monuments qui ont renouvelé le cinéma du XX^{e} siècle. Le nom de Jean-Paul Belmondo s'est imposé.

Acteur charismatique au parcours exceptionnel, Jean-Paul Belmondo a marqué durablement le cinéma français par son jeu instinctif, son audace physique et sa capacité à incarner aussi bien les héros populaires que des figures du cinéma d'auteur.

Né en 1933, formé au Conservatoire national d'art dramatique, il débute sur les planches avant de connaître un tournant décisif avec "À bout de souffle" de Jean-Luc Godard, qui le propulse au rang d'icône de la Nouvelle Vague. S'ensuit une carrière d'une incroyable richesse : il tourne avec les plus grands - Godard, Truffaut, Melville, Verneuil, Lautner, De Broca ou encore Deray - et enchaîne les succès populaires tout en maintenant une exigence

artistique rare. Son physique athlétique et son goût du risque le poussent à réaliser lui-même la majorité de ses cascades, conférant à ses rôles une intensité et une authenticité inégalées.

Avec plus de 80 films à son actif, il devient l'un des acteurs les plus aimés des Français, alliant humour, force, sensibilité et panache dans des rôles devenus cultes comme dans "Le Cerveau", "Peur sur la ville", "L'Homme de Rio" ou "Itinéraire d'un enfant gâté", pour lequel il reçoit le César du meilleur acteur en 1989.

Belmondo, c'est aussi une histoire avec Cannes. Il monte les marches dès 1960 pour "À bout de souffle" et revient régulièrement sur la Croisette, incarnant à lui seul l'élégance, la passion et la liberté que le Festival célèbre chaque année. En 2011, la Palme d'or d'honneur qui lui est remise émeut la profession et le public, réunis autour d'un hommage unanime. A sa disparition en 2021, Cannes illumine la façade du Palais des Festivals de son portrait et lui rend un hommage durable avec la réalisation d'un mur peint monumental en plein cœur de la ville, à proximité du Palais, représentant son visage iconique dans une scène du film "Le Professionnel".

Donner le nom de Jean-Paul Belmondo à ce studio de production, c'est ancrer une figure tutélaire du cinéma dans un lieu vivant, ouvert, dédié à la formation et à l'éclosion des vocations. C'est faire mettre la mémoire d'un géant du septième art au service de l'énergie créative des jeunes générations. C'est aussi un geste symbolique fort, pleinement cohérent avec la stratégie municipale qui fait de Cannes une place incontournable de l'économie créative, à travers la filière Cannes On Air qui fédère enseignement supérieur, entreprises du secteur, événements professionnels et équipements de pointe. Ce studio, situé au cœur de cette filière, n'est pas seulement un espace technique, il est une scène d'émergence pour les talents de demain, un lieu d'invention pour les récits futurs.

En rendant hommage à Jean-Paul Belmondo, la Ville de Cannes affirme une fois encore son identité profondément liée au cinéma, tout en regardant résolument vers l'avenir. Elle transmet aux étudiants et créateurs de demain une part d'héritage, une source d'inspiration, et un nom qui évoque à la fois l'excellence artistique et la popularité sincère. Cette dénomination est à la fois légitime et précieuse : elle incarne l'esprit du cinéma tel que Cannes le défend, entre tradition, innovation et passion.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dénommer le grand studio de production du campus universitaire de Cannes Georges Méliès « Le studio Jean-Paul Belmondo » ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (C.F.U.),

Vu la délibération n°12 du 17/12/2021 actant la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 au 1er janvier 2022, avec l'adoption du règlement budgétaire et financier qui prévoit dans son chapitre 2, article 10, le passage en compte financier unique sur le même exercice budgétaire et comptable,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville qui se présentent comme suit :

I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL (ANNEXE 1)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	217,9 M€	
Charges à caractère général	53,5 M€	24,6%
Frais de personnel	105,3 M€	48,2%
Atténuations des produits	4,8 M€	2,2%
Subventions, Participations	33,9 M€	15,6%
Intérêts de la dette	4,3 M€	2,0%
Charges spécifiques	0,09 M€	0,0%
Opérations d'ordre	16,1 M€	7,4%

Résultat de l'exercice *	58,7 M€
* pour mémoire, 58,0 M€ en 2023	
Résultat de clôture (y compris résultat antérieur)	131,3 M€
dont affectation financement investissement	51,5 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	349,2 M€	
Impôts et taxes	16,3 M€	4,1%
Fiscalité indirecte	*0,3 M€*	
Fiscalité reversée	*16,0 M€*	
Fiscalité locale	168,3 M€	50,0%
Dotations Etat, subventions	24,1 M€	7,1%
DGF	*14,9 M€*	
Autres produits	65,2 M€	17,3%
Hors résultat antérieur reporté		
Produits financiers	0,8 M€	0,1%
Produits spécifiques	1,3 M€	0,4%
Résultat antérieur reporté	72,6 M€	20,8%
Opérations d'ordre	0,6 M€	0,2%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT + RAR (hors mouvements financiers)	156,4 M€	
Remboursement de la dette	17,05 M€	10,9%
Dépenses d'équipement	74,14 M€	47,3%
Autres dépenses	55,0 M€	35,2%
Dont déficit reporté	*53,5 M€*	
Restes à réaliser	1,5 M€	1,0%
Opérations d'ordre	0,6 M€	0,4%
Opérations d'ordre patrimoniales	8,1 M€	5,2%
Mouvements financiers	9,5 M€	

RECETTES D'INVESTISSEMENT + RAR (hors mouvements financiers)	104,9 M€	
Ressources propres	62,1 M€	59,3%
Dont affectation résultat N-1	*54,4 M€*	
Subventions et participations	7,5 M€	7,1%
Emprunts	11,0 M€	10,5%
Autres recettes	0,004 M€	0,0%
Opérations d'ordre	16,1 M€	15,4%
Opérations d'ordre patrimoniales	8,1 M€	7,7%
Autofinancement	51,5 M€	
Mouvements financiers	9,5 M€	

Il est précisé que les restes à réaliser comptabilisés en dépenses d'investissement correspondent aux montants restant engagés sur les opérations d'équipement non intégrées dans une A.P./C.P. (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement).

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice permet de dégager les résultats suivants :

- **Résultat de fonctionnement excédentaire** **131 295 565,11 €**
  (dont intégration du solde de fonctionnement du SIGLE : -8 600,24 €)

- **Besoin de financement de la section d'investissement** **49 971 480,10 €**

PROJET

(dont intégration du solde d'investissement du SIGLE : +9 220,59 €)

- **Besoin de financement du solde des RAR d'investissement 1 518 161,94 €**
- **Besoin de financement total de la section d'investissement 51 489 642,04 €**

Conformément au décret n° 2001-563 du 25 juin 2001 pris pour application de l'article L.2311-5 du C.G.C.T., et à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 modifiant l'article L.2311-5 du C.G.C.T., il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement.

Ainsi, à l'occasion de la séance de ce jour, l'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL VILLE – C.F.U. 2024 (montants en €)

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	114 521 605	276 595 417
- Dépenses de l'exercice	-111 027 320	-217 900 214
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	3 494 284	58 695 203
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-53 474 985	72 608 962
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	-49 980 701	131 304 165
Solde de clôture du SIGLE	9 221	-8 600
= Résultat de clôture avec intégration du solde du SIGLE (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	-49 971 480	131 295 565
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	-1 518 162	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	-51 489 642	131 295 565
Affectation du résultat d'exploitation si besoin de financement d'investissement		-51 489 642
= Résultat d'exploitation disponible après affectation		79 805 923

PROJET

A - LE FONCTIONNEMENT

Le **résultat de fonctionnement** s'élève à **131 295 565,11 €** (après intégration du déficit de fonctionnement du SIGLE pour -8 600,24 €) en clôture de l'exercice 2024.

Ce résultat est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à 49 971 480,10 € (après intégration de l'excédent d'investissement du SIGLE pour 9 220,59 €) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser (1 518 161,94 €), soit un besoin de financement de la section d'investissement total de 51 489 642,04 €.

Le solde, soit **79 805 923,07 € (contre 72 608 962,16 € en 2023),** est repris en **report à nouveau sur la section de fonctionnement du budget 2025.**

Ce résultat très positif est le fruit de la gestion rigoureuse menée par la municipalité ainsi que de ses efforts d'économies et de recherche de financements extérieurs depuis 2014.

Cette démarche permet d'atténuer les impacts financiers de la crise inflationniste, qui se traduit par le maintien à un niveau élevé du prix des matières premières, et d'amortir le choc financier qu'impose l'Etat aux collectivités au travers des transferts massifs de charges non compensés et par la baisse drastique des dotations, qui sont en réalité autant de prélèvements supplémentaires dans le budget de la commune.

1 – <u>Les recettes 2024 enregistrent une progression, malgré un contexte international impacté par la succession des différentes crises et un contexte national marqué par la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024</u>

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2024 s'établissent à **275 971 823,16 €** contre 261 943 159,30 € en 2023, soit une augmentation de 14 018 663,86 € (+5,36%). Afin de permettre une comparaison à périmètre identique, il est nécessaire de procéder à la neutralisation de différentes écritures comptables. Ainsi, les produits de cession étant aléatoires, ceux-ci doivent être retirés des comparatifs (1 226 K€ en 2023 et 1 243 K€ en 2024). De même, doivent être neutralisés la redevance capitalisée versée par le nouveau délégataire du Vieux Port (15 000 K€ en 2023 et 10 000 K€ en 2024), les droits de mutation (18 314 K€ en 2023 et 15 463 K€ en 2024), les reversements du fonds de roulement par l'ancien délégataire du Vieux Port (1 580 K€ en 2023 et 1 638 K€ en 2024), les recettes d'exploitation du Centre d'Art Malmaison (44 K€ en 2023 et 25 K€ en 2024). Sur l'exercice 2023, il convient de neutraliser la recette de location V.I.P. du Centre d'Art Malmaison (257 K€). Enfin, sur l'exercice 2024, il convient de neutraliser la recette exceptionnelle liée au sinistre Cannes Tennis Garden (5 513 K€), le remboursement partiel des aides versées à la SEMEC durant la pandémie de Covid-19, au titre de l'imprévision (2 077 K€) et la condamnation prononcée par le Tribunal Administratif à l'encontre de la société UNIPARC dans le cadre du contentieux qui l'oppose à la fin pour la reprise en régie des parkings en ouvrage (1 132 K€).

Ces éléments révèlent que **les recettes réelles de fonctionnement** ont enregistré une augmentation de **13 359 822,46 € à périmètre identique (+5,92%)** grâce aux différentes actions de soutien en faveur de l'activité mises en place depuis plusieurs années par la municipalité.

Sans augmentation des taux de la fiscalité communale conformément aux engagements pris à l'égard des Cannois, seule la rigueur bénéfique insufflée par la municipalité depuis 2014 a permis de maintenir une dynamique des recettes en 2024 et ainsi d'atténuer les impacts de la crise inflationniste et les ponctions opérées par l'Etat au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) et du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (F.P.I.C.).

PROJET

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	évolution en %
73	Impôts et taxes	13 723 186	16 280 151	18,63%
731	Fiscalité locale	165 691 177	168 289 335	1,57%
74	Dotations, subventions et participations	23 487 266	24 138 752	2,77%
75	Autres produits de gestion courante	34 530 696	40 017 715	15,89%
70	Produits des services et du domaine	21 637 782	23 454 494	8,40%
76	Produits financiers	301 298	849 432	N.S.*
013	Atténuations de charges	1 284 712	1 682 703	30,98%
77	Produits spécifiques	1 287 043	1 259 241	N.S.*
	TOTAL	**261 943 159**	**275 971 823**	**5,36%**
	Neutralisation cessions	-1 226 178	-1 242 709	
	Droits de mutation	-18 313 603	-15 462 815	
	Neutralisation reversement Fonds de roulement DSP Vieux-Port	-1 580 345	-1 637 729	
	Neutralisation recette exceptionnelle jugement Uniparc		-1 132 052	
	Neutralisation recette exceptionnelle Imprévision SEMEC		-2 076 671	
	Neutralisation recette exceptionnelle Sinistre Cannes tennis Garden		-5 512 792	
	Neutralisation D.S.P. Vieux Port	-15 000 000	-10 000 000	
	Recettes Pôle Art Moderne	-44 000	-25 000	
	Recettes Pôle Art Moderne V.I.P.	-256 800		
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	**225 522 232,97**	**238 882 055**	**5,92%**

* N.S. : Non Significatif

PROJET

Les variations entre 2023 et 2024 sur les différents chapitres sont les suivantes :

- **Les impôts et taxes, chapitre 73** : ce chapitre enregistre les produits de la fiscalité reversée. Il est constaté une évolution de 18,63% (+2 556 964,84 €), essentiellement due aux évolutions de l'attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.).

DETAIL DE L'EVOLUTION DU CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES (En K€)

Natures comptables	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	évolution en %
73211	Attribution de compensation	13 488	16 037	18,90%
7323	Reversement jeux en ligne	232	243	4,74%
738	Autres taxes diverses	3	0	N.S,
	TOTAL FISCALITE REVERSEE	**13 723**	**16 280**	**18,63%**
	TOTAL	**13 723**	**16 280**	**18,63%**

**N.S. : Non significatif*

La fiscalité reversée est constituée essentiellement de l'Attribution de Compensation versée par la C.A.C.P.L., résultant de la différence entre les recettes et les charges afférentes aux compétences transférées. Au titre de l'exercice 2024, elle s'élève à **16 036 730,96 €**, en augmentation de 2 549 095,96 € par rapport à l'exercice 2023 avec la fin du rattrapage sur la contribution au contingent incendie opéré en 2023.

- **La fiscalité locale, chapitre 731** : ce chapitre enregistre les produits de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte sans augmentation des taux. Il enregistre une progression de 1,57% (2 598 158 €), grâce aux efforts entrepris dès 2014 pour renforcer l'attractivité de Cannes.

DETAIL DE L'EVOLUTION DU CHAPITRE 731 – FISCALITE LOCALE – (en K€)

Natures comptables	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	évolution en %
73111	Contributions directes (sans augmentation des taux)	129 423	132 257	2,19%
73118	Autres impôts locaux (rôles supplémentaires T.H. et T.F.)	627	1 760	180,70%
	TOTAL FISCALITE DIRECTE	**130 050**	**134 017**	**3,05%**
73154	Foires et marchés	732	764	4,37%
73141	Taxe sur l'électricité	2 750	2 466	-10,33%
731721	Taxe de séjour	6 839	8 403	22,87%
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	6 601	6 554	-0,71%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	405	622	53,58%
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	18 314	15 463	-15,57%
	TOTAL FISCALITE INDIRECTE	**35 641**	**34 272**	**-3,84%**
	TOTAL	**165 691**	**168 289**	**1,57%**

PROJET

- Les produits issus de **la fiscalité directe** ont progressé de 2,19%, soit +2 834 K€, sans aucune augmentation des taux communaux. En effet, illustrant la sobriété fiscale de la municipalité, les taux communaux des impôts locaux sont restés inchangés, conformément aux engagements du mandat, de même qu'aucun impôt nouveau n'a été instauré. Les chiffres notifiés par l'administration fiscale en fin d'année 2023 ont été contestés après le constat d'une déperdition de bases fiscales lien avec la dynamique territoriale. L'estimation de la perte de produit fiscal, induite par un changement méthodologique et logiciel de la part de l'Etat, est estimée à 2 243 K€ pour 2023. A l'issue d'un travail minutieux des agents communaux, réalisé en collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques, l'émission de rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences secondaires d'un montant de 1 546 K€ perçus en fin d'année 2024, permet de compenser partiellement cette perte. Le travail d'analyse des bases fiscales se poursuit afin de récupérer tout ou partie de la perte de bases fiscales constatée en 2024 et évaluée à 507 K€.

- Les produits issus de la fiscalité indirecte ont évolué de -3,84% (-1 369 K€), en raison de la diminution constatée sur la taxe additionnelle aux droits de mutations, après une année 2023 encore très élevée. On citera notamment :

  ◦ **la taxe additionnelle aux droits de mutation**. Les transactions immobilières restent importantes en volume même si la recette pour la Ville est inférieure à celle de 2023. Le produit s'établit à 15 462 815 € (contre 18 313 603 € en 2023), soit un niveau nettement supérieur à la prévision qui était de 13 000 000 € au B.P. 2024. Après une forte augmentation en 2023, les taux d'emprunt ont entamé une diminution en 2024, mais leur maintien à un niveau encore élevé associé au durcissement des conditions d'accès aux crédits ont drastiquement diminué le volume des transactions immobilières. Cet impact a été en partie atténué sur le marché de l'immobilier à Cannes grâce au travail quotidien de la municipalité effectué pour renforcer l'attractivité de Cannes,

  ◦ **la taxe de séjour** (+1 564 K€), soit +22,87%, l'activité hôtelière et touristique a bénéficié d'un accroissement du tourisme d'affaires grâce à une augmentation du nombre de salons professionnels se déroulant sur le territoire cannois et plus globalement grâce à l'attractivité touristique de la ville,

  ◦ **les droits de place, marchés, brocantes, foires et cirques** (+32 K€), s'établissent à 764 K€,

  ◦ **le prélèvement sur le produit brut des jeux des casinos** s'établit à 6 555 K€ soit un niveau pratiquement identique à celui de 2023. Ce résultat traduit à la fois l'attractivité et le dynamisme du territoire en matière de jeux de casinos mais aussi la pertinence des conditions financières d'exploitation des trois établissements négociées par la Ville,

  ◦ **la taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 2 466 K€ (-284 K€) sous l'effet de la baisse des consommations d'énergie servant de base au calcul de cette taxe,

  ◦ **la taxe locale sur la publicité extérieure** s'établit à 622 K€.

- **Les dotations, subventions et participations, chapitre 74,** enregistrent une **variation de +2,78% (+652 K€).** Elles se décomposent de la façon suivante :

PROJET

DETAIL DE L'EVOLUTION DU CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – (en K€)

Natures comptables 2024 (M57)	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	évolution en %
74111	Dotation forfaitaire	14 753	14 902	1,01%
	TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (D.G.F.)	14 753	14 902	1,01%
74718	Participations - Etat - Autres	382	456	19,37%
7472	Participations - Région	124	59	-52,42%
7473	Participations - Département	158	133	-15,82%
74748	Participations - Communes - Autres communes	405	538	32,84%
74778	Participations - Autres fonds européens	64	0	N.S.*
74784	Participations - C.C.A.S. et Caisse des écoles	11	0	N.S.*
74772	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	6	54	N.S.*
747818	Participations - Autres organismes - Autres	0	9	N.S.*
7478221	Participations -Organismes d'assurance maladie	45	32	-28,89%
7478222	Participations - Caisses d'allocations familiales	5 665	5 751	1,52%
7478228	Participations - Autres personnes privées	104	0	N.S.*
	TOTAL SUBVENTIONS RECUES	6 964	7 032	0,98%
744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	102	64	-37,25%
743	Dotation spéciale au titre des instituteurs	8	6	-25,00%
74611	Dotation générale de décentralisation	479	479	0,00%
7481	Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les spectacles	8	8	0,00%
7482	Compensation pour la perte de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations	20	19	-5,00%
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 153	1 629	41,28%
	TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS FISCALES	1 770	2 205	24,58%
	TOTAL	23 487	24 139	2,78%

N.S. : Non significatif

Dans ce chapitre, la D.G.F. a enregistré une augmentation (+149 K€), après 10 années consécutives de baisse, en raison de l'augmentation de l'enveloppe nationale allouée et de la progression de la population communale. **Le prélèvement opéré par l'Etat sur les dotations aux collectivités territoriales** se traduit, pour Cannes, par **une perte de D.G.F. cumulée à fin 2024 de 157 574 K€**.

PROJET

IMPACTS ANNUELS ET CUMULES DES DECISIONS DE L'ETAT EN MATIERE DE D.G.F. (Montants en M€)

		EXERCICES BUDGETAIRES (en M€)										
	Décisions de l'Etat	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
D.G.F.	2014	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204	-2,204
	2015		-5,312	-5,312	-5,312	-5,312	-5,312	-5,312	-5,312	-5,312	-5,312	-5,312
	2016			-5,122	-5,122	-5,122	-5,122	-5,122	-5,122	-5,122	-5,122	-5,122
	2017				-2,828	-2,828	-2,828	-2,828	-2,828	-2,828	-2,828	-2,828
	2018					-0,370	-0,370	-0,370	-0,370	-0,370	-0,370	-0,370
	2019						-0,518	-0,518	-0,518	-0,518	-0,518	-0,518
	2020							-0,547	-0,547	-0,547	-0,547	-0,547
	2021								-0,394	-0,394	-0,394	-0,394
	2022									-0,373	-0,373	-0,373
	2023										-0,255	-0,255
	2024											0,150
TOTAL BAISSE D.G.F. PAR ANNEES		-2,204	-7,516	-12,638	-15,466	-15,836	-16,354	-16,901	-17,295	-17,668	-17,923	-17,773
TOTAL BAISSE D.G.F. CUMULEE		-2,204	-9,720	-22,358	-37,824	-53,660	-70,014	-86,915	-104,210	-121,878	-139,801	-157,574

Pour atténuer ce désengagement important de la part de l'Etat, la municipalité a poursuivi **sa recherche active de financements extérieurs** qui lui a permis d'obtenir 7 032 K€ de subventions de fonctionnement. La variation constatée par rapport à 2023 (+68 K€) résulte essentiellement des réajustements opérés par la Caisse d'Allocations Familiales (+86 K€), l'Etat (+74 K€), les participations des communes (+133 K€) qui sont atténués par la diminution des subventions de la Région (-65 K€) et la non-reconduction de la subvention au titre de la réduction des mégots sur l'espace public dans le cadre de la lutte contre l'incivisme, en partenariat avec l'éco-organisme ALCOME (-104 K€).

- **Les autres produits de gestion courante, chapitre 75, s'établissent à 40 018 K€** contre 34 531 K€ en 2023**.** Cette variation doit être relativisée. En effet, à périmètre identique, il convient de neutraliser sur 2024 les opérations à caractère exceptionnel comme la condamnation UNIPARC (1 132 K€), l'indemnité reversée par la SEMEC dans le cadre de l'imprévision durant la pandémie de Covid-19 (2 077 K€), l'indemnité versée à la Ville dans le cadre du contentieux sur le Cannes Tennis Garden (5 513 K€). Enfin, il convient de neutraliser sur 2023 et 2024 la redevance capitalisée sur la D.S.P. du Vieux Port (15 000 K€ en 2023 et 10 000 K€ en 2024), les opérations comptables de rattachement sans objet (468 K€ en 2023 et 2 285 K€ en 2024), la redevance des plages en D.S.P. (6 443 K€ en 2023 et 6 802 K€ en 2024) et les indemnités de sinistres et contentieux divers dont les montants fluctuent d'une année sur l'autre (728 K€ en 2023 et 312 K€ en 2024). A périmètre identique, le montant de recettes 2024 s'établit donc à 11 897 K€ contre 11 892 K€ en 2023.

- **Les produits des services et du domaine, chapitre 70,** enregistrent **une augmentation de +8,40% (+1 817 K€** à **23 455 K€** en 2024 contre **21 638 K€** en 2023**).** Au titre des variations, on peut citer :

  - les recettes liées aux réservations de stationnement temporaire : +356 K€,
  - le forfait post-stationnement (F.P.S.) lié à une amélioration du taux de recouvrement : +291 K€,
  - les redevances diverses d'occupations du domaine public (terrasses, droits de voiries, enseignes et étalages) : +291 K€,
  - les participations des familles à la restauration scolaire : +243 K€,
  - les recettes des horodateurs : +165 K€,
  - les remboursements de frais de personnel mis à disposition : +133 K€,
  - les redevances des ports communaux : +75 K€.

PROJET

- **Les atténuations de charges, chapitre 013,** sont en augmentation de 398 K€ (+30,98%) résultant uniquement de l'augmentation de la part salariale sur les tickets restaurant liée à l'augmentation de la valeur faciale des tickets (1 413 K€ en 2024 contre 1 069 K€ en 2023).

- **Les produits financiers, chapitre 76,** comprennent les intérêts sur les parts sociales détenues par la Ville soit 7 K€, les intérêts des 22,1 M€ de placements de trésorerie sur des comptes à terme du Trésor soit 635,17 K€. De même, on peut citer la perception de la somme de 153,79 K€ au titre des instruments de couverture du risque financier mis en place dans le cadre de la sécurisation des emprunts à taux structurés.

- **Les produits spécifiques, chapitre 77** : ce chapitre est très fluctuant d'une année à l'autre puisqu'il comptabilise les opérations de cessions et n'est donc pas comparable entre deux exercices. Il s'établit à 1 259 K€ en 2024, soit un niveau équivalent à celui de 2023 (1 287 K€)

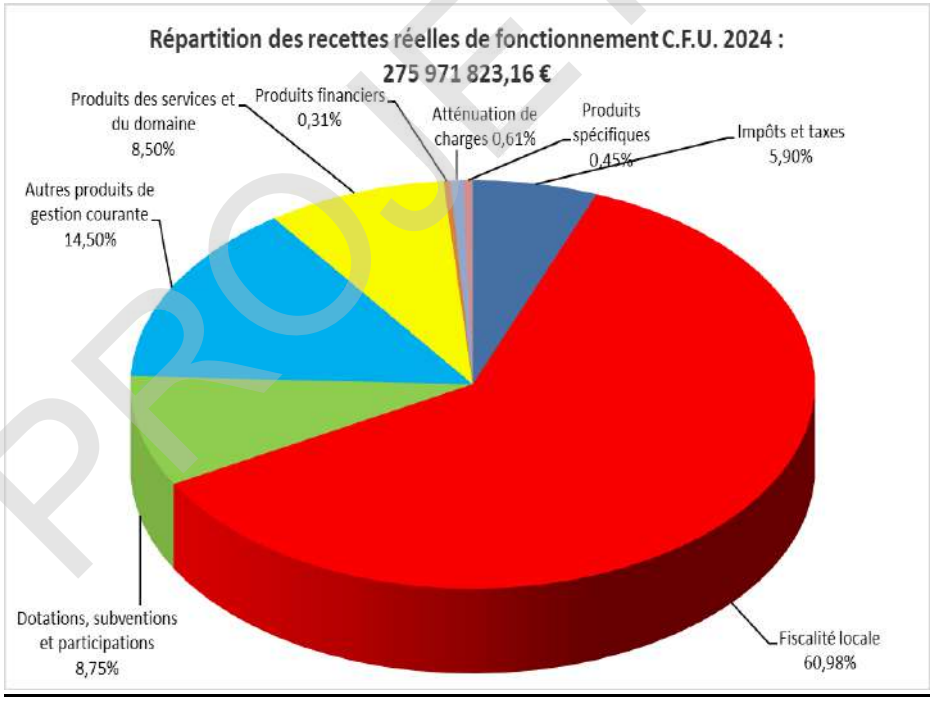

2 – Les efforts déployés par la municipalité face au contexte international et la crise politique en France ont permis de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées au cours de l'année 2024 s'établissent à **201 765 566,84 €** contre **193 940 258,83 €** en 2023. **A périmètre identique**, après neutralisation des dépenses exceptionnelles, elles s'élèvent à 193 159 180,47 € en 2024 contre 190 507 371,82 € en 2023, soit une évolution de **+1,39**% (+2 652 K€) en euros courants, mais une baisse de **-0,61%** (-1 136 K€) en euros constants. **La politique de réduction des dépenses engagée méthodiquement par la municipalité depuis avril 2014, aura permis de contenir les effets budgétaires du contexte international et de la crise politique en France.**

PROJET

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	Evolution par rapport au CFU 2023 (en %)
011	Charges à caractère général	53 101 232	53 476 922	0,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 933 743	105 268 890	3,27%
014	Atténuations de produits	4 444 962	4 759 030	7,07%
65	Autres charges de gestion courante	30 555 666	33 857 352	10,81%
66	Charges financières	3 873 251	4 309 084	11,25%
67	Charges spécifiques	31 404	94 289	N.S.
	TOTAL	**193 940 259**	**201 765 567**	**4,03%**
	Neutralisation augmentation marché restauration scolaire		-1 130 332	
	Neutralisation de la baisse des fluides	-2 332 152		
	Neutralisation revalorisation valeur du point d'indice au 01/07/2023 et 5 points d'indice supplémentaires au 01/01/2024	-650 000	-2 218 000	
	Neutralisation des charges d'intérêts		-435 832	
	Neutralisation augmentation Taxes Foncières		-175 090	
	Neutralisation augmentation F.P.I.C.		-145 764	
	Neutralisation augmentation remboursement services mutualisés		-740 617	
	Neutralisation augmentation interventions d'urgences		-174 032	
	Neutralisation subvention exceptionnelle A.S. Cannes Volley Ball		-250 000	
	Neutralisation subvention exceptionnelle Racing Club de Cannes		-250 000	
	Neutralisation subvention exceptionnelle Athlétic club de Cannes		-20 000	
	Neutralisation condamnation tribunaux	-44 219	-490 001	
	Neutralisation salon du vintage		-91 500	
	Neutralisation diminution du marché location materiel pour manifestations	-240 798		
	Neutralisation augmentation apport de sable		-300 379	
	Neutralisation augmentation subvention C.C.A.S.		-2 070 000	
	Dépenses Ukraine (dont reversement dons au C.C.A.S.)	-141 829		
	Dépenses COVID-19 et diffusion d'alertes	-23 888	-114 839	
	TOTAL DEPENSES A PERIMETRE IDENTIQUE	**190 507 372**	**193 159 180**	**1,39%**

* Non Significatif

A périmètre identique, il convient de procéder aux retraitements suivants :

- *au titre de l'augmentation du marché de la restauration scolaire, il s'agit de neutraliser 1 130 332 € en 2024,*
- *au titre des ajustements à la baisse constatés en 2024 des prix de l'énergie, il convient de neutraliser 2 332 152 € sur les fluides (eau, gaz, électricité et carburant) sur 2023,*
- *au titre de l'augmentation des marchés, il convient de neutraliser sur 2024, 300 379 € pour les apports de sable sur les plages et 240 798 € pour les locations de matériels électriques à l'occasion des manifestations sur 2023,*
- *au titre de la revalorisation de la valeur du point d'indice intervenue au 1er juillet 2023, il est nécessaire de neutraliser la somme de 650 000 € en 2023 et 2 218 000 € en 2024,*

PROJET

- *au titre des variations des intérêts de la dette, il convient de neutraliser 435 832 € au titre de 2024,*
- *au titre des augmentations diverses, il est procédé à la neutralisation sur 2024 de 175 090 € au titre des taxes foncières, 145 764 € au titre de l'augmentation du F.P.I.C., 174 032 € liés à l'augmentation du nombre d'interventions d'urgences liées aux intempéries et 740 617 € au titre du remboursement à la C.A.C.P.L. des frais de fonctionnement des services mutualisés,*
- *au titre des condamnations des tribunaux, il convient de neutraliser 44 219 € au titre de 2023 et 490 001 € au titre de 2024,*
- *au titre des dépenses nouvelles, il convient de neutraliser sur 2024, la somme de 91 500 € relative à la 1ère édition du salon du Vintage,*
- *les ajustements sur les subventions et les subventions exceptionnelles sont neutralisées pour 2 590 000 € sur 2024 (dont 2 070 000 € au C.C.A.S. au titre de la prise en charge par la Ville de la charge de l'annuité d'emprunt dans le cadre du projet de résidence autonomie Saint-Louis),*
- *les dépenses liées à l'aide à l'Ukraine dont le reversement au C.C.A.S. des dons perçus sont neutralisées pour un montant de 141 829 € sur 2023,*
- *les dépenses diverses liées à la crise sanitaire de Covid-19 sont neutralisées pour 23 888 € au titre de 2023 et 114 839 € au titre de 2024.*

La variation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2023 s'explique par l'évolution des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** : elles ont été contenues à +0,71% (+376 K€). La baisse enregistrée sur les fluides (-2 332 K€) a permis de compenser les augmentations sur la restauration scolaire (+1 130 K€), les remboursements à la CACPL des frais de fonctionnement des services mutualisés (+741 K€), les apports de sable (+300 K€), les taxes foncières (+175 K€), les interventions d'urgence liées aux intempéries (+174 K€), les diffusions d'alertes (+115 K€) et la prise en charge du salon du Vintage (+92 K€). A périmètre identique, les dépenses 2024 s'établissent à 53 082 285 €, soit une diminution de -0,04%.

- **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)** s'établissent à 105 269 K€, contre 101 934 K€ en 2023. Ainsi, l'écart entre ces deux exercices s'élève à 3 335 K€, soit +3,27%.

  Cette augmentation découle principalement des décisions nationales prises en 2022 et 2023, lesquelles ont influé sur les dépenses de l'année 2024 dans leur intégralité. Parmi ces mesures figurent notamment les revalorisations successives du point d'indice :

  - En juillet 2022, une hausse de 3,5 % a été appliquée, générant un coût annuel de 2 800 K€.
  - En juillet 2023, le point d'indice a été réévalué de +1,5 %, entraînant une charge annuelle de 1 300 K€.

  En outre, l'année 2024 a été marquée par plusieurs nouveautés réglementaires nationales ayant un impact significatif sur les dépenses de personnel :

  - Dès janvier 2024, cinq points d'indice majoré ont été attribués à l'ensemble des agents publics, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Cette mesure représente un coût estimé à 918 K€.

PROJET

- Les revalorisations du Smic (1,13 % au 1er janvier et 2 % au 1er novembre) ont conduit à une hausse de l'indice minimum dans la fonction publique, pour un impact financier chiffré à 65 K€.
- L'organisation des élections législatives a également pesé sur le chapitre 012 avec une charge estimée à 200 K€ pour les deux tours.
- D'autres mesures spécifiques, bien que moins significatives individuellement, ont généré un coût global de 271 K€, incluant notamment l'augmentation des cotisations vieillesse (+0,12 %), l'élargissement de l'assiette URSSAF (+6,9 %), la refonte des grilles des chefs de service de police municipale, ainsi que la revalorisation des indemnités destinées aux enseignants artistiques.

Malgré ces contraintes imposées à la collectivité, les résultats positifs en matière de gestion communale et financière ont permis à la Mairie d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant du personnel d'un euro, en maintenant une prise en charge à hauteur de 60 % du titre par l'employeur. Cette initiative représente une charge supplémentaire d'environ 300 K€ sur le budget principal.

La maîtrise des dépenses de personnel a également permis la mise en œuvre de plusieurs initiatives locales au profit du personnel. Parmi celles-ci figure un plan d'action lancé au sein de la Direction de l'Éducation dès la rentrée scolaire 2023/2024. Ce dispositif vise à stabiliser les contrats horaires d'animation afin de préserver le pouvoir d'achat des agents concernés.

Enfin, l'optimisation globale de la masse salariale repose sur une gestion rigoureuse des mouvements du personnel. Ainsi, chaque direction est invitée à examiner ses pratiques organisationnelles et à formuler des propositions visant à rationaliser ses coûts salariaux tout en préservant l'efficacité opérationnelle.

En matière de gestion des ressources humaines, la Mairie de Cannes mène une politique dynamique de promotion et d'avancement de grade de son personnel. A ce titre, la Mairie de Cannes s'est engagée à nommer tous les lauréats de concours et d'examens, dans la mesure où les postes occupés correspondent aux cadres d'emplois de ces réussites et sous réserve d'une manière de servir adéquate aux attentes de la hiérarchie.

En 2024, la collectivité compte 116 nominations à l'avancement de grade et à la promotion interne.

De même, la Mairie de Cannes porte une attention particulière aux agents de catégorie C. Sur les 116 nominations de 2024, 86 concernent des agents de catégorie C, soit 74% des nominations. La municipalité poursuit ainsi son action forte et durable de valorisation de ses agents, avec un nombre important de nominations dans les grades de la catégorie C1 (grades de base).

Par conséquent, tout en menant une politique sociale très active et malgré une évolution des dépenses majoritairement issue de mesures nationales, la Mairie a su maîtriser sa masse salariale grâce à la poursuite des efforts dans la gestion des ressources de la collectivité et de **rationalisation du fonctionnement des services municipaux.**

PROJET

- **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) augmentent de 10,81%, soit +3 302 K€. La variation constatée concerne essentiellement :

- des subventions exceptionnelle aux clubs sportifs (520 K€),
- la prise en charge par la Ville de l'annuité d'emprunt du C.C.A.S. dans le cadre de la construction de la résidence autonomie Saint-Louis (+2 070 K€),
- des condamnations des tribunaux (+446 K€),
- le versement d'une subvention dans le cadre du programme de prévention de la délinquance (+100 K€).
- le versement de subventions exceptionnelles dans le cadre des catastrophes naturelles survenues en 2024 et pour l'aide aux populations (+82 K€),
- l'augmentation de la subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Cannes (+48 K€).

- **Charges financières** : entre 2014 et 2024, leur **diminution de -26,49% (-1 498 K€)** est liée à la fois à la **gestion optimale de la dette**, à la **baisse des taux d'intérêts** et au désendettement de la Ville.

- **Les atténuations de produits : ce chapitre s'établit à 4 759 030,30 €, soit une augmentation de +7,07% (+314 K€)** qui résulte de l'évolution de la contribution au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) (+146 K€), la mise en place de la navette dans le cadre des travaux d'embellissement et de rénovation de la Bocca en année pleine (+55 K€) et le reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour financer la création de la Ligne Grande Vitesse (+30 K€) et un reversement à la CACPL de trop perçus sur les années antérieures au titre de l'attribution de compensation (+83 K€).

  Concernant le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi S.R.U., grâce au dynamisme de son territoire et au subventionnement du logement social qu'elle réalise, la Mairie de Cannes a pu s'exonérer de toute pénalité en 2024. Depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi S.R.U., du 13 décembre 2000, la Ville de Cannes est soumise à l'obligation de disposer d'un quota de logements sociaux sur son territoire. Fixé initialement à 20% des résidences principales, ce quota a été durci et relevé à 25% par la loi Duflot du 18 janvier 2013. Cet objectif purement quantitatif, ne tient compte en aucun cas ni des disponibilités foncières, ni des interdictions de construire édictées par les différents plans de prévention des risques, ni du besoin réel de logements sociaux sur la commune et conduit à une collectivisation de l'habitat néfaste pour la qualité de vie des résidents.

  La Commune de Cannes est la ville du littoral azuréen la plus dotée de logements sociaux avec un taux de 18,39% en 2024. En 2024, aucune pénalité n'a été payée et le montant des dépenses déductibles est actuellement d'environ 3 331 K€.

  Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.). Ce fonds, créé par l'Etat en 2011, a vocation à réaliser une répartition des produits fiscaux entre les communes et intercommunalités, les collectivités considérées comme riches selon des critères discutables voyant leur produit fiscal amputé au profit de collectivités supposées moins favorisées. La ponction opérée par l'Etat pour 2024, au titre de la péréquation horizontale, s'est élevée à 3 912 513 €, traduisant une nouvelle fois la déconnection de l'Etat par rapport à la réalité des finances locales.

PROJET

- **Les charges spécifiques (chapitre 67)** s'établissent à 94 K€. La variation de ces dépenses non prévisibles résulte essentiellement de la comptabilisation d'écritures de régularisation sur des titres de recettes émis sur les années antérieures (54 K€).

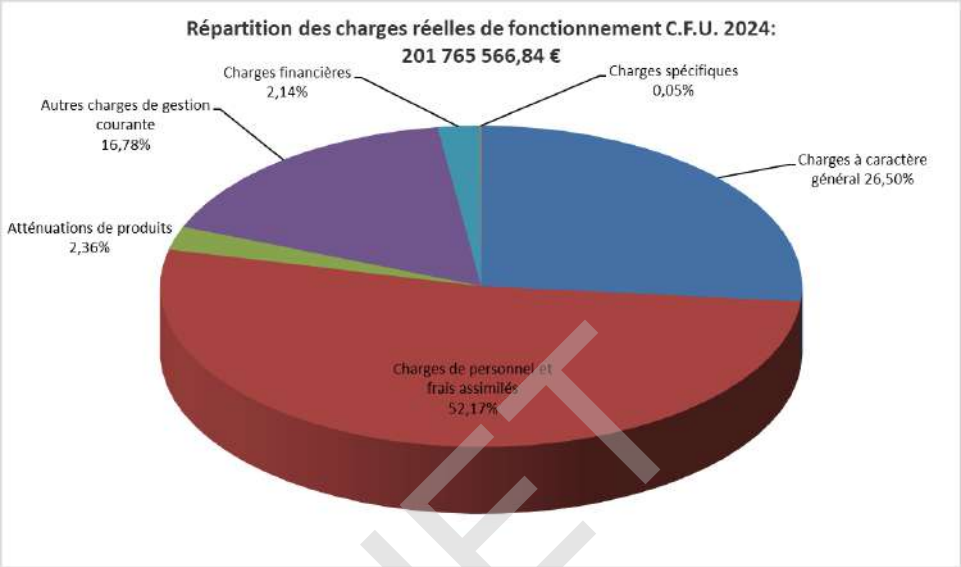

La politique de maitrise des coûts menée dès 2014 a permis, d'une part, d'honorer les engagements qui avaient été pris devant les Cannois en termes de sobriété fiscale et, d'autre part, d'atténuer les conséquences de la forte inflation. A périmètre identique, l'augmentation des produits (+5,92%) permet de compenser l'évolution des charges (+1,39%).
Pour la 10ème année consécutive, il n'est pas constaté d'effet de ciseaux entre l'évolution des dépenses et celle des recettes.

B - L'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement (hors cessions d'actifs et hors mouvements financiers) ont été marquées par le dynamisme des investissements

En 2024, **les recettes réelles d'investissement** se sont élevées à **90 248 322,40 €.** Elles se composent :

- de la part de **l'autofinancement affecté à l'investissement** pour un montant de **54 379 K€** ;
- de la souscription d'un emprunt de 11 000 K€ (inférieur au capital de la dette remboursé sur le même exercice) ;
- du **fonds de compensation de la T.V.A.** pour **6 928 K€** dont le montant versé par l'Etat est calculé en fonction des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2022 ;
- du **remboursement de la T.V.A.** dans le cadre des **transferts de droits à déduction de T.V.A**., soit **4 K€ ;**
- du **produit des amendes de police** qui est de **2 936 K€ ;**
- du produit de la **Taxe d'Aménagement et du versement pour sous-densité (T.A.)** d'un montant de **702 K€** ;
- **des cautions versées et remboursements divers** pour un total de **153 K€** ;

PROJET

- de **mouvements financiers** d'un montant total de **9 527 K€** qui s'équilibrent en dépenses et recettes ;
- de **subventions d'équipement reçues** subventions d'équipement reçues qui se sont élevées à **4 623,1 K€**, dont 2 889 K€ du Département des Alpes-Maritimes (62%), avec plus de 2 525 K€ dans le cadre du Contrat de Territoire Urbain (C.T.U.) et de 364 K€ d'autres financements, 1 111 K€ de l'Etat (24%), 348 K€ d'autres partenaires (8%) (Société d'Economie Mixte des Evénements Cannois (S.E.M.E.C.), société ENEDIS, association SMILO (Small Islands Organisation), Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et Côte d'Azur et la Caisse d'Allocations Familiales), 197 K€ de l'Europe (4%) via le Fonds Européens de Développement Régional (F.E.D.E.R.) et 78,1 K€ de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2%).

Ces recettes d'équipement sont, comme pour les dépenses, ventilées en deux catégories compte tenu des encaissements comptabilisés sur 2024 :

a. les subventions annuelles sur les opérations récurrentes ou exceptionnelles, pour un montant total de **116,9 K€,** portent sur :

- **la participation du concessionnaire** ENEDIS de **36 K€,** au titre de la redevance d'investissement dénommée R2 ;
- une avance de **30,3 K€** versée par l'association SMILO en vue de **l'installation de corps-morts écologiques, dans le chenal traversier des îles de Lérins** ;
- divers projets financés par l'Etat à hauteur de **38,6 K€** dont :
  - **l'achat et la restauration d'œuvres d'art**, soit une somme totale de 19,2 K€ reçue de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ;
  - la mise en place d'une **signalétique d'information en cas d'alerte Tsunami**, soit 13 K€ au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) ;
  - le bonus écologique pour l'achat de six véhicules électriques à hauteur de 6,4 K€ ;
- **la dématérialisation de la saisie des présences des enfants fréquentant les activités périscolaires et la restauration scolaire**, soit **12 K€** perçus de la Caisse d'Allocations Familiales.

b. les subventions pluriannuelles, rattachées à des autorisations de programme, pour un montant total de **4 506,2 K€,** ont financé les opérations ci-après :

ENVIRONNEMENT :

- **l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation** : **132,2 K€** au total dont 89 K€ du Département des Alpes-Maritimes pour équiper le toit des serres municipales, à la suite de l'appel à projets « Green Deal » et 43,2 K€ de l'Etat, au titre du Fonds vert, pour l'installation de panneaux destinés à une autoconsommation collective sur le toit de la Maison de Services Publics de Ranguin.

PROJET

JEUNESSE, SPORT ET FAMILLE :

- **l'extension du gymnase des Mûriers** (phase 1) : un deuxième acompte de **251,9 K€** du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, dans le cadre du Contrat de Territoire Urbain.

SENIORS ET PERSONNES AGEES :

- **la construction de la résidence autonomie Saint-Louis : 116,5 K€** de ce même partenaire financier au titre du même contrat.

CULTURE, PATRIMOINE, EDUCATION :

- le plan d'amélioration dans les écoles avec un total de **389,9 K€** dont :
  - la **rénovation énergétique des bâtiments de l'école Eugène Vial** : 229,2 K€ de l'Etat à titre d'avance et subventionnés par le Fonds vert ;
  - la **désartificialisation et renaturation des cours d'écoles Macé, Saint-Exupéry et Hélène Vagliano** : 160,7 K€ dont 88,4 K€ de l'Etat toujours sur le Fonds vert et 72,3 K€ de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, conformément au Contrat Régional d'Equilibre Territorial (C.R.E.T. 2) ;
- la création du **Centre d'Art contemporain « La Malmaison »** : **355,5 K€** du Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du C.T.U. ;
- le plan Eglises avec la **restauration de la chapelle de la Miséricorde** : **119,8 K€** Conseil départemental des Alpes-Maritimes, financés par un dispositif en faveur du patrimoine religieux ;
- les travaux de **sécurisation du bâtiment T du Fort royal de l'île Sainte-Marguerite** : **21,5 K€** de la D.R.A.C..

ATTRACTIVITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI :

- **la modernisation et embellissement du Palais des Festivals et des Congrès** : **264,7 K€** de la S.E.M.E.C., conformément au contrat de délégation de service public (part de 5% sur les investissements réalisés par la Ville de Cannes) ;
- **les aménagements extérieurs du campus universitaire Georges Méliès sur le site « Bastide Rouge »** : un solde de **80 K€** de l'Etat dans le cadre du F.N.A.D.T..

MER ET LITTORAL :

- **le réaménagement du ponton de la Darse, « Jetée Guillaume Apollinaire »** : **443,5 K€** du Département des Alpes-Maritimes au titre du C.T.U. ;
- **l'installation de caméras pour le suivi du trait de côte** : **5,8 K€** de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la suite de l'appel à projets « Adaptation du littoral au changement climatique » ;
- **la création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (Z.M.E.L.)**, située de l'anse Sainte-Anne, au Nord de l'île Sainte-Marguerite : **5,6 K€** soldant la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et Cote d'Azur.

PROJET

QUALITE DE VIE ET CADRE DE VIE :

- **l'aménagement et l'embellissement du centre de Cannes la Bocca** : **1 239,6 K€** du Département des Alpes-Maritimes dans le cadre du C.T.U. ;
- **la requalification du quartier « Nouvelle Frayère »** : **497 K€** de l'Etat et subventionnés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) ;
- **la création de pistes cyclables :** une somme de **273,3 K€** du Conseil départemental des Alpes-Maritimes dont 155,3 K€ pour les aménagements liés à la création d'une aire de deux roues sur le boulevard du Midi-Louise Moreau et 118 K€ pour la nouvelle piste créée sur le boulevard Alexandre III, conformément au C.T.U. ;
- **la réhabilitation du Jardin Marthe Villalonga** : **196,9 K€** de l'Europe, financés par le F.E.D.E.R., dans le cadre du projet « Jardival 2 » figurant au programme Interreg « ALCOTRA » ;
- **la restructuration du carreau et aménagement du toit du marché Forville** : **112,5 K€** correspondant à l'avance de l'Etat au titre de la D.S.I.L. 2023.

TABLEAU D'EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (En €)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Subventions d'équipement	4 903 192	4 623 192
Fonds de compensation de la TVA	7 396 771	6 927 580
Taxe d'aménagement et versement pour sous densité et dons et legs	937 881	727 446
Amendes de police	2 255 620	2 936 491
Emprunts nouveaux	10 000 000	11 000 000
Cautions versées et divers	73 668	124 247
Créances TVA	49 937	3 770
SOUS-TOTAL	25 617 069	26 342 726
Affectation du résultat N-1	44 113 355	54 378 596
SOUS-TOTAL (hors mouvements financiers)	69 730 425	80 721 323
Mouvements financiers	10 202 167	9 526 999
TOTAL GENERAL	79 932 591	90 248 322

2 – Les dépenses réelles d'investissement s'inscrivent dans le respect des engagements pris

Les investissements de la Ville sont gérés au moyen d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (A.P./ C.P.).

La déclinaison du Plan Pluriannuel des Investissements en Opérations de Programmes Annuels (O.P.A.), Opérations de Programmes Individuels (O.P.I.) et Opérations de Programmes Subventionnés (O.P.S.) a permis à la municipalité de s'assurer de la faisabilité

de l'ensemble de ses projets tout en tenant compte des moyens financiers et, le cas échéant, des aléas de programmation.

Un montant de 83,800 millions d'euros a été voté au budget 2024. L'avancée des projets a permis de mandater, au 31 décembre 2024, un total de **74 139 078,84 €**, soit plus de **88,47%** des crédits.

Conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement, les dépenses d'équipement ont été exécutées et déclinées selon trois catégories :

a) Les O.P.A. ou Opérations de Programme Annuel sont des opérations de dépenses créées annuellement pour une nature de prestations récurrentes ou réalisées dans l'année en cours. Ce sont **17 277 187,53 €** qui ont été consacrés à l'entretien des biens communaux, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser constatés en toute fin d'exercice.

Parmi ces opérations, on peut notamment citer :
- les acquisitions de matériels de transport (626 K€) ;
- les acquisitions de mobilier, matériels informatiques, techniques, de téléphonie, etc. (2,75 M€) ;
- les acquisitions de réserves foncières (2,40 M€) ;
- les travaux de conservation du patrimoine bâti, non bâti (6,12 M€) ;
- la campagne d'enrobés, le renouvellement de matériel roulant de voirie et le remplacement de mobilier urbain (3,69 M€).

b) Les O.P.I. ou Opérations de Programme Individualisé pluriannuelles concernent les opérations gérées en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement afin d'assurer une gestion optimisée des projets pluriannuels. Elles ont atteint **56 190 152,31€** consacrés à la réalisation des projets de mandats mentionnés ci-après :

SECURITE :

- **l'aménagement des locaux communaux pour l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux** demeure une priorité majeure. Comme les années précédentes, des travaux significatifs ont été réalisés pour **1 928 K€** avec la continuité de la réfection sur le site dit « Les Gabians », la remise en état de la salle de réunion du garage municipal et la rénovation de l'Hôtel de Ville (pompage, curage et loi anti-gaspillage économie circulaire) ;

- le **déploiement de la vidéo protection sur les voies et espaces publics** s'est étendu sur différents secteurs de la ville pour un montant de **1 006 K**€ avec la pose de 20 caméras et le renforcement vidéo en ce qui concerne le garage municipal ainsi que le remplacement des baies d'enregistrement ;

- la **sécurité du système d'information municipal et de la protection des données**, plus communément appelé projet « Cannes Smart City » a été renforcée, avec l'acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et les prestations associées, à hauteur de **513 K€** ;

- afin d'assurer, de manière durable et efficace, la sécurité des personnes et des biens, la mise en œuvre du **plan communal de prévention des risques terroristes** continue avec l'installation de bornes, de clôtures sur divers sites et l'acquisition de la solution « Safetycase » d'Orange pour **460 K€**.

PROJET

ENVIRONNEMENT :

- depuis plus de dix ans, la municipalité agit contre le réchauffement climatique et pour la biodiversité, en vue de rendre le cadre de vie des Cannois plus agréable. En 2024, la Mairie de Cannes a confirmé sa démarche volontariste en la matière avec un total de dépenses de **2 063 K€**. Le **plan de lutte contre la chaleur dans les écoles et crèches** a été reconduit avec le réaménagement de jardins principalement à l'école Hélène Vagliano ce qui contribue à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants. De même, la mise en œuvre du **plan chauffage et climatisation dans les bâtiments communaux** s'est poursuivie. Tout comme le **plan « squares »** avec la finalisation du jardin de Morès rebaptisé « Marthe Villalonga ». Enfin, la réalisation de campagnes d'expertises a permis d'effectuer différentes actions d'abattage, de dessouchage et de plantation selon les résultats des rapports produits ;

- l**e plan « toitures » des bâtiments communaux** avec notamment la réfection totale de la toiture de l'école Frédéric Mistral ainsi que les études et les travaux de raccordement électrique des panneaux photovoltaïques sur les serres municipales et le groupement scolaire Saint-Exupéry, pour un coût total de **686 K€,** permettent de réaliser des économies de fonctionnement ;

- **la performance énergétique de l'éclairage public** se trouve améliorée par le changement de technologies anciennes et dépassées en vue d'économies d'énergie avec un investissement de **291 K€** ;

- à l'occasion de la politique d'optimisation de la gestion du patrimoine communal engagée depuis 2014, la commune a procédé à **l'acquisition de jardins familiaux** situées boulevard René et Irène Paillassou qui représentent une superficie de 5192 m² **sur le secteur Périer** dont le paiement a été fractionné avec un premier versement de **212 K€** ;

- les opérations d'aménagement et d'entretien de voirie situés « Chemin du Béal » contribuent au **développement des activités sportives et de loisirs de la basse vallée de la Siagne** pour un montant de **210 K€** ;

- **le développement des itinéraires cyclables** se poursuit avec le renforcement du stationnement des vélos, les marquages au sol, la pose de panneaux et la protection des pistes pour **134 K€**.

PROTECTION AUX RISQUES MAJEURS :

- les travaux de maçonnerie concernant les trappes de sol des écoles « La Frayère » et « Saint-Exupéry » ont été mis en œuvre et permettent la **réduction de la vulnérabilité aux inondations de bâtiments communaux (PPRi de Cannes)** pour **24 K€**.

JEUNESSE, SPORT, FAMILLE :

- la première phase des opérations concernant **l'extension du gymnase des Mûriers et la création d'un club house** s'achève, la somme de **1 080 K€** y a été affecté ;

PROJET

- **la création d'un espace jeune en centre-ville « Espace Budin »** (phase1) débute avec des prestations intellectuelles ainsi que des actions de désamiantage et de démolition pour le réaménagement intérieur qui s'élèvent à **951 K€** ;

- au sein du **complexe tennistique municipal « Cannes Garden Tennis Club »**, la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales répondant à un impératif de sécurité lors d'intenses intempéries a été programmée **326 K€** ;

- le **terrain d'honneur du complexe Coubertin** bénéficie de prestations de garantie de conservation des performances de la pelouse hybride pour **263 K€** ;

- **le stade des Hespérides** connait une opération de **rénovation, modernisation et embellissement**, les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre et aux travaux sur les tribunes se montent à **104 K€** ;

- la promotion de **Cannes capitale du sport en plein air** s'est étoffée avec l'acquisition de divers matériels de communication ainsi que la pose et le remplacement des jalons pour les parcours de course à pied pour un total de **45 K€** ;

- les frais d'études géotechniques ainsi que les actions menées de curage et de raccordement aux réseaux pour la **réhabilitation de la ferme Giaume** pour un montant de **15 K€** ;

- les prestations de garantie liées **à la transformation du terrain de football du stade Chevalier II en synthétique** pour **14 K€**.

SENIORS ET PERSONNES AGEES :

- **la création de la résidence autonomie dans le quartier Saint-Louis** se concrétise, la construction de cet équipement destiné aux personnes âgées à faibles ressources a débuté durant l'été 2022 et s'est poursuivie en 2024 pour la somme de **2 101 K€**.

CULTURE, PATRIMOINE, EDUCATION :

- après deux ans de rénovation, le **Centre d'Art Contemporain international La Malmaison** a réouvert ses portes**.** Les lieux offrent désormais 600 m² d'exposition permettant d'accueillir des collections prestigieuses et des prêts d'exception. Les paiements effectués en 2024 s'élèvent à **5 966 K€** ;

- **le plan « écoles »** est réalisé avec le lancement de la rénovation complète des classes à « Maurice Alice », la réfection du réfectoire à « Eugène Vial » ainsi que des opérations de câblages et d'achat d'écrans interactifs pour un total de **1 456 K€** ;

- **le plan** « **églises** » s'applique avec la rénovation de la Chapelle de la Miséricorde (maçonnerie, ébénisterie, ferronnerie, peinture), des coûts de maîtrise d'œuvre concernant Notre-Dame de l'Espérance ainsi que des petits travaux à la Chapelle Saint-Cassien et Notre-Dame de Bon Voyage soit des dépenses à hauteur de **1 271 K€** ;

- la **rénovation des cimetières**, avec des frais d'études pour l'extension de la zone « Abadie II », de nouveaux columbariums et la valorisation des espaces verts pour un montant de **418 K€,** contribue à améliorer les conditions d'accueil des familles ;

PROJET

- **la rénovation des bâtiments historiques** y compris ceux **délégués aux activités socio-éducatives et sportives de l'île Saint-Marguerite** (études et intervention sur la toiture du bâtiment « T ») ont permis de préserver le patrimoine communal, **399 K€** y ont été consacrés ;
- la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de schémas directeurs pour les villas Rothschild et Domergue et la sécurisation du musée des explorations du Monde dans le cadre du **plan de gestion des bâtiments remarquables** se poursuit pour **221 K€** ;

- le projet de **musée « Pigozzi »** nécessite des agencements au sein de **la Chapelle Saint-Roch.** A ce titre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les diagnostics et les études géotechniques ont été lancés pour **206 K€** ;

- le **« Moulin Forville »** fait l'objet d'une importante rénovation, elle s'inscrit dans le projet de création d'une « Maison des Illustres » dédiée à l'histoire de Cannes et à la culture provençale. Le marché de maîtrise d'œuvre, les travaux de menuiseries extérieures et intérieures, de plomberie, d'électricité, de vidéoprotection et d'aménagement des jardins sont en cours. Les dépenses s'élèvent à **159 K€** ;

- la **mise aux normes des équipements de restauration dans les écoles, crèches et les activités extra scolaires** se prolonge avec la planification de divers diagnostics, d'études et l'achat de matériel à destination de la cuisine centrale et des offices pour **153 K€** ;

- le **plan « crèches »** est mis en œuvre dans les établissements « Lei Cardelino » (fourniture et pose de 4 stores bannes électriques, de caissons, d'un diffuseur sonore et de haut-parleurs), « Les P'tits Mousses » (reprise des balcons) et « La Pastourelle » (étanchéité du toit terrasse et du balcon du réfectoire) pour un montant de **149 K€** ;

- le programme de **réalisation de fresques murales** avec une peinture d'une superficie de 95 m² dédiée à l'œuvre de Guy de Maupassant située 28 rue Louis Blanc juste en face du « Chalet de l'Isère » qui fut une de ses dernières résidences ainsi qu'une représentation au 95 avenue du Docteur Picaud relative au thème de « Autant en emporte le vent » et un hommage à Saint-Louis sur la nouvelle résidence autonomie dans le quartier Saint-Louis, totalise **82 K€** ;

- la fourniture et la pose de double vitrage a été effectuée au **groupe scolaire Jacqueline de Romilly** pour la somme de **16 K€**.

ATTRACTIVITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI :

- **l'embellissement de la surface du boulevard de la Croisette** incluant la transformation des espaces piétonniers, du mobilier urbain, des zones de circulation et des espaces verts (maîtrise d'œuvre, travaux de sécurisation et de migration) est mis en œuvre pour **2 249 K€** ;

- la **modernisation du Palais des Festivals et des Congrès** se poursuit avec un investissement de **2 166 K€** pour des prestations intellectuelles en vue de la rénovation du salon des ambassadeurs et de la rue intérieure ainsi que la continuité des marchés en cours ;

PROJET

- le géo-référencement des réseaux enterrés de fibre optique, signalisation et éclairage se développe en vue de **l'amélioration de la cartographie des réseaux souterrains,** tout comme les actions qui concernent les réseaux de transmission d'informations pour un total de **175 K€** ;

- l'acquisition d'un frigo solidaire ainsi que la fourniture et la pose de panneaux ont été mis en place au **campus universitaire cannois sur le site de la Bastide Rouge** pour la somme de **51 K€**.

MER ET LITTORAL :

- l'**embellissement du front de mer et la protection des plages de la Croisette** (mission de contrôle technique, finalisation du ponton Macé, encorbellement du Carlton et commencement de la reconstruction du ponton Martinez) se poursuit avec des dépenses évaluées à **1 955 K€** ;

- **le réaménagement complet et qualitatif des boulevards du Midi-Louise Moreau et Jean Hibert** favorisant la promenade et la pratique du sport sur le lieu-dit « Boccacabana » continue avec la reprise des escaliers, la pose de mats pour les caméras et la réfection du square Leclerc comptabilisé à **592 K€** ;

- la commande de bois en vue de le changement du platelage ainsi que les travaux préparatoires ont été réalisées sur le **boulevard Eugène Gazagnaire** pour un total de **479 K€** ;

- **la requalification du ponton de la Jetée Guillaume Apollinaire** s'achève avec une reprise du garde-corps, la fourniture et l'installation des bancs en queue de baleine ainsi qu'une structure flottante dans le prolongement des gradins à hauteur de **251 K€** ;

- **la protection des plages du boulevard du Midi Louise Moreau et Jean Hibert** se poursuit avec l'étude pour la protection du littoral et la biocénose ainsi que la gestion du trait de côte pour **45 K€** ;

- le suivi naturaliste après la **réfection et confortement de la digue Laubeuf et de la digue du Large** s'élève à **5 K€**.

QUALITE ET CADRE DE VIE :

- la plus importante opération de **requalification et d'embellissement de l'histoire du secteur de la Bocca** continue. Au cours de la seconde phase, débutée en août 2023 et dont la livraison est prévue pour la fin de l'année 2026, est prévue la création d'une halle du marché et des services publics ainsi qu'un parking souterrain (prestations intellectuelles, activités de terrassements, fondations spéciales, gros œuvre et maçonnerie) pour un total de **13 014 K€** ;

- le **marché Forville** fait l'objet d'une **restructuration du carreau, d'un aménagement du toit et de la création d'un jardin des senteurs et des saveurs**. Aussi, la mission d'assistance technique, l'installation de chantier, les travaux préparatoires, le gros œuvre et le renforcement structurel sont engagés pour un montant de **4 807 K€** ;

PROJET

- la création de **logements pour actifs sur le secteur Prado / République / Mimont** avec l'acquisition de 18 appartements situés au 114 boulevard de la République pour **1 932 K€** ;

- la **requalification et la rénovation des allées de la Liberté, cours Félix Faure, Place de Gaulle, Square Mérimée** (frais de géomètre, maîtrise d'œuvre, plantations, maintenance des fontaines et de l'éclairage) avec une dépense de **1 351 K€** ;

- les travaux pour la **création d'une salle des fêtes multifonctionnelle à Cannes la Bocca,** se sont achevés en 2024 pour **1 264 K€**. Elle accueille désormais familles et amis Cannois, pour l'organisation de leurs fêtes et manifestations ;

- le **nouveau programme national de renouvellement urbain « La Frayère »** est engagé, ainsi des frais liés à la maîtrise d'œuvre, la fourniture et la pose d'ensembles lumineux sur les berges et des travaux dont le chemin de l'école et les jardins de l'Azuréenne ont été menés pour **946 K€** ;

- la **modernisation des réseaux d'éclairage public** se poursuit notamment sur l'avenue Michel Jourdan, Jean de Lattre de Tassigny, Maréchal Juin, rue des Suisses (phase 2) et à la Pointe Croisette ce qui permet des économies d'énergie et offre un éclairage plus performant pour un montant de **502 K€** ;

- le **plan « lumière »** s'applique notamment au musée de la Castre, au Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite, au lycée Carnot, au square Mont Chevalier pour la somme de **406 K€** ;

- les **WC publics** font l'objet d'une opération de **mise en conformité et d'accessibilité** comprenant une réfection importante sur le site « Zamenhoff » détérioré à la suite des coups de mer pour **368 K€** ;

- **la modernisation de la signalisation directionnelle** se concrétise par l'acquisition et la pose de panneaux dans divers lieux conformément à la **mise en œuvre du schéma directeur** pour **299 K€** ;

- les **mises en accessibilité des espaces publics** et **des bâtiments communaux** ont été planifiées en 2024 dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour un montant de **168 K€** ;

- **les salles de spectacles** et plus particulièrement le théâtre de la Licorne sont **rénovés** et modernisés (hors AdAP) avec la mise en sécurité des marches intérieures de la salle de projection ainsi que des travaux dans les loges et les sanitaires pour **134 K€** ;

- le **réaménagement de la couverture de la voie ferrée et du secteur Nord** se prolonge avec l'agencement d'un garde-corps sur la section République / Maubert et une mise en peinture sur la section Carnot / République et République / Maubert pour la somme de **102 K€** ;

- les travaux mis en œuvre en ce qui concerne les caniveaux et le parking « Les platanes » contribuent eu maintien de **l'embellissement avenue de Grasse** à hauteur de **7 K€**.

PROJET

c) Les **O.P.S. ou Opérations de Programme Subventionné (O.P.S.)** sont des opérations créées pour chaque subvention d'équipement allouée à un tiers. Un montant de **671 739 €** a été mandaté cette année et principalement aux bailleurs sociaux pour la construction et la réhabilitation de logements pour actifs mais également à des particuliers pour des travaux de ravalement de façades.

Les participations versées par la ville de Cannes ont porté sur les projets suivants :

ENVIRONNEMENT :

- la préservation et mise en valeur de l'île Sainte Marguerite (ONF) (71 K€).

JEUNESSE, SPORT, FAMILLE :

- le soutien à la rénovation du plancher de la salle de répétition sise 5 rue de Colmar à Cannes affectée à l'association Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower (10 K€).

SOLIDARITE :

- les créations et les réhabilitations de logements pour actifs en faveur des bailleurs sociaux (177 K€) ;
- les aides au ravalement de façades versées à des personnes privées et au ravalement de devantures commerciales (105 K€) ;
- la contribution à l'acquisition d'une machine à glace à la Prud'homie des pêches de Cannes (8 K€).

CULTURE, PATRIMOINE, EDUCATION :

- la restauration de la Chapelle Saint-Sauveur et du Monastère fortifié de l'île Saint-Honorat (50 K€).

ATTRACTIVITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI :

- le fonds de concours et financement d'opération d'aménagement par la C.A.P.L. pour la création d'une aire de lavage mutualisée (250 K€).

PROJET

TABLEAU D'ÉVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (EN €)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	72 738 671	73 467 340
Subventions d'équipement versées	1 308 832	671 739
Remboursement du capital des emprunts	16 022 969	17 044 945
Dépôts et cautionnement, remboursement divers et prêts d'honneur versés aux étudiants	73 942	1 554 067
TOTAL (hors mouvements financiers)	90 144 414	92 738 091
Mouvements financiers	10 202 167	9 527 000
TOTAL GENERAL	100 346 580	102 265 091

Le total des dépenses d'équipement de l'exercice est constitué à la fois des dépenses d'équipement et des subventions d'équipement versées soit 74 139 078,84 €.

C - LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1 - La gestion de la dette

Engagée dans une politique volontariste de réduction de la dette depuis 2014, sans recours au levier fiscal, et tout en œuvrant pour une meilleure performance de son service public, la municipalité a atteint dès 2019, avec une année d'avance, son objectif de réduire l'encours de la dette sous le niveau des 200 M€.

Conformément à cet objectif, le recours à l'emprunt a été de 11 000 000 € en 2024 tandis que le remboursement en capital des anciens emprunts s'est élevé à 17 044 945 €.

Un prêt d'un montant de 11 000 000 € et d'une durée de 15 ans a été souscrit auprès de la Banque Postale au taux variable Euribor 12 mois + 0,52%. Ces conditions financières avantageuses dans un contexte de relèvement des taux **témoignent de la qualité de la signature de la Ville**.

Avec un volume de nouveaux emprunts en 2024, nettement inférieur au remboursement des anciens crédits, l'encours de la dette diminue, passant de 254,99 M€ au 1er janvier 2014 à **178,40 M€ au 31 décembre 2024**.

Ainsi, entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2024, la Ville de Cannes s'est désendettée de 76,59 M€, montant historiquement conséquent.

Une renégociation permanente de la dette a permis d'obtenir un taux moyen de l'encours de dette de 2,25 % en 2024.

PROJET

TABLEAU SUR L'EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET DE SON TAUX MOYEN COMPARE AU TAUX DIRECTEUR DE LA BCE

Années	Taux directeur de la BCE	Taux moyen de l'encours	Encours en M€ au 31/12
2013	0,55%	2,25%	254,99
2024	4,11%	2,25%	178,40

A noter que la Ville a su se prémunir de la hausse des taux, en souscrivant en 2016 auprès de la banque Arkéa un tunnel sur le prêt E418 concernant l'index Euribor 3 mois hors marge, et lui permettant d'encaisser un gain d'intérêts quand cet index dépasse le cap des 1,27%, soit sur 2024 un gain de 153,79 K€.

La structure de la dette de la Ville est saine : l'encours est classé à 100% dans la Charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » (aucun emprunt toxique).

La classe A1 qui regroupe les produits simples (taux fixe, taux variable, et swap fixant) **est nettement majoritaire pour la Ville : 94,09% de l'encours.** Les 5,91% restant correspondent aux produits structurés, et non toxiques.

2 - <u>La gestion de la trésorerie</u>

La procédure de gestion active de la trésorerie, au travers de la Convention de Service Comptable et Financier mise en place entre la Ville et le Trésor public, s'est appliquée dans le but de se rapprocher plus encore d'une **trésorerie « zéro ».**

Son objectif est de limiter les frais financiers grâce à l'utilisation des produits de trésorerie dont dispose la Ville de Cannes.

La Ville a aussi mené deux autres opérations s'inscrivant dans la logique de gestion d'une trésorerie « tendant vers zéro » :

-Dans le cadre de l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, 22,1 M€ provenant de la réalisation de cessions ont été placés en 2023 et 2024 sur des comptes à terme du Trésor permettant ainsi de percevoir un revenu financier total de 635,17 K€ sur 2024, et minorant en outre les charges financières.

-le prêt revolving E417T1 CACIB, dont le taux est de 3,89% lorsqu'il est utilisé, et 3,89% - Eonia lorsqu'il est remboursé, a fait l'objet d'un remboursement anticipé provisoire début 2024 permettant une économie d'intérêts (calculés sur la base de l'Eonia) en 2024 de 101,13 K€.

PROJET

D - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Hors produits de cessions)

	2023 (en K€)	2024 (en K€)
Produits fonctionnement (avec op. fi et hors cessions)	260 717	274 729
- Dépenses fonctionnement (hors intérêts)	190 067	197 456
= Epargne de gestion	**70 650**	**77 273**
- intérêts bruts (op. de SWAP nette)	3 873	4 309
= Autofinancement Brut (ou CAF brute)	**66 777**	**72 964**
- remb. bruts du capital	16 023	17 045
= Autofinancement Net (ou CAF nette)	**50 754**	**55 919**

La C.A.F. brute ou l'Autofinancement brut est l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement par la différence entre les recettes réelles (hors cessions d'immobilisations) et les dépenses réelles. C'est **le montant disponible, après le remboursement des intérêts,** utilisé en priorité au remboursement du capital de la dette. On obtient alors **l'autofinancement net** qui correspond à **l'autofinancement brut diminué du remboursement du capital de la dette.** La marge de manœuvre alors obtenue permet de financer les dépenses d'équipement.

*
* *

En 2024, **la stratégie financière mise en œuvre par la municipalité dès 2014 a permis de maintenir un haut niveau d'épargne nette (55,92 M€)** malgré **les impacts financiers de la crise inflationniste, même si les experts estiment qu'elle est terminée, qui se traduisent par le maintien à un niveau élevé du prix des matières premières, et d'amortir le choc financier qu'impose l'Etat aux collectivités au travers des transferts massifs de charges non compensés et par la baisse drastique des dotations, qui sont en réalité autant de prélèvements supplémentaires dans le budget de la commune.**

Les résultats de l'exercice 2024 enregistrent **une amélioration**, ce qui **démontre l'efficacité de la gestion budgétaire mise en œuvre et le respect des engagements pris devant les Cannois par la municipalité.**

La politique de « rigueur bénéfique » instaurée dès 2014 a permis cette année encore de faire face à l'évolution des dépenses induites par l'impact de la crise inflationniste passée qui se traduit par le maintien à un niveau élevé du prix des matières premières, l'instabilité politique résultant de la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024 et le vote de la motion de censure le 4 décembre qui a entrainé la démission du Gouvernement, tout en protégeant le contribuable cannois par une démarche volontariste de stabilité des taux communaux de fiscalité locale. La capacité d'adaptation de la Mairie de Cannes à un environnement budgétaire et politique hostile et exceptionnel par son ampleur et sa durée, en pensant et en agissant différemment, lui permet de respecter les engagements pris auprès des Cannois, ce qui s'est concrétisé par :

PROJET

- **la baisse de la dette** de la Ville, avec **une diminution de l'encours** associée à un taux moyen particulièrement bas (2,25 %). Celle-ci a **fortement diminué, avec -76,59 M€ entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2024** pour atteindre **178,40 M€ à cette date**. Le ratio de l'**encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement** s'établit à **64,64% et la capacité de désendettement est de 2,44 années,** soit un niveau très inférieur au seuil d'alerte des 12 années fixé par l'Etat. **Cette trajectoire de désendettement** est **encore meilleure** que celle que la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) avait saluée dans son rapport du 1er février 2018 puisque l'objectif de 200 millions d'euros d'encours au 31 décembre 2020 a été atteint **un an avant la date prévue, soit au 31 décembre 2019. En outre, la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) dans son rapport notifié le 16 février 2023 souligne la forte baisse de la dette communale et atteste que la Mairie dispose d'une capacité à investir, dans un contexte de raréfaction des ressources, en minimisant de façon optimale le recours à l'emprunt.**

- **la non augmentation des taux communaux d'impôts locaux et la préservation des abattements de la taxe d'habitation**,

- la poursuite de **la politique active d'investissement** pour améliorer le cadre de vie des Cannois et rendre Cannes toujours plus attractive, rayonnante et agréable à vivre,

Il convient de préciser que cela a été réalisé sans dégrader ni la qualité du service public ni les conditions de vie au travail des agents.

La Mairie de Cannes s'est vu octroyer par la Direction Départementale des Finances Publiques de **l'excellent taux de 82,61%** pour **la qualité de sa comptabilité**, le mode d'évaluation ayant été totalement modifié à partir de 2022.

Ce très bon résultat est le fruit d'une **étroite collaboration entre la municipalité et les services du comptable public et d'un travail quotidien rigoureux en matière de gestion financière de la commune.**

Cannes poursuit le respect scrupuleux de ses principes budgétaires, en adéquation avec **les satisfécits reçus de la Chambre Régionale des Comptes** en 2018 et en 2023. Outre la conformité intégrale des données financières, la C.R.C. atteste de **la solidité croissante des comptes de la Mairie de Cannes, de la forte baisse de la dette communale et des efforts de gestion réalisés,** saluant dès lors la performance publique obtenue. Elle **valide ainsi la trajectoire financière rigoureuse suivie par la commune, ainsi que sa sobriété fiscale au profit des contribuables.** Elle **atteste enfin que la Mairie dispose d'une capacité à investir, dans un contexte de raréfaction des ressources, en minimisant de façon optimale le recours à l'emprunt.**

Il s'agit donc d'une trajectoire sans faille :

- **10 ans de baisse de la dette,**
- **10 ans de non création d'impôt,**
- **10 ans de maintien des abattements,**
- **Grâce à 10 ans de rigueur bénéfique !**

PROJET

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président et Monsieur David Lisnard, Maire, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Ville de Cannes, ainsi que l'ensemble des documents annexés à la présente délibération ;

- de constater, sur les résultats précités pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications des états du comptable de la Commune. Les résultats repris au moment du vote du Budget Primitif 2025 sont strictement conformes à ceux du présent Compte Financier Unique 2024 ;
- et d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions des biens et droits réels immobiliers pour l'année 2024 selon le détail annexé à la présente.

PROJET

VILLE DE CANNES
BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE 1
05/05/2025 16:51

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
Resultat définitif de l'exercice

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	180 320 974,82	326 379 288,35	506 700 263,17
	Titres de recettes émis	B	114 521 604,56	276 595 417,48	391 117 022,04
	R.A.R.	D	0,00		0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	180 320 974,82	326 379 288,35	506 700 263,17
	Mandats émis	G	111 027 320,47	217 900 214,29	328 927 534,76
	R.A.R.	I	1 518 161,94		1 518 161,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	3 494 284,09	58 695 203,19	62 189 487,28
	Déficit	G-B			
	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I			
	Déficit	I-D	-1 518 161,94		-1 518 161,94
RESULTAT REPORTE	Excédent			72 608 962,16	19 133 977,38
	Déficit		-53 474 984,78		
RESULTAT CUMULE	Excédent			**131 304 165,35**	79 805 302,72
	Déficit		**-51 498 862,63**		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-53 474 984,78		3 494 284,09	-49 980 700,69
Fonctionnement	126 987 558,33	-54 378 596,17	58 695 203,19	**131 304 165,35**

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RàR)		-49 980 700,69
	Solde de clôture du SIGLE		9 220,59
	Résultat de clôture d'investissement avec intégration solde du SIGLE (hors RàR)		-49 971 480,10
	Solde des RàR		-1 518 161,94
	Situation définitive de l'investissement		-51 489 642,04
	Solde restant à affecter en report à nouveau au 002		**79 814 523,31**
	Solde de clôture du SIGLE		-8 600,24
	Solde à reprendre au 002		**79 805 923,07**

PROJET

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
Resultat définitif de l'exercice

PROJET

NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES – C.F.U. 2024
(Fiche établie en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015)

- **Eléments de contexte**

- Les chiffres de la France en 2024 :
  - Croissance : 1,1%,
  - Inflation : 2%,
  - Taux de chômage : 7,3% de la population active.
- La ville de Cannes :
  - Nombre d'habitants : 73 990,
  - Nombre de résidences secondaires : 33 692.

- **Les priorités du budget**

- La protection des contribuables locaux en maintenant les taux de la fiscalité communale, les abattements et en n'appliquant pas la surtaxe sur les résidences secondaires, ce qui implique la réalisation d'efforts considérables d'économies et d'optimisation des dépenses et des recettes,
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement pour préparer l'avenir (74,1 M€),
- La protection des générations futures en poursuivant la diminution de l'encours de la dette de la Ville avec pour objectif d'être sous la barre des 200 M€ au 31/12/2020, objectif atteint avec un an d'avance au 31/12/2019 et encours de 178,40 M€ au 31/12/2024.

- **La structure du budget principal Ville et des budgets annexes**

- Budget principal Ville

PROJET

BUDGET PRINCIPAL VILLE – C.F.U. 2024 – Montants en €

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	114 521 605	276 595 417
- Dépenses de l'exercice	-111 027 320	-217 900 214
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	3 494 284	58 695 203
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-53 474 985	72 608 962
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	-49 980 701	131 304 165
Solde de clôture du SIGLE	9 221	-8 600
= Résultat de clôture avec intégration du solde du SIGLE (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	-49 971 480	131 295 565
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	-1 518 162	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	-51 489 642	131 295 565
Affectation du résultat d'exploitation si besoin de financement d'investissement		-51 489 642
= Résultat d'exploitation disponible après affectation		79 805 923

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	Evolution par rapport au CFU 2023 (en %)
011	Charges à caractère général	53 101 232	53 476 922	0,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 933 743	105 268 890	3,27%
014	Atténuations de produits	4 444 962	4 759 030	7,07%
65	Autres charges de gestion courante	30 555 666	33 857 352	10,81%
66	Charges financières	3 873 251	4 309 084	11,25%
67	Charges spécifiques	31 404	94 289	N.S.
	TOTAL	**193 940 259**	**201 765 567**	**4,03%**
	Neutralisation augmentation marché restauration scolaire		-1 130 332	
	Neutralisation de la baisse des fluides	-2 332 152		
	Neutralisation revalorisation valeur du point d'indice au 01/07/2023 et 5 points d'indice supplémentaires au 01/01/2024	-650 000	-2 218 000	
	Neutralisation des charges d'intérêts		-435 832	
	Neutralisation augmentation Taxes Foncières		-175 090	
	Neutralisation augmentation F.P.I.C.		-145 764	
	Neutralisation augmentation remboursement services mutualisés		-740 617	
	Neutralisation augmentation interventions d'urgences		-174 032	
	Neutralisation subvention exceptionnelle A.S. Cannes Volley Ball		-250 000	
	Neutralisation subvention exceptionnelle Racing Club de Cannes		-250 000	
	Neutralisation subvention exceptionnelle Athlétic club de Cannes		-20 000	
	Neutralisation condamnation tribunaux	-44 219	-490 001	
	Neutralisation salon du vintage		-91 500	
	Neutralisation diminution du marché location materiel pour manifestations	-240 798		
	Neutralisation augmentation apport de sable		-300 379	
	Neutralisation augmentation subvention C.C.A.S.		-2 070 000	
	Dépenses Ukraine (dont reversement dons au C.C.A.S.)	-141 829		
	Dépenses COVID-19 et diffusion d'alertes	-23 888	-114 839	
	TOTAL DEPENSES A PERIMETRE IDENTIQUE	**190 507 372**	**193 159 180**	**1,39%**

* Non Significatif

PROJET

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	évolution en %
73	Impôts et taxes	13 723 186	16 280 151	18,63%
731	Fiscalité locale	165 691 177	168 289 335	1,57%
74	Dotations, subventions et participations	23 487 266	24 138 752	2,77%
75	Autres produits de gestion courante	34 530 696	40 017 715	15,89%
70	Produits des services et du domaine	21 637 782	23 454 494	8,40%
76	Produits financiers	301 298	849 432	N.S.*
013	Atténuations de charges	1 284 712	1 682 703	30,98%
77	Produits spécifiques	1 287 043	1 259 241	N.S.*
TOTAL		261 943 159	275 971 823	5,36%
	Neutralisation cessions	-1 226 178	-1 242 709	
	Droits de mutation	-18 313 603	-15 462 815	
	Neutralisation reversement Fonds de roulement DSP Vieux-Port	-1 580 345	-1 637 729	
	Neutralisation recette exceptionnelle jugement Uniparc		-1 132 052	
	Neutralisation recette exceptionnelle Imprévision SEMEC		-2 076 671	
	Neutralisation recette exceptionnelle Sinistre Cannes tennis Garden		-5 512 792	
	Neutralisation D.S.P. Vieux Port	-15 000 000	-10 000 000	
	Recettes Pôle Art Moderne	-44 000	-25 000	
	Recettes Pôle Art Moderne V.I.P.	-256 800		
TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE		225 522 232,97	238 882 055,43	5,92%

* N.S. : Non Significatif

PROJET

A périmètre identique, les dépenses augmentent de 1,39%, alors que les recettes augmentent de 5,92%, évitant l'effet de ciseaux.

Les taux d'imposition restent identiques depuis 2014 :

	T.H.	T.F.	T.F.N.B.
Taux 2023	27,88%	28,12%	14,22%
Taux 2014	27,88%	17,50%	14,22%

Concernant le taux de taxe sur le foncier bâti, la variation constatée résulte de l'intégration de la part départementale de ce produit dans le cadre de sa suppression décidée unilatéralement par l'Etat.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	évolution (en %)
Dépenses d'équipement	72 738 671	73 467 340	1,00%
Subventions d'équipement versées	1 308 832	671 739	N.S.*
Remboursement du capital des emprunts	16 022 969	17 044 945	6,38%
Dépôts et cautionnement, remboursement divers et prêts d'honneur versés aux étudiants	73 942	1 554 067	N.S.*
TOTAL (hors mouvements financiers)	90 144 414	92 738 091	2,88%
Mouvements financiers	10 202 167	9 527 000	N.S.*
TOTAL GENERAL	100 346 580	102 265 091	1,91%

* Non Significatif

PROJET

RECETTES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024	évolution en %
Subventions d'équipement	4 903 192	4 623 192	-5,71%
Fonds de compensation de la TVA	7 396 771	6 927 580	-6,34%
Taxe d'aménagement et versement pour sous densité et dons et legs	937 881	727 446	-22,44%
Amendes de police	2 255 620	2 936 491	30,19%
Emprunts nouveaux	10 000 000	11 000 000	10,00%
Cautions versées et divers	73 668	124 247	68,66%
Créances TVA	49 937	3 770	N.S.*
SOUS-TOTAL	25 617 069	26 342 726	2,83%
Affectation du résultat N-1	44 113 355	54 378 596	23,27%
SOUS-TOTAL (hors mouvements financiers)	69 730 425	80 721 323	15,76%
Mouvements financiers	10 202 167	9 526 999	-6,62%
TOTAL GENERAL	79 932 591	90 248 322	12,91%

* Non Significatif

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL – Montant en K€

	2023 (en K€)	2024 (en K€)
Produits fonctionnement (avec op. fi et hors cessions)	260 717	274 729
- Dépenses fonctionnement (hors intérêts)	190 067	197 456
= Epargne de gestion	**70 650**	**77 273**
- intérêts bruts (op. de SWAP nette)	3 873	4 309
= Autofinancement Brut (ou CAF brute)	**66 777**	**72 964**
- remb. bruts du capital	16 023	17 045
= Autofinancement Net (ou CAF nette)	**50 754**	**55 919**

LE DESENDETTEMENT SE POURSUIT

Entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2024, la Ville s'est désendettée de 76,6 M€, ce qui permet d'atteindre 178,40 M€ d'encours de la dette au 31 décembre 2024.

En outre, une renégociation permanente de la dette a permis d'obtenir un taux moyen de l'encours de dette de **2,25 %** en 2024.

LES PRINCIPAUX RATIOS

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 2 726,93 €/habitant,
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 3 729,85 €/habitant,
- Dépenses d'équipement brut/population : 1 002,01 €/habitant,
- Encours de la dette/population : 2 411,09 €/habitant,
- DGF/population : 201,41 €/habitant,
- Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 52,17%,
- Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 79,29%,
- Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement) : 26,44%,
- Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement) : 20,26%,
- Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement : 64,64%,
- Capacité de désendettement (Encours de la dette/épargne brute) : 2,44.

PROJET

- Budget annexe du C.F.A.

BUDGET ANNEXE DU C.F.A. – C.F.U. 2024 – Montants en €

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	643 485,58	5 754 002,84
- Dépenses de l'exercice	-1 155 971,39	-4 806 634,44
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	**-512 485,81**	**947 368,40**
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-468 809,34	6 051 442,33
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	**-981 295,15**	**6 998 810,73**
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	**-7 258,86**	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	**-988 554,01**	
Affectation du résultat de fonctionnement si besoin de financement d'investissement		-988 554,01
= Résultat de fonctionnement disponible après affectation		**6 010 256,72**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	1 223 914	1 029 477
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 103 148	3 101 533
65	Autres charges de gestion courante	511 763	437 419
67	Charges spécifiques	13 905	98 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	60 999
	TOTAL GENERAL	**4 852 730**	**4 727 429**
	Neutralisation des fluides	303 926	176 137
	Neutralisation hausse certaines dépenses suite inflation	243 237	324 038
	Neutralisation de la redevance des frais généraux	494 501	420 205
	Neutralisation des créances admises en non valeur	10 023	13
	Neutralisation des dépenses nouvelles	0	138 188
	Neutralisation des dépenses non reconduites en 2024	17 153	0
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	**3 783 890**	**3 668 848**

PROJET

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
74	Dotations, subventions et participations	6 448 125	83 661
75	Autres produits de gestion courante	30 720	106 264
70	Produits des services et du domaine	259 194	5 471 457
013	Atténuations de charges	25 034	33 204
77	Produits spécifiques	4 574	0
	TOTAL	6 767 647	5 694 586
	Neutralisation des recettes nouvelles	0	110 532
	Neutralisation des recettes non reconduites en 2024	9 988	0
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	6 757 659	5 584 054

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	537 365	1 096 554
TOTAL	537 365	1 096 554

RECETTES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
F.C.T.V.A.	47 951	47 992
Subventions d'équipements reçues	30 557	49 177
TOTAL HORS AFFECTATION DU RESULTAT	78 508	97 170
Affectation du résultat N-1	119 250	467 111
TOTAL	197 758	564 280

PROJET

- Budget annexe du Crématorium

BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM – C.F.U. 2024 – Montants en €

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	602 937,06	1 697 976,87
- Dépenses de l'exercice	843 267,77	1 629 952,25
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	**-240 330,71**	**68 024,62**
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-316 828,56	1 422 611,88
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	**-557 159,27**	**1 490 636,50**
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser		
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	**-557 159,27**	
Affectation du résultat de fonctionnement si besoin de financement d'investissement		-557 159,27
= Résultat de fonctionnement disponible après affectation		**933 477,23**

DEPENSES D'EXPLOITATION- Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	887 440	765 007
012	Charges de personnel et frais assimilés	472 661	507 211
65	Autres charges de gestion courante	78 911	80 146
66	Charges financières	1 604	29 591
67	Charges exceptionnelles	13 043	1 076
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prévisions		7 482
	TOTAL GENERAL	**1 453 660**	**1 390 515**
	Neutralisation de la réparation des fours	106 526	63 100
	Neutralisation de la location du 4ème four	164 000	84 000
	Neutralisation des frais d'acte de contentieux	7 305	14 000
	Neutralisation de la taxe d'aménagement	9 662	
	Neutralisation de l'augmentation du coût des fluides	72 000	64 790
	Neutralisation des charges exceptionnelles	12 143	
	Neutralisation du reversement de la vente des métaux	9 810	48 175
	Neutralisation des frais financiers sur l'intérêt de la dette	1 604	29 591
	Neutralisation dotations aux provisions		7 482
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	**1 070 610**	**1 079 376**

* Non Significatif

PROJET

RECETTES D'EXPLOITATION – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
013	Atténuations de charges	350	569
70	Produits des services et du domaine	1 261 026	1 597 282
75	Autres produits de gestion courante	6 542	9 098
77	Produits exceptionnels	15 733	84 790
TOTAL	TOTAL	1 283 651	1 691 739
	Neutralisation rattachement et produit sinistre	15 733	84 790
	Neutralisation du reversement de la vente des métaux	9 810	48 175
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	1 258 109	1 558 774

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	1 290 494	737 026
Remboursement du capital des emprunts		53 333
TOTAL	1 290 494	790 359

RECETTES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Affectation du résultat N-1	40 812	316 829
Emprunt	800 000	
TOTAL	840 812	316 829

PROJET

- Encours de la dette au 31/12/2024 : 746 666,68 €.

- Budget des Ports Communaux

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX – C.F.U. 2024 – Montants en €

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	3 758 990,18	14 752 116,94
- Dépenses de l'exercice	-2 923 342,67	-12 244 395,48
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	**835 647,51**	**2 507 721,46**
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-1 160 234,24	1 514 741,82
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	**-324 586,73**	**4 022 463,28**
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	**-272 583,11**	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	**-597 169,84**	**4 022 463,28**
Affectation du résultat d'exploitation si besoin de financement d'investissement		-597 169,84
= Résultat d'exploitation disponible après affectation		**3 425 293,44**

DEPENSES D'EXPLOITATION – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	4 401 830	4 160 223
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 954 839	3 118 758
65	Autres charges de gestion courante	1 877 830	2 031 091
66	Charges financières	1 046	2
67	Charges exceptionnelles	340 284	283 534
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		104 916
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	369 441	440 000
	TOTAL	**9 945 271**	**10 138 523**
	Neutralisation des fluides	**-2 238 850**	**-2 144 100**
	Neutralisation de l'enlèvement des Posidonies	**-50 960**	**-103 660**
	Neutralisation de la redevance des frais généraux	**-727 866**	**-820 487**
	Neutralisation des créances admises en non valeur et créances éteintes	**-14 663**	
	Neutralisation de l'augmentation de la redevance domaniale des Ports		**-74 101**
	Neutralisation de l'Impôt sur les Sociétés (I.S.)	**-369 441**	**-440 000**
	Neutralisation des dotations aux provisions	**0**	**-104 916**
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	**6 543 490**	**6 451 259**

PROJET

RECETTES D'EXPLOITATION – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
75	Autres produits de gestion courante	4 827 428	5 473 249
70	Produits des services et du domaine	8 047 726	8 872 823
013	Atténuations de charges	110 429	3 008
74	Subventions d'exploitation	20 560	0
77	Produits exceptionnels	186 647	388 435
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 798	0
	TOTAL	13 207 587	14 737 515
	Neutralisation produits exceptionnels	-186 647	-388 435
	Neutralisation subvention d'exploitation	-20 560	
	Neutralisation augmentation de la redevance d'usage électricité		-347 345
	Neutralisation des reprises sur provisions	-14 798	0
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	12 985 582	14 001 735

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	3 607 059	2 864 011
Remboursement du capital des emprunts	50 000	12 500
Dépôts et cautionnements	5 597	5 863
TOTAL	3 662 656	2 882 374

RECETTES D'INVESTISSEMENT - Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Subvention d'investissement	804	278 013
Dépôts et cautionnement	15 647	44 366
TOTAL HORS AFFECTATION DU RESULTAT	16 451	322 379
Affectation du résultat N-1	1 416 003	1 304 372
TOTAL	1 432 454	1 626 751

- Encours de la dette au 31/12/2024 : 0 €.

PROJET

- Budget des parkings

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMENAGES – C.A. 2024 – Montants en €

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	734 731,67	8 334 251,16
- Dépenses de l'exercice	-3 044 533,13	-7 966 741,74
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	**-2 309 801,46**	**367 509,42**
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	1 781 234,73	2 890 250,41
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	**-528 566,73**	**3 257 759,83**
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	**-854 438,20**	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	**-1 383 004,93**	
Affectation du résultat d'exploitation si besoin de financement d'investissement		-1 383 004,93
= Résultat d'exploitation disponible après affectation		**1 874 754,90**

DEPENSES D'EXPLOITATION – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	3 302 954,45	3 336 907,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 297 031,00	2 466 504,56
65	Autres charges de gestion courante	535 006,02	572 814,70
66	Charges financières	98 628,99	136 958,87
67	Charges exceptionnelles	7 522,10	5 212,42
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500 000,00	590 691,16
69	Impôt sur les bénéfices	224 869,00	128 639,60
TOTAL		**6 966 012**	**7 237 729**
	Neutralisation remboursement de frais et de fluides parking Pantiero au délégataire	**-127 910**	**-268 634**
	Neutralisation augmentation des frais de gardiennage		**-35 798**
	Neutralisation des frais généraux	**-466 444**	**-514 389**
	Neutralisation des charges financières	**-98 629**	**-136 959**
	Neutralisation des créances admises en non valeurs	**-9 949**	**-218**
	Neutralisation de l'Impôt sur les Sociétés (I.S.)	**-224 869**	**-128 640**
	Neutralisation des dotations aux provisions	**-500 000**	**-590 691**
TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE		**5 538 210**	**5 562 401**

PROJET

RECETTES D'EXPLOITATION – Montants en €

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
75	Autres produits de gestion courante	35 938	81 876
70	Produits des services et du domaine	8 045 977	8 089 506
013	Atténuations de charges	58 895	28 516
77	Produits exceptionnels	127 705	134 353
TOTAL HORS RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		8 268 514,26	8 334 251,16
	Neutralisation Indemnisation Etat activité partielle periode Covid		-51 494
	neutralisation remboursement redressement URSSAF période Covid	-34 157	
	neutralisation recettes exceptionnelles indemnités sinistres	-50 306	
TOTAL HORS RESULTAT ANTERIEUR REPORTE A PERIMETRE IDENTIQUE		8 184 051,27	8 282 757,34
	Résultat antérieur reporté	2 185 848	2 890 250
TOTAL		10 454 362	11 224 502

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	1 739 216	2 730 622
Emprunts et dettes assimilées	307 270	308 192
TOTAL	2 046 486	3 038 814

RECETTES D'INVESTISSEMENT – Montants en €

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Emprunts et dettes assimilées	0	0
TOTAL HORS AFFECTATION DU RESULTAT	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0
TOTAL	0	0

- Encours de la dette au 31/12/2024 : 3 133 231,07 €.

PROJET

- **<u>Crédits pluriannuels d'investissement par budgets</u>**

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Tableau synthétique du montant total des crédits d'investissement votés en AP/CP (exprimé en euros)	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votées y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N)
Budget Principal	**771 120 000,00**	**-36 784 774,22**	**734 335 225,78**	**384 138 551,64**	**62 051 000,00**	**56 190 152,31**	**294 006 521,83**

BUDGET ANNEXE DU C.F.A.

Tableau synthétique du montant total des crédits d'investissement votés en AP/CP (exprimé en euros)	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votées y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N)
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis	**2 500 000,00**	**5 000 000,00**	**7 500 000,00**	**1 705 970,69**	**1 180 000,00**	**1 018 720,49**	**4 775 308,82**

BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Tableau synthétique du montant total des crédits d'investissement votés en AP/CP (exprimé en euros)	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votées y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N)
Budget annexe du Crématorium	**3 730 000,00**	**0,00**	**3 730 000,00**	**2 117 026,82**	**1 195 000,00**	**726 352,86**	**886 620,32**

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

Tableau synthétique du montant total des crédits d'investissement votés en AP/CP (exprimé en euros)	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votées y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N)
Budget annexe des Ports communaux	**49 740 000,00**	**5 480 000,00**	**55 220 000,00**	**35 414 731,64**	**2 981 164,00**	**1 698 069,24**	**18 107 199,12**

PROJET

- **Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
VILLE	201 765 566,84	16 134 647,45	217 900 214,29	275 971 823,16	623 594,32	276 595 417,48
C.F.A.	4 727 429,09	79 205,35	4 806 634,44	5 694 585,84	59 417,00	5 754 002,84
CREMATORIUM	1 390 514,58	239 437,67	1 629 952,25	1 691 738,87	6 238,00	1 697 976,87
PORTS COMMUNAUX	10 138 523,14	2 105 872,34	12 244 395,48	14 737 515,01	14 601,93	14 752 116,94
PARKINGS	7 237 729,27	729 012,47	7 966 741,74	8 334 251,16	-	8 334 251,16
TOTAUX	**225 259 762,92**	**19 288 175,28**	**244 547 938,20**	**306 429 914,04**	**703 851,25**	**307 133 765,29**

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
VILLE	102 265 091,44	8 762 229,03	111 027 320,47	90 248 322,40	24 273 282,16	114 521 604,56
C.F.A.	1 096 554,39	59 417,00	1 155 971,39	564 280,23	79 205,35	643 485,58
CREMATORIUM	790 358,94	52 908,83	843 267,77	316 828,56	286 108,50	602 937,06
PORTS COMMUNAUX	2 882 374,19	40 968,48	2 923 342,67	1 626 751,29	2 132 238,89	3 758 990,18
PARKINGS	3 038 813,93	5 719,20	3 044 533,13	-	734 731,67	734 731,67
TOTAUX	**110 073 192,89**	**8 921 242,54**	**118 994 435,43**	**92 756 182,48**	**27 505 566,57**	**120 261 749,05**

	SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
TOTAUX	**335 332 955,81**	**28 209 417,82**	**363 542 373,63**	**399 186 096,52**	**28 209 417,82**	**427 395 514,34**

PROJET

- **<u>Evolution des effectifs et des charges de personnel</u>**

	Ch 012 - Charges de personnel			Effectifs permanents et non-permanents (31/12/N)		
	C.F.U. 2023	**C.F.U. 2024**	**Evolution en %**	**C.F.U. 2023**	**C.F.U. 2024**	**Evolution en %**
Budget principal Ville	101 933 743,26 €	105 268 890,39 €	3,27%	2 175	2 167	-0,37%
C.F.A.	3 103 148,35 €	3 101 533,25 €	-0,05%	67	67	0,00%
Crématorium	472 661,17 €	507 211,41 €	7,31%	10	10	0,00%
Ports communaux	2 954 839,04 €	3 118 757,80 €	5,55%	45	45	0,00%
Parkings	2 297 031,00 €	2 466 504,56 €	7,38%	47	45	-4,26%
TOTAUX	**110 761 422,82 €**	**114 462 897,41 €**	**3,34%**	**2 344**	**2 334**	**-0,43%**

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS - EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (C.F.U.),

Vu la délibération n°12 du 17/12/2021 actant la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 au 1er janvier 2022, avec l'adoption du règlement budgétaire et financier qui prévoit dans son chapitre 2, article 10, le passage en compte financier unique sur le même exercice budgétaire et comptable,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les résultats de l'exercice 2024 du Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis - Faculté des Métiers de Cannes qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE DU C.F.A. - C.F.U. 2024 (en €)

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	643 485,58	5 754 002,84
- Dépenses de l'exercice	-1 155 971,39	-4 806 634,44
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	**-512 485,81**	**947 368,40**
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-468 809,34	6 051 442,33
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	**-981 295,15**	**6 998 810,73**
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	**-7 258,86**	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	**-988 554,01**	
Affectation du résultat de fonctionnement si besoin de financement d'investissement		-988 554,01

= Résultat de fonctionnement disponible après affectation		**6 010 256,72**

Les résultats de clôture pour l'exercice 2024 se définissent de la manière suivante :

- **Résultat de fonctionnement excédentaire : 6 998 810,73 €**
- **Besoin de financement d'investissement : - 981 295,15 €**
- **Solde des restes à réaliser : - 7 258,86 €**

Les restes à réaliser ont été comptabilisés en investissement. Ils s'élèvent pour les dépenses à 7 258,86 €.

Le résultat disponible d'investissement après comptabilisation des restes à réaliser fait donc apparaître un besoin de financement de 988 554,01 €.

La section d'investissement présentant un besoin de financement, le résultat de fonctionnement soit 6 998 810,73 € devra être affecté en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à 981 295,15 €, auquel il convient d'ajouter le solde négatif des restes à réaliser pour - 7 258,86 €. Le solde restant de 6 010 256,72 € sera repris en report à nouveau sur la section de fonctionnement du budget 2025.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement du C.F.A. se déclinent en Opérations de Programme Annuels (O.P.A.) ou en Opérations de Programmes Individualisés (O.P.I.), ces dernières étant gérées au moyen d'Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (A.P./C.P.). Elles s'établissent à **1 096 554,39 €,** comme suit :

Opérations de programme annuel

- Les dépenses récurrentes, réalisées pour un total de **77 833,90 €**, ont principalement concerné des travaux dans le bâtiment (61 345,02 €) avec la fourniture et pose de rideaux occultants et d'un garde-corps, le renforcement de la sécurité électrique, la création de prise RJ 45 ou encore des travaux de peinture dans la cage d'escaliers. Par ailleurs, elles ont porté, également, sur le renouvellement d'appareils professionnels (meuble bas, machine à laver, centrale vapeur, mixeur pour l'atelier pâtisserie) (10 247,30 €), sur des acquisitions de mobiliers (bureaux, tentes pliantes, tableau blanc) (6 158,14 €) et de petites fournitures informatiques (83,44 €).

Opérations de programme individualisé

- La **mise aux normes et la modernisation du Centre de Formation des Apprentis : 1 018 720,49 €** ont permis d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement de l'établissement. Cette somme a été consacrée à diverses actions telles que de la maçonnerie, la fourniture et pose de flocage thermique dans le parking, la mise en peinture sur subjectile béton, la mise en place d'une isolation en sous-face de toiture ou bien encore des travaux électriques en sous-sol.

PROJET

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	537 365	1 096 554
TOTAL	537 365	1 096 554

Les dépenses d'investissement sont comptabilisées dans le cadre des AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) avec prise en compte des restes à réaliser sur les OPA de la section.

- Les recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **564 280,23 €** en 2024 avec 467 110,51 € d'affectation de résultat provenant de l'excédent de fonctionnement 2023, puis 47 992,28 € perçus au titre du Fonds de Compensation pour la T.V.A. (F.C.T.V.A.) sur les dépenses d'investissement éligibles et enfin 49 177,44 € de subventions d'équipement reçues des Opérateurs de Compétences (OPCO) pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier à destination des apprentis.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
F.C.T.V.A.	47 951	47 992
Subventions d'équipements reçues	30 557	49 177
TOTAL HORS AFFECTATION DU RESULTAT	78 508	97 170
Affectation du résultat N-1	119 250	467 111
TOTAL	197 758	564 280

- Mouvements d'ordre d'investissement

Les recettes s'élèvent à 79 205,35 € pour les dotations aux amortissements. Quant aux dépenses, elles ont été réalisées à hauteur de 59 417,00 € pour l'amortissement des subventions transférables reçues.

Section de fonctionnement

- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées malgré un contexte économique difficile

Les dépenses de fonctionnement totales (réelles et ordres) s'élèvent à 4 806 634,44 € en 2024 contre 4 907 361,25 € en 2023 soit une évolution de (- 2,05 %).

PROJET

Les dépenses réelles s'établissent à **4 727 429,09 €** en 2024 contre 4 852 730,20 € en 2023 soit une évolution de - 2,58 % résultant d'une gestion fine des dépenses de la part du C.F.A.

A périmètre identique, les dépenses réelles s'établissent à **3 668 848,01 €** en 2024 contre 3 783 889,74 € pour 2023 (-3,04 %) en neutralisant la redevance des frais généraux, les dépenses de fluides relatives à la consommation d'électricité et de gaz ainsi que les créances admises en non-valeur.

Certaines dépenses évoluant à la hausse à la suite de la crise inflationniste ont également été neutralisées sur le chapitre 011. Il s'agit des dépenses d'entretien et de réparation du bâtiment du C.F.A. (+13 K€), de nettoyage des locaux (+5 K€), de l'achat de premiers équipements des apprentis (+5 K€), de la fourniture des ateliers des apprentis (restaurant d'application, cuisine, pâtisserie, boucherie, fleuriste et coiffure) pour +8,5 K€, des frais de déplacement et de transport des apprentis notamment lors des échanges européens (+20 K€) ainsi que l'assurance et contrôle périodique du bâtiment (+7 K€).

Sur le chapitre 67, le remboursement partiel de la subvention concernant la Mobilité Européenne Erasmus relative aux voyages d'apprentis en Europe, a également été neutralisé (+21,5 K€).

A ces augmentations, viennent s'ajouter de nouvelles dépenses neutralisées sur les chapitres 011, 65, 67 et 68. Il s'agit de celles relatives à la régie d'avances des frais de mission des apprentis pour 2 K€, au remboursement de frais au parc roulant pour 4 K€, à l'annulation de rattachements sans objet pour 8 K€, aux titres annulés sur les exercices antérieurs pour 62,5 K€, aux dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement liées au compte épargne-temps (CET) pour 58 K€ ainsi que les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs pour 3 K€.

Certaines dépenses, à périmètre identique, ont été neutralisées en 2023 car non reconduites en 2024 pour un montant total de 17 K€, portant sur la matière d'œuvres pour la formation des adultes (9 K€), des dépenses inhérentes au fonds de soutien Région promotion apprentis (5,5 k€) ainsi que sur les dépenses liées au transport collectif module Mobilité PACA pour (2,5 K€).

Ainsi, à périmètre constant, les dépenses à caractère général (chap. 011) s'élèvent à **1 029 476,77 K€** en 2024 contre 1 223 913,73 € en 2023, soit une baisse de -18,89 %. Cette diminution traduit la bonne gestion des dépenses réalisées par le C.F.A.. Des économies ont été réalisées notamment sur les dépenses de fluides électricité (-85 %) et de gaz (-43 %) ainsi que sur les dépenses liées à l'organisation d'échanges européens des apprentis et enseignants (-35 K€) sur les voyages des apprentis inscrits en section BTS (-15 K€), sur les tenues des apprentis APEA (-22 K€) et sur l'entretien et la réparation de biens mobiliers (-11 K€).

Les charges de personnel (chap. 012) sont constatées quant à elles en légère diminution à **3 101 533,25 €** en 2024 contre 3 103 148,35 € en 2023 (-0,05 %).

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à **437 419,31 €** en 2024 contre 511 762,92 € en 2023, baisse constatée notamment sur la redevance pour frais généraux (-74 K€) et sur les créances admises en non-valeur (-10 K€).

S'agissant des charges spécifiques, elles s'établissent à **98 000,34 €** en 2024 contre 13 905,20 € en 2023.

PROJET

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement concernant les comptes épargne-temps (CET) s'élèvent à **57 698,09 €** et les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs s'établissent à **3 301,33 €.**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	1 223 914	1 029 477
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 103 148	3 101 533
65	Autres charges de gestion courante	511 763	437 419
67	Charges spécifiques	13 905	98 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	60 999
	TOTAL GENERAL	4 852 730	4 727 429
	Neutralisation des fluides	303 926	176 137
	Neutralisation hausse certaines dépenses suite inflation	243 237	324 038
	Neutralisation de la redevance des frais généraux	494 501	420 205
	Neutralisation des créances admises en non valeur	10 023	13
	Neutralisation des dépenses nouvelles	0	138 188
	Neutralisation des dépenses non reconduites en 2024	17 153	0
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	3 783 890	3 668 848

Après une année 2024 marquée par une reprise d'activités du C.F.A., les dépenses à périmètre identique restent maîtrisées.

- Des recettes en diminution dues essentiellement au recalibrage des financements des OPCO et à la fin du rattrapage des opérations effectuées en 2023

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et ordres) s'élèvent à **5 754 002,84 €** en 2024 contre 6 834 674,78 € en 2023 soit une baisse de (-15,86 %) résultant principalement de la réduction des taux de prise en charge des OPCO (Opérateurs de Compétences).

A périmètre identique, les recettes réelles s'établissent à **5 584 054,24 €** en 2024, contre 6 757 658,56 € en 2023 en neutralisant certaines nouvelles recettes pour un montant de 110 531,60 € (formation continue CAP Fleuriste Pôle Emploi pour 94 117,60 € et la subvention fonds de soutien 2022 promotion apprentissage pour 16 414 €).

Certaines recettes 2023 non reconduites en 2024 ont également été neutralisées pour un montant total de 9 988,14 € (redevance d'occupation des locaux C.F.A. pour 1 116 €, subvention et participation Région Mobilité PACA pour 4 298,58 € et les mandats annulés sur les exercices antérieurs pour 4 573,56 €).

Les recettes réelles s'établissent, à périmètre identique, à **5 694 585,84 €** en 2024 contre 6 767 646,70 € en 2023 comprenant essentiellement la participation des OPCO.

PROJET

Les OPCO, qui assurent depuis le 1er janvier 2020 le financement des formations dispensées au C.F.A. en lieu et place de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont versé au titre des contrats de formation d'apprentissage, la somme de **4 966 400,32 €** en 2024 contre 6 241 598,07 € en 2023, montant qui comptabilise en 2023 le rattrapage des années précédentes résultant du changement de mode de financement. Les OPCO ont également souhaité soutenir l'apprentissage des jeunes en 2024, en contribuant à hauteur de **110 471,56 €** par le versement de l'aide aux premiers équipements des apprentis (APEA) et en versant une participation de **70 406,53 €** au titre de la Mobilité Européenne et Internationale. Les participations des OPCO, initialement inscrites sur le chapitre 74, ont été comptabilisées en 2024 sur le chapitre 70 à la demande de France Compétences.

Ainsi, les produits des services et du domaine s'élèvent à **5 471 457,14 €**. Ils enregistrent également la formation continue Cap Fleuriste Pôle Emploi **(94 117,60 €)**, la redevance formation continue adultes **(50 643,65 €),** la redevance formation hôtelier navigant **(68 140,28 €)**, les régies de recettes du C.F.A. **(62 656,80 €**), la formation continue boucher Pôle Emploi **(6 432 €),** la formation continue les métiers de la beauté pari gagnant **(27 006 €)** divers stages **(911 €),** les charges locatives **(1 535,40 €),** et la redevance d'occupation des locaux du C.F.A. **(12 736 €).**

Quant aux subventions et participations, elles s'élèvent à **83 660,62 €**. Le C.F.A. a pu bénéficier en 2024 d'une subvention fonds de soutien 2022 promotion apprentissage de 16 414 € de la part de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'une participation de 1 938 € d'un organisme de formation pour les prestations de déplacement des apprentis.

L'Etat, quant à lui, a versé au C.F.A. la somme de 9 010 € au titre des contrats d'avenir et a participé au versement de l'aide au financement du permis B pour les apprentis pour un montant de 32 500 €.

L'Etat a également procédé au remboursement de la T.V.A. sur les dépenses d'entretien du bâtiment par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) pour un montant de 2 563,42 €, conformément aux dispositions introduites par la loi de finances pour 2016.

Enfin, l'Europe a participé au fonctionnement du C.F.A. en 2024 avec une subvention de 21 235,20 € au titre du programme étudiant de Mobilité Européenne Erasmus concernant les voyages des apprentis en Europe.

Aussi, les autres produits de gestion courante s'élèvent à **106 263,64 €** en 2024 comprenant notamment les loyers du Directeur du C.F.A. (7 200 €), les autres produits exceptionnels sur opération de gestion (7 675,13 €) et les annulations de rattachement (91 386,09 €).

S'agissant des atténuations de charges, elles s'établissent à **33 204,44 €** correspondant pour l'essentiel à la contribution des agents à l'achat de titres restaurant (32 K€).

Enfin, l'excédent de fonctionnement s'établit à **6 010 256,72 €** en 2024 ne nécessitant pas le versement de la subvention d'équilibre du Budget Principal de la Ville.

PROJET

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
74	Dotations, subventions et participations	6 448 125	83 661
75	Autres produits de gestion courante	30 720	106 264
70	Produits des services et du domaine	259 194	5 471 457
013	Atténuations de charges	25 034	33 204
77	Produits spécifiques	4 574	0
	TOTAL	6 767 647	5 694 586
	Neutralisation des recettes nouvelles	0	110 532
	Neutralisation des recettes non reconduites en 2024	9 988	0
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	6 757 659	5 584 054

Malgré une année encore difficile, à périmètre identique les dépenses sont maîtrisées (-3,04 %) et les recettes se maintiennent malgré une diminution de la participation des Opérateurs de Compétences.

- Mouvements d'ordre de fonctionnement

En recettes, les écritures portent sur la quote-part des subventions d'équipement transférées au compte de résultat pour un montant de 79 205,35 €. En dépenses, il s'agit de la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de 59 417 €.

Ainsi, à l'occasion de la séance de ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de l'investissement (981 295,15 €) augmenté du solde des restes à réaliser (7 258,86 €) soit 988 554,01 €, le solde disponible représentant la somme de **6 010 256,72 €** étant repris en report à nouveau sur la section de fonctionnement du budget 2025.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président et Monsieur David Lisnard, Maire, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis – Faculté des Métiers de Cannes, ainsi que l'ensemble des documents annexés à la présente délibération,

PROJET

- et de constater, sur les résultats précités du budget annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique. Le résultat est conforme au résultat provisoire repris dans le budget annexe au moment du vote du Budget Primitif 2025.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (C.F.U.),

Vu la délibération n°12 du 17/12/2021 actant la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 au 1er janvier 2022 pour les budgets anciennement en M14, avec l'adoption du règlement budgétaire et financier qui prévoit dans son chapitre 2, article 10, le passage en compte financier unique sur le même exercice budgétaire et comptable étendu à l'instruction comptable M4,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du Crématorium qui se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - C.F.U. 2024 (en €)

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	602 937,06	1 697 976,87
- Dépenses de l'exercice	843 267,77	1 629 952,25
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	-240 330,71	68 024,62
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-316 828,56	1 422 611,88
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	-557 159,27	1 490 636,50
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser		
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	-557 159,27	
Affectation du résultat de fonctionnement si besoin de financement d'investissement		-557 159,27
= Résultat de fonctionnement disponible après affectation		933 477,23

Les résultats de clôture pour l'exercice 2024, après consultation du Conseil d'Exploitation, se définissent de la manière suivante :

- **Résultat d'exploitation excédentaire : 1 490 636,50 €**

♦ **Résultat d'investissement déficitaire : - 557 159,27 €**

La section d'investissement présente un besoin de financement de l'exercice (557 159,27 €), le résultat d'exploitation après affectation est repris en report à nouveau sur la section d'exploitation (933 477,23 €).

En section d'investissement :

L'exercice 2024 a enregistré un total de **790 358,94 €** de dépenses réelles de la section d'investissement.

Ainsi, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de **737 025,62 €** et se répartissent comme suit :

Opérations de programme individualisé :

Les dépenses pluriannuelles, suivies en Autorisation de Programme et visant à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers, ont été réalisées à hauteur de **726 352,86 €** pour les projets suivants :

- **les travaux de remplacement des deux fours obsolètes et optimisation de leur filtration** : suite des prestations intellectuelles notamment concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage et travaux pour le renouvellement des fours, soit un montant de 700 667,63 € ;

- **l'extension du crématorium - construction d'une salle de convivialité** : travaux d'aménagements ou des réfections d'espaces verts, soit un montant de 25 685,23 €.

Opérations de programme annuel :

Les dépenses récurrentes ont été réalisées à hauteur de **10 672,76 €** avec notamment :

- l'acquisition de deux ordinateurs avec écran de conférence et du logiciel « Crémagest » version supérieur pour 8 914,77 € ;

- l'achat de 2 fauteuils et d'un aspirateur pour 1 197,50 € ;

- la fourniture, façon et pose de deux mains courantes pour un montant de 560,49 €.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	1 290 494	737 026
Remboursement du capital des emprunts		53 333
TOTAL	1 290 494	790 359

Les dépenses d'investissement sont comptabilisées dans le cadre des AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement).

PROJET

L'ensemble de ces dépenses est autofinancé par l'excédent d'exploitation dégagé.

Gestion emprunts et dettes assimilées :

Remboursement du capital de la dette de l'emprunt du programme d'investissement de 2023 pour un montant de 53 333,32 €.

- En recettes d'investissement, l'autofinancement des dépenses antérieures

Il s'agit de l'affectation du résultat pour autofinancer le besoin d'investissement de l'exercice antérieur (316 828,56 €).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Affectation du résultat N-1	40 812	316 829
Emprunt	800 000	
TOTAL	840 812	316 829

- Mouvements d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 6 238 € pour l'amortissement des subventions transférables reçues et 46 670,83 € pour les opérations patrimoniales des frais d'études suivis de travaux.
Les recettes d'ordre s'établissent à 239 437,67 € au titre des dotations aux amortissements des biens et 46 670,83 € pour les opérations patrimoniales des frais d'études suivis de travaux.

En section d'exploitation

Des dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation sont comptabilisées pour 1 390 514,58 € H.T. en 2024.
A périmètre identique elles s'élèvent à 1 079 376,37 € en 2024 et enregistrent une augmentation de 0,82 % par rapport à 2023 (1 070 610 €), après neutralisation des dépenses suivantes :

- augmentation du coût du gaz et de l'électricité (64 790 €),
- réparation des fours (63 100 €),
- location d'un quatrième four pour assurer la continuité du service pendant la réalisation des travaux de remplacement des deux fours et la mise à niveau de la ligne de filtration (84 000 €),
- frais d'expertise sur l'état des fours (14 000 €),
- reversement des produits de la vente des métaux (48 174.73 €),
- frais financiers (29 591,11 €),
- neutralisation des dotations aux provisions (7 482,48 €).

Les charges à caractère général s'élèvent à 765 007,36 € en 2024, soit une diminution de -13,80 % par rapport à 2023 (887 440,27 €).

Les charges de personnel et frais assimilés sont constatées pour un montant total de 507 211,41 € soit une augmentation de +7,31 % par rapport 2023 (472 661,17 €).

Les autres charges de gestion courante, correspondent à la redevance pour frais généraux qui s'élève à 80 146,22 € en 2024.

Les charges financières s'élèvent à 29 591,11 €.

Les charges exceptionnelles s'établissent à 1 076 €.

Les dotations aux provisions à 7 482,48 €.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	887 440	765 007
012	Charges de personnel et frais assimilés	472 661	507 211
65	Autres charges de gestion courante	78 911	80 146
66	Charges financières	1 604	29 591
67	Charges exceptionnelles	13 043	1 076
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prévisions		7 482
	TOTAL GENERAL	1 453 660	1 390 515
	Neutralisation de la réparation des fours	106 526	63 100
	Neutralisation de la location du 4ème four	164 000	84 000
	Neutralisation des frais d'acte de contentieux	7 305	14 000
	Neutralisation de la taxe d'aménagement	9 662	
	Neutralisation de l'augmentation du coût des fluides	72 000	64 790
	Neutralisation des charges exceptionnelles	12 143	
	Neutralisation du reversement de la vente des métaux	9 810	48 175
	Neutralisation des frais financiers sur l'intérêt de la dette	1 604	29 591
	Neutralisation dotations aux provisions		7 482
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	1 070 610	1 079 376

* Non Significatif

- Des recettes réelles d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 1 691 738,87 € en 2024.
A périmètre identique soit hors les produits exceptionnels et la vente des métaux, les recettes d'exploitation augmentent de 23,90 %.

En 2024, les produits des crémations représentent 1 597 282,23 €, et ont augmenté de 336 256,28 € par rapport à 2023 (1 261 025,95 €) soit une augmentation de 26,67 %.

PROJET

Cette augmentation entre le CFU 2024 et le CFU 2023 s'explique par la fin des travaux d'optimisation des fours de crémations et la reprise de l'activité du crématorium avec les trois fours, ainsi que la mise en place d'une nouvelle organisation du service qui permet une amélioration de la prise en charge des crémations.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à un montant de 9 097,66 €.

Les produits exceptionnels de 84 790,33 € correspondent au solde des rattachements de l'exercice 2023 (64 790,33 €) et un remboursement de l'assurance (20 000 €).

Les atténuations de charge s'élèvent à un montant de 568,65 €.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
013	Atténuations de charges	350	569
70	Produits des services et du domaine	1 261 026	1 597 282
75	Autres produits de gestion courante	6 542	9 098
77	Produits exceptionnels	15 733	84 790
TOTAL	TOTAL	1 283 651	1 691 739
	Neutralisation rattachement et produit sinistre	15 733	84 790
	Neutralisation du reversement de la vente des métaux	9 810	48 175
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	1 258 109	1 558 774

- Mouvements d'ordre d'exploitation :

Ils s'élèvent à 239 437,67 € en dépenses au titre des dotations aux amortissements de biens et 6 238 € en recettes pour l'amortissement des subventions transférables reçues.

Ainsi, à l'occasion de la séance de ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est appelé à affecter en section d'investissement une partie de l'excédent d'exploitation pour couvrir le besoin de financement d'investissement (557 159,27 €), le solde disponible représentant 933 477,23 € étant repris en balance d'entrée de la section d'exploitation du budget annexe du Crématorium.

Le conseil d'exploitation du Crématorium a été consulté le 2025.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président et Monsieur David Lisnard, Maire, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

PROJET

- d'approuver le Compte Financier Unique du budget annexe du Crématorium pour l'exercice 2024, ainsi que l'ensemble des documents annexés à la présente délibération ;
- et de constater, sur les résultats précités du budget annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique. Le résultat est conforme au résultat provisoire repris dans le budget annexe au moment du vote du Budget Primitif 2025.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (C.F.U.),

Vu la délibération n°12 du 17/12/2021 actant la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 au 1er janvier 2022, avec l'adoption du règlement budgétaire et financier qui prévoit dans son chapitre 2, article 10, le passage en compte financier unique sur le même exercice budgétaire et comptable, étendu à l'instruction comptable M4,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe des Ports Communaux.

Le budget des Ports Communaux de la Ville de Cannes regroupe les quatre ports gérés par la Commune, ainsi que les flux financiers liés à la sureté et la sécurité du Vieux Port, propriété de la Ville de Cannes depuis le 1er janvier 2017. La comptabilité de ce budget est tenue analytiquement, ce qui permet de produire une ventilation détaillée des recettes et des dépenses par entité portuaire.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX – C.F.U. 2024 (en €)

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	3 758 990,18	14 752 116,94
- Dépenses de l'exercice	-2 923 342,67	-12 244 395,48
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	835 647,51	2 507 721,46
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	-1 160 234,24	1 514 741,82
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	-324 586,73	4 022 463,28
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	-272 583,11	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	-597 169,84	4 022 463,28
Affectation du résultat d'exploitation si besoin de financement d'investissement		-597 169,84
= Résultat d'exploitation disponible après affectation		3 425 293,44

Les résultats de clôture pour l'exercice 2024 se définissent de la manière suivante :

- **Résultat d'exploitation excédentaire : 4 022 463,28 €**
- **Résultat d'investissement déficitaire : - 324 586,73 €**
- **Besoin de financement du solde des RAR d'investissement : - 272 583,11 €**

La section d'investissement présentant un besoin de financement, le résultat d'exploitation sera utilisé pour couvrir ce besoin à hauteur de **597 169,84 €**, correspondant au déficit de la section de **324 586,73 €** augmenté du solde des restes à réaliser de **272 583,11 €.** Le solde restant de **3 425 293,44 €** sera repris en report à nouveau sur la section d'exploitation.

En section d'investissement :

- Des dépenses réelles d'investissement conformes aux engagements pris pour optimiser les ports communaux

L'exercice 2024 a enregistré un total de **2 882 374,19 €** de dépenses réelles de la section d'investissement.

Les dépenses d'équipement destinées à améliorer la qualité du service aux usagers et l'attractivité des ports communaux s'élèvent à **2 864 011,19 €** et se répartissent comme suit :

Opérations de programme individualisé :

Les dépenses, suivies en Autorisation de Programme, ont été réalisées à hauteur de **1 698 069,24 €** pour les projets pluriannuels suivants :

- prestations intellectuelles et travaux pour la reconstruction totale du quai d'accueil sur la zone de débarquement de l'île Sainte-Marguerite. Ces installations pour les navettes et les bateaux, embellies grâce à l'ajout de mobilier moderne et la plantation de huit nouveaux arbres ont été inaugurées en avril 2024 (920 172,43€) ;
- solde des travaux relatif à la réalisation de l'aire de skate-park au port Canto dans les jardins de la roseraie (montant réalisé : 282 793,38 €) ;
- maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation du projet d'embellissement, de modernisation et de sécurisation du boulevard de la Croisette à Cannes (17 263,75 €), s'agissant de la partie portuaire ;
- maîtrise d'œuvre et travaux pour le confortement et la mise en valeur du port abri de Saint-Honorat (102 230,55 €) ;
- fourniture, façon et pose d'un garde-corps dans la continuité du portillon à créer jusqu'au caisson métallique à la station d'avitaillement du port Canto (4 588,67 €) ;
- travaux d'aménagement de voirie au quai Ouest du port Canto (367 104,55 €) ;
- mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection et le confortement de la digue Laubeuf et de la digue du Large (3 915,91 €).

Opérations de programme annuel :

Les dépenses récurrentes ont été réalisées à hauteur de **1 165 941,95 €** avec, principalement :

PROJET

- des travaux, de conservation du patrimoine bâti pour 273 303,73 €, notamment aux ports :
  - Canto : travaux à la capitainerie de réaménagement de l'accueil de bureau, installation de prises supplémentaires ;
  - Pointe Croisette : création d'un élévateur PMR au yacht club ;

- des prestations intellectuelles et des travaux de conservation ou de modernisation pour le patrimoine non bâti pour un total de 778 478,32 € répartis comme suit aux ports :
  - Canto : travaux de création et déplacement TGBT, fourniture et pose de câbles pour les bornes, travaux sur les fontaines ;
  - Pointe Croisette : travaux de voirie, fourniture et pose de caillebotis à la rampe de mise à l'eau ;

- l'acquisition de matériels de bureau, d'informatique, technique et de santé ainsi que de mobilier urbain pour un montant total de 57 274,88 € ;

- une dépense relative à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP dans le cadre du renouvellement de véhicules propres, pour la somme de 25 185,49 € ;

- des travaux d'aménagement et de réfection des espaces verts à hauteur de 23 324,53 € ;

- l'acquisition d'une plaque de bronze avec les empreintes du navigateur François Gabart pour 8 375 €.

Elles comprennent également 12 500 € de remboursement du capital des emprunts et 5 863 € de remboursement de dépôt de garantie.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	3 607 059	2 864 011
Remboursement du capital des emprunts	50 000	12 500
Dépôts et cautionnements	5 597	5 863
TOTAL	**3 662 656**	**2 882 374**

Les dépenses d'investissement sont comptabilisées dans le cadre des AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) avec prise en compte des restes à réaliser sur les OPA de la section.

L'ensemble de ces dépenses est autofinancé par l'excédent d'exploitation dégagé.

- Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 626 751,29 € en 2024.
Les subventions d'équipement ont totalisé un montant de **278 013,25 €** qui a permis de financer partiellement, sur cet exercice, l'aménagement d'une aire de skatepark dans les jardins de la Roseraie, dont 220 000 € de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le

cadre du Fonds Régional d'Aménagement Territorial 2020 et 58 013,25 € du Département des Alpes-Maritimes, à titre de solde de l'aide financière.

Il convient également de signaler l'encaissement de cautions pour **44 365,95 €.**

Le reliquat porte sur la couverture du besoin de financement d'investissement (1 160 234,24 €) augmenté du solde des restes à réaliser (144 137,85 €) de l'année 2023, soit une affectation totale de 1 304 372,09 €.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Subvention d'investissement	804	278 013
Dépôts et cautionnement	15 647	44 366
TOTAL HORS AFFECTATION DU RESULTAT	16 451	322 379
Affectation du résultat N-1	1 416 003	1 304 372
TOTAL	1 432 454	1 626 751

- Mouvements d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre de la section s'élèvent à 2 105 872,34 € pour les dotations aux amortissements. Quant aux dépenses, elles ont été réalisées à hauteur de 14 601,93 € pour l'amortissement des subventions transférables reçues. Les opérations patrimoniales quant à elles, s'élèvent à 26 366,55 €.

En section d'exploitation :

- Des dépenses réelles d'exploitation maitrisées malgré des charges nouvelles et l'inflation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **10 138 523,14 €** en 2024.

Afin de pouvoir comparer l'évolution des dépenses d'une année sur l'autre, il convient de neutraliser les dépenses telles que l'Impôt sur les sociétés (I.S.), les créances éteintes, les créances irrécouvrables, les dotations aux provisions, les fluides, les frais généraux, l'enlèvement des posidonies et l'augmentation de la redevance domaniale.

Ainsi, à périmètre identique, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 6 451 259,23 € et sont en diminution de -1,41 %.

Les charges à caractère général s'élèvent à **4 160 222,62 €** contre 4 401 830,25 € en 2023, soit une diminution de -5,49%. Elles tiennent compte de dépenses telles que 120 000 € de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, 435 677 € pour les taxes foncières, 2 315 € pour la taxe sur les bureaux, 113 317,08 € d'assurances, 224 334 € pour la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères. Des économies ont pu être réalisées sur le contrat de surveillance (-60 947,59 €), les actions de promotion du port Canto (-48 570,84 €), les fluides (-94 950,44 €), les fournitures (-24 534,33 €), le carburant (-3 579,28 €), les navettes de bus

PROJET

(-15 700 €), les entretiens (-85 840,99 €), les abonnements (-3 864,80 €), et sur les missions d'assistance (-12 471,50 €).

Les charges de personnel et assimilées sont constatées pour un montant de **3 118 757,80 €** soit +164 K€ par rapport à 2023. Ce chapitre intègre depuis 2017 la masse salariale des agents affectés au Vieux Port de Cannes et ses annexes et la prise en charge par le budget annexe des frais de personnel liés au transfert de gestion du périmètre portuaire.

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **2 031 091,43 €,** elles comprennent les redevances des ports (1 209 993 €) et la redevance des frais généraux (820 487,08 €).

Les charges financières s'élèvent à **1,52 €** pour 2024. Elles comprennent les intérêts à l'échéance de l'emprunt contracté pour les travaux au Moure Rouge pour 139,98 € ainsi que le rattachement des ICNE correspondants pour -138,46 €.

Les charges exceptionnelles ont été mandatées à hauteur de **283 534,05 €.** Il s'agit principalement des subventions exceptionnelles (232 542 €), des annulations de titres sur exercices antérieurs (23 224,75 €) et l'annulation des rattachements sans objet (12 767,30 €).

Concernant, l'impôt sur les bénéfices 2024, son montant s'élève à **440 000 €**.

PROJET

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	4 401 830	4 160 223
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 954 839	3 118 758
65	Autres charges de gestion courante	1 877 830	2 031 091
66	Charges financières	1 046	2
67	Charges exceptionnelles	340 284	283 534
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		104 916
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	369 441	440 000
	TOTAL	9 945 271	10 138 523
	Neutralisation des fluides	-2 238 850	-2 144 100
	Neutralisation de l'enlèvement des Posidonies	-50 960	-103 660
	Neutralisation de la redevance des frais généraux	-727 866	-820 487
	Neutralisation des créances admises en non valeur et créances éteintes	-14 663	
	Neutralisation de l'augmentation de la redevance domaniale des Ports		-74 101
	Neutralisation de l'Impôt sur les Sociétés (I.S.)	-369 441	-440 000
	Neutralisation des dotations aux provisions	0	-104 916
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	6 543 490	6 451 259

- Des recettes réelles d'exploitation marquées par une saison estivale exceptionnelle

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **14 737 515,01 €** en 2024 contre 13 207 587,34 € en 2023. Malgré les successions de crises (sanitaire, économique et politique), l'année 2024 est marquée par une fréquentation en hausse des activités nautiques permettant une augmentation du niveau des recettes de **+ 11,58%.**

A périmètre identique, les recettes d'exploitation s'élèvent à 14 001 735,34 € en 2024 contre 12 985 582,22 € en 2023 soit une augmentation de +7,83%.

Ainsi les recettes se décomposent comme suit :

- les produits des services et du domaine qui correspondent aux redevances d'amarrage, aux locations d'anneaux et aux remboursements de taxe foncière, se sont élevés à **8 872 822,66 €** contre 8 047 725,57 € en 2023, soit +825 000 €. On peut noter sur ce chapitre des augmentations sur les redevances d'amarrage de +536 303,18 €, sur les locations d'anneaux +76 645,70 €, ainsi que de nouvelles recettes telles qu'une redevance escale minute 129 236,01 €, une redevance mer et montagne Pointe croisette 1 950 € et une redevance Jumping International Moure Rouge 17 000 €.

- les autres produits de gestion courante correspondent aux redevances de fournitures d'eau et d'électricité, aux redevances des commerces et du parking. Elles s'établissent à **5 473 249,28 €** contre 4 827 427,70 € en 2023, avec notamment la redevance pour des installations annexes 576 721,38 € et les manifestations 667 214,24 €, la redevance d'usage de distribution d'électricité 2 193 851,30 € (+347 344,76 €), les stationnements parkings 492 813,44 € et les redevances Eco participation 326 164,66 €,

- les produits exceptionnels s'élèvent à **388 434,91 €** et comprennent notamment le remboursement de la taxe foncière par le Yacht club 30 560 €, les remboursements des assurances 146 397,50 € ainsi que l'annulation de rattachements 211 477,35 €.

- les atténuations de charges à **3 008,16 €**,

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
75	Autres produits de gestion courante	4 827 428	5 473 249
70	Produits des services et du domaine	8 047 726	8 872 823
013	Atténuations de charges	110 429	3 008
74	Subventions d'exploitation	20 560	0
77	Produits exceptionnels	186 647	388 435
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 798	0
	TOTAL	13 207 587	14 737 515
	Neutralisation produits exceptionnels	-186 647	-388 435
	Neutralisation subvention d'exploitation	-20 560	
	Neutralisation augmentation de la redevance d'usage électricité		-347 345
	Neutralisation des reprises sur provisions	-14 798	0
	TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE	12 985 582	14 001 735

PROJET

- Mouvements d'ordre d'exploitation

Ils s'élèvent à 14 601,93 € en recettes et à 2 105 872,34 € en dépenses.

Ainsi, à l'occasion de la séance de ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est appelé à affecter en section d'investissement une partie de l'excédent d'exploitation pour couvrir le besoin de financement d'investissement (324 586,73 €), augmenté du solde des restes à réaliser (272 583,11 €), soit 597 169,84 €, le solde disponible représentant 3 425 293,44 € étant repris en balance d'entrée de la section d'exploitation du budget annexe des Ports Communaux 2025.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président et Monsieur David Lisnard, Maire, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le conseil d'exploitation des ports communaux a été consulté le 10 juin 2025 et les Conseils Portuaires le 17 juin 2025.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte Financier Unique du budget annexe des Ports Communaux pour l'exercice 2024, ainsi que l'ensemble des documents annexés à la présente délibération ;

- et de constater, sur les résultats précités du budget annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique. Le résultat est conforme au résultat provisoire repris dans le budget annexe au moment du vote du Budget Primitif 2025.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

13

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DES PARKINGS AMENAGES - EXERCICE 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (C.F.U.),

Vu la délibération n°12 du 17/12/2021 actant la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 au 1er janvier 2022, avec l'adoption du règlement budgétaire et financier qui prévoit dans son chapitre 2, article 10, le passage en compte financier unique sur le même exercice budgétaire et comptable, étendu à l'instruction comptable M4,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe des parkings aménagés de la Ville de Cannes.

Par délibération en date du 16 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de résilier la convention de délégation par concession des parcs de stationnement payant du 31 mars 1995 et ses avenants successifs dont le titulaire était la SNC Uniparc Cannes et ce, à compter du 1er mars 2019, au motif d'intérêt général tiré de la durée excessive de cette convention.

Cette résiliation démontre la volonté de la municipalité d'optimiser son parc de stationnement afin de favoriser les déplacements et stationnements des usagers et ainsi maintenir l'attractivité et l'animation de la ville. Dans ce contexte, la reprise en régie des parkings s'est accompagnée d'une diminution des tarifs du stationnement afin de rendre encore plus attractif le centre-ville et ses commerces. Ainsi, les Cannois et les visiteurs bénéficient d'une offre tarifaire inédite : 3 heures gratuites le samedi, 3 heures gratuites le dimanche et les jours fériés, 1 heure gratuite chaque jour en semaine, 2 heures (une seule fois par semaine) et des forfaits journaliers à 5,80 euros et nocturnes à 3 euros du samedi 19h au dimanche 9h qui peut se cumuler avec les 3 heures gratuites du samedi. **Cette offre tarifaire est la plus attractive de France.**

Depuis le mois d'août 2020, Cannes Parking gère également le parking de l'Evêché à la Bocca. Au 1er janvier 2022, un changement de périmètre est intervenu entre le parking Laubeuf qui a intégré le périmètre de la délégation de service public du Vieux Port et le parking Pantiero qui a été repris par la régie Cannes Parking.

En outre, dans la continuité de la politique du stationnement à Cannes, la régie a étendu ses missions en y intégrant l'exploitation partielle du parking du port Canto, ainsi que l'exploitation

du parking du Palm Beach, par délibération n°16 en date du 26 septembre 2023, afin de maintenir une offre de stationnement à destination des commerces, des riverains et des usagers du quartier.

L'efficacité de la gestion en régie des parcs de stationnement n'est plus à prouver et se traduit pour l'année 2024 par une très forte fréquentation des équipements grâce aux nouvelles offres tarifaires et des dépenses d'équipements en augmentation afin d'offrir plus de sécurité, de propreté et de services, sans solliciter les contribuables.

Grace au dynamisme de la Ville de Cannes, **705 370 véhicules** ont été enregistrés dans les douze parkings du réseau municipal, entre juin et septembre 2024. Pas moins de **1 890 392** visiteurs ont été enregistrés en 2024, représentant **une croissance importante de fréquentation de + 29,68 % depuis 2019 et + 34,93 % depuis 2018 (dernière année d'exploitation de l'ancien gestionnaire)**.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMENAGES - C.F.U. 2024 (en €)

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	734 731,67	8 334 251,16
- Dépenses de l'exercice	-3 044 533,13	-7 966 741,74
= Résultat de l'exercice (+/excédent ; -/déficit)	**-2 309 801,46**	**367 509,42**
+ (excédent) ou - (déficit) antérieur reporté	1 781 234,73	2 890 250,41
= Résultat de clôture (+/excédent ; -/déficit) hors Restes à Réaliser	**-528 566,73**	**3 257 759,83**
(+) ou (-) solde des Restes à Réaliser	**-854 438,20**	
= Résultat de clôture d'investissement (+/excédent ; -/besoin de financement) avec impact du solde des Restes à Réaliser	**-1 383 004,93**	
Affectation du résultat d'exploitation si besoin de financement d'investissement		-1 383 004,93
= Résultat d'exploitation disponible après affectation		**1 874 754,90**

Le résultat de clôture pour l'exercice 2024 se définit de la manière suivante :

- **Résultat d'exploitation excédentaire : 3 257 759,83 €**
- **Résultat d'investissement déficitaire : - 528 566,73 €**
- **Besoin de financement du solde des RAR d'investissement : - 854 438,20 €**

La section d'investissement présentant un besoin de financement, le résultat d'exploitation sera utilisé pour couvrir ce besoin à hauteur de **1 383 004,93 €**, correspondant au déficit de la section de **528 566,73 €** augmenté du solde des restes à réaliser de **854 438,20 €.** Le solde restant de **1 874 754,90 €** sera repris en report à nouveau sur la section d'exploitation.

PROJET

En section d'investissement :

- Des dépenses d'investissement conformes aux engagements pris pour optimiser les parkings aménagés

L'exercice 2024 a enregistré un total de 3 038 813,93 € de dépenses réelles de la section d'investissement.

La remise en état des parkings, rendue indispensable du fait de l'état des équipements au moment de la reprise par la Mairie, s'est poursuivie en 2024.

Ainsi, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de **2 730 622,03 €**, dans le cadre d'Opérations de programme annuel, et se répartissent comme suit :

- **la réalisation de travaux d'entretien, de conservation et d'études pour le patrimoine bâti** à hauteur de **2 635 333,46 €,** au niveau des parkings, principalement :
  - Croisette/Roseraie, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les infrastructures électriques, la réalisation de diagnostics, le contrôle technique, la mission de coordination et les travaux au sujet du renforcement des piliers ;
  - Ferrage, des frais de mission de maîtrise d'œuvre pour les bornes IRVE, l'achat de corbeilles, de poteaux, de panneaux de signalisation et des travaux sur les bornes de recharge ;
  - Forville, des frais de mission de maîtrise d'œuvre pour les bornes IRVE, d'études pour définir les intentions et objectifs graphiques concernant le projet « Parfum », l'achat de potelet, de fournitures pour le relamping, la pose de carrelage et le remplacement d'un ascenseur ;
  - Lamy, une intervention sur les pompes de relevage ;
  - Palais des Festivals, des prestations intellectuelles concernant les bornes IRVE, la mise au point des pièces écrites et graphiques dans le cadre de la réfection de la peinture du parking, la pose de guidage, des travaux de plomberie, l'installation de matériel technique pour la migration du PC de sécurité, le changement d'un ascenseur ;
  - Pantiero, des dépenses liées aux prestations intellectuelles pour la création d'un tarif vert, la mise en œuvre du confortement du plancher ;
  - Vauban, des frais de mission de maîtrise d'œuvre pour les bornes IRVE.

- **l'acquisition de matériels techniques** pour un montant total de **32 997,18 €** pour les parkings :
  - Forville, avec l'acquisition de cinq vélos électriques, de machines de nettoyage (1 balayeuse, 2 autolaveuses, 3 aspirateurs) et d'outillage ;
  - Lamy, avec l'achat d'un réfrigérateur et de matériel pour la sécurité incendie.

- **le renouvellement des matériels informatiques et des travaux de câblage** pour un montant de **46 005,77 €**, avec l'acquisition et mise en service de logiciels (Forville, Palais, Roseraie), logiciel de supervision des bornes IRVE (Lamy, Ferrage), des travaux de câblage (République, Palais, Forville, Vauban, Ferrage), l'extension des réseaux (Ferrage) et l'achat d'une trieuse (Pantério).

- et enfin, **le renouvellement du mobilier** avec des dépenses s'élevant à **16 285,62 €** au parking :

PROJET

- Forville, avec l'achat de stores californien, de rayonnages, de fauteuils et du mobilier de bureau ;
- Lamy, avec la fourniture et pose d'un plan de travail au niveau de la cuisine et du bureau d'accueil.

Il convient également de noter le remboursement du capital de la dette pour un montant de 308 191,90 € à la suite de l'emprunt contracté en 2019 pour la réalisation des travaux nécessaires à la remise en état et la mise aux normes des parkings.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)

	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
Dépenses d'équipement	1 739 216	2 730 622
Emprunts et dettes assimilées	307 270	308 192
TOTAL	2 046 486	3 038 814

Les dépenses d'investissement sont comptabilisées avec prise en compte des restes à réaliser de la section.

- Mouvements d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre de la section s'élèvent à 729 012,47 € pour les dotations aux amortissements. Les opérations patrimoniales quant à elles, s'élèvent à 5 719,20 €.

En section d'exploitation :

- Les dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **7 237 729,27 €** en 2024.

Afin de pouvoir comparer l'évolution des dépenses d'une année sur l'autre, il convient de neutraliser les dépenses telles que l'Impôt sur les sociétés (I.S.), les dotations aux provisions mais également la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), la taxe sur les bureaux, ainsi que les charges financières, les frais généraux, le remboursement de frais et de fluides du parking Pantiero au délégataire et l'augmentation des frais de gardiennage.

Ainsi, à périmètre identique, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5 562 400,80 € au CFU 2024, contre 5 538 210,19 € au CFU 2023, soit +0,44%.

Les charges à caractère général s'établissent à **3 336 907,96 €** contre 3 302 954,45 € en 2023. Elles tiennent compte de dépenses telles que 764 495,64 € de fluides, 80 000 € de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, 492 681 € de Cotisation Foncière des Entreprises, 661 192 € pour les taxes foncières, 12 032 € pour la taxe sur les bureaux, 183 033,16 € d'assurances, 217 247,31 € pour les maintenances, 191 068 € de frais de gardiennage et 268 635 € de remboursement de frais et de fluides du parking Pantiero, au délégataire du Vieux Port.

Les charges de personnel et assimilées sont constatées pour un montant de **2 466 504,56 €**.

PROJET

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à **572 814,70€** et correspondent à la redevance d'utilisation de fréquences radioélectriques (873,04 €), les arrondis du prélèvement à la source, la redevance pour le parking de l'Evêché (55 422 €), les créances admises en non-valeur et éteintes (217,68 €) et la redevance pour frais généraux (514 389,27 €).

Les charges financières tiennent compte des intérêts courus non échus (I.C.N.E.) ainsi que des intérêts de ligne de trésorerie à **136 958,87 €**.

Les charges exceptionnelles ont été mandatées à hauteur de **5 212,42 €** et comprennent la subvention à l'amicale du personnel pour 3 467 €.

En outre, le montant des provisions 2024 s'élève à **590 691,16 €**. Elles comprennent, la provision correspondant au risque de non recouvrement du titre émis à l'encontre de la société UNIPARC, relatif au transfert des recettes d'abonnement perçues d'avance par celle-ci (**500 000 €)**, une provision constituée à la suite du titre émis à l'encontre de l'URSSAF (remboursement redressement période COVID-19 : **34 157,20 €**) et une provision pour dépréciations des comptes clients, constituée à la demande du chef du service comptable (**56 533,98 €**).

L'impôt sur les bénéfices 2024 a été mandaté pour **128 639,60 €**

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
011	Charges à caractère général	3 302 954,45	3 336 907,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 297 031,00	2 466 504,56
65	Autres charges de gestion courante	535 006,02	572 814,70
66	Charges financières	98 628,99	136 958,87
67	Charges exceptionnelles	7 522,10	5 212,42
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500 000,00	590 691,16
69	Impôt sur les bénéfices	224 869,00	128 639,60
TOTAL		6 966 012	7 237 729
	Neutralisation remboursement de frais et de fluides parking Pantiero au délégataire	-127 910	-268 634
	Neutralisation augmentation des frais de gardiennage		-35 798
	Neutralisation des frais généraux	-466 444	-514 389
	Neutralisation des charges financières	-98 629	-136 959
	Neutralisation des créances admises en non valeurs	-9 949	-218
	Neutralisation de l'Impôt sur les Sociétés (I.S.)	-224 869	-128 640
	Neutralisation des dotations aux provisions	-500 000	-590 691
TOTAL A PERIMETRE IDENTIQUE		5 538 210	5 562 401

PROJET

- Les recettes réelles d'exploitation

Elles s'élèvent pour l'année 2024 à **8 334 251,16 €** contre 8 268 514,26 € en 2023.

L'année 2024 a enregistré **1 890 392** visiteurs représentant **une croissance importante de fréquentation de +37,2 % depuis 2019 et +49,6 % depuis 2018 (dernière année d'exploitation de l'ancien gestionnaire)**.

A périmètre identique, les recettes d'exploitation s'élèvent à 8 282 757,34 € en 2024 contre 8 184 051,27 € en 2023 soit une augmentation de 1,21 %.

Ainsi les produits comprennent les recettes de rotations horaires, d'abonnements et de réservations sur chaque parking (7 839 420,18 €), la refacturation de frais pour la gestion partielle du parking du Port Canto (55 000 €), les locations publicitaires (70 972,97 €), la redevance d'usage à l'Institut Stanislas (48 726,32 €), le remboursement de Taxes Foncières 2023 et 2024 pour le parking Laubeuf (73 687 €), la redevance de la station de lavage (10 000 €), les prélèvements sur salaires pour les tickets restaurant (14 476,48 €), l'indemnisation de l'Etat pour l'activité partielle pendant la période du Covid (51 493,82 €) et les arrondis du prélèvement à la source.

Les recettes réelles d'exploitation intègrent, également, les remboursements sur charges de sécurité sociale et sur rémunérations de personnel (28 515,72 €) et les produits exceptionnels (134 352,69 €).

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION (en euros)

Chapitres	Libellés	C.F.U. 2023	C.F.U. 2024
75	Autres produits de gestion courante	35 938	81 876
70	Produits des services et du domaine	8 045 977	8 089 506
013	Atténuations de charges	58 895	28 516
77	Produits exceptionnels	127 705	134 353
TOTAL HORS RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		8 268 514	8 334 251
	Neutralisation Indemnisation Etat activité partielle periode Covid		-51 494
	neutralisation remboursement redressement URSSAF période Covid	-34 157	
	neutralisation recettes exceptionnelles indemnités sinistres	-50 306	
TOTAL HORS RESULTAT ANTERIEUR REPORTE A PERIMETRE IDENTIQUE		8 184 051	8 282 757

- Mouvements d'ordre d'exploitation

Les dépenses d'ordre de la section s'élèvent à 729 012,47 € pour les dotations aux amortissements.

PROJET

Malgré les incertitudes politiques et budgétaires de l'Etat, la municipalité réussit à tenir tous les engagements annoncés :

- **l'instauration de gratuités,**
- **la baisse des tarifs pour les usagers,**
- **une meilleure qualité du service à l'usager,**
- **l'optimisation des offres de stationnement,**
- **le développement de l'attractivité de Cannes.**

Cette réussite s'est traduite, cette année encore par une forte affluence dans les parkings du réseau municipal pendant la saison estivale de juin à septembre 2024 avec 705 370 véhicules enregistrés et jusqu'à la fin de l'année 2024 avec 1 890 392 visiteurs.

Le Compte Financier Unique 2024 répond aux exigences de la Municipalité et prouve l'optimisation au plus juste de ce budget grâce à ces quatre années d'expériences.

Ainsi, à l'occasion de la séance de ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est appelé à affecter en section d'investissement une partie de l'excédent d'exploitation pour couvrir le besoin de financement d'investissement (528 566,73 €), augmenté du solde des restes à réaliser (854 438,20 €), soit 1 383 004,93 €, le solde disponible représentant 1 874 754,90 € étant repris en balance d'entrée de la section d'exploitation du budget annexe des Parkings aménagés.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président et Monsieur David Lisnard, Maire, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le conseil d'exploitation des parkings aménagés a été consulté le 2 juin 2025.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte Financier Unique du budget annexe des parkings aménagés de la Ville de Cannes pour l'exercice 2024, ainsi que l'ensemble des documents annexés à la présente délibération ;

- et de constater, sur les résultats précités du budget annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique. Le résultat est conforme au résultat provisoire repris dans le budget annexe au moment du vote du Budget Primitif 2025.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

14

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGETS ANNEXES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Après avoir adopté les Comptes Financiers Uniques (C.F.U.) de l'exercice 2024 ce jour, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement des différents budgets. En effet, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

I – BUDGET PRINCIPAL

- **Résultat de fonctionnement excédentaire :** **131 304 165,35 €**
- **Besoin de financement d'investissement :** **- 49 980 700,69 €**
- **Solde des restes à réaliser :** **- 1 518 161,94 €**
- **Solde clôture SIGLE Investissement** **+ 9220,59 €**
- **Solde clôture SIGLE Fonctionnement** **- 8 600,24 €**

Considérant les soldes de clôture figurant au compte financier unique 2024 :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	276 595 417,48	
EXCEDENT N-1	72 608 962,16	
DEPENSES		217 900 214,29
DISPONIBLE A AFFECTER	131 304 165,35	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	114 521 604,56	
DEFICIT N-1		53 474 984,78
DEPENSES		111 027 320,47
BESOIN DE FINANCEMENT	-49 980 700,69	

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de la façon suivante :

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 (en €)	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	131 304 165,35
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-49 980 700,69
SOLDE DES RESTES A REALISER	-1 518 161,94
SOLDE DE CLÔTURE DU SIGLE INVESTISSEMENT	9 220,59
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (NATURE 002)	79 814 523,31
SOLDE DE CLÔTURE DU SIGLE FONCTIONNEMENT	-8 600,24
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (NATURE 002)	79 805 923,07

Il convient de souligner que ces résultats sont parfaitement conformes aux résultats provisoires repris au moment du vote du Budget Primitif 2025.

II – BUDGET ANNEXE DU C.F.A. – FACULTE DES METIERS

- **Résultat de fonctionnement excédentaire : 6 998 810,73 €**
- **Besoin de financement d'investissement : - 981 295,15 €**
- **Solde des restes à réaliser : - 7 258,86 €**

Considérant les soldes de clôture figurant au compte financier unique 2024 :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	5 754 002,84	
EXCEDENT N-1	6 051 442,33	
DEPENSES		4 806 634,44
DISPONIBLE A AFFECTER	6 998 810,73	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	643 485,58	
DEFICIT N-1		468 809,34
DEPENSES		1 155 971,39
BESOIN DE FINANCEMENT	-981 295,15	

PROJET

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de la façon suivante :

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 (en €)	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6 998 810,73
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-981 295,15
SOLDE DES RESTES A REALISER	-7 258,86
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (NATURE 002)	6 010 256,72

Il convient de souligner que ces résultats sont parfaitement conformes aux résultats provisoires repris au moment du vote du Budget Primitif 2025.

III – BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

- **Résultat d'exploitation excédentaire : 1 490 636,50 €**
- **Besoin de financement d'investissement : - 557 159,27 €**
- **Solde des restes à réaliser : 0,00 €**

Considérant les soldes de clôture figurant au compte financier unique 2024 :

EN SECTION D'EXPLOITATION		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	1 697 976,87	
EXCEDENT N-1	1 422 611,88	
DEPENSES		1 629 952,25
DISPONIBLE A AFFECTER	1 490 636,50	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	602 937,06	
DEFICIT N-1		316 828,56
DEPENSES		843 267,77
EXCEDENT DE FINANCEMENT	-557 159,27	

PROJET

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de la façon suivante :

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 (en €)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 490 636,50
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (NATURE 001)	-557 159,27
SOLDE DES RESTES A REALISER	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (NATURE 002)	933 477,23

Il convient de souligner que ces résultats sont parfaitement conformes aux résultats provisoires repris au moment du vote du Budget Primitif 2025.

IV – <u>BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX</u>

- **Résultat d'exploitation excédentaire : 4 022 463,28 €**
- **Besoin de financement d'investissement : - 324 586,73 €**
- **Solde des restes à réaliser : - 272 583,11 €**

Considérant les soldes de clôture figurant au compte financier unique 2024 :

EN SECTION D'EXPLOITATION		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	14 752 116,94	
EXCEDENT N-1	1 514 741,82	
DEPENSES		12 244 395,48
DISPONIBLE A AFFECTER	4 022 463,28	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	3 758 990,18	
DEFICIT N-1		1 160 234,24
DEPENSES		2 923 342,67
BESOIN DE FINANCEMENT	-324 586,73	

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de la façon suivante :

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 (en €)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 022 463,28
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-324 586,73
SOLDE DES RESTES A REALISER	-272 583,11
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (NATURE 002)	3 425 293,44

PROJET

Il convient de souligner que ces résultats sont parfaitement conformes aux résultats provisoires repris au moment du vote du Budget Primitif 2025.

VI – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMENAGES

- **Résultat d'exploitation excédentaire : 3 257 759,83 €**
- **Besoin de financement d'investissement : - 528 566,73 €**
- **Solde des restes à réaliser : - 854 438,20 €**

Considérant les soldes de clôture figurant au compte financier unique 2024 :

EN SECTION D'EXPLOITATION		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	8 334 251,16	
EXCEDENT N-1	2 890 250,41	
DEPENSES		7 966 741,74
DISPONIBLE A AFFECTER	3 257 759,83	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
	REALISATIONS (en €)	
RECETTES	734 731,67	
EXCEDENT N-1	1 781 234,73	
DEPENSES		3 044 533,13
EXCEDENT DE FINANCEMENT	-528 566,73	

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de la façon suivante :

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 (en €)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 257 759,83
EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (NATURE 001)	-528 566,73
SOLDE DES RESTES A REALISER	-854 438,20
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (NATURE 002)	1 874 754,90

Il convient de souligner que ces résultats sont parfaitement conformes aux résultats provisoires repris au moment du vote du Budget Primitif 2025.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du **budget principal** d'un montant de **131 304 165,35 €** de la façon suivante :

PROJET

⇒ **1068 - besoin de financement de la section d'investissement = 51 489 642,04 €**

⇒ **002 - résultat de fonctionnement reporté = 79 805 923,07 €**

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du **budget annexe du Centre de formation des Apprentis** d'un montant de **6 998 810,73 €** comme suit :

⇒ **1068 - besoin de financement de la section d'investissement = 988 554,01 €**

⇒ **002 - résultat de fonctionnement reporté = 6 010 256,72 €**

- d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du **budget annexe du Crématorium** d'un montant de **1 490 636,50 €** comme suit :

⇒ **1068 - besoin de financement de la section d'investissement = 557 159,27 €**

⇒ **002 - résultat d'exploitation reporté = 933 477,23 €**

- d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du **budget annexe des Ports Communaux** d'un montant de **4 022 463,28 €** comme suit :

⇒ **1068 - besoin de financement de la section d'investissement = 597 169,84 €**

⇒ **002 - résultat d'exploitation reporté = 3 425 293,44 €**

- d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du **budget annexe des parkings aménagés** d'un montant de **3 257 759,83 €** affecté comme suit :

⇒ **1068 - besoin de financement de la section d'investissement = 1 383 004,93 €**

⇒ **002 - résultat d'exploitation reporté = 1 874 754,90 €**

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025**
CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal du 20 février 2025 adoptant le Budget Primitif 2025,

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 07 avril 2025 adoptant la décision modificative n°2,

Considérant que le Conseil Municipal a voté le budget par nature au niveau du chapitre,

Considérant les évolutions survenues,

Les inscriptions budgétaires de la présente décision modificative sont ainsi précisées :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Cette décision modificative a pour objectifs prioritaires :

- de soumettre les Autorisations de Programmes (A.P.) suivantes :
  - la création d'une nouvelle Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (Z.M.E.L.) au Sud de l'île Sainte-Marguerite ;
  - l'évolution de l'A.P. relative au développement de l'école numérique ;
  - l'évolution de l'A.P. portant sur la création d'un « Espace jeunes » en centre-ville rue du docteur Budin – Etudes sur le bâtiment « Goutte de Lait » ;
  - l'évolution de l'A.P. concernant la création d'une résidence autonomie dans le quartier Saint-Louis.

- de redéployer un montant de **4 070 000 €** en prélevant sur les Crédits de Paiements (C.P.) disponibles entre chapitres sur les Opérations de Programmes Individuels (O.P.I.) en vue de financer des nouveaux besoins en Opérations de Programmes Annualisés (O.P.A) de même qu'en O.P.I..

Au sein des **O.P.A,** des crédits sont proposés, pour un total de **600 000 €,** afin d'autoriser :

- la reconstruction de la croix dans le parc forestier de la Croix-des-Gardes, classé espace naturel sensible, estimée pour un montant de 282 000 € ;
- le renouvellement du parc informatique avec l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques pour un montant de 250 000 € ;
- la récupération de crédits prévus au BP 2025 pour abonder la réserve O.P.A. pour un montant de 68 000 €.

S'agissant des **O.P.I**, les besoins complémentaires, identifiés sur cet exercice, conduisent à solliciter un réajustement des crédits de paiement pour un montant total de **3 470 000 €** classés suivant les thématiques ci-après :

Jeunesse Sport Famille :

- **800 000 €** seront affectés essentiellement à la réalisation de travaux supplémentaires qui ont fait ou vont faire l'objet de modifications à la suite d'imprévus d'ordre technique qui sont apparus lors de la mise en œuvre du chantier pour la **création d'un « Espace jeunes » en centre-ville rue du docteur Budin**. Une partie des crédits permettra également de lancer des études afin que la municipalité puisse poursuivre sa réflexion portant sur **la réhabilitation du bâtiment dit « Goutte de lait »** ;

- **390 000 €** viendront compléter les crédits déjà en mis place pour **la rénovation du terrain de football Mûriers 3 en pelouse hybride** ;

- **140 000 €** seront destinés à solder les marchés de travaux en ce qui concerne **l'extension du gymnase des Mûriers et la création d'un club house** mais également finaliser divers points connexes.

Sénior, personnes âgées :

- **400 000 €** seront affectés à des dépenses pour finaliser le marché de travaux relatif à la **création d'une résidence autonomie dans le quartier Saint-Louis**.

Culture Patrimoine Education :

- **160 000 €** seront consacrés au **développement de l'école numérique** avec un renouvellement massif des postes de travail et ainsi accueillir les mises à jour nécessaires, garantie de la bonne sécurité du système d'information.

Attractivité Développement Economique Emploi :

- **130 000 €** seront destinés à des dépenses liées aux prestations intellectuelles pour le vaste programme de **modernisation et embellissement du Palais des Festivals et des Congrès**.

Mer et Littoral :

- **400 000 €** seront alloués pour déclencher la phase 2 de reprise du platelage sur le **boulevard Eugène Gazagnaire** (section avenue Reine Astrid et rond-point Paul Harris) ;

- **50 000 €** seront mis en place pour lancer des études en ce qui concerne **la création d'une nouvelle Z.M.E.L. au Sud de l'île Sainte-Marguerite**.

PROJET

Qualité et Cadre de Vie :

- **800 000 €** complèteront les crédits déjà affectés pour des travaux relatifs à la **restructuration du carreau et aménagement du toit du marché Forville – Création d'un jardin des senteurs et des saveurs** ;

- **200 000 €** permettront de poursuivre le plan de **rénovation de voirie avec la requalification du triangle boulevard de Lorraine / rue d'Antibes / boulevard de la République et l'embellissement de la place Commandant Lamy**.

Le financement de ces opérations est autorisé par redéploiement de crédits prévus ou disponibles en O.P.A. et en O.P.I..

En conséquence, le montant des dépenses d'équipement pour l'exercice 2025 est maintenu à **80 000 000 € T.T.C.**

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter cette décision modificative n°2 pour le budget principal Ville de l'exercice 2025 ;
- de voter les modifications de crédits par chapitre ;
- et de porter le budget principal de la Ville, pour l'exercice 2025, à :

	DEPENSES	**RECETTES**
Budget Primitif	509 363 094,24 €	509 363 094,24 €
Décision modificative n°1	200 000,00 €	200 000,00 €
Décision modificative n°2	0,00 €	0,00 €
Total	509 563 094,24 €	509 563 094,24 €

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

16

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 20 février 2025 adoptant le Budget Primitif 2025,

Considérant que le Conseil Municipal a voté le budget par nature au niveau du chapitre,

Considérant les évolutions survenues sur le budget,

Les inscriptions budgétaires de la présente décision modificative sont ainsi précisées :

SECTION D'EXPLOITATION :

RECETTES :

A la suite de la présentation par le chef du Service Comptable de Cannes Municipale, de la liste des créances à admettre en non-valeur ou en créances éteintes, il doit être procédé à des ajustements sur le tableau des provisions du budget annexe et faire évoluer les prévisions budgétaires concernées. Ainsi, le chapitre 78 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants », est augmenté pour un montant de 46 284,67 € H.T..

DEPENSES :

Ces reprises permettent le financement partiel des admissions en non-valeur (66 468,72 € H.T.) et des créances éteintes (64 093,09 € H.T.) 2025, présentées par le Chef du Service Comptable de Cannes Municipale. Ainsi, il est procédé à l'inscription des sommes de 16 468,72 € H.T. pour les admissions en non-valeur et de 61 093,09 € H.T. pour les créances éteintes sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Pour mémoire, les sommes de 50 000 € H.T. et 3 000 € H.T. ont été votées au Budget Primitif 2025 et complètent les montants inscrits à cette DM pour régulariser ces opérations comptables.

En outre, des ajustements sur les provisions sont effectués sur le chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour un montant de 5 466,39 € H.T., à la suite de l'évolution des dossiers de créances.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, l'enveloppe de réserve du chapitre 65 « Autres

charges de gestion courante » est diminuée de 77 080,53 € H.T..

Opérations d'ordre :

Il convient de procéder à l'augmentation du virement à la section d'investissement, chapitre 023, pour un montant de 40 337€ H.T., afin de permette le remboursement du dépôt de garantie d'un local commercial.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

La reconduction de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un local commercial, ne prévoyant pas de dépôt de garantie auprès de la Ville mais uniquement une caution auprès d'un organisme bancaire, il convient de procéder à l'inscription de la somme de 40 337 € H.T. au chapitre 16 « Dépôts et cautionnements reçus », afin de permettre le remboursement du dépôt de garantie reçu lors de la première autorisation à cet exploitant.

RECETTES :

Opération d'ordre :

Le chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » est augmenté pour un montant de 40 337 € H.T. afin d'équilibrer la décision modificative.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter cette décision modificative n°1 de l'exercice 2025 pour le budget annexe des Ports Communaux ;
- de voter les modifications de crédits par chapitre ;
- et de porter le budget annexe des Ports Communaux pour l'exercice 2025 à :

	DEPENSES	**RECETTES**
Budget Primitif	26 897 229,19 €	26 897 229,19 €
Décision modificative n°1	86 621,67 €	86 621,67 €
Total	26 983 850,86 €	26 983 850,86 €

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

17

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **QUALITE COMPTABLE - ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES DES PORTS ET DE LA FACULTE DES METIERS**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Chef du service de gestion comptable du Centre des Finances de Cannes Municipale a transmis aux services communaux des listes de créances irrécouvrables pour admission en non-valeur ou en créances éteintes. Malgré les poursuites et diligences conduites par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, le recouvrement de ces créances n'a pu aboutir, soit parce que le débiteur n'a pu être retrouvé, soit parce que les procédures collectives menées à leur encontre ont été clôturées pour insuffisance d'actif.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à admettre en non-valeur ces créances.

Les sommes globales des différentes listes présentées pour apurement comptable sont les suivantes :

- Budget Principal : 233 509,14 €
- Budget Faculté des Métiers : 304,87 €
- Budget des Ports : 130 561,81 € HT

En outre, cette procédure d'apurement des comptes de la Ville n'entraîne pas l'annulation des créances qui continuent à être exigibles jusqu'à leur extinction, sauf pour les créances éteintes car juridiquement, plus aucune action en recouvrement ne peut être menée.

Ainsi, le Conseil Municipal est sollicité afin d'admettre en non-valeur l'intégralité des listes présentées pour le budget principal soit un montant de 233 509,14€.

S'agissant du budget de la Faculté des Métiers, il est proposé d'admettre en non-valeur la liste présentée pour un montant de 304,87 €.

Concernant le budget des ports, les listes à admettre en non-valeur s'élèvent à 130 561,81 € HT.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur la liste des créances présentées par le Chef du service comptable du Centre des Finances de Cannes Municipale, pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits sur la nature 6541 du budget principal :

ANNEE	MONTANT EN €
2009	1 570,07
2010	8 658,13
2011	4 296,81
2012	174,88
2013	4 960,81
2014	21 323,39
2015	7 209,10
2016	17 083,70
2017	45 114,78
2018	59 538,78
2019	18 157,55
2020	12 698,13
2021	10 326,76
2022	11 497,40
2023	3 024,89
TOTAL	**225 635,18**

- de constater en créances éteintes la liste des créances présentées par le Chef du service comptable du Centre des Finances de Cannes Municipale, pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits sur la nature 6542 du budget principal :

ANNEE	MONTANT EN €
2009	280,00
2016	84,30
2017	362,82
2018	1 916,64
2019	2 803,95
2021	270,33
2022	92,05
2023	1 578,56
2024	485,31
TOTAL	**7 873,96**

PROJET

- d'admettre en non-valeur la liste des créances présentées par le Chef du service comptable du Centre des Finances de Cannes Municipale, pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits sur la nature 6541 du budget de la Faculté des Métiers :

ANNEE	MONTANT EN €
2021	304,87
TOTAL	**304,87**

- d'admettre en non-valeur la liste des créances présentées par le Chef du service comptable du Centre des Finances de Cannes Municipale, pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits sur la nature 6541 du budget des ports :

ANNEE	MONTANT HT EN €
2016	1 531,04
2017	1 320,00
2018	1 815,73
2019	11 706,49
2020	8 968,56
2021	18 982,95
2022	22 143,95
TOTAL	**66 468,72**

- et de constater en créances éteintes la liste des créances présentées par le Chef du service comptable du Centre des Finances de Cannes Municipale, pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits sur la nature 6542 du budget des ports :

ANNEE	MONTANT HT EN €
2021	34 500,73
2022	29 592,36
TOTAL	**64 093,09**

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **OPTIMISATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE - VENTILATION DES FRAIS GENERAUX DE LA VILLE SUR LES BUDGETS ANNEXES - ANNEE 2025**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Pour 2025, la structure du budget de la Ville de Cannes se caractérise par l'existence d'un budget principal et de quatre budgets annexes que sont :

- le budget annexe du C.F.A. - Faculté des Métiers qui retrace toutes les opérations relatives à ce secteur d'activité ;

- le budget annexe des Ports Communaux qui retrace toutes les opérations relatives aux ports du Moure Rouge, de la Pointe Croisette, de l'île Saint-Honorat, Pierre Canto, et du Vieux-Port ;

- le budget annexe du Crématorium qui retrace toutes les opérations relatives à ce service ;

- le budget annexe des Parkings aménagés qui retrace toutes les opérations relatives aux parkings repris en régie (parkings Suquet Forville, Ferrage Meynadier, Lamy, Pantiero, Palais, Vauban, Roseraie et Commerces - République, Monfleury, l'Evêché et Palm Beach).

Les frais (ou charges) de personnel sont supportés budgétairement par chaque budget annexe. En revanche, un certain nombre de services de la Ville sont amenés à travailler pour ces différents budgets, alors que les frais de personnel correspondants sont pris en charge sur le budget principal. Aussi, dans un souci d'équité et de détermination des coûts réels de fonctionnement des différents services, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la refacturation de ces frais généraux supportés par le budget principal sur les différents budgets annexes.

Pour ce faire, il est retenu la masse salariale de l'exercice 2024 des services qui sont amenés, dans le cadre de leur mission, à travailler indirectement pour les budgets annexes.

Il s'agit des services suivants :

- la Direction Générale des Services,
- la Direction de l'Administration Générale,
- le Service des Appariteurs,
- la Direction des Ressources Humaines,
- la Direction des Finances,
- la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (part communale de ce service mutualisé),

- la Direction des Achats,
- les Archives Municipales,
- la Direction de la Communication,
- la Direction du Contrôle et de la Sécurité Juridique,
- la Direction Hygiène, Santé,
- la Direction Générale des Services Techniques,
- la Direction Déontologie publique et contrôle de gestion,
- le Centre de Protection Urbain et les services de nuit de la Police Municipale.

Afin de définir une clé de répartition homogène, est retenu comme base le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 de chaque budget, qui a été voté lors de cette séance, et est déterminée la quote-part que représentent les recettes réelles de fonctionnement de chacun de ces budgets par rapport à la masse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes cumulées. Il en résulte les quotes-parts suivantes :

- budget annexe du C.F.A. - Faculté des Métiers : 1,86%,
- budget annexe du Crématorium : 0,55%,
- budget annexe des Ports Communaux : 4,81%,
- budget annexe des Parkings aménagés : 2,72%.

Ces quotes-parts sont appliquées sur les masses salariales de 2024 des services énumérés ci-dessus, conformément au tableau de répartition joint en annexe de la présente délibération. Les sommes nécessaires au règlement de ces frais annexes ont été prévues au budget primitif 2025 des différents budgets annexes.

En outre, le personnel affecté spécifiquement à la réalisation ou à l'entretien d'ouvrages pour le compte de chaque budget annexe fera l'objet d'une refacturation au réel.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le principe de refacturation de ces frais généraux sur les budgets annexes, les crédits étant prévus sur la nature 708721 en recettes sur le budget principal Ville et en dépenses sur la nature 62871 sur les budgets annexes du Centre de Formation des Apprentis, du Crématorium, des Ports Communaux et des Parkings Aménagés ;

- d'adopter les montants refacturés en fonction de la clé de répartition retenue ;

- et de refacturer au réel le personnel affecté spécifiquement à la réalisation ou à l'entretien d'ouvrages pour le compte de chaque budget.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE TOURISTIQUE - ACTUALISATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TAXE DE SEJOUR**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

La Ville de Cannes a institué la taxe de séjour sur son territoire dès 1959. Cette taxe constitue une recette affectée destinée à financer toute mesure de nature à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

A cet effet, la taxe de séjour participe directement au financement des actions entreprises par la municipalité pour garantir l'attractivité du territoire cannois. Parmi les réalisations remarquables de l'exercice budgétaire 2024, peuvent être cités la restructuration du centre et de la Pointe Croisette, l'amélioration des espaces publics du Boulevard de la Croisette, l'élargissement et l'embellissement de la promenade du front de mer et Boccacabana.

Ainsi, en 2024, les 8,4 millions d'euros de produit de la taxe de séjour ont contribué à financer une partie des 9,8 millions d'euros que la municipalité a investis pour rendre Cannes plus dynamique et attractive.

Avec le développement, parfois anarchique, de l'offre locative portée par les plateformes internet, la taxe de séjour a subi plusieurs adaptations législatives pour rétablir un certain équilibre entre ces nouveaux opérateurs et les hébergeurs traditionnels que sont les hôtels et les résidences hôtelières.

Dans ce contexte et dans le souci de veiller à la qualité de l'offre d'hébergement cannoise, la Mairie de Cannes s'est dotée très tôt d'un dispositif de télé-déclaration en ligne à destination des loueurs d'hébergements saisonniers, et ce, avant même l'intervention de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique modifiant la réglementation afférente.

Cet outil mis à disposition par la Mairie apporte un confort aux usagers dans la gestion de leur activité locative puisque la déclaration d'un meublé de tourisme par internet donne lieu à la délivrance immédiate d'une référence à treize chiffres, reconnue par l'ensemble des opérateurs de ce secteur économique.

Cette référence, présente dans les offres de location diffusées sur internet, permet ainsi de suivre finement l'activité locative sur le territoire cannois.

Depuis la mise en place de ce dispositif et grâce au contrôle permanent opéré par la Mairie sur l'activité locative, le nombre de meublés de tourisme enregistrés ne cesse de croître pour

atteindre les 14 027 références en mai 2025. La Commune bénéficie, ainsi, d'une meilleure visibilité sur l'activité de location de meublés sur son territoire malgré le foisonnement de l'offre en la matière.

En outre, la réforme de la taxe de séjour introduite par la loi de finances rectificative pour 2017 a permis de clarifier les conditions d'application de la taxe pour les plateformes internet et d'actualiser les tarifs applicables suivant les prix de la consommation.

Ainsi, la loi a modifié de manière substantielle le traitement des hébergements non classés ou en attente de classement au regard de la taxe de séjour. En mettant en place une taxation proportionnelle au prix de la nuitée pour les hébergements sans classement ou en attente de classement, et notamment pour les meublés de tourisme, le législateur a souhaité rétablir une égalité de traitement, en matière de taxe de séjour, entre les loueurs de ce type d'hébergements et les professionnels de l'hôtellerie, soumis à des contraintes réglementaires et fiscales sans commune mesure avec celles applicables aux meublés.

Depuis le 1er janvier 2019, la taxe de séjour applicable aux hébergements, dont les meublés de tourisme sans classement ou en attente de classement, est proportionnelle au coût de la nuitée, au taux de 5% déterminé par la Commune. Le montant de la taxe de séjour due ici était toutefois limité au tarif maximum légal applicable aux hébergements de catégorie 4 étoiles.

Outre le rééquilibrage qu'il permet entre non professionnels et professionnels, la mise en place de ce tarif proportionnel incite les propriétaires de meublés de tourisme à classer leur bien, permettant de maintenir la qualité de l'offre de location saisonnière sur le territoire cannois.

La loi de finances pour 2021 a modifié la rédaction de l'article L.2333-30 du C.G.C.T. et particulièrement l'alinéa relatif au tarif proportionnel au coût de la nuitée applicable aux établissements non classés. Un seul tarif plafond est désormais applicable à ce type d'hébergement, il s'agit du tarif le plus élevé voté par la collectivité.

Par ailleurs, il convient de préciser que le régime de la taxe de séjour au réel s'applique à l'ensemble des catégories d'hébergement à l'exception des ports de plaisance pour lesquels la taxe de séjour est forfaitaire.

Afin de renforcer l'attractivité touristique de la commune, la Ville de Cannes a décidé de faire évoluer ses tarifs en 2026.

En effet, le barème des tarifs de taxes de séjour pour 2025 a été publié en prenant en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation (taux de croissance IPC n-2 : +4,8%). Il ressort de ce texte que seuls les tarifs plafonds des Palaces, des hôtels 5, 4, 3 et 2 étoiles progressent en passant respectivement à 4,80€, 3,50€, 2,60€ et 1,70€ et 1,00€.

Dans ces conditions après concertation avec le syndicat des hôteliers, la Ville de Cannes a décidé de faire évoluer les tarifs des catégories concernées, à compter du 1er janvier 2026, de la façon suivante :

- Palaces : 4,60€
- Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles : 3,30€
- Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles : 2,50€
- Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles : 1,60€
- Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles : 0,95€.

PROJET

En outre, selon les recommandations des services de l'Etat, une délibération tarifaire annuelle apporte, une sécurisation juridique de cette fiscalité.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour comme suit pour l'exercice 2026 :

Grille tarifaire de la taxe de séjour	
Catégories d'hébergement	**Tarifs par personne et par nuit**
	Tarifs communaux 2026
Palaces	4,60 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 4 étoiles	2,50 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances de 4 et 5*	0,95 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 1 étoiles, Villages de vacances de 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme sans classement ou en attente de classement	5% du prix de la location par personne et par nuit, dans la limite du tarif le plus haut adopté par la collectivité (soit 4,60 €)
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 ou 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 ou 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €
Ports de plaisance (abattement de 50% pour les contrats d'amarrage annuels)	0,20 €

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **RECUEIL DES TARIFS 2025 - POLITIQUE TARIFAIRE DE LA VILLE DE CANNES**
CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Dans un souci de transparence et selon la volonté de la municipalité d'une large diffusion à l'ensemble des administrés, la Mairie de Cannes édite un recueil des tarifs retraçant l'ensemble des prestations proposées par la collectivité. Ce recueil est actualisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution des services proposés aux usagers.

La grille tarifaire comprend des tarifs à caractère fiscal, que le Conseil Municipal est amené à voter, et des tarifs à caractère non fiscal qui servent de base à partir de laquelle Monsieur le Maire pourra fixer librement, par décision municipale, la contribution des usagers du service public.

En effet, par délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour déterminer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Conformément à cette même délibération, Monsieur le Maire dispose de la faculté de relever les tarifs dans la limite du double des montants définis par le Conseil Municipal.

Cependant, compte tenu du cadre de la délégation consentie à Monsieur le Maire, outre les tarifs à caractère fiscal, le Conseil Municipal est amené à fixer par délibération :

- les évolutions de tarifs supérieures à deux fois le montant déterminé par le Conseil Municipal,
- les gratuités,
- les créations de tarifs.

Dans le cadre de la révision semestrielle du recueil, l'ensemble des tarifs a été analysé pour en apprécier la pertinence, l'adéquation avec le service rendu et, le cas échéant, y apporter les modifications nécessaires.

Aussi, la grille tarifaire doit s'adapter aux nouveaux services offerts par la Mairie de Cannes et prendre en compte quelques modifications, réévaluations ou encore des suppressions de prestations obsolètes.

En matière de politique familiale, les taux relatifs aux prestations d'accueil dans les structures de la Petite Enfance sont réglementés par la C.A.F.. A compter du 1er septembre 2025, le plafond de ressources pour le calcul des participations familiales est porté à 8 500 € par mois. Il convient donc de préciser la grille tarifaire de la Petite Enfance.

En matière culturelle, la Ville de Cannes s'attache à favoriser l'accès à la culture pour les plus jeunes et veille à présenter une offre toujours plus qualitative et diversifiée. Il est par conséquent proposé la gratuité des abonnements médiathèques aux élèves cannois ayant participé à un projet EAC.

Il convient également d'ajuster l'offre de mise à disposition des sites culturels en permettant notamment aux associations caritatives d'occuper, à titre gratuit, le Salon Chêne 18ème de Noailles. En complément des salles pouvant être mobilisées pour l'organisation d'évènements, la vidéothèque de la médiathèque de Noailles ainsi que la salle de réunion de la Verrerie sont proposées au tarif forfaitaire de 195€/jour et la gratuité pour les associations caritatives.

Une sélection d'ouvrages liés aux expositions du Musée des Explorations du Monde et du Pôle d'Art Contemporain, sont proposés à la vente sur les différents sites culturels. A titre d'exemple, la revue « Tribal Art Magazine – numéro été 2025 » est disponible au tarif de 25 € TTC ou encore « Art contemporain, le guide » d'Elisabeth Couturier au tarif de 19,90 € TTC.

En outre, dans le cadre des demandes d'autorisation de travaux de longue durée, il est proposé la création d'un tarif pour l'installation de divers appareils de mesure tels que piézomètres, puits de pompage, inclinomètres, notamment, utilisés lors de forages ou sondages préalables de terrains. Ce nouveau tarif est fixé à 277,65 € par appareil et par an.

L'achèvement des travaux de construction du parking en ouvrage de la place Roubaud, Centre Bocca, interviendra avant la fin de l'année 2025 permettant l'ouverture de cet équipement dans son nouveau mode de fonctionnement courant décembre.

Ce parking propose 374 places de stationnement et il convient d'intégrer les nouveaux tarifs au recueil. Les tarifs horaires du parking Roubaud proposent deux heures gratuites une fois par jour, du lundi au vendredi. Les usagers du parking Roubaud bénéficieront également des trois heures gratuites, chaque samedi, chaque dimanche et chaque jour férié à l'instar des autres parkings de centre-ville de la régie Cannes Parking, permettant ainsi d'uniformiser l'offre aux usagers des parkings en ouvrage de centre-ville. Certains tarifs abonnements sont adaptés au secteur. A titre d'exemples, un abonnement grand public permanent banalisé est proposé à 98 € TTC par mois, des emplacements réservés pour les commerces non sédentaires de 4h30 à 14h30 5jours/7 ou 6jours/7 seront proposés aux tarifs respectifs de 45,00 € TTC par mois et 55,00 € TTC par mois et les résidents Cannois de la Bocca centre pourront bénéficier, dans la limite de 50 places, d'un abonnement mensuel de 60,00 € TTC.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

PROJET

- d'adopter les modifications de la grille tarifaire, jointe en annexe de la présente délibération, applicable dès que celle-ci revêtira son caractère exécutoire.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

21

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE ET LA TRESORERIE 2024**
CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

I - ANNEE 2024

A) GESTION DE LA TRESORERIE

La procédure de gestion active de la trésorerie, au travers de la Convention de Service Comptable et Financier mise en place entre la Mairie de Cannes et le Trésor public, s'applique depuis 2001 dans le but de se rapprocher d'une trésorerie « zéro ».

Son objectif est de limiter les frais financiers par la mobilisation opportune des produits de trésorerie (revolvings et lignes de trésorerie) dont dispose la Ville : au 31 décembre 2024, la commune disposait en outre de trois crédits revolvings pour un montant total de 8,852 M€.

La Ville a aussi mené deux autres opérations s'inscrivant dans la logique de gestion d'une trésorerie « tendant vers zéro » :

- dans le cadre de l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, 22,1 M€ provenant de la réalisation de cessions ont été placés en 2023 et 2024 sur des comptes à terme du Trésor permettant ainsi de percevoir un revenu financier total de 635,17 K€ sur 2024, et minorant en outre les charges financières ;

- le prêt revolving E417T1 CACIB, dont le taux est de 3,89% lorsqu'il est utilisé, et 3,89% - Eonia lorsqu'il est remboursé, a fait l'objet d'un remboursement anticipé provisoire début 2024 permettant une économie d'intérêts (calculés sur la base de l'Eonia) en 2024 de 101,13 K€.

Concernant le budget principal et les budgets annexes des Parkings et Ports, les lignes de trésorerie souscrites en décembre 2023 auprès de la Société Générale pour des montants respectifs de 15 M€, 4 M€ et 2,5 M€ sont arrivées à terme début décembre 2024. Une consultation bancaire pour ces montants a ainsi été lancée en octobre 2024. Des lignes de trésorerie ont alors été souscrites, de nouveau, auprès de la Société Générale pour les montants respectifs de 15 M€, 4 M€ et 2,5 M€ avec les caractéristiques suivantes :

Budget	**Ville**
Banque	Société Générale
Montant	15 M€
Durée	du 10/12/2024 au 10/12/2025
Taux	Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » flooré à

	zéro + 0,70%
Commission de non utilisation	0
Commission de confirmation ou d'engagement	0,07% l'an sur le montant total de la ligne
Frais de dossier	1 600 €

Budget	**Parkings**
Banque	Société Générale
Montant	4 M€
Durée	du 10/12/2024 au 10/12/2025
Taux	Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » flooré à zéro + 0,70%
Commission de non utilisation	200 €
Commission de confirmation ou d'engagement	0,07% l'an sur le montant total de la ligne

Budget	**Ports**
Banque	Société Générale
Montant	2,5 M€
Durée	du 10/12/2024 au 10/12/2025
Taux	Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » flooré à zéro + 0,70%
Commission de non utilisation	150 €
Commission de confirmation ou d'engagement	0,07% l'an sur le montant total de la ligne

PROJET

B) GESTION DE LA DETTE

- *Les nouveaux emprunts*

Engagée dans une politique volontariste de réduction de la dette depuis 2014, sans recours au levier fiscal, et tout en œuvrant pour une meilleure performance de son service public, la municipalité a atteint dès 2019, avec une année d'avance, son objectif de réduire l'encours de la dette sous le niveau des 200 M€.

Conformément à cet objectif, le recours à l'emprunt a été de 11 000 000 € en 2024 tandis que le remboursement en capital des anciens emprunts s'est élevé à 17 044 945 €.

Un prêt d'un montant de 11 000 000 € et d'une durée de 15 ans a été souscrit auprès de la Banque Postale au taux variable Euribor 12 mois + 0,52%. Ces conditions de prêt apparaissent très favorables à la commune au regard des conditions de marché (taux moyen accordé aux collectivités en 2024 de 3,57 %, soit une marge moyenne de 72 points de base), **témoignant de la qualité de la signature de la Ville**.

Ainsi, entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2024, la Ville de Cannes s'est désendettée de 76,59 M€.

Trajectoire rétrospective du besoin de financement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nouveaux emprunts	5 050 000	8 000 000	22 007 860	24 123 200	7 700 000	9 120 000	11 075 000	12 500 000	10 000 000	10 000 000	11 000 000
Remboursements	22 770 632	23 044 212	26 330 268	26 477 738	13 513 118	14 370 265	14 074 633	13 499 003	15 017 525	16 022 969	17 044 945
Besoin de financement	-17 720 632	-15 044 212	-4 322 408	-2 354 538	-5 813 118	-5 250 265	-2 999 633	-999 003	-5 017 525	-6 022 969	-6 044 945

- *L'encours de la dette*

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'établit donc à 178 396 357,82 €.

Une renégociation permanente de la dette a permis d'obtenir un taux moyen de l'encours de dette de 2,25 % en 2024.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET SON TAUX MOYEN

Années	Taux directeur de la BCE	Taux moyen de l'encours	Encours en M€ au 31/12
2013	0,55%	2,25%	254,99
2024	4,11%	2,25%	178,40

Il convient de noter que la Ville a su se prémunir de la hausse des taux, en souscrivant en 2016 auprès de la banque Arkéa un tunnel sur le prêt E418 concernant l'index Euribor 3 mois hors marge, et lui permettant d'encaisser un gain d'intérêts quand cet index dépasse le cap des 1,27%, soit sur 2024 un gain de 153,79 K€.

L'encours de la dette de la Ville de Cannes est classé à 100% dans la charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » (voir annexe I) et ne contient aucun emprunt toxique. La classe A1 qui regroupe les produits simples (taux fixe, taux variable, et swap fixant) est nettement majoritaire pour la Ville : 94,09% de l'encours. Les 5,91% restant correspondent aux produits structurés et non toxiques (5,91% en zone E1).

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Ville est composé de 36 emprunts, dont trois crédits révolvings, répartis auprès de neuf établissements bancaires comme suit :

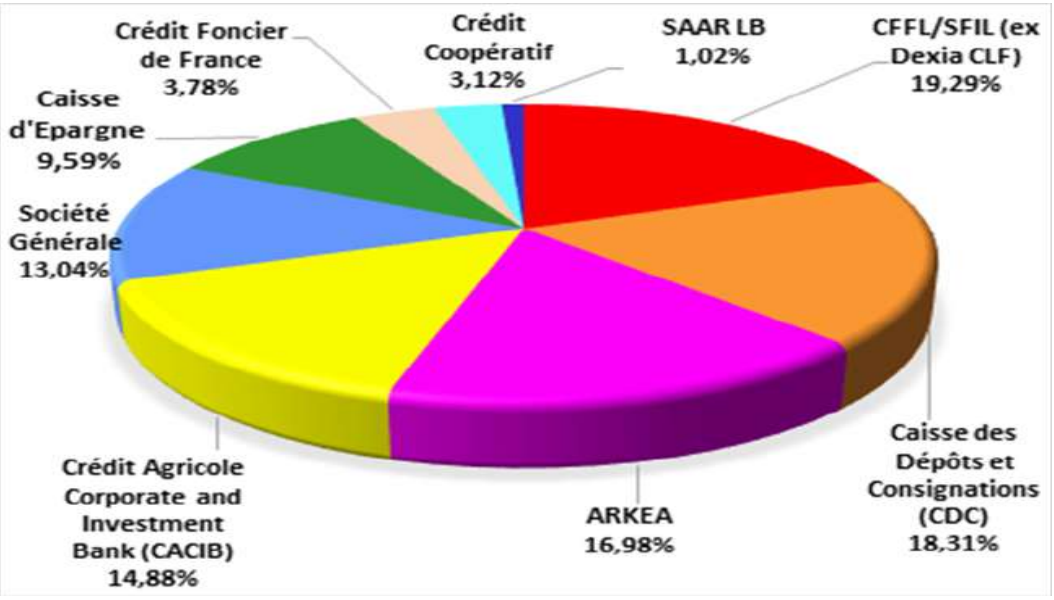

PROJET

L'évolution des ratios d'endettement montre en outre la solidité financière de la Ville :

Ratios	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette/recettes réelles de fonctionnement	85,46%	84,93%	84,73%	78,85%	78,84%	81%	85,21%	80,99%	76,15%	70,41%	64,64%
Capacité de désendettement (en années)	8,4	5,57	5,07	5,42	3,68	3,89	4,56	3,57	2,97	2,76	2,44

Concernant l'encours de la dette du budget annexe des Parkings, il s'établit au 31 décembre 2024 à 3,133 M€, et est classé à 100% dans la charte Gissler : 100% classé en A1 (voir annexe II).

Concernant l'encours de la dette du budget annexe du Crématorium, il s'établit au 31 décembre 2024 à 746,666 K€, et est classé à 100% dans la charte Gissler : 100% classé en A1 (voir annexe III).

PROJET

II - PREVISIONS POUR L'ANNEE 2025

A) GESTION DE LA TRESORERIE

La gestion active de la trésorerie tendant vers zéro se poursuivra.

Les lignes de trésorerie du budget principal et des budgets annexes des Ports et Parkings se terminant début décembre 2025, des consultations seront lancées afin de pallier la fin de ces lignes.

Dans le cadre de l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, 12,1 M€ provenant de la réalisation de cessions ont été replacés trimestriellement en novembre 2024, en février 2025 et en mai 2025 sur un compte à terme du Trésor pour une durée de 3 mois, permettant ainsi de percevoir un revenu financier total de 230 K€ en 2025. De même, 10 M€ provenant de la réalisation de cessions ont été replacés annuellement en mai 2024 sur un compte à terme du Trésor pour une durée de 12 mois, engendrant un revenu financier de 344 K€ en 2025. Enfin, 11 M€ provenant de la réalisation de cessions ont été placés trimestriellement en mars 2025 sur un compte à terme du Trésor pour une durée de 3 mois, soit un gain de 65,175 K€ en 2025.

D'autres placements de trésorerie sont susceptibles d'être réalisés ou renouvelés en fonction des opportunités de marché et du plan de décaissement des dépenses de la collectivité.

B) GESTION DE LA DETTE

Au titre du budget principal, l'emprunt nouveau inscrit en recettes au budget primitif 2025 s'établit à 17 150 000 € tandis que le remboursement de capital de la dette s'élève à 18 150 000 €. Ce remboursement supérieur à l'emprunt mobilisé permettra d'atteindre 177 396 357,82 € d'encours de dette au 31 décembre 2025.

Entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2025, la Ville de Cannes se sera désendettée de 77,59 M€.

Au budget primitif 2025 sur le budget annexe des Parkings, l'emprunt nouveau est inscrit en recettes pour 7 290 000 €.

Au budget primitif 2025 sur le budget annexe des Ports, l'emprunt nouveau est inscrit en recettes pour 2 000 000 €.

La Mairie de Cannes maintient la veille sur toute opportunité de refinancement ou renégociation. Elle est également attentive à l'évolution des marchés, aux arbitrages et échanges de taux ou instruments de couverture possibles.

Par ailleurs, la municipalité assurera également le maintien de la classification de sa dette à 100% dans la Charte de bonne conduite.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre connaissance du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

22

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **SECURISATION DES REGIES DE RECETTES - TRANSPORT DE FONDS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES RELATIVE A LA REPARTITION DES FRAIS DE CONVOYAGE DES FONDS POUR LA REGIE DES HORODATEURS**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Depuis janvier 2016, la Ville de Cannes assure en régie la collecte de ses horodateurs. Les fonds ainsi récoltés bénéficiaient jusqu'à juin 2022 et à titre dérogatoire d'un transport vers le dépôt de la Banque de France à Nice, assuré par le prestataire de la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.Fi.P.).

La mise en œuvre par la D.D.Fi.P. du plan « zéro cash » conduisant à la fin de la réception du numéraire dans les Services de Gestion Comptable et les Services des Impôts, le marché de transport de fonds de la D.D.Fi.P. devenait sans objet. Ce contrat est arrivé à son terme, entrainant, de fait, la fin de la prestation dont bénéficiait la régie cannoise des horodateurs à compter de juillet 2022.

Consciente du fait que la dépense correspondante résulte d'une décision nationale, la D.D.Fi.P. a proposé de partager les frais induits par le recours au marché de transport de fonds de la Ville pour la régie des horodateurs.

Ainsi, une convention a été signée en juin 2022 intégrant le principe d'une prise en charge par la D.D.Fi.P. de 50% des frais induits.

Cette convention étant arrivée à son terme, il convient de renouveler celle-ci selon les mêmes termes pour une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Cannes et la D.D.Fi.P relatif à la prise en charge à égalité des frais engendrés par le recours au marché de transport de fonds de la Ville de Cannes pour la collecte de la régie des horodateurs ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint délégué à l'optimisation et à la performance budgétaires, à signer ladite convention ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à sa bonne exécution ;
- et d'imputer les crédits au budget principal, section fonctionnement, nature 611 pour la dépense et nature 74718 pour la recette.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **DETERMINATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DUDIT CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.A.C.P.L. POUR LE MANDAT 2026-2032**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

VU les décisions du Conseil Constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014 et n°2015-711 DC du 5 mars 2015 ;

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, plus particulièrement l'article 156 ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment l'article 83 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, plus particulièrement l'article 4 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment l'article 75 qui énonce que les dispositions applicables aux accords locaux sont étendues à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 1 du 4 avril 2025 prenant acte du principe de recours à un accord local pour la détermination du nombre et la répartition des sièges des

Conseillers communautaires au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - Mandat 2026-2032 ;

CONSIDERANT que les Conseillers communautaires représentent les communes au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre dont elles sont membres ;

CONSIDERANT que les Conseillers communautaires sont élus en même temps que les Conseillers municipaux par un système de fléchage, pour une durée de six ans ;

CONSIDERANT que, dans la perspective des élections municipales en 2026, les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer ainsi que la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) doivent procéder, au plus tard le 31 août 2025, à la détermination du nombre et à la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues par l'article L.5211-6-1 VII du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

CONSIDERANT que le délai imparti permet ainsi de rechercher un accord local, en tenant compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé, conformément au principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'E.P.C.I. défini par le Conseil Constitutionnel dans ses décisions n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014 et n° 2015-711 DC du 5 mars 2015 susvisées ;

CONSIDERANT que les communes membres peuvent convenir d'un accord local, à la condition de délibérer à la majorité qualifiée (soit la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'E.P.C.I., soit par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale comprenant le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté) ;

CONSIDERANT qu'avec ou sans accord local, le Préfet constatera la répartition des sièges, par arrêté préfectoral, qui doit intervenir préalablement au dépôt des candidatures des élections de 2026, soit au plus tard le 31 octobre 2025, et trouvera à s'appliquer sur toute la durée du mandat sans possibilité de changement, sauf cas expressément prévus par la loi ;

CONSIDERANT que, pour ce faire, la loi prévoit deux types de modalités de détermination du nombre et de la répartition des sièges : une répartition en l'absence d'accord local et une répartition établie par accord local exprimé par la majorité qualifiée des communes membres ;

CONSIDERANT que l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T. fixe les règles de droit commun de la manière suivante : un nombre de sièges en fonction de la population municipale de la Communauté d'agglomération, à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon les règles de la plus forte moyenne ;

CONSIDERANT que les populations à prendre en compte sont les populations municipales établies par l'INSEE et en vigueur en 2025, soit celles de 2022 ;

CONSIDERANT que la répartition des 56 sièges, prévue à l'article L.5211-6-1 III du C.G.C.T., est effectuée au regard de la population globale de la C.A.C.P.L. et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre les communes membres ;

PROJET

CONSIDERANT qu'au regard de sa faible population, la Commune de Théoule-sur-Mer se voit attribuer, de manière forfaitaire, un siège ;

CONSIDERANT que conformément aux règles de droit commun, la C.A.C.P.L. se voit attribuer un nombre total de 57 sièges répartis comme suit :

- Commune de Cannes : 27 sièges ;
- Commune de Le Cannet : 15 sièges ;
- Commune de Mandelieu-La Napoule : 7 sièges ;
- Commune de Mougins : 7 sièges ;
- Commune de Théoule-sur-Mer : 1 siège (forfaitaire) ;

CONSIDERANT que les Communes membres de la C.A.C.P.L. peuvent déterminer une répartition des sièges qui diffère de la répartition de droit commun, grâce à un accord local *stricto sensu*, qui ne peut excéder de plus de 25 % la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne, basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de droit attribués conformément au IV du même article ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'un accord local, la présente répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune ;
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège ;
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges ;
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T. ;

CONSIDERANT que les Communes membres de la C.A.C.P.L. décident de fixer le nombre de Conseillers communautaires à 63 ;

CONSIDERANT que compte tenu du fait que la Commune de Théoule-sur-Mer ne peut disposer de siège complémentaire au regard des dispositions législatives et règlementaires en vigueur, les Communes sont convenues de répartir les six sièges supplémentaires, prévus par l'accord local, entre les quatre autres membres de la C.A.C.P.L. en fonction de la population municipale 2022 applicable au 1er janvier 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est donc envisagé de conclure, entre les Communes membres de la C.A.C.P.L., un accord local fixant à 63 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la présente Communauté d'agglomération, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T., de la manière suivante :

PROJET

Communes membres de la C.A.C.P.L.	Populations municipales 2022	Nombre de sièges (droit commun)	Nombre de sièges supplémentaires (accord local)	Nombre total de sièges au sein du Conseil Communautaire
CANNES	74 040	27	2	**29**
LE CANNET	40 198	15	1	**16**
MANDELIEU-LA NAPOULE	21 201	7	2	**9**
MOUGINS	19 481	7	1	**8**
THEOULE-SUR-MER	1 418	1	0	**1**
TOTAL	**156 338**	**57**	**6**	**63**

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le recours à un accord local permettant de répartir, au regard des dispositions législatives et règlementaires en vigueur, six sièges supplémentaires entre les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins, en fonction de la population municipale de chaque commune applicable au 1er janvier 2025 (Population municipale 2022 - Source INSEE) ;

- de prendre acte que la Commune de Théoule-sur-Mer ne peut disposer que d'un siège forfaitaire au regard des dispositions de droit commun ;

- d'approuver la fixation, en application du I de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T., du nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) à 63, réparti comme suit :

  - Cannes : 29 sièges ;
  - Le Cannet : 16 sièges ;
  - Mandelieu-La Napoule : 9 sièges ;
  - Mougins : 8 sièges ;
  - Théoule-sur-Mer : 1 siège ;

- de prendre acte que le Préfet constatera, au plus tard le 31 octobre 2025 par arrêté préfectoral, la composition du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L., conformément à l'accord local qui sera conclu, ou à défaut, conformément à la procédure de droit commun ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à accomplir tout acte et toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLU AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES EVENEMENTS CANNOIS (S.E.M.E.C), MANDATAIRE DU GROUPEMENT CONSTITUE AVEC LA SOCIETE DE PROTECTION ET DE SECURITE DU PALAIS (S.P.S.P.) - EVOLUTION DE LA REDEVANCE LIEE A LA MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT - AVENANT N°4**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

La municipalité, convaincue du caractère stratégique du tourisme pour l'économie locale et de ses effets fondamentaux sur la création d'emplois et de richesse collective, mène une politique forte afin de toujours renforcer l'attractivité internationale de Cannes.

Ainsi, la vitalité économique du territoire cannois repose notamment sur le dynamisme du Palais des Festivals et des Congrès, le plus grand établissement recevant du public des Alpes-Maritimes, qui accueille aussi bien des événements professionnels que des manifestations destinées au grand public.

Le Conseil Municipal a délégué à la Société d'Economie Mixte pour les Evénements Cannois (S.E.M.E.C.), mandataire du groupement constitué avec la Société de Protection de Sécurité du Palais (S.P.S.P.), la gestion à ses risques et périls du service public du tourisme et des congrès de la Ville de Cannes, pour une durée de huit ans et demi, à compter de 1er juillet 2022.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public (D.S.P.) du 1er juillet 2022, la Mairie de Cannes a confié au délégataire l'exploitation, la gestion et l'entretien du Palais des Festivals et des Congrès. Ce mandat comprend l'organisation et l'accueil d'événements ainsi que la commercialisation de prestations associées et l'organisation de manifestations culturelles. En outre, le délégataire est chargé de la promotion touristique de la ville qu'elle soit d'affaires ou de loisirs, tant sur le plan national qu'international, dans le cadre de prestations de haut niveau de qualité.

Pour la réalisation de ses missions, la Mairie de Cannes met à disposition de la S.E.M.E.C. le Palais des Festivals et des Congrès et ses équipements moyennant le règlement d'une redevance composée de la façon suivante :

- une partie fixe sur toute la durée du contrat correspondant à la mise à disposition des biens à la date de prise d'effet du contrat de D.S.P. et s'élevant à 1 869 000 € HT ;
- une partie fixe complémentaire correspondant à 5% des investissements HT réalisés par la Ville au cours du contrat et mis à disposition du délégataire, complément s'élevant à 264 701,94 € HT en 2024 ;

- une redevance proportionnelle représentant 3,5% de l'excédent brut d'exploitation de l'année n-1, s'établissant à 78 493,03 € HT en 2024.

Dans le cadre de la clause de rencontre prévue à l'article 26 du contrat de D.S.P., la Ville et la S.E.M.E.C. se sont rapprochées afin d'examiner la situation financière du délégataire au regard de son rapport d'activité.

A l'issue de ces échanges, les parties sont convenues d'un relèvement de la partie fixe de mise à disposition des équipements d'un montant de 200 000 € HT à compter du 1er janvier 2026.

En conséquence, le contrat de DSP doit être modifié au moyen d'un avenant, joint à la présente délibération.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public du tourisme et des congrès en date du 1er juillet 2022 avec la S.E.M.E.C., mandataire du groupement constitué avec la S.P.S.P., joint à la présente délibération ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire David Lisnard, en laissant la présidence de la séance à Monsieur le Premier Adjoint Nicolas Gorjux, Messieurs Frank Chikli, Thomas de Pariente, Eric Catanese, Mesdames Véronique Piel, Mireille Boissy, Noémie Dewavrin, Sandrine Bergère Morant et Sophie Maman, représentants de la Ville de Cannes au Conseil d'Administration de la S.E.M.E.C., et Monsieur Jean-Michel Arnaud, en qualité de délégué chargé de représenter la Ville de Cannes aux Assemblées Générales de la S.E.M.E.C., sortent de la salle et ne prennent pas part au vote en application des articles L.1111-6 et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
CONTROLE ET SECURITE JURIDIQUE

25

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **RESTAURATION COLLECTIVE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE COMPRENANT LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE CANNES - DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Conformément au projet de mandat et à la volonté du Maire de donner aux enfants cannois toutes les conditions favorables à leur épanouissement, la lutte contre la malnutrition et la « malbouffe » est depuis 2014 l'une des priorités du programme de restauration scolaire qui vise à conjuguer le goût et la qualité des produits et de leur confection, tout en préservant le pouvoir d'achat des familles.

Pour maintenir le cap, la Ville dispose d'une cuisine centrale construite en 1993, située 4 chemin rural de la Frayère à Cannes la Bocca. Celle-ci est actuellement dédiée au service public de la restauration collective comprenant les établissements scolaires, extrascolaires, la petite enfance et les aînés, c'est à dire le C.C.A.S et Cannes Séniors Le Club.

Elle est exploitée dans le cadre d'un marché public de services dont le coût pour la collectivité s'est alourdi au cours des dernières années, marquée par un contexte inflationniste très important.

A cela s'ajoute la nécessité de prévoir de lourds investissements sur le bâtiment à court et moyen termes.

En effet, l'outil de production actuel est vieillissant et des travaux s'avèrent indispensables pour assurer la production de repas dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales, tout en le pérennisant.

Face à cette situation, il a été décidé de mener à bien un projet de reconstruction sur le site actuel dans le cadre d'un contrat de délégation de service public permettant à la collectivité, d'une part, d'externaliser les dépenses liées à la construction d'un nouveau bâtiment, et, d'autre part, de poursuivre la continuité et l'exploitation de ce service public d'importance, en maintenant, pour les usagers une offre de repas au meilleur rapport qualité/prix possible.

La Ville de Cannes et le C.C.A.S ont décidé, par délibérations concordantes, de se constituer en groupement d'autorités concédantes en vue de la signature conjointe d'un contrat de délégation de service public permettant de faire aboutir ce projet. La procédure de passation a été confiée à la Ville de Cannes.

Le Conseil Municipal a ainsi adopté, par délibération du 22 avril 2024, le principe du recours à la gestion déléguée, par le biais d'une délégation de service public, ayant pour objet la construction et l'exploitation de la cuisine centrale de Cannes.

La procédure de passation s'est déroulée conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'en application des dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux contrats de concession.

Après avoir effectué les publicités requises, le 9 septembre 2024, l'autorité concédante a procédé à l'ouverture des offres des candidats.

A périmètre constant avec l'actuel marché public, les candidats ont proposé des prix de repas nettement plus importants que les prix prévus et supérieurs à ceux pratiqués actuellement. De telles augmentations seraient indéniablement répercutées sur le budget municipal et le pouvoir d'achat des Cannois.

Pour éviter cela, dans le cadre de la procédure, la Commune et le C.C.A.S avaient pourtant imposé des prix plafonds à respecter, puis des prix cibles, qu'aucun des candidats n'a cependant atteint malgré de multiples négociations en ce sens.

A l'issue des négociations, les offres finales remises représentent donc un surcoût très important pour la Commune par rapport au marché actuel, indépendamment du coût pondéré de la construction de la nouvelle cuisine centrale, alors que les prix des repas ont déjà été relevés très significativement en période d'inflation et non réduit après stabilisation.

L'analyse approfondie des offres a mis en lumière la nécessité, de procéder à une refonte substantielle des besoins tels qu'ils avaient été exprimés au cours de cette procédure, afin de pouvoir maintenir une offre alimentaire de qualité au meilleur prix pour les usagers de la Ville et du CCAS.

Cette refonte doit s'accompagner de mesures visant notamment à revenir sur certaines exigences, et favoriser ainsi la plus large concurrence (simplification des besoins techniques, gestion plus optimale de la période transitoire, etc.).

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public comprenant la réalisation et l'exploitation de la cuisine centrale de Cannes, pour motif d'intérêt général.

La Ville de Cannes relancera, en accord avec le C.C.A.S de Cannes, une nouvelle procédure de délégation de service public, à l'aune des modifications structurantes à venir.

Durant cette procédure, l'actuel marché de service de restauration collective se poursuivra afin d'assurer la continuité du service public.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public comprenant la réalisation et l'exploitation de la cuisine centrale de Cannes ;

PROJET

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer les courriers informant les candidats de cette décision et toutes pièces s'y rapportant.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
FONCIER IMMOBILIER

Ville de Cannes

26

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CANNOIS - PROJET NOUVELLE FRAYERE - CESSION FONCIERE POUR LA CREATION D'UN BATIMENT SPORT SANTE RUE AMADOR LOPEZ**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Initiée dès 2014 par la municipalité avec l'implantation sur le site de l'école numérique Simplon, la démolition de la Villa Frayère et la création d'un centre social, l'opération de rénovation urbaine « Nouvelle Frayère » constitue une action majeure et novatrice du projet de mandat, dans le domaine de la politique de la ville et de la valorisation du cadre de vie.

Ce concept stratégique de requalification de ce secteur de Bocca Ouest, conventionné dans le cadre du Nouveau Programme National de la Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.), est porté par l'ensemble des collectivités et partenaires concernés fédérés autour de la Ville de Cannes et la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (C.A.C.P.L.).

Cette opération structurante de rénovation urbaine a pour objectif d'embellir, sécuriser et moderniser les espaces publics du quartier Sainte-Jeanne, tout en offrant aux habitants de nouveaux équipements et services de qualité.

La « Nouvelle Frayère » se veut paysagère, capitalisant sur les atouts naturels du secteur à l'appui d'aménagements nouveaux, comme la reconstruction de passerelles piétonnes, éclairées et sécurisées, la création d'une promenade continue le long du cours d'eau de La Frayère qui a été élargi ou la requalification du parc situé au Sud de la résidence « l'Azuréenne ».

Le stationnement des véhicules au cœur même du quartier, ainsi que l'accessibilité des liaisons piétonnes seront améliorés et sécurisés.

Plus à l'Est, le Plan Guide d'aménagement du programme prévoit également le désenclavement du quartier, et particulièrement de la résidence du « Concorde ».

La restructuration du chemin de l'école vise à permettre une desserte et un accès plus sécurisés de l'école notamment, tout en améliorant le stationnement public en périphérie de la voie.

Une promenade piétonne, complantée d'arbres et de végétaux, sera aménagée depuis le parc de l'Azuréenne jusqu'à la piscine, le long du lotissement « la Joie de Vivre ».

Cet aménagement piétonnier paysager permettra d'apporter des réponses aux problèmes d'insécurité et d'incivilité rencontrés dans le quartier, tout en améliorant la transparence hydraulique et le ruissellement des eaux pluviales par une meilleure perméabilité des sols.

Non loin de là, sur la Rive Ouest, la C.A.C.P.L. et la Ville de Cannes souhaitent lancer la réalisation d'un Bâtiment Sport Santé, qui répondra à la fois aux besoins des habitants du quartier (ce projet ayant fait l'objet d'ateliers de concertation et co-construction) et aux enjeux d'accès aux soins et aux loisirs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (Q.P.V.).

Ce bâtiment, sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.C.P.L., accueillera un « pôle santé » composé d'un cabinet de trois médecins généralistes, d'un cabinet infirmier, d'un cabinet de kinésithérapie avec sa salle de rééducation ainsi que d'une pharmacie.

Il accueillera également un pôle sportif, composé d'une salle de boxe, d'une salle de danse avec vestiaires ainsi que d'un city stade.

Il sera complété par une offre de neuf logements locatifs à destination d'actifs, confiés à Action Logement.

Enfin, les infrastructures offriront un parking public de 101 places sur quatre niveaux (soit 26 places supplémentaires par rapport à la capacité de stationnements actuelle du parking du Grand Bleu).

Le site retenu pour l'implantation de ce bâtiment est l'actuel parking de la piscine du Grand Bleu, au point d'entrée Sud du quartier de la Frayère.

Ce terrain appartient à la Ville de Cannes qui doit donc céder à la C.A.C.P.L. l'emprise de 3 455 m² environ nécessaire à la construction.

La Direction Départementale des Finances Publiques a évalué sa valeur vénale à la somme de 1 885 000 €.

Toutefois, compte tenu de l'intérêt général du projet, conventionné N.P.N.R.U., et de la volonté de la municipalité d'accompagner toutes les actions d'envergures visant à améliorer le quotidien des habitants et à leur offrir des installations et des services de qualité, la Ville de Cannes cède cette emprise à l'euro symbolique.

Par ailleurs, la C.A.C.P.L. versera à la Commune la somme de 255 000 € au titre d'une offre de concours pour compenser l'acquisition des garages privatifs de la résidence « Le Concorde », que la Ville de Cannes est en train de réaliser pour la poursuite du projet de réaménagement urbain du chemin de l'école.

Ce montant correspond aux prix d'acquisitions des dix-neuf garages majorés des frais de mutation.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal dans le domaine privé de la Commune, d'une emprise de 3 455 m² environ (à parfaire par géomètre), à extraire de la parcelle cadastrée section AC n°288 située rue Amador Lopez à Cannes la Bocca ;

PROJET

- de céder ladite emprise à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) ;
- de dire que cette cession interviendra à l'euro symbolique, au regard de l'intérêt général du projet N.P.N.R.U. Frayère ;
- de préciser que le montant de cette cession sera imputé dans le budget de la Ville de Cannes, section investissement, nature 775 « produits des cessions d'immobilisations » ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué au patrimoine communal, à signer les actes à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tous les actes, avant-contrats ou avenants qui seraient la suite ou la conséquence.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
FONCIER IMMOBILIER

Ville de Cannes

27

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE TRANSITION ENERGETIQUE - MISE A DISPOSITION D'EMPRISES COMMUNALES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS EN VUE DE CREER UN RESEAU DE CHALEUR PAR BIOMASSE A LA FRAYERE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Après avoir créé un réseau de thalassothermie sous La Croisette, la Ville de Cannes et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) ont décidé de poursuivre leur partenariat pour la transition énergétique du territoire.

C'est ainsi, dans le cadre du projet d'aménagement Nouvelle Frayère, que la Ville et la C.A.C.P.L. ont décidé de mettre en place un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse, pour valoriser les déchets de bois et les plaquettes forestières. Les cendres issues de la combustion seront, quant à elles, transformées en fertilisants pour des maraîchers.

Ce futur réseau de 8,7 km alimentera en eau chaude et en chauffage les équipements publics et les immeubles d'habitation de l'ensemble du secteur Frayère/Roubine/Bastide rouge.

Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil Communautaire a, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains », décidé de recourir à une concession de service public pour financer, concevoir, réaliser et exploiter ce réseau de chaleur.

Par délibération du 5 avril 2024, la société Idex Territoires, spécialisée dans la réalisation et la gestion technique d'installations de production et de réseaux de chaleur, a été retenue pour mener à terme ce projet, qui a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public conclu le 27 mai 2024 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 30 mai 2054.

Sur le fondement de ce contrat, la société dédiée Cannes Bocca Energies a été créée le 30 juin 2024 pour se substituer à la société Idex Territoires.

La C.A.C.P.L. a projeté d'implanter la chaufferie biomasse sur une emprise communale d'une superficie de 1 996 m² située à l'angle des avenues Pierre Poési et Pierre de Coubertin, à Cannes la Bocca, au Nord du stade.

Il convient, dès lors, d'autoriser et de formaliser la mise à disposition de cette emprise communale au profit de la C.A.C.P.L. jusqu'au 30 mai 2054, par la conclusion d'une convention d'occupation du domaine communal, moyennant le versement d'une redevance annuelle révisable de 18 750 €.

L'occupation du tréfonds du domaine public par les canalisations du réseau de chaleur doit également être consentie, autorisée et formalisée par la signature d'une convention de mise à disposition du domaine communal pour la même durée, moyennant le versement d'une redevance annuelle calculée sur le tarif révisable de 1,50 € par mètre linéaire de réseau installé.

La mise en service de l'équipement est projetée à la fin de l'année 2026, voire au début de l'année 2027, avec la desserte des quartiers de La Frayère, de la Bastide rouge et de la Roubine, soit quelques 3000 foyers alimentés ainsi que huit établissements scolaires et sept équipements sportifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la C.A.C.P.L. à occuper le domaine communal en vue de permettre à son délégataire, la société dédiée Cannes Bocca Energies, de réaliser et d'exploiter un réseau de chaleur par chaufferie biomasse, qui alimentera en eau chaude et en chauffage les équipements publics et les immeubles d'habitation de l'ensemble du secteur Frayère/Roubine/Bastide rouge.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de constater et de prononcer la désaffectation de l'emprise du domaine public communal d'assiette foncière de la chaufferie biomasse, d'une superficie de 1 996 m², située à l'angle des avenues Pierre Poési et Pierre de Coubertin, à Cannes la Bocca, au Nord du stade ;
- d'approuver les conventions de mise à disposition d'emprises avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, jointes en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint délégué au patrimoine communal à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes, contrats et avenants nécessaires à la mise en œuvre des présentes ;
- et de dire que le montant des deux redevances d'occupation du domaine communal sera pris en charge en recette à la ligne ouverte annuellement au budget, nature 70323, fonction 8451.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
FONCIER IMMOBILIER

28

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **REGIE PALM BUS - MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS DE PARCELLES DE TERRAIN SITUEES 108-114 AVENUE DE LA ROUBINE - AVENANT N°5 A LA CONVENTION DU 8 AOUT 2005**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

En octobre 2020, le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont lancé un Appel à Projets (A.A.P.) intitulé « *écosystèmes territoriaux hydrogène* » pour le déploiement, par des consortiums réunissant des collectivités et des industriels fournisseurs de solutions, d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages (industrie et mobilité) pour favoriser au maximum des économies d'échelle.

Cet A.A.P., initié à la suite du large succès d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur « *les projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes d'hydrogène* », auquel plus de 150 projets ont répondu, avait pour objectif de déployer des infrastructures de production et de distribution d'hydrogène décarboné, notamment en ce qui concerne « les nouveaux usages énergétiques de l'hydrogène dans le domaine de la mobilité et des transports de personnes ».

Au regard des enjeux environnementaux et des engagements pris par le Gouvernement d'investir 7 milliards d'euros à l'horizon 2030, dont 2 milliards d'euros intégrés depuis 2022 dans le plan de relance, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) a souhaité s'inscrire dans cette démarche aux fins d'être un territoire pionnier en matière d'hydrogène par le déploiement d'une chaine complète de mobilité décarbonée à l'échelle de l'ensemble des secteurs de transports.

La C.A.C.P.L., en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités et compétente en matière de soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie, a donc répondu à cet A.A.P. et s'est rapprochée, pour ce faire, de plusieurs partenaires afin de constituer un consortium.

Une société de projet, prenant la forme d'une Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) dénommée Cannes Lérins Hydrogène, a alors été créée avec Hynamics, filiale du Groupe EDF, assurant l'ingénierie technique du projet, la fourniture de l'électrolyseur et de ses équipements de compression-distribution de l'hydrogène, l'exploitation et la maintenance de l'installation de production.

La C.A.C.P.L., la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) ainsi que la Société d'Economie Mixte GREEN Energy 06 en sont devenues également actionnaires.

Le 17 décembre 2020, Cannes Lérins Hydrogène a été désignée lauréate de l'A.A.P. par l'ADEME.

Dans la poursuite du projet, la Société de projet a alors adressé à la Commune de Cannes, par courrier du 24 mai 2023, une manifestation d'intérêt spontanée pour occuper, avec constitution de droits réels, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif (B.E.A.), une fraction de 1 658 m² à extraire de la parcelle cadastrée section AE n°300, située 108-114 avenue de la Roubine et 18 rue de la Praderie, à Cannes.

Par délibération du 2 octobre 2023, la Commune de Cannes a donc accepté de conclure avec la Société Cannes Lérins Hydrogène, un bail emphytéotique administratif d'une durée de 23 ans.

Une promesse de bail a ainsi été signée le 20 décembre 2024.

Pour les besoins de cette opération, la parcelle cadastrée section AE n°300 a été divisée pour former désormais les parcelles cadastrées section AE n°329 et AE n°330, cette dernière constituant l'emprise du bail emphytéotique.

Or, l'ancienne parcelle cadastrée section AE n°300 formait pour partie avec les parcelles cadastrées section AE n°46 et 302, l'assiette foncière de la régie Palm Bus.

En effet, par convention du 8 août 2005, la Ville de Cannes a autorisé le Syndicat Intercommunal des Transports Publics (S.I.T.P.), puis la C.A.C.P.L. (par substitution depuis le 1er juillet 2014), à occuper un tènement foncier situé 108-114 avenue de la Roubine et 18 rue de la Praderie à Cannes la Bocca, constitué de la parcelle cadastrée section AE n°302 ainsi que d'une fraction des parcelles cadastrées section AE n°46 et 300, le tout pour une superficie totale d'environ 9 530 m².

Quatre avenants se sont succédé, en date des 5 septembre 2005, 17 mars 2006, 30 juin 2006 et 28 mars 2014, ce dernier actant la substitution du S.I.T.P. par la C.A.C.P.L..

Toutefois, l'emprise cadastrée section AE n°330 objet du bail emphytéotique doit être distraite du périmètre de la convention d'occupation du 8 août 2005, qui sera ainsi réduite à 7 872 m².

La redevance annuelle sera également réduite d'autant, passant de 251 673,88 € à 211 673,88 €.

Il convient donc de prendre acte de la réduction du périmètre consenti à la C.A.C.P.L. dans le cadre de la convention initiale précitée et d'ajuster le montant de la redevance, au travers d'un avenant n°5.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°5 à la convention d'occupation du 8 août 2005, à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), portant modification des articles 1 et 2, afin d'acter la réduction de la superficie du terrain mis à disposition et la diminution du montant de la redevance, de la manière suivante :

PROJET

- La Ville de Cannes autorise la C.A.C.P.L. à occuper, dans le cadre de ses activités avec la possibilité d'effectuer une sous-occupation en tout ou partie des lieux, les parcelles cadastrées section AE n°302 et 329 ainsi qu'une fraction de la parcelle de terrain cadastrée section AE n°46, d'une superficie totale d'environ 7 872 m², situées 108-114 avenue de la Roubine et 18 rue de la Praderie à Cannes la Bocca ;

- Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le paiement d'une redevance annuelle, majorée des coûts de construction des bâtiments financés par la Commune de Cannes, hors frais de démolition, et défalqués de la valeur d'acquisition par la C.A.C.P.L. d'une cuve à mazout et d'une machine à laver les bus, le tout d'un montant global de 211 673,88 €. La redevance sera automatiquement révisée chaque année par application du taux de variation de l'indice national trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE ;

- d'approuver la prise d'effet de cet avenant n°5, tel qu'annexé à la présente délibération, à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties ;

- que les autres dispositions de la convention initiale du 8 août 2005, ainsi que celles des avenants précédents, demeurent inchangées, et conservent leur pleine vigueur et leur entier effet juridique ;

- de préciser que le montant de cette recette sera imputé dans le budget de la Ville de Cannes, section fonctionnement, nature 752 « Revenus des immeubles » ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint délégué au patrimoine communal à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des présentes, en ce compris l'avenant n°5 à ladite convention, ainsi que ses avenants ultérieurs.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
FONCIER IMMOBILIER

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CANNOIS ET LUTTE CONTRE L'INCIVISME - CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE SITUEE 42 RUE JOSEPH FLORY**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Malgré un contexte sanitaire difficile entraînant des pertes de ressources financières importantes pour la Ville, la municipalité continue d'améliorer le cadre de vie des Cannois avec détermination, dans le respect de son projet de mandat.

Cette volonté se traduit notamment au travers de la mise en œuvre d'une ambitieuse politique de lutte contre les incivilités, mais aussi par la réalisation d'opérations conséquentes de rénovation et d'embellissement des espaces publics dans tous les quartiers, tout en encourageant les propriétaires privés à valoriser leur patrimoine immobilier.

[redacted] est propriétaire d'une villa située à l'angle des rues Antoine Brun et Joseph Flory.

Elle subit régulièrement des actes d'incivilités devant l'entrée de sa maison, qui forme un recoin en renfoncement du trottoir.

En effet, les usagers de la gare des bosquets située à proximité profitent de la configuration de l'entrée de la maison de [redacted], pour souiller son portail et son mur de façade.

Pour endiguer ce phénomène, elle sollicite l'acquisition d'une emprise d'environ 3 m² au droit de son entrée, qu'elle pourra fermer afin de supprimer ce renfoncement tout en préservant la continuité du trottoir.

La fermeture de ce recoin n'empiètera pas sur le cheminement des piétons.

La Direction Départementale des Finances Publiques a estimé la valeur de cette emprise à l'euro symbolique.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal dans le domaine privé de la Commune, d'une emprise de 3 m² environ (à

parfaire par géomètre), à extraire du domaine public non cadastré, située 42 avenue Joseph Flory à Cannes la Bocca ;

- de céder ladite emprise à [redacted], propriétaire de la parcelle riveraine cadastrée section AK n°102 ;

- de dire que cette cession interviendra à l'euro symbolique, conformément à l'évaluation établie par la Direction Départementale des Finances Publiques de Nice ;

- de préciser que le montant de cette cession sera imputé dans le budget de la Ville de Cannes, section investissement, nature 775 « produits des cessions d'immobilisations » ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué au patrimoine communal, à signer les actes à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tous les actes, avant-contrats ou avenants qui seraient la suite ou la conséquence.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
FONCIER IMMOBILIER

Ville de Cannes

30

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CANNOIS - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE DE CANNES LA BOCCA**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

La municipalité a engagé un vaste plan de requalification et d'embellissement du centre de Cannes la Bocca, tourné vers le renouveau de son cœur de quartier, pour une plus grande qualité de vie des riverains, une activité soutenue des commerces de proximité, plus de sécurité et l'amélioration de la circulation.

Ce projet d'envergure s'étend sur une superficie de 76 600 m² d'espaces publics et vise à renforcer l'attractivité et le dynamisme de ce secteur, tout en conservant son identité historique de village.

Cette ambitieuse opération d'aménagement et d'embellissement du centre de Cannes la Bocca a débuté au premier trimestre 2017 avec les travaux de renouvellement des réseaux.

Elle s'est poursuivie par des différents aménagements de voirie améliorant les conditions de circulation et les modalités de transports en commun.

Ces travaux ont ainsi permis de requalifier en profondeur les espaces suivants :

- l'avenue Pierre Sémard ;
- la place Roubaud Sud y compris la démolition de la Halle ;
- la fontaine sèche de la place Roubaud Sud ;
- les rues Roquebillière, Verrerie, Barthélémy, Saint Vincent de Paul, Jean Aicard, le boulevard Louis Négrin et une grande partie de l'avenue Francis Tonner.

A ce jour, cette requalification se poursuit avec les travaux de réaménagement de l'intégralité de la place Roubaud, qui fera place à un parking public souterrain de 374 places environ et à un pôle de services publics regroupant un poste de police, une Mairie annexe, un office de tourisme ainsi qu'une nouvelle halle commerçante.

Par ailleurs, quelques emprises privées grevées d'un emplacement réservé par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) restent à aménager au gré des projets de constructions privés.

Ainsi, dans le cadre du programme immobilier « Cassandre » prévoyant la réalisation d'une résidence de 21 appartements et d'un local commercial au rez-de-chaussée, [redacted]

[redacted] a exercé son droit de délaissement d'une emprise de 190 m² environ, contenue sur les parcelles cadastrées section AI n°33 et n°34 situées 108-110 avenue Francis Tonner, à Cannes la Bocca.

En effet, cette emprise est grevée d'un emplacement réservé référencé I.C. 11 inscrit au P.L.U. pour l'élargissement de l'avenue Francis Tonner.

Son acquisition permettra de poursuivre l'aménagement urbain de Bocca centre et de réaliser un large espace public sur le trottoir Nord de la voie.

La Mairie a proposé au promoteur de l'acquérir à l'euro symbolique, compte tenu des travaux à réaliser et de l'entretien à venir.

[redacted] a accepté ces conditions.

La Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.I.P.) a été saisie, afin de valider l'opération qui s'inscrit dans une démarche de requalification et d'amélioration de l'espace public et du cadre de vie en général.

Le prix d'acquisition étant toutefois inférieur au seuil de consultation obligatoire en vigueur, la D.D.F.I.P. n'a pas établi d'avis de valeur.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le [redacted]eil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- [redacted]oriser l'acquisition de l'emprise, d'une superficie à parfaire par un géomètre de [redacted]nviron, à détacher des parcelles cadastrées section AI n°33 et n°34, situées [redacted]enue Francis Tonner, à Cannes la Bocca, propriété [redacted] [redacted] [redacted]uro symbolique ;
- [redacted]te emprise dans le domaine public communal ;
- de p[redacted]er que le montant de cette acquisition sera imputé dans le budget principal de la Ville de Cannes section investissement, nature 2111 « terrains nus » ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué au patrimoine communal à signer les actes à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tous les actes, contrats ou avenants qui en seraient la suite ou la conséquence.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
FONCIER IMMOBILIER

Ville de Cannes

31

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CANNOIS - INCORPORATION D'UNE PORTION DE L'ALLEE DU PARC SAINT-JEAN DANS LE DOMAINE PUBLIC**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

La municipalité œuvre inlassablement à l'amélioration du cadre de vie des Cannois.

Dans ce but, elle se tient à l'écoute des administrés, notamment dans le cadre des nombreuses et régulières permanences de quartiers assurées par les membres du Conseil Municipal.

L'allée du parc Saint-Jean présente la particularité d'être pour partie privée et publique. Sur le plan cadastral, la partie Est de la voie sur laquelle sont matérialisées les places de stationnement est publique. La partie Ouest, cadastrée section CN n°28 d'une superficie de 755 m², est, quant à elle, privée.

Force est de constater qu'en raison de cette spécificité, la voie n'est pas intégralement entretenue du fait de la carence privée.

A ce titre, les riverains de l'allée du parc Saint-Jean se sont manifestés pour signaler l'état de dégradation de la voie et ont fait part de leurs craintes quant à leur sécurité, d'autant qu'elle est ouverte à la circulation publique.

En effet, si la Mairie peut intervenir sur la partie publique, le caractère privé de la portion cadastrée section CN n°28 fait obstacle à son action. Ainsi, sur la matrice cadastrale, la société Escoundudo domiciliée 14 allée du parc Saint-Jean, en serait propriétaire.

Bien qu'elle s'acquitte des taxes foncières, ladite société ne se considère pas être détentrice de la portion de voie visée, à défaut de titre de propriété en ce sens.

Les recherches menées par les services municipaux auprès du service de la publicité foncière le confirment. Le fichier immobilier ne contient aucun titre de propriété. La société Escoundudo ne peut donc pas être considérée comme propriétaire, la matrice cadastrale est erronée.

Dans ces conditions, la portion de l'allée du parc Saint-Jean, cadastrée section CN n°28, peut être considérée comme un bien sans maître en application de l'article L.1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que « sont considérés comme n'ayant pas de maître […] les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers ».

La société Escoundudo peut être appréhendée comme un tiers s'étant acquitté des taxes foncières, au sens des dispositions précitées.

La Mairie a ainsi pu mettre en œuvre la procédure idoine en vue d'intégrer la portion de voie concernée dans le patrimoine communal.

Un arrêté municipal du 30 juillet 2024 constatant que la portion de l'allée parc Saint-Jean cadastrée section CN n°28 constitue un bien présumé sans maître a, dès lors, été publié, notifié et affiché, conformément à la législation et à la règlementation en vigueur.

Cet arrêté a également été dûment notifié à la société Escoundudo.

Personne ne s'est fait connaître dans le délai imparti de six mois courant à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité de l'arrêté municipal susmentionné.

En conséquence, la parcelle cadastrée section CN n°28 est considérée comme un bien sans maître que la Commune peut incorporer dans son patrimoine.

Cette incorporation permettra à la Ville d'avoir la maîtrise foncière nécessaire pour entreprendre la réfection de l'intégralité de l'allée du parc Saint-Jean et, ainsi, garantir la sécurité des conditions de circulation sur l'ensemble de la voie.

Il est, dès lors, proposé au Conseil Municipal d'incorporer la parcelle cadastrée section CN n°28 dans le domaine communal et de classer cette parcelle dans le domaine public.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'incorporation de la parcelle cadastrée section CN n°28 dans le domaine communal ;
- de classer ladite parcelle dans le domaine public communal ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué au patrimoine communal à prendre et à signer tous les actes et documents relatifs à cette incorporation dans le domaine communal ou de manière plus générale, tous les actes et documents afférents à cette procédure de bien sans maître et de classement dans le domaine public.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
FONCIER IMMOBILIER

Ville de Cannes

32

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL - CESSION D'UN BIEN SANS MAITRE - LOT N°1 DE LA COPROPRIETE RESIDENCE 40 RUE JEAN JAURES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **NICOLAS GORJUX**

PROJET

Dans le cadre de la politique d'optimisation de la gestion du patrimoine communal initiée depuis 2014, la Commune procède à diverses opérations de cessions et d'acquisitions qui s'inscrivent dans la mise en œuvre des projets de mandat.

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a ainsi décidé d'incorporer dans le patrimoine communal le lot n°1 de la copropriété située 40 rue Jean Jaurès, à la suite de la mise en œuvre de la procédure dite des « biens sans maître ».

Cette incorporation a été confirmée par la publication, au bureau des hypothèques, du titre de propriété de la Ville, le 11 mars 2024.

Il s'agit d'une cave d'une superficie de 49,50 m², qui a été transformée en habitation sans autorisation. Ce local, en très mauvais état, a généré des charges de copropriété impayées à hauteur de 15 790,37 €, qui ont pénalisé la copropriété.

En incorporant le bien dans le patrimoine communal, la Ville s'est acquittée de cette dette, afin d'assainir financièrement la copropriété.

Le bien nécessite de lourds travaux de réhabilitation coûteux et ne présente pas d'utilité pour la Commune. De ce fait, le local a été proposé à la vente.

Par avis du 9 juillet 2024, la Direction Départementale des Finances publiques (D.D.F.I.P.) des Alpes-Maritimes a évalué le local, en tenant compte de la dernière affectation en habitation, à la valeur de 108 900 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale à 98 000 € arrondie.

Par son emplacement à proximité immédiate du marché Gambetta, le local a été proposé aux commerçants riverains. Toutefois, la meilleure offre proposée au prix de 25 000 €, s'est révélée être nettement inférieure à l'avis de valeur de la D.D.F.I.P..

Dans ces conditions, la Ville n'a pas donné suite à ces offres et la vente du bien a été confiée à la société AGORASTORE pour une mise en concurrence élargie par le biais d'une procédure d'enchères en ligne.

La commercialisation a débuté le 26 septembre 2024 pour se terminer le 14 novembre 2024.

L'annonce a été consultée à 5 674 reprises. La société AGORASTORE a été contactée 54 fois et 9 visites du bien ont été effectuées.

Les enchères se sont, quant à elles, déroulées du 12 au 14 novembre 2024. La mise à prix initiale a été fixée à 55 000 € avec un palier d'enchères de 5 000 €.

A l'issue des enchères, une seule offre a été formulée au montant de 55 000 €, soit un prix net vendeur de 53 089 €. Cette offre ne comporte aucune condition suspensive.

L'offre a été formulée par [redacted], [redacted] qui est un investisseur immobilier spécialisé dans les logements et les locaux commerciaux. Son projet consiste à réhabiliter le local, afin de le louer à des artisans ou aux commerçants à proximité, qui voudraient y stocker du matériel.

Cette unique offre reste toutefois inférieure à la valeur de l'estimation que la D.D.F.I.P. a réalisée du local en tenant compte de son affectation factuelle destinée à l'habitation, malgré le défaut d'autorisation en ce sens et l'état plus que dégradé du bien.

Dans ces conditions, la jurisprudence administrative considère qu'une Collectivité peut, sur décision motivée, céder un bien à un prix inférieur à l'avis de la D.D.F.I.P., en la justifiant notamment par des motifs d'intérêt général, si elle est assortie de contreparties suffisantes.

En l'espèce, il convient de rappeler que le bien nécessite une lourde réhabilitation que la Commune n'est pas en mesure d'entreprendre, puisque le local n'a aucun intérêt pour ses besoins.

Par ailleurs, il représente une charge financière de l'ordre de 1000 € annuels environ comptabilisés en dépense de fonctionnement, à laquelle s'ajoute l'arriéré de charge de copropriété réglée par la Commune lors de l'incorporation du bien dans son patrimoine pour un montant de 15 790,37 €.

La cession du local représente avant tout une économie financière pour la Ville, d'autant qu'elle engendre une recette supplémentaire.

De surcroît, le projet du candidat acquéreur participe à la satisfaction d'un besoin d'intérêt public local, puisqu'après sa réhabilitation, le local offrira des possibilités supplémentaires de stockage pour les commerçants alentours qui sont demandeurs d'un tel espace.

En conséquence, la cession du bien concourt à la satisfaction d'un besoin d'intérêt général au sens de la jurisprudence administrative.

Le choix de le vendre aux enchères en ligne a permis à la Ville de s'assurer de la plus grande visibilité et transparence. Si l'offre proposée n'atteint pas la valeur du bien estimée par la D.D.F.I.P., son prix reflète toutefois la réalité du marché de laquelle a dû s'écarter le service des Domaines en appliquant son cadre normatif visant à ne retenir que l'usage factuel des lieux, nonobstant leur état.

La vente du bien au prix net vendeur de 53 089 € peut donc être autorisée, d'autant plus qu'elle répond à un besoin d'intérêt général et qu'elle permet à la Commune de réaliser, en tout état de cause, une recette supplémentaire et des économies de fonctionnement.

PROJET

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession du lot n°1 de la copropriété « Résidence 40 rue Jean Jaurès » cadastrée section BV n°109, au prix net vendeur de 53 089 €, à [redacted].

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la cession du lot n°1 de la copropriété « Résidence 40 rue Jean Jaurès », située sur la parcelle cadastrée BV n°109, à [redacted] pour une cession au prix net vendeur de 53 089 € ;

- d'autoriser la substitution au profit de toute personne, de toute société ou tout autre organisme que la Ville agréera ;

- de préciser que le montant de cette cession est imputé dans le budget de la Ville de Cannes, section investissement, nature 775 « produits des cessions d'immobilisations » ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué au patrimoine communal à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **REFECTION DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE EN L'HONNEUR DE STEPHEN LIEGEARD - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COPROPRIETE VILLA LES VIOLETTES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **GILLES CIMA**

PROJET

La Mairie de Cannes attache une importance particulière à la préservation, la transmission et la valorisation de l'identité patrimoniale de Cannes.

La villa « Les Violettes », située au 46 boulevard d'Alsace à Cannes, constitue un élément remarquable du patrimoine historique et littéraire de la ville. Construite vers 1865, la demeure fut agrandie peu après par l'ajout d'une aile orientale. Son jardin, probablement tracé par Lazarre Desvigne, paysagiste à Cannes, ou John Taylor, jardinier devenu agent immobilier puis banquier, témoigne de l'engouement de l'époque pour l'introduction de végétaux exotiques comme le mimosa ou l'eucalyptus.

Cette villa fut la résidence d'hiver du couple formé par Stephen Liégeard et son épouse Mathilde, qui en hérita en 1875. Stephen Liégeard, né le 29 mars 1830 à Dijon, fut avocat, haut fonctionnaire, homme politique, poète et écrivain. Durant près de trente ans, il séjourna à Cannes, ville qu'il chérissait pour la douceur de son climat et la richesse de son environnement naturel. Il qualifiait sa demeure cannoise d'« humble tige cachée sous le lis superbe », soulignant sa discrétion face à la magnificence du paysage.

C'est au cours de ses séjours sur le littoral méditerranéen que Stephen Liégeard conçut et popularisa l'expression « Côte d'Azur », qu'il introduisit dans son ouvrage éponyme publié en 1888. Il entendait par ce terme poétique sublimer cette région entre mer et montagne, dotée d'une lumière et d'un éclat uniques. Il s'inspira de sa région natale, la Côte-d'Or, pour forger cette appellation devenue emblématique.

Dans *La Côte d'Azur*, il rend un hommage appuyé à Cannes, qu'il dépeint avec lyrisme :

« Cannes peut se targuer d'un soleil forgé tout exprès pour des duchesses. Oui, la fille favorite du soleil, c'est Cannes, une patricienne d'une distinction suprême, à l'accueil réservé, à l'abord un peu fier, dont les bonnes grâces veulent être gagnées par les hommages ou conquises par le mérite. Cannes est la Bagnères-de-Luchon des Alpes-Maritimes, mais elle demeure ce qu'elle est réellement, la perle incontestée de la Côte d'Azur, cette douce enchanteresse, dont les jardins recèlent le fruit du lotus par qui l'on oublie. »

Stephen Liégeard s'éteint à Cannes le 29 décembre 1925 à l'âge de 95 ans. Pour commémorer le centenaire de la création du terme « Côte d'Azur », une plaque fut apposée

sur la façade de la villa « Les Violettes » le 11 juillet 1988. Cette initiative fut portée par Madame Anne-Marie Dupuy, alors Maire de Cannes, en présence de Monsieur Jacques Médecin, président du Comité régional du tourisme Côte d'Azur.

Aujourd'hui, cette plaque est fortement altérée et devenue difficilement lisible. Afin de préserver la mémoire de Stephen Liégeard et de valoriser ce lieu emblématique de l'histoire culturelle de Cannes, la Ville prévoit la réfection à l'identique de la plaque commémorative. Parallèlement, une signalétique spécifique sera installée sur la voie publique afin de désigner la villa comme site d'intérêt historique lié à l'auteur de *La Côte d'Azur*.

Le coût total de cette opération, comprenant la réfection de la plaque commémorative et l'installation de la signalétique, est estimé à 4 003 € T.T.C., montant qui sera intégralement pris en charge par la Ville de Cannes.

Dans ce cadre, une convention de partenariat sera signée entre la copropriété de la villa « Les Violettes » et la Ville de Cannes. Cette convention fixera les modalités de réalisation des travaux et précisera les engagements de chaque partie dans cette démarche de valorisation patrimoniale.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le montant total de l'opération de 4 003 € T.T.C. relative à la réfection de la plaque commémorative et la pose d'une signalétique sur la voie publique ;
- d'approuver la convention de participation aux travaux avec la copropriété de la villa « Les Violettes » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Travaux, à signer ladite convention jointe en annexe de la présente délibération, pour la participation aux travaux, ainsi que tous les documents afférents à cette opération ;
- et d'imputer la dépense relative à cette opération au budget principal de la Ville, section investissement, nature 20422.

PROJET

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES

34

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE SOLIDAIRE - CREATION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE DANS LE QUARTIER SAINT-LOUIS, DE LOGEMENTS SOCIAUX ET D'UN PARKING EN SOUS-SOL - EVOLUTION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **GILLES CIMA**

PROJET

La lutte contre l'isolement, en particulier celui qui touche nos aînés, est un objectif prioritaire de la municipalité contenu dans le projet de mandat.

Cette ambition s'est traduite, depuis 2014, par la mise en œuvre de nombreuses actions structurantes menées par la municipalité et son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) afin d'offrir aux seniors le bien-être auquel ils ont droit. Parmi celles-ci figurent notamment l'aménagement de Cannes Séniors le Club République, à la Villa Les Bleuets, le développement du service « Cannes Autonomie Seniors », la mise en place d'un pack domotique pour favoriser le maintien à domicile, ou encore la rénovation de la résidence autonomie « Le Riou ».

Pour la Ville de Cannes, la création d'une nouvelle résidence autonomie au cœur du quartier Saint-Louis s'inscrit dans une politique publique résolument volontariste, articulée autour de la lutte contre l'isolement, la préservation de l'autonomie et l'amélioration du cadre de vie des aînés, par l'accès à des appartements de haute qualité à des loyers très modérés, dans un ensemble proposant des animations et des activités libres.

Depuis le 1er janvier 2016, date d'entrée en vigueur de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, les établissements anciennement désignés comme « foyers-logements » portent désormais l'appellation de « résidences autonomie ». Ces structures relèvent de la catégorie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (E.H.P.A.), accueillant des personnes de 60 ans et plus, valides et autonomes, vivant seules ou en couple. Elles constituent une solution d'habitat intermédiaire entre le logement individuel traditionnel et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

Les résidences autonomie offrent un logement privatif complété par un ensemble de prestations collectives ou individuelles, non obligatoires, visant à favoriser le maintien de l'autonomie. Ces prestations peuvent inclure notamment des services de restauration, d'accompagnement social ou administratif, ainsi que des activités de prévention et d'animation.

En 2019, le C.C.A.S. de Cannes administrait trois résidences autonomie, « Le Riou », situé au 1 boulevard du Riou, « les Alizés », au 32 avenue de Vallauris, et « Soleil Couchant », au 171 avenue de Grasse, totalisant 166 logements.

En raison du vieillissement de deux de ces établissements, il a été décidé de créer une nouvelle résidence autonomie dans le quartier Saint-Louis. Cette initiative vise à regrouper sur un même site les deux résidences anciennes de la ville, « Les Alizés » qui comprenait 40 logements et « Soleil Couchant » qui en comptait 49, dont la rénovation complète aurait été à la fois lourde et coûteuse.

Ainsi, le projet de création de la résidence autonomie Saint-Louis a été engagé à travers la construction de 96 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, répartis sur une surface utile totale de 3 725 m². Cette réalisation comprend sept logements supplémentaires par rapport à la capacité initiale des anciennes résidences. L'ensemble se situe dans un environnement urbain bénéficiant d'une proximité immédiate avec les commerces, les services et les transports en commun. Cette opération s'inscrit de surcroit dans le cadre d'une démarche globale de requalification de l'ilot Saint-Louis, où elle est implantée.

Grâce à la maîtrise foncière de l'îlot Saint-Louis, la Ville de Cannes a pu engager un ambitieux programme d'aménagement urbain, qui s'est traduit par la démolition des anciens ateliers municipaux, la création de deux parkings de proximité représentant 88 places, ainsi que par l'inauguration du square Stéphane Mallarmé en 2018. Ce dernier, d'une superficie de 585 m², comprend une aire de jeux de 74 m² pour les enfants de 2 à 10 ans, une zone de repos aménagée (bancs, pergolas, fontaine à eau), des équipements de sensibilisation à la biodiversité (hôtel à insectes) et une végétation méditerranéenne.

Par ailleurs, la Ville de Cannes, en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) Cannes Pays de Lérins et en accord avec le Préfet des Alpes-Maritimes, a également intégré au projet la construction de quatorze logements sociaux à destination des policiers nationaux, sur une surface d'environ 668 m², répondant ainsi aux besoins en logement du Commissariat central de Cannes situé à proximité et à la volonté municipale d'obtenir des effectifs de policiers nationaux à Cannes.

Enfin, cette opération a pour but d'augmenter l'offre de stationnement dans ce secteur. En effet, le projet inclut la création de 150 places de stationnement avec l'aménagement d'un parking sur trois niveaux en sous-sol de la résidence autonomie.

Afin de mener à bien cette opération, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 25 octobre 2019 entre la Ville de Cannes, le C.C.A.S. et l'O.P.H., désignant le C.C.A.S. comme coordonnateur de l'opération et définissant les modalités techniques, administratives et financières.

Lancée en juillet 2022, cette opération s'est élevée à 27,3 M € T.T.C., répartis selon la convention de la manière suivante :

- 71 % à la charge du C.C.A.S, soit 19,4 M € T.T.C. ;
- 20 % à la charge de la Ville de Cannes, soit 5,5 M € T.T.C. ;
- 9 % à la charge de l'O.P.H, soit 2,4 M € T.T.C..

En synthèse, les fonds ont permis :

- la création d'une résidence autonomie d'une surface utile de 3 725 m² disposant de 97 logements foyers répartis comme suit :
  - 96 logements résidentiels adaptables aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.), comprenant 94 logements de type T1 d'une surface de 30 m² et 2 logements de type T2 d'une surface de 40 m². Ces logements, agréés en tant que logements

PROJET

sociaux, sont équipés d'un balcon d'une superficie de 7 m², d'une cuisine individuelle ainsi que d'une salle de bains ;

- un logement famille d'hôtellerie d'environ 45 m² (proche des résidents ou logement d'urgence) ;
- une salle de restauration et une cuisine, des bureaux administratifs et des locaux du personnel, un espace logistique, un espace collectif et d'animation, un espace intergénérationnel.

➢ la création de 14 logements sociaux réservés aux policiers nationaux sur une surface estimée de 668 m² dont :

- 2 logements de type T1 ;
- 8 logements de type T2 ;
- 4 logements de type T3.

➢ la création de 150 places de stationnement (141 places en sous-sol avec 41 places pour la résidence autonomie et son personnel, 30 places pour la crèche, 14 places pour les logements sociaux et 56 places destinées aux riverains. En complément, 9 places aménagées en surface pour la résidence autonomie et son personnel.)

L'opération a aussi compris l'installation de 155 panneaux solaires (125 en toiture, 30 sur ombrière), participant à l'efficience énergétique du bâtiment.

Des aménagements extérieurs ont été prévus dans le cadre de la requalification de l'impasse Mireille, notamment par la création d'une coulée verte reliant l'école Eugène Vial à la résidence autonomie, ainsi que par le déplacement de l'entrée de l'école afin d'élargir cette impasse.

Par ailleurs, la voirie entre l'avenue du Petit Juas et l'impasse Mireille a été réaménagée pour faciliter l'accès à l'école et à la résidence. Ces travaux ont porté sur la réfection des revêtements, la pose de bordures et de caniveaux, ainsi que sur le réaménagement de la clôture de l'école donnant sur cette voie.

Pour renforcer la sécurité, quatre caméras ont été installées autour de la résidence et deux autres à l'intérieur du parking. Deux bornes escamotables ont également été mises en place à l'entrée de l'impasse Mireille afin d'en contrôler l'accès.

Enfin, une fresque murale en trompe-l'œil, rendant hommage à Saint Louis, a été réalisée sur le pignon nord de la résidence.

La convention a également organisé la répartition de la gestion et de l'entretien entre les trois maîtres d'ouvrage.

Elle attribue à la Ville de Cannes une partie du parking souterrain comprenant 86 places, dont elle assurera l'entretien et la gestion courante.

Le C.C.A.S. de Cannes se voit confier la résidence autonomie composée de 96 logements destinés aux personnes âgées ainsi qu'une portion du parking souterrain de 41 places, dont il assurera également l'entretien et la gestion courante.

Enfin, l'O.P.H. est responsable des logements sociaux situés au dernier étage du bâtiment, réservés aux fonctionnaires de la police nationale, ainsi que d'une partie du parking

PROJET

souterrain comprenant 14 places, pour lesquels il assume l'entretien et la gestion quotidienne.

Afin de couvrir les dépenses afférentes à cette opération, le Conseil Municipal de la Ville de Cannes a approuvé, lors de sa séance en date du 17 juin 2019, la création d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 6 400 000 € T.T.C...

Dans sa recherche de financements extérieurs, l'opération a bénéficié de subventions apportées par le Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 1,76 million d'euros, au titre du Contrat de Territoire et du programme « Green Deal », par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (C.A.R.S.A.T.) Sud-Est à hauteur de 1,18 million d'euros, ainsi que de l'AG2R la Mondiale à hauteur de 200 000 €.

Les travaux de construction de la résidence ont été achevés en février 2025, aboutissant à son inauguration officielle le 9 mai 2025. La résidence comprend désormais des logements sociaux à loyers modérés, ainsi que des espaces collectifs et intergénérationnels conçus en partenariat avec les établissements éducatifs avoisinants. Par ailleurs, un parking souterrain de 141 places a été aménagé, destiné à desservir la résidence, la crèche, les logements sociaux et les riverains.

Aujourd'hui, il convient de faire évoluer l'Autorisation de Programme initiale afin d'y intégrer des crédits complémentaires nécessaires à l'exploitation et à la maintenance du bâtiment et du parking, ainsi qu'au solde des marchés de travaux, notamment au titre des révisions de prix.

Parallèlement, un avenant à la convention existante doit être adopté afin d'y intégrer la répartition des dépenses de fonctionnement, la convention initiale ne portant que sur les dépenses d'investissement. Conformément aux dispositions de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, une nouvelle clé de répartition a été définie pour la phase d'exploitation et de maintenance.

Cette nouvelle répartition, validée en comité technique par les trois maîtres d'ouvrage sera la suivante :

- 92,19 % à la charge du C.C.A.S ;
- 6,21 % à la charge de la Ville de Cannes ;
- 1,60 % à la charge de l'O.P.H..

Le coût total de l'exploitation et de la maintenance du bâtiment et du parking, à répartir entre les trois maîtres d'ouvrage, est estimé sur une période de six années à compter du 22 avril 2025, date de réception des travaux.

Ce coût prévisionnel sera ventilé comme suit :

- Pour la première année : 72 720,23 € H.T. ;
- Pour la deuxième, troisième, quatrième et cinquième année : 80 234,76 € H.T. ;
- Pour la sixième année : 84 644,76 € H.T..

Afin d'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme en fonction des marchés de travaux à intervenir, il est aujourd'hui nécessaire de porter le montant initial de 6 400 000 € T.T.C à 7 000 000 € T.T.C. selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous :

PROJET

Montant de l'AP T.T.C.	Nouveau montant de l'A.P.	CP Antérieur	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP suivants
6 400 000	7 000 000	4 569 191	1 820 000	100 000	100 000	410 809

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'évolution de l'Autorisation de Programme intitulée « Création d'une résidence Autonomie dans le quartier Saint-Louis, de logements sociaux et d'un parking en sous-sol - Evolution de l'Autorisation de Programme », d'un montant de 6 400 000 € T.T.C pour la porter à un montant de 7 000 000 € T.T.C. ;

- d'approuver la ventilation de cette Autorisation de Programme suivant l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement ci-dessous :

Montant de l'AP T.T.C.	Nouveau montant de l'A.P.	CP Antérieur	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP suivants
6 400 000	7 000 000	4 569 191	1 820 000	100 000	100 000	410 809

- de préciser que ces Crédits de Paiement, mentionnés à titre indicatif, pourront faire l'objet de virements de crédits sans dépasser, toutefois, le montant de l'Autorisation de Programme autorisé et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;

- de préciser qu'une situation de cette Autorisation de Programme sera présentée en annexe du Budget Primitif et du Compte Financier Unique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, conformément à l'article L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux métropoles ainsi qu'aux communes ayant utilisé ce droit d'option, à liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux Autorisations de Programme ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué compétent, à solliciter des aides financières auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de participer à cette opération, et à signer tout document y afférent ;

- de préciser qu'une évolution de cette Autorisation de Programme pourra être ultérieurement présentée aux membres du Conseil Municipal afin de prévoir les éventuelles dépenses nécessaires à la finalisation de cette opération ;

PROJET

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué compétent, à effectuer les dépôts des autorisations d'urbanisme correspondantes et les éventuels modificatifs, à signer tous les actes administratifs en découlant ;

- d'imputer les dépenses relatives à cette Autorisation de Programme au budget principal de la Ville, en section d'investissement, sur les natures comptables des chapitres budgétaires 20, 21 et 23 ;

- d'imputer les recettes prévisionnelles résultant de cette Autorisation de Programme au budget principal de la Ville, en section d'investissement, sur les natures comptables des chapitres budgétaires 13 ;

- d'approuver l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Cannes, le Centre Communal d'Action Sociale de Cannes et l'Office Public d'Habitat Cannes Pays de Lérins relative à l'opération Saint-Louis, joint à la présente délibération ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **PARTICIPATION RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - CONVENTIONS AVEC LES VILLES DE MANDELIEU, SAINT-PAUL DE VENCE ET VALBONNE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JOËLLE ARINI**

PROJET

Conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, le remboursement des charges de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence.

La Ville de Cannes a conventionné avec la Ville de Mandelieu, le 3 septembre 2021, puis avec la Commune de Valbonne, le 16 juillet de la même année et enfin avec la Commune de Saint-Paul de Vence le 20 avril 2022, afin de fixer les modalités administratives et financières de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, pour la scolarisation des enfants hors communes de résidence. Ces conventions arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2024-2025, il convient de les renouveler.

A ce jour (année scolaire 2024-2025), sont concernés par ces dispositifs :

- 38 enfants cannois scolarisés à Mandelieu et 18 enfants mandolociens scolarisés à Cannes,
- 1 enfant Saint-Paulois scolarisé à Cannes,
- 13 enfants cannois scolarisés à Valbonne.

Le montant au 1er septembre 2024 est fixé à 908,92 € par enfant et par année. Cette participation est révisable, annuellement, en fonction de la variation de la valeur du point afférent aux traitements des agents de la Fonction Publique Territoriale, en vigueur au 1er septembre de l'année considérée.

Le remboursement des charges de fonctionnement à la Ville de Mandelieu et à la Commune de Saint-Paul de Vence se fera par réciprocité sur la base de ce même montant, soit 908,92 € par année et par enfant.

S'agissant de la Ville de Valbonne, cette contribution a été fixée, pour ladite commune, à 1 165,27 € correspondant au coût moyen annuel de la scolarisation d'un enfant valbonnais, aussi la réciprocité n'est pas appliquée quant au montant.

Les conventions sont applicables à l'année scolaire 2025-2026 puis renouvelables par tacite reconduction, trois fois, soit jusqu'au terme de l'année scolaire 2028/2029 pour les Communes de Mandelieu, Saint-Paul de Vence et Valbonne.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conventions relatives à la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques avec les Villes de Valbonne, Saint-Paul de Vence et Mandelieu, dont les projets sont annexés à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame l'Adjointe déléguée à l'Education, à signer lesdites conventions ;

- d'imputer les dépenses annuellement au budget de la Ville, section fonctionnement, nature 6558 ;

- d'imputer les recettes annuellement au budget de la Ville, section fonctionnement, nature 74748 ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame l'Adjointe déléguée à l'Education, à prendre toute décision et signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JOËLLE ARINI**

PROJET

Afin de développer sa politique d'accueil envers les enfants et les jeunes, la Mairie de Cannes a mis en place un fort partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) des Alpes-Maritimes, qui s'est concrétisé par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

Le C.E.J. était un contrat quadriennal d'objectifs et de cofinancement qui contribuait au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant leur épanouissement, ainsi que leur intégration dans la société par des actions visant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Depuis le 1er janvier 2020, une circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a clarifié les nouvelles modalités de contractualisation et détaillé la réforme du financement. Elle prévoyait notamment deux mesures phares :

- la fin des C.E.J. au fil des renouvellements de ces derniers ;

- le remplacement du C.E.J. par une Convention Territoriale Globale (C.T.G.), nouveau cadre contractuel de référence des relations entre les C.A.F. et les collectivités territoriales.

La C.T.G. consiste ainsi en une convention, également quadriennale, d'objectifs globaux et de gestion à l'échelle intercommunale qui permet aux communes de bénéficier de financements, à partir du 1er janvier 2022.

Au cours de l'année 2022, une convention spécifique à la Ville de Cannes a précisé les modalités financières sur la base de ces objectifs globaux et des critères respectivement définis et établis par cette convention-cadre.

La C.T.G. répond à une démarche partenariale qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés définissant les priorités et les moyens mis en œuvre. Ce diagnostic se traduit par un projet de territoire dans le but de maintenir et développer des services aux familles, et de mettre en place de nouvelles actions en faveur des allocataires. La C.T.G. soutient donc le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

L'offre quantitative d'accueil de la petite enfance, par le développement des places en crèche, s'est maintenue depuis l'année 2013, avec la création ou l'extension de quatre établissements, soit 76 places supplémentaires. Ainsi, à ce jour, la Ville de Cannes compte 1 111 places dont 520 berceaux gérés par la Mairie. Les établissements sont bien répartis sur la commune et sont diversifiés : crèches collectives municipales et privées, crèche familiale et assistantes maternelles privées.

L'offre d'accueil de loisirs pour les enfants et jeunes de 3 ans à 17 ans permet également de satisfaire la demande. La Ville de Cannes propose des structures d'accueil diversifiées (municipales ou associatives) qui elles-mêmes offrent, dans différents quartiers, des actions hétérogènes : accueil périscolaire, extrascolaire, accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.), séjours courts, séjours d'été, d'hiver, chantier des jeunes.

D'après l'analyse des éléments étudiés dans le cadre du diagnostic réalisé à la fin de cette première C.T.G. le 31 décembre 2024, il en ressort que l'offre d'accueil de loisirs, en faveur des enfants et jeunes cannois, permet de satisfaire la demande. Cependant, la Ville de Cannes est désireuse de développer les actions en matière d'accompagnement et de loisirs des jeunes et plus particulièrement en direction des adolescents et jeunes majeurs.

Ainsi, la C.A.F. des Alpes-Maritimes préconise de poursuivre cette contractualisation afin de conforter l'offre d'accueil aux familles, et d'améliorer la qualité des actions proposées en renforçant le partenariat entre les services municipaux et les opérateurs privés et associatifs et en instaurant un nouveau mode de gouvernance par les communes.

Ainsi, cette nouvelle convention également quadriennale bénéficiera d'une gouvernance pilotée par chacune des communes du bassin de vie, par ordre alphabétique :

- 2026 : commune de Cannes
- 2027 : commune de Le Cannet
- 2028 : commune de Mandelieu-La Napoule
- 2029 : commune de Mougins

La commune de Théoule-Sur-Mer interviendra ponctuellement en fonction des thématiques abordées, sans pour autant exercer de rôle de pilotage sur l'ensemble de la période de la C.T.G. au regard de son nombre d'habitants.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de financement. La C.A.F. s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité territoriale. Cette convention a pour objet de :

- partager les caractéristiques de la Ville de Cannes sous forme de portrait local (Annexe 1 de la Convention) ;
- identifier les besoins prioritaires de la Ville de Cannes sous forme de diagnostic partagé (Annexe 2 de la Convention) ;
- définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart entre l'offre et le besoin ;

PROJET

- pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements des collectivités locales à destination des équipements et des services du territoire (Annexe 3 de la Convention) ;

- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants et décrites dans le plan d'actions (Annexe 4 de la Convention).

Les champs d'intervention de la C.A.F. sont les suivants :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;

- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;

- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention 2025-2029 repose sur les perspectives suivantes :

Orientations Petite enfance :

- garantir une information et un accompagnement adapté aux besoins des parents ;

- développer et pérenniser des places en accueil collectif et individuel ;

- favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;

- favoriser la qualité d'accueil des enfants.

Orientations Enfance : accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 11 ans.

Orientations Jeunesse : soutenir les jeunes 12-25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Orientations Parentalité : valoriser et accompagner les familles dans leur fonction parentale.

Orientations Handicap :

- faciliter le travail des équipes en charge de l'accueil des enfants à besoins spécifiques ;

- améliorer les conditions d'accueil de l'enfant à besoins spécifiques et de sa famille.

Orientations Accès au droit :

- lutter contre le non-recours des usagers ;

- favoriser l'inclusion numérique dans une démarche d'autonomie.

PROJET

Orientations Animation de la vie sociale : accompagner les dynamiques citoyennes et associatives.

Orientations logement : accompagner l'accès et le maintien dans le logement.

La C.T.G. fixe les règles de financement qui s'appliqueront aux actions existantes et nouvelles. Elle implique un versement à la Ville de Cannes d'un montant financier forfaitaire limitatif d'un taux de cofinancement des dépenses à la charge du gestionnaire.

Au cours de la période 2022-2024, la C.A.F. des Alpes-Maritimes a versé à la ville de Cannes pour l'ensemble des actions qu'elle a mené, 16 427 537,38 €.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la Convention Territoriale pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 jointe à la présente délibération ;
- d'imputer les recettes au budget principal de la Ville, section fonctionnement, nature 7478222 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame l'Adjointe déléguée à l'éducation, l'instruction publique et la petite enfance, à signer ladite convention, ainsi que tout document ou avenant y afférent.

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
FAMILLE - PETITE ENFANCE
PETITE ENFANCE

37

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **ACTION EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE - CONVENTION ANNUELLE POUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JOËLLE ARINI**

PROJET

Le Relais Petite Enfance (R.P.E.) « La Pastourelle » de la Mairie de Cannes, situé 8 impasse Sophora à Cannes, créé en 1994, est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Il apporte un soutien et un accompagnement dans la pratique quotidienne des assistants maternels en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences avec d'autres assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les ateliers éducatifs, notamment ateliers de musique, activités manuelles, proposés par le R.P.E., constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels.

En 2024, le R.P.E. a accueilli 89 assistants maternels et 251 familles pour des renseignements. 41 assistants maternels, soit 166 enfants, ont participé à des activités organisées par le R.P.E..

Le R.P.E. accueille également les parents, les informe sur ce mode de garde et favorise des temps de rencontre entre les familles et les assistants maternels.

Afin d'assurer la professionnalisation de ces métiers, le R.P.E. propose un accompagnement spécifique des assistants maternels pour faciliter leur départ en formation.

En outre, le R.P.E. assure la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication. Cette stratégie de promotion vise à valoriser le mode d'accueil et le métier d'assistant maternel. Cela devrait permettre de lutter contre la sous-activité subie et le manque d'attractivité du métier.

La Mairie de Cannes met à disposition du R.P.E. une équipe éducative composée d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une auxiliaire de puériculture, un espace dédié à l'accueil des parents et des assistants maternels situé 8 impasse Sophora à Cannes, ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires au déroulement des différentes animations.

A ce titre, le Département des Alpes-Maritimes octroie une subvention de fonctionnement au R.P.E. par le biais d'une convention signée entre la Mairie de Cannes et le Département des Alpes-Maritimes.

La convention est applicable à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025.

La participation financière du département fixée par cette convention s'élève à 6 165 € au titre de l'année 2025.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de convention relatif à la subvention de fonctionnement au Relais Petite Enfance, annexé à la présente délibération, à intervenir avec le Département des Alpes-Maritimes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance, à signer ladite convention ainsi que tous actes à intervenir en exécution des présentes ;
- et de préciser que les recettes afférentes à cette attribution de subvention seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, section fonctionnement, nature 7473.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **ACTION EN FAVEUR DE LA REUSSITE SCOLAIRE DES ELEVES - DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE NUMERIQUE - EVOLUTION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **FRANK CHIKLI**

PROJET

La municipalité agit activement depuis plus d'une décennie en faveur de l'enseignement des Cannois en modernisant les écoles et en renforçant la dotation d'outils pédagogiques et d'animation des temps scolaire et périscolaire. Parce qu'il n'y a pas de nation forte sans école forte, le budget consacré à l'instruction publique est, avec celui de la Culture, le plus important de la Mairie de Cannes.

L'objectif poursuivi étant d'offrir aux écoliers les meilleures conditions d'acquisition de connaissances et de réussite, il a été élaboré le projet municipal de « Développement de l'école numérique ».

Sa mise en œuvre a généré la création de l'Autorisation de Programme (OPI n°037), par délibération n°50 du Conseil Municipal du 22 février 2016, pour un montant de 400 000 € T.T.C..

Grâce à ce dispositif, plusieurs investissements ont pu être réalisés pour moderniser les équipements informatiques des établissements : des travaux de génie civil pour le passage de la fibre optique, le câblage de salles ainsi que des acquisitions de dispositifs de classes mobiles (mallettes contenant des tablettes tactiles et une borne WIFI), de vidéoprojecteurs et de logiciels éducatifs.

Une évolution de 170 000 € a été approuvée, par délibération n° 51 du 29 avril 2019, portant son montant à 570 000 € afin de permettre la poursuite du développement de l'école numérique à Cannes et notamment le renouvellement des classes mobiles, la dotation de vidéoprojecteurs interactifs, de même que des opérations de câblage permettant la supervision intelligente des bâtiments.

Ainsi, en 2021, les écoles Bocca Parc, René Goscinny, Macé et Marcel Pagnol ont été équipées d'Ecrans Numériques Interactifs (ENI) et des prises réseau ont été ajoutées.

Une solution d'Espace Numérique de Travail (ENT) a aussi été déployée pour chaque élève des écoles élémentaires en octobre 2021. Cet ENT est un lieu d'échanges et de collaboration entre les élèves et les enseignants, mais aussi les parents. L'ENT offre des services tels qu'un cahier de texte numérique, des espaces de travail et de stockage, des outils collaboratifs, des blogs, une messagerie, notamment.

Pour la période 2022-2026, avec le concours de l'inspection académique, des nouveaux besoins, principalement en matière d'équipement matériel (PC, Ecrans Numériques Interactifs, tablettes, etc.), mais aussi de mise à niveau des connexions réseau disponibles dans les écoles, ont été identifiés. En 2022, le Plan numérique a concerné dix établissements scolaires (écoles Mistral, Croisette, Vagliano, Verrerie, Frayère, Maurice Alice 1 et 2, Mont Chevalier, Mûriers et Saint-Exupéry).

En outre, une évolution de 730 000 € a été approuvée par délibération du Conseil Municipal n°16 du 4 avril 2022, portant le montant de l'Autorisation de Programme à 1 300 000 €.

La recherche active de financements a permis de bénéficier, sur les exercices 2021 et 2022, de 119 000 € de subvention de l'Etat (Académie de Nice), à la suite de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du Plan de relance.

En 2023, 20 Ecrans Numériques Interactifs accompagnés du poste informatique de l'enseignant ont été déployés dans les écoles élémentaires Alexandre Dumas, Macé, Maurice Alice 1 et Maurice Alice 2, Méro, Mont Chevalier et Vial.

En 2024, 26 Ecrans Numériques Interactifs accompagnés du poste informatique de l'enseignant ont été déployés dans les écoles élémentaires Pagnol, Goscinny, Mistral, Mont Chevalier, Saint Exupéry et Vagliano.

En 2025, 23 Ecrans Numériques Interactifs accompagnés du poste informatique de l'enseignant ont été déployés dans les écoles Croisette, Alexandre Dumas, Frayère et Verrerie.

La municipalité propose de poursuivre le renouvellement du matériel informatique dans le cadre du développement de l'école numérique.

En effet, l'obsolescence des ordinateurs et des tablettes nécessite leur renouvellement pour garantir un confort d'utilisation optimal et prévenir toute vulnérabilité liée à l'ancienneté du matériel.

Ainsi, le calendrier de réalisation prévoit la poursuite du déploiement des écrans numériques interactifs jusqu'en 2027, le renouvellement des ordinateurs en 2025 et 2026, le renouvellement des tablettes en 2026 et 2027 et, l'achat de matériels divers et de périphériques au fil des projets soumis et des besoins identifiés.

Par conséquent, il convient de faire évoluer l'Autorisation de Programme (A.P.) d'un montant de 1 500 000 € pour la porter de 1 300 000 € à 2 800 000 € T.T.C.

La ventilation de cette Autorisation de Programme sera définie suivant l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement ci-dessous :

Montant de l'A.P. après évolution	C.P. antérieurs	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2027	C.P. suivants
2 800 000 €	986 082 €	310 000 €	460 000 €	240 000 €	803 918 €

PROJET

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement, mentionné ci-dessus, n'est donné qu'à titre indicatif et cette répartition annuelle pourra être modifiée si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser, toutefois, le montant de l'Autorisation de Programme autorisé et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Par ailleurs, par délibération n°12 du 17 décembre 2021, la Ville de Cannes a opté pour la mise en œuvre, par anticipation, au 1er janvier 2022, de l'instruction comptable M57, en vertu de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018, pour son budget principal de même que pour le budget annexe du Centre de Formation des Apprentis. Dès lors, conformément à l'article L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux métropoles ainsi qu'aux communes ayant utilisé ce droit d'option, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour les Autorisations de Programme, et les dépenses de fonctionnement, pour les Autorisations d'Engagement, correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Enfin, il convient de rappeler que cette Autorisation de Programme a déjà fait l'objet de plusieurs subventions de l'Etat et de l'Académie de Nice, pour un total de 174 500 €, dans le cadre du programme de préfiguration du plan numérique ainsi que de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, au titre du plan de relance. Pour autant, il y a lieu de poursuivre les recherches de financement et de solliciter les partenaires susceptibles d'apporter une aide financière à la Ville de Cannes.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'évolution de 1 500 000 € et de porter cette Autorisation de Programme de 1 300 000 € à 2 800 000 € T.T.C. ;

- d'approuver la ventilation de cette Autorisation de Programme suivant l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement ci-dessous :

Montant de l'A.P. après évolution	C.P. antérieurs	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2027	C.P. suivants
2 800 000 €	986 082 €	310 000 €	460 000 €	240 000 €	803 918 €

- de préciser que ces Crédits de Paiement, mentionnés à titre indicatif, pourront faire l'objet de virements de crédits sans dépasser, toutefois, le montant de l'Autorisation de Programme autorisé et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;

PROJET

- de préciser qu'une situation de cette Autorisation de Programme sera présentée en annexe du Budget Primitif et du Compte Administratif ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, conformément à l'article L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux métropoles ainsi qu'aux communes ayant utilisé ce droit d'option, à liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations de Programme ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint délégué à l'optimisation et à la performance budgétaires, à solliciter des aides financières auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de participer à cette opération et à signer tout document y afférent ;

- de préciser qu'une évolution de cette Autorisation de Programme pourra être ultérieurement présentée aux membres du Conseil Municipal afin de prévoir les dépenses nécessaires à la poursuite ou à la finalisation de cette opération ;

- d'imputer les dépenses relatives à cette Autorisation de Programme au budget principal, en section d'investissement, sur les natures comptables des chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23 ;

- et d'imputer les recettes prévisionnelles résultant de cette Autorisation de Programme au budget principal, en section d'investissement, sur les natures comptables du chapitre budgétaire 13.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Ville de Cannes

39

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, PLUS DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE - MODELISATION EN 3 D ET REALISATION D'INFOGRAPHIES POUR LES FUTURS PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBANISTIQUES - RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS ET LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **FRANK CHIKLI**

PROJET

Soucieuse de se doter des outils technologiques les plus performants pour améliorer la visualisation et l'intégration paysagère des futurs projets structurants d'aménagement de son territoire, la Mairie de Cannes dispose d'une maquette numérique en trois dimensions (3D).

Ce modèle a servi de support pour la réalisation de prestations de modélisation 3D et pour le développement d'usages autour des technologies immersives de réalité virtuelle, au travers du marché public dédié n° 21.025.

Celui-ci arrivant à échéance le 11 janvier 2026, il est donc nécessaire de le reconduire dans les mêmes conditions, à travers la constitution d'un groupement de commandes avec les communes membres de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.).

Sur la durée du marché arrivant à échéance, tous lots confondus, ont été dépensés :

- 98 700 € TTC pour la Ville de Cannes ;
- 7 500 € TTC pour la C.A.C.P.L. ;
- 10 000 € TTC pour la Ville de Mandelieu-La Napoule.

Le choix de mutualisation des achats permet à la Ville de Cannes de répondre à des besoins récurrents, tout en bénéficiant de conditions de prix et de services optimisés.

Concrètement, ces prestations feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert, lancée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, passé en application des articles L.2124-2 et R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande publique, et décomposée en deux lots :

- Lot A : « Modélisation 3D de projets architecturaux et urbanistiques » ;
- Lot B : « Conception et réalisation d'infographies pour les projets architecturaux et urbanistiques ».

Le marché sera conclu sans montant minimum et avec les montants maximums suivants par période pour la Mairie de Cannes :

- Lot A : 50 000 € HT ;
- Lot B : 80 000 € HT.

Les principales caractéristiques de ce groupement de commandes sont les suivantes :

- ✓ *La composition du groupement* :
  - la C.A.C.P.L. ;
  - la Commune de Cannes ;
  - la Commune de Mandelieu-La Napoule ;

- ✓ *L'identification du coordonnateur* : la C.A.C.P.L. est le coordonnateur du groupement de commandes constitué et à ce titre, sera pilote de la procédure de la passation du marché ;

- ✓ *Les modalités de fonctionnement* : un Comité de suivi technique composé de référents techniques de chaque membre du groupement sera constitué dès la prise d'effet de la convention. Les autres modalités de fonctionnement sont définies dans la convention constitutive ;

- ✓ *Les dispositions financières* : Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés sont supportés par le coordonnateur du groupement ;

- ✓ *La Commission d'Appel d'Offres* : Conformément aux dispositions de l'article L1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales, la CAO compétente pour l'attribution du ou des marchés concernés est la CAO du Coordonnateur du groupement.

- ✓ *La durée du marché et de la convention de groupement de commandes* : le marché de modélisations 3D et de conception d'infographies sera conclu à compter de sa notification pour une durée d'un an reconductible trois fois, sans que ce délai ne puisse excéder quatre ans. La convention de groupement de commandes prend effet à compter de la notification de l'acte par la C.A.C.P.L. aux membres de la présente convention et prendra fin à la clôture du marché.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la C.A.C.P.L. et les communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule, relative à la passation d'un marché public commun pour la modélisation 3D et la conception d'infographies de projets urbanistiques et architecturaux ;

PROJET

- d'accepter la désignation de la C.A.C.P.L. en tant que coordonnateur du groupement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer la convention annexée à la présente ainsi que tous les documents afférents à cette opération ;
- et de préciser que les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur le budget de la Ville, section d'investissement, nature 2051, et section de fonctionnement, nature 6231.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

40

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **ACTUALISATION OU TRANSFORMATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX**
CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **PERSONNEL COMMUNAL, ETAT CIVIL, AFFAIRES ELECTORALES ET FUNERAIRES, RELATIONS AVEC LES CULTES**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **ODILE GOUNY-DOZOL**

PROJET

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ressources humaines, la Ville de Cannes poursuit activement sa démarche de montée en compétence de ses agents. Cette dynamique s'appuie sur une adaptation continue de l'organisation des services, en lien avec les besoins opérationnels et les enjeux d'un service public moderne et efficace.

A ce titre, la commune prévoit l'actualisation de neuf postes répartis au sein de plusieurs directions : la Direction des Sports et Jeunesse, la Direction des Achats, la Direction des Espaces Verts, la Direction de l'Administration Générale et la Direction de la Propreté Urbaine. Par ailleurs, la transformation d'un poste au sein de la Direction des Ressources Humaines s'avère nécessaire afin d'accompagner l'évolution des missions du service.

Ces ajustements répondent également à une exigence formelle de l'Etat, exprimée par le Comptable Public dans le cadre du contrôle de la paie municipale. Ce dernier impose désormais, pour chaque recrutement, la production d'une délibération de référence relative à l'emploi concerné. Afin d'éviter tout blocage administratif susceptible de porter préjudice aux agents, la Ville s'engage à anticiper ces démarches chaque fois qu'un recrutement est envisagé.

Aussi, dans un premier temps, il est nécessaire d'actualiser :

- un poste de directeur adjoint au sein de la Direction des Sports et Jeunesse, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - remplacer le directeur en son absence et l'accompagner dans la mise en œuvre de la politique sportive municipale, dans le management et l'encadrement de l'ensemble du personnel de la direction ;
  - accompagner les chefs de service de la direction dans le suivi de leurs missions ;
  - mettre en place et suivre les indicateurs de bord, rédiger les bilans annuels et mensuels et activités de la direction ;
  - piloter et coordonner les missions de la cellule administrative et rédiger des documents administratifs et juridiques ;
  - suivre les délégations de service public et concessions de service de la direction ;

- accompagner le responsable des ressources humaines pour le suivi du personnel de la direction, ainsi que la cellule Finances/Achats ;
- développer les actions de promotions de la pratique sportive.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- connaissance de la réglementation sur les équipements sportifs et les règles de sécurité ;
- compétences managériales ;
- maîtrise de l'outil informatique et de certains logiciels métiers.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 6. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

- un poste de coordonnateur des actes administratifs, au sein de la Direction des Sports et Jeunesse, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - rédiger et suivre les conventions et actes administratifs ;
  - collecter les informations et actualiser les données relatives aux associations sportives et aux partenaires jeunesse ;
  - suivre les mises à disposition auprès des partenaires et documents afférents ;
  - rédiger et suivre les règlements intérieurs des équipements sportifs ;
  - accompagner le Bureau Information Jeunesse dans la production des actes administratifs.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- connaissance de la réglementation sur les équipements sportifs et les règles de sécurité ;
- compétences rédactionnelles ;
- maîtrise de l'outil informatique et de certains logiciels métiers.

PROJET

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 5. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

- un poste de responsable équipe computation des seuils et achats de faible montant, au sein de la Direction des Achats, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - définir chaque année les seuils de procédures de passation des marchés selon les règles de computation des seuils, par rapport à la nomenclature des achats ou des opérations de travaux/unités ;
  - valider en amont le choix des procédures d'achats à mettre en œuvre pour tous les besoins ;
  - aider les services à élaborer les pièces de marchés et en assurer la publication pour les achats simplifiés/faible montant ;
  - conseiller et former les agents des différents services municipaux sur les procédures de marchés publics ;
  - recenser annuellement les dépenses loi AGEC ;
  - assurer l'encadrement de deux agents.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- connaissance du Code de la commande publique et des procédures applicables aux marchés publics ;
- compétences managériales ;
- maîtrise des outils informatiques et bureautiques.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 5. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

- un poste de chef du service des moyens généraux - responsable administratif et financier de la Direction, au sein de la Direction des Achats, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - rédiger et suivre les marchés de la direction ;
  - préparer, suivre et gérer le budget de la direction ;
  - contribuer activement à la politique de réduction des coûts d'approvisionnement ;

PROJET

- organiser, assurer, suivre et coordonner l'approvisionnement des services et des écoles en fournitures, mobiliers et accessoires divers ;
- coordonner, accompagner et contrôler les différentes cellules du service des moyens généraux ;
- mettre en œuvre au sein du service des moyens généraux les orientations de la direction.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- maîtrise des marchés publics ;
- maîtrise des règles de la comptabilité publique ;
- compétences managériales ;
- maîtrise des outils informatiques et bureautiques.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 6. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

- un poste de responsable sécurité des procédures et ingénierie contractuelle - adjoint au chef de service Commande publique, au sein de la Direction des Achats, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - encadrer l'équipe des acheteurs ;
  - garantir la sécurité juridique des procédures de marchés publics par de la formation, de l'information et du conseil auprès des différents services municipaux ;
  - traiter les litiges de précontentieux et de contentieux en liaison avec le service contrôle juridique ;
  - remplacer le chef de service en son absence ;
  - assurer les missions d'acheteur en fonction de la charge globale de travail du service.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- très bonne connaissance des règles relatives aux marchés publics ;
- compétences managériales ;

PROJET

- aisance des outils informatiques et bureautiques ;
- connaissances précises en matière de droit des contrats administratifs.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 6. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

- un poste de coordinateur et pilotage des suivis de proximité au sein de la Direction de la Propreté Urbaine, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - mettre en œuvre la stratégie définie par la direction en matière de suivis de proximité ;
  - organiser et diriger la cellule proximité ;
  - suivre les doléances avec la mise en place de corrections pérennes.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- maîtrise des outils informatiques ;
- connaissance dans le domaine de la propreté urbaine ;
- connaissance des techniques de prise de parole en public ;
- maîtrise des techniques de conduite de réunion ;
- aisance managériale ;
- aisance relationnelle, sens du service public.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 5. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

- un poste de directeur adjoint au sein de la Direction de la Propreté Urbaine, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - contribuer à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de la propreté urbaine sur le territoire, en lien avec les élus et les services partenaires ;
  - coordonner les activités opérationnelles de la direction et garantir la continuité de service.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code

PROJET

Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- connaissance des collectivités territoriales ;
- connaissances en matière de développement durable et de l'environnement ;
- maîtrise des règles des finances publiques et des marchés publics ;
- compétences managériales et leadership.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 7. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

- un poste de directeur au sein de la Direction des Espaces Verts, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - coordonner les responsables des activités techniques, administratives, financières et humaines de la direction ;
  - superviser les projets de maîtrise d'ouvrage en paysage ;
  - participer à la définition et à la programmation annuelle et pluriannuelle des travaux d'investissements communaux en matière d'espaces verts.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- parfaite connaissance du végétal, des techniques du paysage et horticoles ;
- connaissance du fonctionnement des collectivités locales et des circuits décisionnels ;
- maîtrise des règles des finances publiques et des marchés publics ;
- connaissance des réglementations environnementales et pratiques durables ;
- capacité à utiliser les outils bureautiques et logiciels métiers ;
- capacité à piloter des projets complexes et à travailler en transversalité ;
- capacité à la conduite du changement vers des pratiques écoresponsables ;
- compétences managériales et leadership.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 7. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

PROJET

- un poste de coordonnateur au sein de la Direction Administration Générale - service Associations+, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - gérer la communication et l'événementiel du service ;
  - gérer les salles d'Associations+ ;
  - assurer le secrétariat de la direction ;
  - assurer les missions d'accueil physique et téléphonique des associations et des usagers ;
  - développer des outils de communication ;
  - assurer le secrétariat de l'élu délégué.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- connaissance du fonctionnement des collectivités locales et culture territoriale ;
- connaissance du tissu associatif ;
- capacité à utiliser les outils bureautiques et outils métiers ;
- capacités rédactionnelles ;
- connaissance des techniques de communication.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 5. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

Dans un second temps, il est nécessaire de transformer :

- un poste de gestionnaire de paie, au sein de la Direction des Ressources Humaines, à temps complet et dont les missions principales sont les suivantes :
  - assurer l'élaboration de la paie des agents municipaux et du CCAS et en assurer le contrôle et la fiabilité ;
  - assurer les démarches administratives inhérentes aux dossiers gérés ;
  - accueillir et renseigner les agents municipaux et du CCAS ;
  - effectuer les déclarations sociales afférentes.

L'emploi sera pourvu prioritairement par un fonctionnaire et pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité

PROJET

du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences suivantes :

- maîtrise du statut de la fonction publique territoriale ;
- connaissance de la réglementation relative à la rémunération et à tous types d'absences ;
- maîtrise des outils informatiques, bureautiques et logiciels métiers.

Au regard de ce qui précède et de la nature des fonctions, ce poste nécessite un bon niveau de technicité et une spécialisation des connaissances. L'intéressé(e) devra être titulaire du diplôme *a minima* de niveau 5. La rémunération sera déterminée conformément au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 14 décembre 2020 est applicable.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Personnel communal, Etat Civil, Affaires électorales et funéraires, Relations avec les cultes a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la définition des deux postes du grade du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, du poste du grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, de quatre postes du grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et de trois postes du grade du cadre d'emploi des attachés territoriaux, conformément aux termes de la présente délibération, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent aux grades statutaires retenus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame l'Adjointe au personnel, à signer, pour les cinq postes de catégorie A et les cinq postes de catégorie B, le contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, renouvelable, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique ou à durée déterminée pour une durée de trois ans, renouvelable, sur le fondement de l'article L.332-8 2°du Code Général de la Fonction publique ou dans le cadre de la portabilité du contrat à durée indéterminée avec le maintien du bénéfice de la durée indéterminée acquise dans une autre collectivité et justifiant des qualités et compétences mentionnées ;

- et de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, CAPITALE DU CINEMA - 18EME EDITION DE CINE-QUARTIER EN JUILLET ET AOUT 2025**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **THOMAS DE PARIENTE**

PROJET

Cannes est une ville au rayonnement international qui a su placer le cinéma comme pilier de son attractivité, de son économie et de son effervescence culturelle.

L'association Cannes Cinéma a pour mission de développer le cinéma auprès de différents publics (ciné-club, les jeudis de Cannes Cinéma, ciné voir et revoir, ciné-conférences notamment) et organise de nombreux festivals et événements (les Rencontres Cinématographiques de Cannes, Cannes Cinéphiles, la Semaine du cinéma italien, etc.) à travers la ville de Cannes, toute l'année et pour tous les publics.

La manifestation Ciné-Quartier, organisée par la Ville de Cannes en partenariat avec l'association Cannes cinéma propose au grand public de découvrir ou redécouvrir des films à succès en organisant des projections en plein air.

L'édition 2025 propose ainsi huit séances de cinéma en plein air dont sept projections sur la place du Marché de la Bocca et une projection place de la Castre dans le cadre du Suquet des Arts.

Programmation :

- Lundi 7 juil. 2025 – *En Fanfare* d'Emmanuel Courcol
- Lundi 21 juil. 2025 – *Sonic 3* de Jeff Fowler
- Lundi 28 juil. 2025 – *Un p'tit truc en plus* d'Arthus
- Lundi 4 août 2025 – *Le secret de Kheops* de Barbara Schulz
- Lundi 11 août 2025 – *L'attachement* de Carine Tardieu
- Lundi 18 août 2025 – *Bridget Jones : Folle de lui* de Michael Morris
- Lundi 25 août 2025 – *Ma mère, Dieu et Sylvie Vartan* de Ken Scott
- Jeudi 28 août 2025 – *La Fille du régiment* de Gaetano Donizetti – mise en scène de Laurent Pelly

Les projections débuteront à la tombée de la nuit, à 22h00, à l'exception de la projection du 28 août 2025 qui débutera à 21h00, et seront l'occasion de profiter pleinement, en famille ou entre amis, d'une séance de cinéma en plein air.

En outre, l'Opéra National de Paris sera de nouveau partenaire de cet événement. A cette occasion, l'opéra La Fille du régiment de Gaetano Donizetti, sera projeté place de la Castre le jeudi 28 août 2025 (projection dans le cadre du Suquet des Arts).

Une convention de partenariat avec l'Opéra National de Paris, annexée à la présente délibération, doit ainsi être conclue.

Ces actions s'inscrivent dans la volonté de la municipalité d'animer Cannes la Bocca, au profit de la qualité de vie des habitants. La thématique du cinéma est un élément essentiel de la stratégie événementielle déployée tout au long de l'année et compose l'ADN de Cannes.

Aussi, la Mairie de Cannes a décidé d'intervenir en partenaire de l'Association Cannes Cinéma en lui octroyant une subvention de 45 735 € T.T.C., la prise en charge de la communication, la mise à disposition à titre gracieux du domaine public, de matériel et logistique à hauteur de 26 660 €, et d'accompagnement logistique (deux agents de sécurité) estimée à 2 500 €. Les modalités de ce soutien sont définies dans le projet de convention de partenariat avec l'Association Cannes Cinéma, annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit du domaine public, de matériel et logistique, tel que mentionné dans la présente délibération ;

- d'approuver le projet de convention, annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'Association Cannes Cinéma ;

- d'approuver le projet de convention, annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'Opéra National de Paris ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Evènementiel, à signer lesdites conventions ;

- et de dire que les crédits sont prévus au budget principal, section fonctionnement, nature 65748.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE EVENEMENTIELLE - ORGANISATION DES "PLAGES ELECTRONIQUES" ET "VILLA JAMEL COMEDY CLUB" DURANT LA PERIODE ESTIVALE 2025**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **THOMAS DE PARIENTE**

PROJET

L'Association Les Plages Electroniques, régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée à la Sous-Préfecture de Grasse, Alpes-Maritimes, le 21 juillet 2004, avec modifications statutaires déclarées le 28 août 2014, dont le siège social est sis Co SAS Exhibit, 8 rue du Batéguier, à Cannes, représentée par son Président, Monsieur Benoît Geli, a pour objet de proposer aux Cannois et touristes des concerts électroniques organisés pendant l'été.

Les Plages Electroniques font de Cannes la destination « musiques électroniques numéro 1 » du Sud de la France. Depuis 2006, l'une des plus grandes « beach party » européennes attire les festivaliers du monde entier, venus danser sur la plus belle plage de la Croisette et sur le toit du Palais des Festivals et des Congrès.

Pour cette 18ème édition, Les Plages Electroniques ont misé sur une programmation de grande qualité afin de toucher un large public. Les plus grandes têtes d'affiches telles que Tiesto, Laylow, Kungs, Peggy Gou, Agoria, Charlotte de Witte ou encore Booba se produiront à Cannes aux côtés d'une centaine d'artistes.

Depuis 2006, dans un souci de dynamisation de l'offre festive et culturelle pour tous, la Mairie de Cannes soutient l'organisation de ce festival.

Du 8 au 10 août 2025, de 14h00 à 00h30, les Plages Electroniques retrouveront ainsi leur traditionnel emplacement sur la plage Favre Le Bret, la terrasse Riviera et le parvis du Palais des Festivals et des Congrès.

Avec une jauge de 66 000 personnes cette année (60 000 en 2024), le festival a prévu de mieux répartir les espaces afin d'améliorer la circulation et la répartition du public, mais aussi pour faire face à l'augmentation des coûts et atteindre la rentabilité de l'événement.

Le festival poursuit ainsi sa croissance avec pour ambition de se placer parmi les dix plus grands festivals français. Il s'agit de monter en gamme tant au niveau de la programmation que de la technique ou encore de la communication qui s'étend aujourd'hui à l'international, et cela toujours dans l'optique de participer au rayonnement de Cannes. Les Plages Electroniques ont d'ailleurs été élues 51ème meilleur festival mondial en 2024 par DJ Mag, et 1er festival français en 2022 et 2023.

L'Association Les Plages Electroniques promeut une organisation « éco et socio responsable » en développant son propre Agenda 21. 50 % des bénéfices seront ainsi reversés à des associations caritatives cannoises. De même, les déchets produits feront l'objet d'une collecte sélective.

A la demande de la municipalité, les soirées en extérieur cesseront au plus tard à minuit trente pour garantir la quiétude des riverains. Enfin, les organisateurs s'assureront du respect scrupuleux des règles de sécurité et de respect environnemental spécifiques à ce type de manifestations (articles R.1334-33 et R.1334-34 du Code de la Santé Publique).

Les nouveautés de cette année sont les suivantes :

- sécurité renforcée et circulation optimisée : nouvelle issue de secours via un tunnel sous la Main Stage, escaliers élargis vers la Croisette avec signalétique lumineuse, suppression du bar sous le marbre noir, postes de contrôle vidéo et comptage de fréquentation, capacité portée à 22 000 festivaliers/jour (au lieu de 20 000 en 2024) ;
- gestion dédiée de l'After Party : société privée pour la gestion exclusive de l'After, avec accès séparé par les marches du Palais, limitant les croisements de flux ;
- pop-up d'exception à la Verrière du Grand Auditorium : concept store en collaboration avec d'anciens membres du magasin Colette, avec vêtements de créateurs, exposition artistique et séances de dédicaces ;
- expérience immersive : karaoké géant, « brigade du clap » animant les files d'attente, plus de 20 performeurs et danseurs sur tout le site pour une ambiance festive et participative ;
- direction artistique affirmée : plus de 80 artistes répartis sur cinq scènes avec univers visuels et sonores propres, installation quadriphonique immersive à la scène « La Centrale » ;
- espaces exclusifs pour artistes et partenaires : terrasse des îles au 4ème étage transformée en village artistes convivial et régie avec accès VIP pour une vue panoramique unique ;
- attractivité renforcée : forte mobilisation des professionnels et artistes, développement d'une offre d'hospitalité dédiée, volonté de positionner le festival parmi les incontournables estivaux français.

En outre et pour densifier l'offre événementielle estivale, les organisateurs souhaitent reconduire la manifestation « Villa Jamel Comedy Club », du 22 au 27 juillet 2025. Depuis l'été 2020, l'association Les Plages Electroniques, en partenariat avec la Ville de Cannes, transforme les jardins de la Médiathèque Noailles en théâtre à ciel ouvert pour accueillir la troupe du Jamel Comedy Club.

Cette pépinière de talents, initiée par Jamel Debbouze en 2007, est devenue le premier label humour français révélant des nouvelles stars du stand-up telles que Thomas N'Gijol, Fabrice Eboué, Blanche Gardin, notamment.

Pour cette sixième édition, les organisateurs souhaitent proposer une programmation sur six jours (au lieu de cinq jours en 2024), intégralement animée par le Jamel Comedy Club, avec des prestations DJ et une représentation humoristique chaque soir.

PROJET

Ainsi, chaque soir, pendant près d'une heure et demie, Cannois et touristes assisteront à un enchaînement de sketchs, vannes et happenings orchestrés par les étoiles montantes du stand-up français.

Compte tenu de l'intérêt local représenté par ces deux manifestations et afin de renforcer l'attractivité de la destination Cannes par l'intensification de ses animations et la diversification de son offre culturelle, la Mairie de Cannes a décidé d'en être partenaire.

Le partenariat, conformément aux conventions jointes à la présente délibération, se définit comme suit :

- Plages Electroniques :

  - la prise en charge de la location du matériel suivant : barrières héras, structures modulaires et tables, à hauteur de 20 000 € T.T.C. ;

  - la mise à disposition à titre gratuit de barrières Vauban et héras ainsi que des tables et des chaises, valorisée à hauteur de 10 000 € T.T.C. ;

  - l'attribution d'une subvention spécifique de 10 000 €, allouée dans le cadre du vote du budget primitif, compte tenu de l'engagement de l'Association notamment en faveur du développement durable et plus particulièrement l'organisation du tri des déchets et le nettoyage du site.

- Villa Jamel Comedy Club :

  - la mise à disposition à titre gratuit de la Médiathèque Noailles valorisée à 32 440 € T.T.C. (montage et démontage : 2 450 € x 2 jours = 4 900 € ; exploitation : 4 590 € x 6 jours = 27 540 €) ;

  - la mise à disposition à titre gratuit de barrières Vauban, d'une scène, de tables et de chaises, valorisée à hauteur de 15 500 € T.T.C. ;

  - la mise à disposition à titre gratuit de 17 places de stationnement avenue Jean de Noaïlles durant huit jours, ainsi que 10 places dans le parking Picaud durant six jours, valorisée à 3 724,15 € T.T.C. ;

  - la prise en charge du plateau artistique via la société Miala qui détient les droits artistiques, à hauteur de 33 565 € T.T.C. (pour six représentations contre cinq en 2024).

La Ville s'engage aussi à communiquer sur ces deux événements par le biais de ses supports de communication.

En contrepartie du soutien apporté par la Mairie de Cannes, l'Association Les Plages Electroniques s'engage à lui reverser 5% H.T. de la billetterie de la Villa Jamel Comedy Club.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

PROJET

- d'approuver les projets de conventions de partenariat, joints à la présente délibération, à conclure avec l'Association Les Plages Electroniques pour l'organisation des Plages Electroniques et du Villa Jamel Comedy Club en 2025 ;

- d'approuver le projet de convention d'occupation de la Médiathèque Noailles, joint à la présente délibération, avec l'Association Les Plages Electroniques ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'événementiel, à signer lesdites conventions ainsi que tous actes à intervenir en exécution des présentes ;

- d'imputer la dépense au budget primitif 2025 de la Ville, section de fonctionnement, nature 65748 ;

- et d'approuver l'encaissement du reversement de 5 % de la billetterie pour l'évènement Villa Jamel Comedy Club, section de fonctionnement, nature 7062.

PROJET

NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE
URBANISME

Ville de Cannes

43

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DURABLE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CANNES POUR LA PERIODE TRIENNALE 2021-2023**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **EMMA VERAN**

PROJET

La survenance d'épisodes climatiques dévastateurs à Cannes, dont celui de 2015, a conforté la municipalité dans son approche globale de réduction des risques majeurs.

A ce titre, la réduction de la consommation foncière s'inscrit dans cette démarche.

Pour cette raison, la Mairie de Cannes a fixé depuis 2019 au travers de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), les grandes orientations d'aménagement de la commune cohérentes avec cette ambition.

L'orientation 18 du P.A.D.D. prévoit notamment la mise en œuvre d'une ambitieuse politique de renouvellement urbain visant à remodeler des portions sous-occupées, sous utilisées ou sous valorisées de la ville à l'instar des projets déjà engagés de Cannes Bocca Grand Ouest (C.B.G.O.), la recomposition urbaine de Bocca Nord autour des quartiers Ranguin et Ranchito, et de l'entrée de ville de l'Abadie ou encore du renouvellement entrepris sur le quartier Prado-République.

Cette stratégie municipale volontariste et novatrice a également anticipé d'éventuelles obligations de l'Etat en la matière.

Ainsi, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », a fixé l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des Sols » (Z.A.N.) en 2050. Pour concrétiser cette ambition par étapes, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E.N.A.F.) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette notion de consommation d'espaces vise à mesurer la réalisation de constructions nouvelles sur des unités foncières qui n'en accueillaient pas jusque-là, bien que constructibles au titre des règles d'urbanisme, et qui étaient considérées comme non-bâties en tout ou partie selon la matrice cadastrale, et ce, quelles que soient les dimensions des constructions qu'elles accueillent.

En application de l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions du décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, la commune doit établir un rapport local de suivi de

l'artificialisation des sols au moins tous les trois ans. Ce premier rapport porte sur la période 2021-2023 et est présenté en annexe de la présente délibération.

Par ailleurs, la Ville de Cannes a également amorcé une dynamique de renaturation urbaine bien avant que la loi ne l'impose. En effet, dès 2014, elle a engagé des actions de « débétonisation », consistant à désimperméabiliser les sols et à réintroduire des éléments naturels en milieu urbain. Parmi les opérations emblématiques de cette démarche au cours de la période triennale 2021-2023, figure la création d'un bassin d'orage situé impasse Nouvelle livré en juin 2023.

Selon les données fournies par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (C.E.R.E.M.A.), la consommation foncière observée depuis 2017 est cohérente avec les objectifs que la commune s'est fixée dans son P.A.D.D. En outre, toujours selon les données produites par cette structure, entre 2011 et 2021, la commune de Cannes a consommé 9,2 hectares d'E.N.A.F. soit une moyenne de 0,9 hectare par an

L'objectif de consommation maximale d'E.N.A.F. d'ici 2031 est donc de 4,6 hectares, soit 0,5 hectare par an.

Cette évaluation fait la somme des surfaces des unités foncières qualifiées comme E.N.A.F. et dites « consommées » sur la période 2021-2023. Toutefois, l'analyse de la consommation d'E.N.A.F. ne fait pas l'objet d'une méthodologie nationale précise ; il appartient aux bureaux d'études et collectivités de définir une méthodologie.

Pour le bilan annexé à la présente délibération, les trois critères suivants ont été définis pour identifier ces E.N.A.F. consommés :

- selon les caractéristiques parcellaires du territoire, définition d'un critère de superficie de ces unités foncières (inférieure à 300 m², comprise entre 300 m² et 2 500 m² et supérieure à 2 500 m²) ;
- caractérisation de l'état initial de l'unité foncière par rapport à son imperméabilisation et aux constructions existantes ;
- qualification du positionnement de ces unités foncières au sein d'un tissu urbain constitué (notion d'enveloppe urbaine), ou à proximité d'une trame verte et bleue.

Ce bilan des évolutions de l'occupation des unités foncières a été mené à partir des autorisations d'urbanisme effectivement mises en œuvre, de la comparaison de photos aériennes et de plans cadastraux de différents millésimes, ainsi que des données de la base d'occupation du sol de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur la période 2021-2023, la consommation d'E.N.A.F. s'élève à 0,17 hectare, soit 0,06 hectare par an, un niveau largement inférieur aux objectifs fixés. Cette consommation s'est faite essentiellement sur des espaces naturels. L'ensemble des surfaces consommées a été affecté à l'habitat, avec la construction de quatre logements individuels.

Ces résultats confirment que la Mairie de Cannes respecte pleinement la trajectoire de Z.A.N. en limitant l'urbanisation des espaces naturels. La priorité a été donnée au renouvellement urbain et à la densification, permettant ainsi de préserver les sols non bâtis. Afin de maintenir cette dynamique, il est essentiel de poursuivre les efforts en matière de sobriété foncière et de favoriser la renaturation des espaces lorsque cela est possible. Un suivi rigoureux sera

PROJET

nécessaire jusqu'en 2031 afin d'assurer le respect des engagements pris en faveur de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'un développement urbain maîtrisé.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu les articles L.2231-1 et R.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 18 novembre 2019 puis modifié successivement les 19 juillet 2021, 28 novembre 2022, 26 juin 2023, 27 novembre 2023, 18 décembre 2023 et 24 juin 2024 ;

Considérant le rapport triennal sur l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération ;

Il est proposé de débattre sur ces éléments avant de donner un avis sur le rapport présenté.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du débat tenu en séance sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols 2021-2023 ;

- de rendre un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ci-annexé ;

- et de dire qu'en application de l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération et le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis à :

    - Monsieur le Préfet de la Région Sud PACA
    - Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
    - Monsieur le Président de la Région Sud PACA
    - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du S.Co.T.'Ouest des Alpes-Maritimes.

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **EMBELLISSEMENT DU PAYSAGE URBAIN - PRIMES ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DES RENOVATIONS DE FAÇADES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **EMMA VERAN**

PROJET

La municipalité poursuit son action en faveur de l'embellissement et du renforcement de l'attractivité commerciale des quartiers en instaurant des dispositifs d'aide pour la rénovation des immeubles et des devantures commerciales.

Cette volonté s'est manifestée, dans un premier temps, par la mise en place de périmètres spécifiques à l'intérieur desquels des primes et subventions sont octroyées lorsque des propriétaires décident de réaliser des travaux d'embellissement en conformité avec les prescriptions définies par la Mairie.

Ainsi, les travaux ne se limitent pas à une simple mise au propre mais doivent s'inscrire dans une véritable démarche d'embellissement des façades et de sécurisation des balcons. C'est notamment le cas de l'ensemble des émergences techniques comme les climatisations, les boîtiers télécom, électriques, les câbles divers qui ne doivent plus apparaître en façade et qui doivent être intégrés dans la composition et les matériaux des façades.

Par ailleurs, afin de renforcer son action, la municipalité a décidé de compléter ce dispositif par la mise en place d'un nouveau plan façade.

Ce nouveau plan municipal, adopté lors du Conseil Municipal du 7 novembre 2016, est constitué de deux étapes d'intervention :

- une première phase d'information et d'incitation visant à rappeler les obligations de ravalement ainsi que l'engagement d'actions incitatives auprès des propriétaires défaillants ;

- une phase coercitive qui se concrétise par la mise en œuvre de procédures de substitution et de répression à l'encontre des propriétaires récalcitrants.

La première phase d'information et d'incitation a débuté au mois de novembre 2016 et, à ce jour, 1 341 courriers d'incitation ont été adressés dans les quartiers du Suquet, Forville, Meynadier, centre de Cannes, et République.

Le dispositif de la présente délibération concerne le versement de subventions allouées pour la réalisation de travaux de ravalement des façades.

La première série porte sur les dossiers constitués sous l'égide de la délibération du 20 avril 2015, avant la délibération du 27 juin 2022 modifiant les modalités d'attribution et les montants des subventions.

Ces aides étaient variables selon le périmètre dans lequel se situe l'immeuble (secteur dit « classique » ou secteur en « surprime ») et les types de travaux réalisés (peinture, enduit, hydrogommage).

Pour les biens situés en secteur dit « classique » (quartier Petit Juas-Vallergues, Haut Carnot, secteur Gallieni/Anglais, quartier du centre-ville, secteur Vautrin et boulevard de la Source, côté Sud de l'avenue du Docteur Raymond Picaud, ainsi que Bocca Sud), les montants des aides étaient les suivants :

- travaux de peinture : 7,50 € / m² ravalé ;
- travaux de réfection totale des enduits : 22 € / m² ravalé ;
- travaux d'hydrogommage : 8 € / m² ravalé.

Un plafond de 7 625 € était fixé.

Pour les biens situés en secteur dit « surprime » dans les secteurs du Suquet, Forville, Meynadier, Félix Faure, Bas Carnot, Prado République, avenue Francis Tonner (du n°2 au n°139) et avenue Michel Jourdan (du n°1 au n°90), les montants des aides étaient les suivants :

- travaux de peinture : 9 € / m² ravalé ;
- travaux de réfection totale des enduits : 25 € / m² ravalé ;
- travaux d'hydrogommage : 12 € / m² ravalé.

Un plafond de 10 000 € était fixé.

Depuis 2008, le dispositif a permis de subventionner 675 dossiers pour un montant total s'élevant à 2 937 286,29 €.

[redacted], domicilié 5 rue du Pré à Cannes, a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 43 rue du Pré à Cannes, d'un montant de 32 335,18 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par convention en date du 14 juin 2022, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 22 0254.

La seconde série porte sur les dossiers constitués après la délibération du 27 juin 2022 modifiant les modalités d'attribution et les montants des subventions.

Ces nouvelles aides sont variables selon le périmètre dans lequel se situe l'immeuble (secteur dit « classique » ou secteur en « surprime ») et les types de travaux réalisés (peinture, enduit, hydrogommage).

Pour les biens situés en secteur dit « classique » (quartier Petit Juas-Vallergues, Haut Carnot, secteur Gallieni/Anglais, quartier du centre-ville, secteur Vautrin et boulevard de la Source, côté Sud de l'avenue du Docteur Raymond Picaud, ainsi que Bocca Sud), les montants des aides sont les suivants :

PROJET

- travaux de peinture : 9 € / m² ravalé ;
- travaux de réfection totale des enduits : 26 € / m² ravalé ;
- travaux d'hydrogommage : 8 € / m² ravalé.

Un plafond de 8 000 € a été fixé.

Pour les biens situés en secteur dit « surprime » dans les secteurs du Suquet, Forville, Meynadier, Félix Faure, Bas Carnot, Prado République, avenue Francis Tonner (du n°2 au n°139) et avenue Michel Jourdan (du n°1 au n°90), les montants des aides sont les suivants :

- travaux de peinture : 11 € / m² ravalé ;
- travaux de réfection totale des enduits : 30 € / m² ravalé ;
- travaux d'hydrogommage : 12 € / m² ravalé.

Un plafond de 10 500 € a été fixé.

Les dossiers ayant bénéficié de cette nouvelle procédure sont :

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 22 avenue des Anglais à Cannes, d'un montant de 48 530 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 3 janvier 2023, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 22 0234.

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 10 place Commandant Maria à Cannes, d'un montant de 17 707 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 3 janvier 2023, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 22 0792.

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 15 boulevard Montfleury à Cannes, d'un montant de 146 345,72 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 7 décembre 2022, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 22 0066.

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 32 avenue Jean de Lattre de Tassigny à Cannes, d'un montant de 7 988 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 20 juillet 2023, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 23 0074.

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 33 à 41 boulevard de la République à Cannes, d'un montant de 49 224,85 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 25 septembre 2024, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 24 0611.

PROJET

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 12 rue Auguste Pardon à Cannes, d'un montant de 122 660,34 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 23 mars 2023, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 22 0676.

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété, d'un montant de 5 022 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 25 février 2025, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 24 0558.

[redacted], a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux de ravalement des façades de la copropriété sise 7 rue Chabaud à Cannes, d'un montant de 15 443 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 25 février 2025, il s'est engagé à réaliser les travaux de ravalement de façades dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 24 0744.

Le dossier suivant porte sur la délibération n°1 du 28 novembre 2022 relative à la rénovation et l'embellissement des devantures commerciales dans le secteur Meynadier.

[redacted] a constitué un dossier en vue d'obtenir une subvention pour les travaux concernant la devanture commerciale de la propriété sise 6 rue Venizélos à Cannes, d'un montant de 13 748,67 € HT, suivant les justificatifs fournis par le demandeur. Par arrêté en date du 9 janvier 2024, elle s'est engagée à réaliser les travaux d'embellissement de la façade dans le respect des règles d'urbanisme et de la déclaration préalable n°06029 23 0700.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 4 200 € à raison de 168 m² ravalés suivant le tarif de 25 € / m² à la copropriété sise 43 rue du Pré à Cannes, représentée par [redacted], pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € (plafond) à raison de 2 156 m² ravalés suivant le tarif de 9 € / m² à la copropriété sise 22 avenue des Anglais à Cannes, représentée par [redacted], pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

PROJET

- d'attribuer une subvention d'un montant de 4 301 € à raison de 391 m² ravalés suivant le tarif de 11 € / m² à la copropriété sise 10 place Commandant Maria à Cannes, représentée par [redacted], pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € (plafond) à raison de 9 972 m² ravalés suivant le tarif de 9 € / m² à la copropriété sise 15 boulevard Montfleury à Cannes, représentée par [redacted] pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 463,20 € à raison de 384,80 m² ravalés suivant le tarif de 9 € / m² à la copropriété sise 32 avenue Lattre de Tassigny à Cannes, représentée par [redacted], pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 9 702 € à raison de 882 m² ravalés suivant le tarif de 11 € / m² à la copropriété sise 33 à 41 boulevard de la République à Cannes, représentée par [redacted], pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € (plafond) à raison de 2 760 m² ravalés suivant le tarif de 9 € / m² à la copropriété sise 12 rue Auguste Pardon à Cannes, représentée par [redacted] pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 022 € à raison de 558 m² ravalés suivant le tarif de 9 € / m² à la copropriété sise 11 rue Henri Paschke à Cannes, représentée par [redacted], pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 935 € à raison de 215 m² ravalés suivant le tarif de 9 € / m² à la copropriété sise 7 rue Chabaud à Cannes, représentée par [redacted], pour les travaux de réfection des façades, qui ont été réalisés conformément à l'engagement contractuel ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € (plafond) correspondant à 50% du montant des travaux sise 6 rue Venizélos à Cannes, à l'agence RM représentée par [redacted], pour les travaux de réfection de la devanture commerciale, qui ont été réalisées conformément à l'engagement contractuel ;

- de préciser que ces subventions d'équipement seront amorties sur trente ans en application de l'instruction comptable M57 ;

- et d'autoriser le prélèvement de la dépense au budget principal de la Ville de Cannes au compte 20422 (subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations).

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
SPORTS ET JEUNESSE

45

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, CAPITALE DU SPORT EN PLEIN AIR - ORGANISATION DE LA 53EME TRAVERSEE A LA NAGE ENTRE LES ILES DE LERINS LE 7 SEPTEMBRE 2025 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MARC CHIAPPINI**

PROJET

Cannes, ville sportive à rayonnement national et international, a été sollicitée par l'Association des Amis de l'île Sainte-Marguerite, îles de Lérins, représentée par sa Présidente Madame Rachel Saturnin, pour l'organisation de la 53ème édition de la Traversée à la Nage entre les îles de Lérins, qui se déroulera le dimanche 7 septembre 2025.

Longue de 1 500 mètres, cette course de natation en eau libre, ouverte à tous, se déroule entre l'île Sainte-Marguerite et l'île Saint-Honorat, avec un départ et une arrivée sur la plage du « Grand Jardin », située sur l'île Sainte-Marguerite.

En 2024, la 52ème édition a rassemblé 170 participants.

Compte tenu de l'intérêt public local que représente l'organisation de cette manifestation qui s'inscrit pleinement dans le programme « Cannes, capitale du sport en plein air » et qui participe à la mise en valeur du patrimoine naturel de la commune et au développement de son attrait touristique, la municipalité a décidé d'apporter à l'Association un soutien logistique sous la forme d'une mise à disposition, à titre gratuit, de matériel évaluée à 2 000 €, ainsi qu'un accompagnement des différentes directions de la Mairie de Cannes, notamment celles des Sports-Jeunesse et de Mer et Littoral, pour accompagner la sécurisation de la traversée par les nageurs.

Il convient donc d'établir une convention avec l'Association des Amis de l'île Sainte-Marguerite, îles de Lérins, définissant les conditions de l'organisation de cette manifestation, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acter l'organisation de la « Traversée à la Nage entre les îles de Lérins », le 7 septembre 2025 ;
- d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération avec l'Association des Amis de l'île Sainte-Marguerite, îles de Lérins, afin de définir les droits et obligations de chacune des parties ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports à signer ladite convention, et tous éventuels avenants ou actes complémentaires, ainsi que tous actes administratifs à venir.

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
SPORTS ET JEUNESSE

46

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DES EVENEMENTS PRESTIGIEUX ET CAPITALE DU SPORT EN PLEIN AIR - ORGANISATION DE LA 47EME EDITION DES REGATES ROYALES DU 22 AU 27 SEPTEMBRE 2025 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION YACHT CLUB DE CANNES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MARC CHIAPPINI**

PROJET

Cannes, ville sportive à rayonnement international et « Capitale du sport en plein air », a vocation à proposer des événements sportifs attractifs qui contribuent à son identité, sa notoriété et son développement économique.

Les Régates Royales réunissent et font courir depuis 1921, en baie de Cannes, les yachts à voile dits de prestige et, en particulier, les différentes classes de Jauges Internationales.

L'Association Yacht Club de Cannes, représentée par son Président, Monsieur Jean-François Cutugno, a sollicité la municipalité afin de recevoir la 47ème édition des Régates Royales, du 22 au 27 septembre 2025, inscrite au calendrier de la Fédération Française de Voile.

Ces régates de prestige, qui accueilleront comme chaque année environ 130 bateaux, seront organisées sur trois parcours différents, un pour les bateaux de tradition, un pour les Dragons et un pour les Métriques.

Les voiliers seront amarrés au Vieux Port de Cannes, et le village des Régates sera installé sur le quai Saint-Pierre. Différentes animations seront proposées par l'organisateur, notamment des sorties en mer en faveur des Cannois, mais aussi des scolaires (trois classes réparties sur trois après-midis).

Compte tenu de la notoriété internationale des Régates Royales, des retombées économiques et médiatiques importantes pour la Ville de Cannes (couverture médiatique nationale et internationale), et de l'intérêt public local que représente l'organisation de cette manifestation, la municipalité a décidé d'apporter à l'Association un soutien logistique sous la forme de mises à disposition, à titre gratuit, d'espaces publics évalués à 38 376 € et de matériel estimé à 28 497 €, ainsi qu'un accompagnement des différentes directions de la Mairie de Cannes notamment celles de Mer et Littoral, Logistique et Manifestations, Propreté Urbaine, Espaces Verts, Police Municipale, Sports-Jeunesse, et un soutien financier par l'attribution d'une subvention d'un montant de 180 000 € imputé au budget annexe des Ports Communaux.

Il convient donc d'établir une convention entre la Ville de Cannes et l'Association définissant les conditions d'organisation de cette manifestation, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acter l'organisation des Régates Royales du 22 au 27 septembre 2025 ;

- d'approuver le projet de convention, annexé à la présente délibération, avec l'Association Yacht Club de Cannes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports, à signer ladite convention, et tous éventuels avenants ou actes complémentaires, ainsi que tous actes administratifs à venir.

- d'affecter une subvention de 180 000 € au profit de l'Association Yacht Club de Cannes ;

- et d'imputer le montant de la dépense résultant de cette opération au budget annexe des Ports Communaux, section de fonctionnement, nature 67.

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
SPORTS ET JEUNESSE

47

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DU SPORT - AIDE EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE ASSOCIATIVE - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS MUNICIPALE DE TENNIS POUR LA SAISON SPORTIVE 2025-2026**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MARC CHIAPPINI**

PROJET

Soucieuse de favoriser l'accès au sport au plus grand nombre de Cannois et de diversifier les pratiques, la municipalité apporte son soutien financier, logistique et matériel par la mise à disposition d'espaces, en faveur des clubs sportifs locaux.

L'Association Sports Loisirs Municipale de Tennis, dont le siège social est sis au complexe tennistique Cannes Garden Tennis Club, 99 avenue Maurice Chevalier, à Cannes la Bocca, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc Ekern, a pour objet l'enseignement et la pratique du tennis, à travers l'organisation de toutes épreuves, compétitions ou manifestations sportives entrant dans le cadre de cette activité et toute initiative propre à servir la pratique du tennis. Elle compte 512 licenciés.

L'Association propose, en plus des entrainements, des championnats du Comité, de la Ligue, et de la Fédération Française de Tennis, différentes formules de stage pour ses licenciés, des journées portes ouvertes pour les plus jeunes, ainsi que des journées de cohésion avec activités sportives variées.

Par ailleurs, elle organise, durant la saison sportive, plusieurs manifestations de découverte, de fidélisation et de détection pour les sections compétitions, ainsi que le tournoi Open A.S.L.M., considéré par la Ville comme évènement d'intérêt général.

En outre, elle assure le lien entre le tennis et les études avec les classes à horaires aménagés des collèges des Mûriers, Stanislas et Sainte-Marie.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette association pour la Ville de Cannes, cette dernière a décidé de lui apporter son soutien, notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement et la mise à disposition de locaux et d'installations sportives.

Ainsi, la Ville met à disposition de l'Association, à titre payant, des locaux, d'une superficie de 105,70 m², au sein du complexe tennistique Cannes Garden Tennis Club, à Cannes la Bocca, pour une valeur locative annuelle de 1 919,36 €.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique.

Par ailleurs, la Ville met à disposition de l'Association, à titre payant, une salle de musculation d'une superficie de 77,30 m², au complexe tennistique Cannes Garden Tennis Club, à Cannes la Bocca. L'Association bénéficie, au vu de son investissement financier pour l'équipement de ladite salle en 2019, d'une gratuité à raison de quatre heures par semaine (pour une durée de douze ans à compter du 1er juillet 2020), et d'une facturation des heures supplémentaires utilisées au tarif horaire en vigueur. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention spécifique en date du 7 juillet 2020.

La Ville met également à disposition de l'Association, à titre gratuit, pour les entraînements et les compétitions (hors tournoi majeur d'intérêt général et matchs interclubs toutes catégories) des créneaux d'utilisation des courts de tennis au sein du complexe tennistique Cannes Garden Tennis Club, situé 99 avenue Maurice Chevalier, à Cannes la Bocca, selon un volume horaire global de 12 800 heures annuelles, dont la valorisation est estimée à 307 200 €.

Enfin, la Ville met à disposition de l'Association, à titre gratuit, des créneaux d'utilisation des courts de tennis, au sein du complexe tennistique Cannes Garden Tennis Club, situé 99 avenue Maurice Chevalier, à Cannes la Bocca, pour l'organisation de tournois et de compétitions par l'Association, qui, au vu de leur développement et notoriété nationale, sont considérés comme des évènements d'intérêt général par la Ville.

Les conventions de partenariat et d'occupation de locaux de l'Association Sports Loisirs Municipale de Tennis viennent à échéance le 31 août 2025.

Il s'avère donc nécessaire de conclure de nouvelles conventions, pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025, Monsieur le Maire ayant quitté préalablement la séance.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les projets de convention de partenariat et d'occupation annexés à la présente délibération avec l'Association Sports Loisirs Municipale de Tennis ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint au Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports, à signer les conventions jointes au projet de délibération et tous éventuels avenants ou actes complémentaires, ainsi que toutes les pièces ou documents nécessaires à leur bonne exécution ;

- de préciser que les recettes seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, section fonctionnement, nature 70 631 ;

- et d'imputer le montant des dépenses afférentes dans le budget principal de la Ville, section fonctionnement, nature 65 748.

PROJET

Monsieur le Maire David Lisnard, en laissant la présidence de la séance à Monsieur le Premier Adjoint Nicolas Gorjux, sort de la salle et ne prend pas part au vote en application des articles L.1111-6 et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
SPORTS ET JEUNESSE

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DU SPORT - AIDE EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE ASSOCIATIVE - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE CANNES FOOTBALL POUR LA SAISON SPORTIVE 2025-2026**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **HAROUTIOUN AINEJIAN**

PROJET

Soucieuse de favoriser l'accès au sport au plus grand nombre de Cannois et de diversifier les pratiques, la municipalité apporte son soutien financier, logistique et matériel par la mise à disposition d'espaces, en faveur des clubs sportifs locaux.

L'Association Sportive Cannes Football, dont le siège social est situé au complexe Pierre de Coubertin, avenue Pierre Poési, à Cannes la Bocca, représentée par sa Présidente Madame Anny Courtade, a pour objet la pratique et l'enseignement du football. Elle compte 802 licenciés.

L'Association propose, en plus des entrainements, des championnats et coupes de district de la Côte d'Azur et de la ligue Méditerranée, des tournois pour les catégories jeunes, garçons et filles, des stages durant les vacances scolaires, ainsi que des journées portes ouvertes.

Par ailleurs, elle organise des journées de détection garçons et filles, et des interventions dans différentes écoles primaires de la circonscription de Cannes.

En outre, l'Association assure le lien entre le football et les études avec les classes à horaires aménagés du Collège des Mûriers, et la section sportive lycée, en partenariat avec l'établissement Bristol.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette association pour la Ville de Cannes, cette dernière a décidé de lui apporter son soutien notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement, et la mise à disposition de locaux et d'installations sportives.

A titre d'information, le montant de la subvention de fonctionnement voté lors du Conseil Municipal du 20 février 2025 s'élève à 550 000 €.

Ainsi, la Ville met à disposition de l'Association, à titre payant, la buvette située au Nord du stade Maurice Chevalier, 2 avenue Maurice Chevalier, à Cannes la Bocca, moyennant le versement, par l'Association, d'une redevance annuelle de 2,5 % du chiffre d'affaires réalisé. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique.

Par ailleurs, la Ville met à disposition de l'Association, à titre gratuit, l'ensemble des locaux du bâtiment indépendant de la structure sportive situé dans l'enceinte du stade Pierre de Coubertin, avenue Pierre Poési, à Cannes la Bocca. La valeur locative de ces locaux est estimée à de 64 227 €. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique.

En outre, la Ville met à disposition de l'Association, à titre gratuit, des créneaux d'utilisation des stades Maurice Chevalier II, Maurice Chevalier III, situés 2 avenue Maurice Chevalier, à Cannes la Bocca, et du stade Marcel Domergue, situé 5 avenue Pierre de Coubertin, à Cannes la Bocca. La valeur locative de ces mises à disposition a été évaluée à 397 810 €.

Les conventions de partenariat et d'occupation de locaux de l'Association Sportive Cannes Football viennent à échéance le 30 juin 2025.

Il s'avère donc nécessaire de conclure de nouvelles conventions, pour une durée d'un an, à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025, Monsieur le Maire a quitté préalablement la séance.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les projets de convention de partenariat et d'occupation annexés à la présente délibération avec l'Association Sportive Cannes Football ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tous éventuels avenants ou actes complémentaires, ainsi que toutes les pièces ou documents nécessaires à leur bonne exécution ;
- de préciser que les recettes seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, section fonctionnement, nature 70631 ;
- et d'imputer le montant des dépenses afférentes dans le budget principal de la Ville, section fonctionnement, nature 65748.

Monsieur le Maire David Lisnard, en laissant la présidence de la séance à Madame Françoise Bruneteaux, Madame Odile Gouny-Dozol, Messieurs Jean-Marc Chiappini, Nicolas Gorjux, Antoine Babu, Christophe Fiorentino et André Frizzi, membres du Conseil de Surveillance de l'Association Sportive Cannes Football, et Monsieur de Thomas de Pariente, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote en application des articles L.1111-6 et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
MISSIONS SOCIALES

49

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **DONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SANTE-SOCIAL**
CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MARIE-CHRISTINE LASSALLE**

PROJET

Au cours de l'année 2024, les services de l'Etat Civil de Cannes Centre et de Cannes la Bocca ont reçu 722,10 € lors des mariages célébrés.

Aucune œuvre n'ayant été désignée par les donateurs, la Ville entend marquer son attachement à l'action de solidarité importante poursuivie par des associations agissant sur le territoire cannois.

Le choix s'est porté sur deux associations en raison de leur implication sur le terrain :

- l'association Les Petits Frères des Pauvres est une association qui lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. Par leurs actions, ils créent des liens permettant de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure. A la suite d'un diagnostic organisé en 2016 par le CCAS de la Ville de Cannes, l'équipe cannoise de l'association a élaboré un projet d'accompagnement des personnes âgées souffrant de solitude et de précarité, qui respecte les désirs et les besoins individuels ;
- l'association J'avais faim s'investit dans la distribution, au public précaire, d'un repas chaud durant la saison hivernale et de tickets sandwichs durant l'été. Par ailleurs, l'association apporte un soutien financier à l'association Parcours de Femmes pour l'organisation d'un atelier hebdomadaire « cuisine solidaire ».

La répartition des 722,10 € est ainsi proposée :

Association	Président	Adresse	Subvention 2023	Subvention 2024	Propositions dons
Les Petits Frères des Pauvres	Paul SIMONET	Siège social : 17/19 rue Jean Haddad Simon à Cannes	1 500 €	1 500 €	360 €
J'avais faim	Michel TRISCORNIA Père Jean Marie LOPEZ	14 bd de Lorraine à Cannes	10 000 €	15 000 €	362,10 €
TOTAL DONS 2024					722,10 €

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter ces dons et leur répartition.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser le produit des dons des mariages aux associations selon le tableau de la présente délibération ;

- d'autoriser le Chef du service comptable du Centre des finances publiques de Cannes municipale à faire article de la recette de ces sommes qui seront prises à la ligne ouverte annuellement dans les comptes de la Ville, nature 756 ;

- et d'accepter cette répartition des 722,10 €, les fonds étant prélevés sur les crédits ouverts en dépenses, nature 65138.

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
MAITRISE DE L'ESPACE PUBLIC

Ville de Cannes

50

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **SOUTIEN AUX COMMERCES - EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ETABLISSEMENTS ET COMMERÇANTS SEDENTAIRES ET DE 50% POUR LES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES IMPACTES PAR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU MARCHE FORVILLE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **CHRISTIAN TARICCO**

PROJET

Dans la continuité des embellissements engagés depuis 2014 dans de nombreux secteurs de la ville, et malgré les contraintes budgétaires, la municipalité a lancé le projet ambitieux de rénovation globale du marché Forville et de son pourtour, pour offrir à ce témoin séculaire des traditions cannoises, une véritable cure de jouvence dans le respect total de son identité provençale.

La réalisation d'une terrasse ouverte au public sur le toit de l'édifice, transformé en véritable jardin des saveurs et des senteurs, constituera l'un des éléments clés de l'opération. Ce lieu végétalisé de promenade et de détente, idéal pour flâner ou boire un verre avant ou après avoir fait son marché, verra son accessibilité facilitée par la présence d'un ascenseur et d'une nouvelle passerelle piétonne.

Outre la création de ce jardin, une modernisation du carreau du marché est également programmée. Elle prévoit non seulement un changement de revêtement de sol, un ravalement des façades de l'ensemble de l'édifice ainsi qu'une reprise des revêtements de la voirie périphérique, mais encore une nouvelle signature lumineuse.

La halle sera également valorisée et réorganisée, pour faciliter et agrémenter les échanges entre clients et maraîchers.

Enfin, la place du marché Forville, ainsi que la rue des Halles seront également rénovées et bénéficieront alors d'une attractivité nouvelle.

Ce projet nécessaire à la pérennité du marché Forville, s'est révélé complexe, notamment en raison de la reprise totale des réseaux, de son chantier situé en hypercentre sans zone de stockage et en site occupé, de la mise au norme complète des installations électriques, de la conservation obligatoire des façades inscrites au patrimoine du XX^{ème} siècle, de la création de la passerelle aérienne sans poteau intermédiaire.

Dans une volonté d'aider et de soutenir les commerces impactés lors de la première phase de cette rénovation, le Conseil Municipal a décidé par la délibération n°32 du 27 novembre 2023, d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public à usage de terrasses ainsi que des droits de petite voirie, les établissements des rues du Marché Forville, des Halles, du Docteur Gazagnaire, de la Miséricorde et Victor Tuby pour les années 2024 et 2025.

De multiples contraintes survenues en cours de ce chantier ont retardé la livraison de ce projet, notamment sur le plan parasismique, dont les hypothèses de calcul ont été plus contraignantes que prévues et imposées par le bureau de contrôle, l'état du bâtiment s'est révélé plus dégradé que dans les sondages initiaux et la pollution des sols par les sulfates qui ont été détectés lors des terrassements.

Compte tenu de ces éléments nouveaux et imprévisibles, tous les commerçants non sédentaires, incluant les pêcheurs, implantés sur le marché Forville et les allées de la Liberté bénéficieront d'une redevance diminuée de 50% du montant de la redevance à compter du 1er juillet 2025 et jusqu'au 31 décembre 2026, soit une exonération totale de 97 273,26 €.

En outre, pour tenir compte des contraintes d'exploitation résultant des travaux en cours, et afin de poursuivre l'accompagnement des commerçants sédentaires, il est proposé d'intégrer les commerces de la rue Louis Blanc dans les exonérations totales de redevances de terrasses et de droits de petite voirie à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est proposé de poursuivre pour l'année 2026, l'exonération totale des redevances de petite voirie et de terrasses, ainsi que l'occupation du domaine public par le kiosque, prévue dans la délibération n°32 du 23 novembre 2023, et d'y inclure à compter du 1er juillet 2025, les commerces de la rue Louis Blanc, en intégrant les nouveaux établissements créés durant la période 2024 et 2025, pour un montant total de 103 724 € (ces montants sont calculés sur la base des tarifs 2025, inscrits dans la grille tarifaire actuelle) :

- Café des Halles, 1 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Caffé Veneto, 2 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Salsarossa, 4 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Côté Marché Bistrot, 4 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Rôtisserie Christophe, 4 rue du Marché Forville (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;
- Bistro Milano, 4 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Copenhagen Coffee Lab, 5 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Drog éco, 7 rue du Marché Forville (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;
- La Terrasse, 8 rues du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse du 1er décembre 2024 au 31 décembre 2026) ;
- Sapore di Pane, 8 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Café de l'horloge, 8 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;
- Boucherie agricole, 9 rue du Marché Forville (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;
- Maison Lerda, 10 rue du Marché Forville (droits de petite voirie, terrasse pour l'année 2026) ;

PROJET

- Picard, 11 rue du Marché Forville (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Compagnie Saumons, 12 rue du Marché Forville (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Val my bistrot, 13 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- Le Couloir, 13 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- L'amour du terroir, 14 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- Marché des pains, 14 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- L'apéro, 15 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- La Cannoise, 17 rue du Marché Forville (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2025 et 2026) ;

- Basic fit, 17 rue du Marché Forville (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Naturalia France, 19 rue du Marché Forville (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Chez Marcel, 2 rue des Halles (droits de petite voirie pour 2025 et 2026 et terrasse du 1er juin 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Bar la terrasse, 3 rue des Halles (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- La petite boutique, 5 rue des Halles (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Le fromager gourmet, 8 rue des Halles (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Grenache (cave à vins), 10 rue des Halles (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- Atelier Forville, 14 rue des Halles (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Meka Nova, 16 rue des Halles (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Astoux et Brun, 3 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Chapellerie Tessi, 4 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- La Tarte tropézienne, 5 rue Louis Blanc (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- Tart'ine, 6 rue Louis Blanc (droits de petite voirie et terrasse du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Abeille Assurance, 7 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Agence Alliance, 8 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Utopia Women, 9 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Cap Or Numismatique, 10 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

PROJET

- Utopia Nails, 11 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Utopia, 11 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Cave à vin¸ 12 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Agence Immo Cannissimo, 12 rue Louis Blanc (droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- La Calante, 12 rue Louis Blanc (terrasse sur stationnement et droits de petite voirie du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Poissonnerie Forville, 6 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- Le Bistrot gourmand, 10 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- Lucky You, 3 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026 et terrasse du 1er avril 2025 au 31 décembre 2026) ;

- Pharmacie du soleil, 7 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Istanbul grill, 9 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Fragonard, 11 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Technal, 12 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Monop', 8 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- L'Atelier beauté, 16 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Alazura, 17/19 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Clinique vétérinaire, 23 rue du docteur Gazagnaire (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Karactère, 25 rue du Docteur Gazagnaire (droits de petite voirie du 1er janvier 2024 à décembre 2026)

- Loka Bar Kitchen, 3 rue Gazagnaire/88 rue Meynadier (droits de petite voirie et terrasse côté Docteur Gazagnaire pour l'année 2026) ;

- La Piazza, 9 place Cornut Gentille (terrasse côté Gazagnaire pour l'année 2026) ;

- L'Atrium, 11 rue de la Miséricorde (droits de petite voirie et terrasse pour l'année 2026) ;

- Cave Gencel, 13 rue de la Miséricorde (droits de petite voirie pour l'année 2026 et terrasse du 1er mars 2025 à décembre 2026) ;

- Kiosque, rue de la Miséricorde, (redevance exploitant et redevance installateur Decaux pour l'année 2026) ;

- TW studio, 17 boulevard Victor Tuby (droits de petite voirie pour l'année 2026) ;

- Echo Fine Arts, 19 boulevard Victor Tuby (droits de petite voirie du 1er août 2024 à décembre 2026).

En outre, afin de soutenir les commerçants sédentaires dont l'activité est impactée par les travaux du marché Forville, la Ville de Cannes a décidé de mettre en place une Commission d'Indemnisation.

PROJET

Cette Commission sera chargée d'étudier les demandes d'indemnisation des commerçants qui estiment avoir rencontré des difficultés économiques sérieuses directement liées aux travaux et entrainant une perte substantielle de leur marge brute.

L'indemnisation des commerçants est conditionnée par l'existence d'un préjudice à la fois spécial et anormal résultant de manière directe et certaine de ces travaux publics, conformément à la jurisprudence en vigueur sur les dommages permanents de travaux publics.

Seront ainsi concernés par cette mesure tous les commerçants sédentaires situés dans les périmètres suivants, à proximité immédiate des travaux du marché Forville :

- rues du marché Forville (Sud et Nord) ;
- rue des Halles ;
- rue Louis Blanc ;
- rue Dr Pierre Gazagnaire ;
- rue de la Miséricorde ;
- rue Forville ;
- boulevard Victor Tuby.

La Commission sera présidée par un Préfet de région honoraire et médiateur agréé par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

Elle sera composée comme suit (en sus du Président) :

- quatre élus municipaux :
  - ✓ le Premier Adjoint, en charge de la performance municipale, de la coordination des services et de l'organisation municipale, de l'optimisation et de la performance budgétaires, du patrimoine communal, du protocole et de la police municipale ;
  - ✓ l'Adjoint en charge de la défense du commerce et de l'artisanat, des marchés, fêtes et animations, terrasses, ouvertures tardives et débits de boissons et, taxes et droits communaux ;
  - ✓ l'Adjoint en charge de l'exécution et du contrôle budgétaires, du contrôle juridique et des contentieux, de la lutte contre les gaspillages, des moyens généraux, de la commande publique et de l'optimisation des délégations de services publics ;
  - ✓ l'Adjointe en charge des équipements portuaires, des établissements balnéaires, des services maritimes, de la politique des quartiers et de la communication Subdéléguée en charge de l'exécution et du contrôle budgétaires ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes ;
- un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes ;
- un expert-comptable pour le calcul de l'indemnisation de chaque commerçant éligible.

Chaque commerçant devra fournir les documents suivants afin de pouvoir constituer son dossier :

- une présentation de l'entreprise (forme juridique, jours d'ouverture, produits commercialisés, effectifs, terrasse sur le domaine public, etc.) ;
- un extrait K-BIS ou extrait du RNE ;
- un titre de propriété (pour les propriétaires), ou copie du bail (pour les locataires) ;

PROJET

- un RIB ;
- le montant des pertes déclarées (minimum - 20% de la marge brute, par rapport à l'année 2023, année de référence) ;
- les bilans comptables détaillés et les liasses fiscales de l'année 2023 (étant précisé que si le commerçant n'était pas présent en 2023, il devra fournir les éléments comptables de son prédécesseur s'il s'agit de la reprise de la même activité) ;
- tout élément de preuve visant à démontrer l'existence d'un dommage direct, actuel, certain, anormal et spécial résultant des travaux publics du marché Forville (exemples : Photos, constats, accessibilité réduite du commerce, nuisances subies, mesures prises à raison des difficultés rencontrées, évolution du nombre de clients, etc.).

Seront éligibles à l'indemnisation les commerces justifiant d'une perte de 20% et plus de la marge brute par rapport à l'année 2023 (du 1er janvier au 31 décembre), année de référence.

L'indemnisation correspondra à 50% de la perte totale de la marge brute par rapport à cette année de référence.

Chaque dossier de demande d'indemnisation fera l'objet d'un rapport détaillé et d'un avis motivé émis par la Commission pour chaque commerçant.

Toute indemnisation prendra la forme d'un protocole transactionnel réglant définitivement toute demande indemnitaire résultant des dommages subis à raison des travaux publics du marché Forville.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'exonérer à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2026 les redevances relatives aux terrasses de consommation des commerçants installés dans la rue Louis Blanc et des droits de petites voirie ;

- d'exonérer totalement les redevances de terrasses et des droits de petite voirie pour les secteurs suivants : rue du marché Forville, rue des Halles, rue Louis blanc, rue du Docteur Gazagnaire, rue de la Miséricorde, Boulevard victor Tuby pour l'année 2026 ;

- d'exonérer les redevances d'occupation du domaine public à hauteur de 50% des commerçants non sédentaires, incluant les pêcheurs, du marché Forville et des allées de la Liberté du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026 ;

- d'exonérer les redevances d'occupation du domaine public du kiosque implanté rue de la Miséricorde pour l'année 2026 ;

- d'approuver les modalités d'indemnisation des commerces dont l'activité est impactée par les travaux du marché Forville ;

PROJET

- d'approuver la création d'une Commission d'Indemnisation chargée d'émettre un avis sur les demandes d'indemnisations des commerces sédentaires ;

- et d'approuver les critères d'indemnisations précités.

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
MAITRISE DE L'ESPACE PUBLIC

Ville de Cannes

51

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **SOUTIEN AUX COMMERCES - EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ETABLISSEMENTS IMPACTES PAR LES TRAVAUX SUR L'AVENUE MARECHAL JUIN**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **CHRISTIAN TARICCO**

PROJET

Depuis 2014, la municipalité s'est engagée, malgré les contraintes budgétaires, dans plusieurs projets d'embellissement et de rénovation, dans différents secteurs de la Ville.

Ces initiatives s'inscrivent dans une politique globale d'amélioration du cadre de vie des Cannois avec une priorité donnée au respect de l'authenticité de chaque lieu rénové.

Dans le cadre du projet de création du réseau de chaleur et préalablement aux travaux de GEMAPI programmés sur la rue Maréchal Juin à Cannes pour 2026, le Syndicat intercommunal du bassin cannois (SICASIL) procède actuellement à la réalisation de travaux depuis le mois de mars 2025.

Ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable permettront de sécuriser le réseau sur l'avenue Maréchal Juin avant les travaux pour les réseaux de chaleur réalisés par ENGIE au second semestre 2025.

Ces opérations induisent une circulation réduite sur une voie sur les tronçons concernés par l'emprise du chantier ainsi qu'une interdiction de stationnement de part et d'autre de l'avenue Maréchal Juin. Cette réalisation a donc pour effet une difficulté d'accès à certains commerces.

Dans ce contexte, quatre établissements, dont trois disposants d'une autorisation d'occupation du domaine public à usage de terrasse de consommation et/ou de restauration et d'extensions sont impactés dans l'exercice de leur activité ainsi qu'un commerce « boucherie » installant sur le domaine public une statue représentant une « vache ».

Dans une volonté d'aide et de soutien aux commerces, la municipalité, lors de travaux d'embellissement de l'espace public des secteurs de Cannes, accorde de manière systématique des exonérations de redevances aux établissements affectés par ces opérations de requalification, de rénovation et d'embellissement.

Il est donc proposé d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public à usage de terrasses et d'extensions ainsi que la statue représentant une « vache », du 1er mars au 31 octobre 2025, les quatre établissements suivants :

- le Californie, 65 avenue Maréchal Juin ;
- le Jockey Club, 69 avenue Maréchal Juin ;

- le Petit Séoul, 6 avenue Maréchal Juin ;
- le Boucher d'antan, 66 avenue Maréchal Juin.

Cette mesure permettra de préserver la trésorerie des établissements concernés par les travaux.

Pour la période du 1er mars au 31 octobre 2025, la perte de recettes pour la Mairie de Cannes est estimée à 6 900,88 €.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'exonérer de redevance relative à l'occupation du domaine public à usage de terrasses de consommation et/ou de restauration et d'extensions, les établissements cités dans la présente délibération et installés avenue du Maréchal Juin, pour la période du 1er mars au 31 octobre 2025 pour un montant total de 6 900,88 €.

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Ville de Cannes

52

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES PLUS DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANNES IS UP**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **CHRISTIAN TARICCO**

PROJET

Cannes Is Up est l'un des piliers de la French Tech Côte d'Azur. L'association, située 11 avenue Maurice Chevalier à Cannes la Bocca, présidée par Monsieur Grégory Biondo, a été créée en juin 2018.

Sa mission est de fédérer, structurer et accélérer les entreprises innovantes et créatives du territoire. Elle permet de créer et partager un réseau pour mettre en relation les adhérents avec de grands groupes et représenter les entrepreneurs cannois aux événements locaux.

Cela se traduit notamment par l'organisation d'une manifestation de référence pour la French Tech : « Déconnectez-vous, Détendez-vous, Amusez-vous » (D.D.A.) au Fort de l'île Sainte-Marguerite.

Le 5 septembre 2024, s'est ainsi tenue la 7ème édition du plus grand rassemblement de startups de la Côte d'Azur dans un lieu emblématique Cannois : le Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite.

- 1 500 participants

- 200 sociétés membres (avec 2/3 de sociétés du numérique et technologique et 1/3 d'écosystème : conseil, gestion, financement, juridique, etc.) ;

- des sociétés de toutes tailles : du grand groupe avec Amadeus, Thales et Orange, jusqu'à la startup naissante en lancement d'activité ;

- plus de 20 partenaires locaux comme Cannes Jeunesse, Cannes Volontaires, le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, le CJD Cannes, la JCE Cannes, ainsi que les associations féminines : Les Premières SUD, WHATO6 ; et de l'ESS comme Az'UP ;

- une dizaine de sponsors privés de toutes tailles, essentiellement des entreprises du bassin cannois, qui représentent 80% des financements de l'association ;

- une trentaine d'évènements et d'actions annuelles avec un taux de satisfaction de 98%.

Le bilan est positif, marquant l'implication de l'association et son utilité à l'attention des startups.

L'édition 2025 se tiendra le 4 septembre sur le Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite.

Compte tenu de l'intérêt local que revêt ce grand rassemblement autour de l'innovation et de l'entrepreneuriat, la Mairie décide de verser une subvention à l'Association d'un montant de 10 000 € affectée exclusivement à l'organisation de cet évènement D.D.A. sur l'île Sainte-Marguerite.

Le partenariat vise à participer au développement de l'attractivité et au rayonnement de la ville en organisant de nouveaux évènements, en accompagnement la croissance des entreprises du territoire via du mentorat et en mettant en exergue la dynamique entrepreneuriale au travers de la French Tech Côte d'Azur.

Ainsi, une convention de partenariat entre la Ville de Cannes et l'Association Cannes Is Up, qui fixe les obligations respectives de chacune des parties, d'une durée de six mois, doit être conclue.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser, au titre de l'exercice 2025, une subvention événementielle exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'Association Cannes Is Up ;

- d'approuver le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'Association Cannes Is Up ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;

- et de dire que la dépense sera inscrite au budget principal Ville, section de fonctionnement, nature 6574.

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Ville de Cannes

53

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES SOLIDAIRE, PLUS DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE - ACTION EN FAVEUR DU COMMERCE DE PROXIMITE - GRATUITE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES EXPOSANTS LORS DE LA BRADERIE D'AUTOMNE LES 17 ET 18 OCTOBRE 2025**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, EMPLOI, TOURISME, EVENEMENTIEL, INTERNATIONAL**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **CHRISTIAN TARICCO**

PROJET

La Mairie de Cannes s'attache à défendre les commerces de proximité, essentiels à la qualité de vie et à l'attractivité d'une ville.

Cannes, qui compte près de 3 000 commerces, est un haut lieu de shopping dans le département, en concurrence directe avec les centres commerciaux de périphérie, et les grandes villes de la région, ainsi que Monaco.

Afin de renforcer l'attractivité commerciale de la ville, la municipalité a engagé de nombreuses actions et notamment :

- des opérations d'amélioration de l'espace public : travaux de rénovation et d'embellissement des infrastructures, sécurisation de l'espace public, lutte sans relâche contre l'incivisme ;
- le classement, dès 2016, de Cannes la Bocca et du centre de Cannes en Zones Touristiques Internationales, qui offre la possibilité aux commerces de ces secteurs d'ouvrir jusqu'à minuit et tous les dimanches ;
- la reprise en régie de huit parkings en ouvrage, qui a permis de développer une offre de stationnement renforcée et concurrentielle (six heures de stationnement gratuit le week-end - trois heures le samedi et trois heures le dimanche -, une heure gratuite tous les jours, deux heures gratuites une fois par semaine et un tarif de 3 € pour le stationnement le samedi soir dès 19h jusqu'à 9h le dimanche matin) ;
- des animations commerciales de qualité ont été réalisées tout au long de l'année.

Dans cet objectif de soutien ouvert au commerce de proximité, conformément au projet de mandat du Maire, la municipalité a lancé, depuis 2020, une grande braderie dans les rues de Cannes.

Les cinq événements précédents ont rencontré un franc succès avec plus de 200 commerçants participants, principalement dans le centre-ville, et ont attiré une belle fréquentation.

La Mairie de Cannes a donc souhaité pérenniser cette opération commerciale, et a ainsi proposé une grande braderie, les vendredi 17 et samedi 18 octobre pour l'édition 2025.

A cette occasion, plusieurs animations seront organisées en partenariat avec les associations de commerçants :

- la piétonisation du centre-ville le samedi 18 octobre 2025 de 14h à 19h ;

- le déballage pendant les deux jours de la manifestation sur toutes les rues, avenues et boulevards de Cannes sur inscription préalable des commerces et sous réserve du respect d'un passage de 1,40 mètre pour la circulation des piétons ;

- la mise en place d'animations dans les différentes rues par une déambulation de danseuses et musiciens et une animation musicale en présence de la mascotte de Cannes, « Lero », au cœur de la rue d'Antibes.

Des vendeurs ambulants seront installés dans la rue d'Antibes et proposeront, notamment, des gaufres, des mochis et autres douceurs.

Afin d'accompagner cet événement, il est proposé d'accorder la gratuité d'occupation du domaine public aux commerçants à l'occasion de la grande braderie de 2025.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Développement économique, Numérique, Commerce, Artisanat, Emploi, Tourisme, Evènementiel, International a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder la mise à disposition à titre gratuit du domaine public sur les secteurs mentionnés dans la présente délibération pour les commerçants inscrits au préalable auprès de la Mairie et ayant fait une demande de déballage en bonne et due forme, à l'occasion de la grande braderie ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué à la défense du commerce et de l'artisanat, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION
FINANCES

54

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **POLITIQUE GLOBALE DE LA MOBILITE ET DU STATIONNEMENT - REVERSEMENT DU PRODUIT DU FORFAIT POST STATIONNEMENT POUR 2024 ET MISE EN PLACE DES NAVETTES - CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS (C.A.C.P.L.)**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MARIE POURREYRON**

PROJET

Forte de ses engagements, la municipalité entend poursuivre une politique volontariste en faveur de l'amélioration de la mobilité et du stationnement sur le territoire communal afin de faciliter les déplacements quotidiens des habitants et des visiteurs et de dynamiser l'activité commerciale de la ville.

Depuis le 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014, qui a instauré la dépénalisation du stationnement, la Commune assure la gestion du Forfait Post-Stationnement (F.P.S.), dont elle a fixé le montant à 20 €, par délibération n°11 en date du 15 décembre 2022, lequel s'est substitué à l'amende pénale du même montant sanctionnant le défaut de paiement du stationnement sur voirie, gérée auparavant par l'Etat.

L'optimisation de la gestion des places de stationnement disponibles sur la commune a permis de rendre plus attractif le stationnement de surface en centre-ville, de favoriser les temps de rotation des véhicules, donc de renforcer l'animation du centre-ville et de ses commerces, tout en préservant les équilibres budgétaires, donc les intérêts des contribuables.

Cette volonté de la municipalité a aussi trouvé sa traduction, le 1er mars 2019, dans la reprise de la gestion directe de huit parkings en ouvrage précédemment concédés à la société privée UNIPARC : Palais, Suquet Forville, Laubeuf, Ferrage Meynadier, Vauban, République, Lamy et Croisette. Des dispositions tarifaires très attractives ont été adoptées par le Conseil Municipal afin, notamment, de faciliter la vie des automobilistes en leur offrant la possibilité de se rendre en ville et d'y faire des courses rapides à moindre coût.

La loi MAPTAM susvisée prévoit que les communes ayant institué la redevance de stationnement sur leur territoire signent, chaque année, une convention avec l'établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.

Cette convention fixe les modalités de reversement éventuel d'une partie des recettes du forfait post-stationnement.

Dès 2019, la Ville a décidé d'affecter à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), une part du produit du F.P.S., au titre des frais de fonctionnement des

navettes déployées sur le territoire cannois pour le transport des usagers sur le littoral BoccaCabana durant la période estivale de juin à septembre, et le Suquet, tout au long de l'année.

A compter de 2020, la Ville de Cannes a sollicité le renforcement par la C.A.C.P.L. du service par la mise en place de navettes estivales dans le secteur du Moure Rouge.

En 2024, 79 198 trajets ont été assurés dans le cadre de ces différentes navettes.

Compte tenu du succès de ce mode de transport collectif, la Mairie de Cannes a souhaité reconduire le dispositif pour l'année 2025 et contribuer à son financement par le transfert d'une partie des recettes issues du F.P.S. à la Communauté d'agglomération, autorité organisatrice de la mobilité.

En conséquence, il est proposé de reverser la somme de 399 012,65 € H.T. à la C.A.C.P.L. correspondant aux coûts suivants :

- de l'exploitation de la navette estivale « BoccaCabana », du 5 juillet 2025 au 14 septembre 2025, pour un montant de 70 983,83 € H.T. ;
- de l'exploitation de la navette estivale « Moure Rouge », du 5 juillet 2025 au 14 septembre 2025, pour un montant de 97 549,33 € H.T. ;
- de l'exploitation de la navette du Suquet, tout au long de l'année, pour un montant de 230 479,49 € H.T..

Afin de valider cette répartition et de préciser les modalités de ce versement au titre de l'année 2025, la passation d'une convention entre la Ville de Cannes et la C.A.C.P.L. est nécessaire.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention relative au reversement d'une partie du produit du forfait post-stationnement pour l'exercice 2025, avec la C.A.C.P.L., dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- d'approuver les conventions avec la C.A.C.P.L. pour la prise en charge des coûts d'exploitation, d'une part de la navette « Moure Rouge », d'autre part de la navette « BoccaCabana », jointes à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à sa parfaite exécution ;
- et d'inscrire la dépense au budget de la Ville de Cannes, section fonctionnement, nature 703894.

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
MER ET LITTORAL

Ville de Cannes

55

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, MIEUX VALORISEE ET FIERE DE SES RACINES - ORGANISATION DES JOUTES PROVENÇALES DANS LA BAIE DE CANNES - MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DE DEUX POSTES D'AMARRAGE AU PORT CANTO A L'ASSOCIATION DES JOUTEURS LANCES CANNOISES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **24 MARS 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **ANA-PAULA MARTINS DE OLIVEIRA**

PROJET

Les joutes provençales, organisées dès 1910 à Cannes par les « *Targaïres Suquetans* », font partie intégrante de la culture et du patrimoine cannois.

La municipalité a à cœur de renouer avec cette tradition séculaire en rétablissant ces joutes, comme autrefois, dans le bassin du Vieux-Port, devant le quai Saint-Pierre.

A cette fin, elle souhaite accompagner l'Association des Jouteurs Lances Cannoises, présidée par Rochdi Ferchichi et domiciliée 15 avenue des Buissons Ardents, Résidence Sainte Jeanne bâtiment B à Cannes la Bocca, pour rétablir la pratique de cette activité sportive traditionnelle dans le bassin cannois.

L'Association proposera ainsi des séances d'initiation une fois par mois ainsi que des sessions d'entrainement hebdomadaires pour enfants et adultes dans le Vieux-Port de Cannes.

Seront également organisés par l'Association, devant le quai Saint-Pierre, des tournois de joutes provençales d'envergure tels que le Championnat du Var Côte d'Azur, la Coupe de France ou encore le Championnat de France.

Ces tournois de joutes provençales, très appréciés du grand public, participeront grandement à l'attractivité du Vieux-Port ainsi qu'à la mise en valeur des racines cannoises et à leur transmission aux jeunes générations.

Afin de permettre aux licenciés du Club d'accéder rapidement au Vieux-Port pour les sessions d'entrainement et les tournois qui s'y dérouleront, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition, à titre gratuit au regard du caractère d'intérêt général de l'activité, de deux postes d'amarrage au Port Canto pour stocker les navires de l'association des Jouteurs Lances Cannoises.

La valorisation de ces deux postes d'amarrage est de 9 489,20 € par an.

Cette mise à disposition sera faite pour une durée d'an an renouvelable, avec la possibilité pour la Commune d'y mettre un terme en cas de disparition de l'Association, du non-respect de ses obligations ou pour tout motif d'intérêt général.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 24 mars 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre à disposition de l'association des Jouteurs Lances Cannoises deux postes d'amarrage situés au Port Canto adaptés aux dimensions des navires dédiés à la pratique des joutes provençales ;
- d'exonérer l'association des Jouteurs Lances Cannoises du paiement des redevances liées à l'occupation de ces deux postes d'amarrage pour la durée de la mise à disposition ;
- d'approuver le projet de convention d'amarrage afférent joint à la présente délibération ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
MER ET LITTORAL

56

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES PLUS DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE - DYNAMISER LES PORTS COMMUNAUX - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DE LA STATION D'AVITAILLEMENT EN CARBURANT DES NAVIRES AU PORT CANTO - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU PROJET DE CONTRAT - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, MER ET PLAGES**
DU : **19 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **ANA-PAULA MARTINS DE OLIVEIRA**

PROJET

La municipalité mène, depuis plusieurs années, une politique de développement des ports cannois (cinq ports communaux, dont quatre gérés en régie), au service de l'attractivité du territoire, dans le respect et la protection du patrimoine local et de l'environnement.

Le Port Canto, premier port de plaisance d'initiative privée de la Côte d'Azur, situé sur la Pointe Croisette, a été construit en 1965. Sa concession a été initialement attribuée par l'Etat, avant que sa gestion ne soit transférée à la Commune de Cannes, qui en est devenue autorité concédante en 1984.

Depuis 2002, la Mairie a repris la gestion du port en régie. Elle a mené d'ambitieux travaux de requalification et d'embellissement des ouvrages et infrastructures au cours des dix dernières années.

A l'extrémité du quai Ouest se situe la station d'avitaillement des navires en carburant qui a été construite en 2017 dans le cadre de ces travaux de restructuration. Elle constitue un élément important de l'attractivité du Port Canto et la continuité du service public d'avitaillement, lequel était, depuis 2010, assuré au moyen d'une station mobile exploitée par un délégataire de service public.

Par une convention de délégation de service public (DSP) en date du 25 août 2016, la Mairie avait délégué la gestion et l'exploitation de cette station d'avitaillement en carburant pour une durée de neuf ans.

Le secteur de l'avitaillement en carburant, terrestre comme portuaire, est très concurrentiel et très exposé aux aléas du marché.

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant du régime de la déclaration, elle est soumise à un contrôle très strict et doit être maintenue en parfait état de fonctionnement.

La convention de DSP en cours prenant fin en septembre prochain, la Mairie a souhaité lancer une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence en application des règles du Code de la commande publique relatives aux contrats de concession, pour que puissent être

assurés, sans discontinuité, l'avitaillement des navires en carburant et l'entretien de la station du Port Canto.

A cet effet, la Mairie a publié un avis d'appel public à la concurrence, le 13 mars dernier, dans le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et, le 14 mars, dans le Moniteur des travaux publics et du bâtiment. Le dossier de consultation des entreprises dématérialisé était accessible pour les candidats sur le profil acheteur www.marchés-sécurisés.fr. La date limite de réception des dossiers de candidature et d'offre était fixée au 18 avril 2025.

Le futur contrat porte sur la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement en carburant des navires sur le Port Canto, sur l'entretien, la maintenance et toutes les réparations courantes permettant d'assurer le maintien en parfait état de fonctionnement des équipements de la station.

Les installations mises à la disposition du délégataire par la Mairie, nécessaires au fonctionnement du service public, sont composées, notamment, d'un local d'accueil de 33 mètres carrés, de deux cuves compartimentées de 30 mètres cubes chacune (l'une pour le gasoil, l'autre pour le sans-plomb), d'un volucompteur simple à débit de huit mètres cubes par heure et d'un double-volucompteur à débit de trois mètres cubes par heure pour la distribution de carburant en libre-service 24 heures sur 24, d'un dispositif d'alarme-incendie et d'extincteurs, régulièrement vérifiés et contrôlés par des entreprises agréées et certifiées.

Compte tenu de la nature d'affermage de la concession de service public portant sur la station d'avitaillement, la Mairie a fixé sa durée à cinq ans.

Les résultats d'exploitation du service proviennent substantiellement des recettes (tarifs) perçues auprès des usagers de la station d'avitaillement. L'équilibre économique de l'exploitation est étroitement lié aux volumes de carburant distribué. La marge brute à la pompe sera plafonnée aux termes du contrat de concession qui sera conclu.

En 2023, la station d'avitaillement du Port Canto a distribué environ 850 000 litres de carburant (64 % de gasoil et 36 % de sans-plomb) et le chiffre d'affaires s'élevait à environ 1 500 000 €.

Le délégataire versera un montant de redevances domaniales à la Mairie, avec une partie fixe annuelle égale à 24 000 € et une partie fonction du chiffre d'affaires, le taux de 1 % étant prévu dans le cahier des charges de la convention de DSP comme le minimum à proposer par les candidats.

Le délégataire assumera en conséquence la responsabilité du fonctionnement du service à ses risques et périls ainsi que de la gestion des équipements du service public qu'il exploite.

La durée du contrat de délégation de service est de cinq ans à compter du 9 septembre 2025.

Le règlement de la consultation détaillait les critères de sélection, pondérés de la façon suivante :

1. Qualité du projet d'exploitation et du service public de la station d'avitaillement - (Critère n°1 noté 45 points sur 100).

2. Qualité des mesures en matière de propreté, d'entretien, de protection de l'environnement et de sécurité des installations - (Critère n°2 noté 30 points sur 100).

PROJET

3. Redevance variable et cohérence des éléments financiers proposés - (Critère n°2 noté 25 points sur 100).

La pondération des critères est détaillée dans le rapport motivé sur le choix annexé à la présente délibération.

Le 22 avril 2025, la Commission des délégations de service public s'est réunie pour analyser les candidatures des trois candidats, lesquels ont tous été admis à présenter une offre.

Le 29 avril 2025, la Commission des délégations de service public, après analyse, a admis les trois offres à la phase de négociation.

[redacted]

La Mairie a mené les entretiens de négociation dans le respect du règlement de la consultation, de la plus stricte égalité entre les candidats et de la plus complète transparence.

Une réunion de négociation a été consacrée à chacun des candidats le 16 mai 2025. Les candidats ont été destinataires d'un compte rendu de leur entretien de négociation et ont pu améliorer leur offre jusqu'au 27 mai 2025.

Les offres ainsi améliorées ont fait l'objet d'un rapport dûment motivé, joint à la présente délibération, dont il en ressort les notes et le classement suivants :

[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]		[redacted]	[redacted]	**90**

Au terme de cette procédure de mise en concurrence, le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur le contrat et d'approuver le choix de l'offre de [redacted].

Sur le critère n°1 relatif à la qualité du projet d'exploitation et du service public de la station d'avitaillement :

[redacted]

[redacted]

PROJET

[redacted]

Le prochain opérateur s'engage, tout d'abord, à faire fonctionner la station d'avitaillement conformément au cahier des charges, soit tous les jours :

- du 16 septembre au 31 mars : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- du 1er avril au 14 juin : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 ;
- du 15 juin au 15 septembre : de 8h00 à 19h30.

[redacted]

De 6h00 à 20h00, la station d'avitaillement pourra également être utilisée en libre-service par les usagers, avec paiement à la pompe par carte bancaire.

Sur le critère n°2 relatif à la qualité des mesures en matière de propreté, d'entretien, de protection de l'environnement et de sécurité des installations :

[redacted]

Les trois sociétés s'engagent à maintenir la station d'avitaillement en parfait état d'entretien et de propreté. Elles ont démontré, à cette fin, leur capacité à mobiliser des moyens techniques et humains avancés sur toute la durée du contrat, notamment par l'appel à des entreprises spécialisées, le cas échant, pour des travaux ou prestations spécifiques de maintenance.

S'agissant des mesures en faveur de la protection de l'environnement, les offres ont été jugées satisfaisantes. Comme alternative au gasoil, des biocarburants peuvent être délivrés à quai, par camion-citerne, ainsi que par la station d'avitaillement du Port Canto. Les offres font état de la capacité des candidates à répondre à une augmentation de la demande de ces carburants moins émetteurs de gaz à effet de serre ; [redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Sur le critère n°3, relatif à la redevance variable et la cohérence des éléments financiers proposés :

PROJET

[redacted]

PROJET

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le contrat et le choix du délégataire, conformément à l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du C.G.C.T., tous les documents d'analyse sont transmis aux membres du Conseil Municipal quinze jours au moins avant sa délibération pour permettre leur examen.

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 14 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 et le rapport annexé sur le principe du recours à la gestion déléguée ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence et le dossier de consultation relatifs à la délégation de service public portant sur l'exploitation de la station d'avitaillement du Port Canto ;

Vu le compte rendu de la Commission de délégation de service public du 22 avril 2025 qui dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après l'examen de leurs garanties professionnelles et financières ;

Vu le compte rendu de la Commission de délégation de service public du 29 avril 2025 portant sur l'analyse des offres et présentant la liste des entreprises qu'elle a estimées devoir être admises à présenter une offre.

Vu le rapport motivé sur le choix du délégataire en date du 6 juin 2025 ;

Vu l'avis du Conseil portuaire des ports communaux en date du 17 juin 2025 ;

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Mer et Plages a été consultée le 19 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le choix de [redacted] en tant que délégataire de service public de la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement des navires en carburant du Port Canto ;

- d'approuver le rapport sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat de délégation de service public joint à la présente délibération ;

- d'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame l'Adjointe déléguée aux équipements portuaires, à signer avec [redacted] le contrat précité ainsi que tous les documents y afférent.

PROJET

SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION
HYGIENE - SANTE

57

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **VACCINATIONS PUBLIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JACQUES GAUTHIER**

PROJET

Jusqu'en 2005, les compétences en matière de vaccinations publiques étaient partagées entre les départements et les communes. La loi n°2004-806 du 9 août 2004, relative à la politique de Santé Publique, et la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, ont modifié les attributions de compétences.

Depuis le 1er janvier 2006, la vaccination relève des compétences de l'Etat. Toutefois, les collectivités territoriales peuvent exercer des activités de vaccinations dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat. Le Département des Alpes-Maritimes est chargé de l'organisation générale du service de la vaccination. En 2024, 276 vaccinations ont été effectuées. La Mairie de Cannes a perçu du Conseil Départemental 236,60 € en 2024 au titre des vaccinations effectuées en 2023.

La Commission permanente du Conseil Départemental, lors de sa séance du 14 mars 2025, a décidé le renouvellement de la convention avec la Mairie de Cannes pour l'année 2025.

Cette convention pour l'année 2025 reprend le contenu de la précédente signée le 27 janvier 2022, qui tient compte des territoires de santé de proximité.

Pour les personnes vaccinées résidant hors de la commune, mais domiciliées sur le territoire de santé, le Département fournira les doses de vaccins, et versera à la Commune une participation financière de 6,76 € l'acte (identique aux autres années).

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de partenariat relative aux vaccinations publiques conclue entre le Département des Alpes-Maritimes et la Ville de Cannes, jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Santé, à signer ladite convention ;

- et d'accepter le versement de la participation financière du Département sur le compte 7473 du budget communal.

PROJET

DIRECTION DU PROTOCOLE

58

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **ORGANISATION DE LA MANIFESTATION RELATIVE AU 81EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE CANNES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JACQUES GAUTHIER**

PROJET

A l'occasion du 81ème anniversaire de la Libération de Cannes, la Mairie programme plusieurs évènements qui rassemblent toutes les générations de Cannois.

Ces manifestations, auxquelles participe l'Association Cannes Groupe Véhicules Historiques, concernent l'ensemble des Cannois, dans tous les quartiers de Cannes.

L'Association Cannes Groupe Véhicules Historiques, dont le siège social est sis Villa les Pierres Blanches, 7 avenue Stephen Liégard à Cannes, représentée par son Président, Monsieur Alain Sauvan, a pour but de rassembler des collectionneurs et des personnes motivées par la reconstitution historique et l'uniformologie relatives aux principaux conflits (défilés et concentration de véhicules anciens).

Elle organisera un camp américain reconstitué en contre-allée du stade des Hespérides.

L'Association réalisera une exposition de véhicules militaires lourds et légers dès le matin du 23 août, le 24 et le 25 août ainsi qu'une bourse militaire avec échange et vente d'objets d'époque entre collectionneurs, en entrée libre.

La seconde action phare est la participation à la commémoration de la Libération de Cannes le 24 août avec, au programme :

- départ d'un défilé d'une vingtaine de véhicules pour Cannes la Bocca le matin, indépendamment du dépôt de gerbe afin que les véhicules puissent défiler dans les rues de Cannes pour arriver devant le monument aux Morts de l'Hôtel de Ville à 11h15 ;

- départ à partir de l'Hôtel de Ville des autorités de la Mairie et des bus en direction de la stèle Tonner et Bergia ;

- cérémonie au monument aux Morts de Cannes la Bocca ;

- cérémonie au monument aux Morts de Cannes.

Pour animer les rues de la ville, un défilé de véhicules militaires est prévu.

Le départ se fait du stade des Hespérides pour un défilé en direction du boulevard de la Croisette, retour par la rue d'Antibes et mise en place derrière le monument aux Morts pendant la cérémonie.

L'Association Cannes Groupe Véhicules Historiques participe également à un bal américain sur le thème des années 1940, dans le style Glen Miller jouant des airs célèbres de cette époque, qui se déroule au kiosque des Allées de la Liberté, le 24 août, afin de clôturer la manifestation.

L'ensemble des manifestations de la Libération de Cannes représente un coût annuel pour la Mairie de 25 000 € T.T.C..

Une subvention de fonctionnement de 13 400 € allouée à l'Association par la Ville, a été votée dans le cadre du budget primitif, lors du Conseil Municipal du 20 février 2025.

Il est ainsi proposé d'établir une convention de partenariat avec l'association organisatrice.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les mises à disposition, à titre gratuit, pour l'organisation du 81ème anniversaire de la Libération de Cannes, le 23 août pour le montage, les 24 et 25 août pour la manifestation et le 26 août pour le démontage, de la contre-allée du stade des Hespérides, du matériel et de l'accompagnement logistique, telles que mentionnées dans la présente délibération ;
- d'approuver le projet de la convention de partenariat avec l'Association Cannes Groupe Véhicules Historiques, joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou le Conseiller Municipal délégué aux anciens combattants, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document y afférent ;
- et de dire que les dépenses seront imputées sur le budget principal, section de fonctionnement, nature 65 748.

PROJET

CULTURE, MUSEE DU CINEMA ET FESTIVAL DE CANNES

59

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCIC ABBAYE DE LERINS RELATIVE A LA GESTION ET A LA PROMOTION DE LA CANDIDATURE DE SAINT-HONORAT, ILE MONASTIQUE DE L'ARCHIPEL DE LERINS A CANNES, AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MICHEL ARNAUD**

PROJET

La municipalité, dans l'objectif de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et spirituel communal, a initié, depuis 2015, la candidature de Saint-Honorat, île monastique de l'archipel de Lérins, à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'île Saint-Honorat est l'un des plus anciens sites monastiques d'Occident caractérisé par son insularité, et l'un des plus renommés par le rayonnement des nombreux saints et évêques qui en sont issus et le patrimoine littéraire qu'ils ont produit. C'est le seul monastère insulaire de l'époque tardo-antique resté en activité, à travers plusieurs refondations et un phénomène de sacralisation de son territoire qui font de cette île-monument un témoin exceptionnel et unique des grandes traditions du monachisme en Occident, de ses origines à nos jours.

L'abbaye témoigne aujourd'hui d'une triple tradition : celle d'Honorat, son fondateur, et du monachisme primitif en Occident, celle de la règle de Saint-Benoît et du monachisme bénédictin, qui ont marqué profondément l'architecture des bâtiments, et celle de la tradition cistercienne depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

La municipalité, dans l'intérêt commun de proposer l'inscription de l'île monastique Saint-Honorat au patrimoine mondial de l'UNESCO, souhaite formaliser la coopération étroite et durable entre les acteurs concernés à travers une convention de partenariat entre la Ville de Cannes et la CCIC Abbaye de Lérins.

Soucieuses de parvenir à une gestion durable du site et de ses environnements permettant de préserver ces valeurs pour les générations futures, et dans le respect de la législation internationale relative à la protection et à la gestion du patrimoine culturel et naturel, la Ville de Cannes et la CCIC Abbaye de Lérins proposent de définir les modalités de coopération en vue de la constitution et la soumission de la candidature de Saint-Honorat, île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Notamment, la Ville s'engage à assurer la coordination générale du projet de candidature et les relations avec les institutions compétentes, apporter un soutien technique et financier pour la constitution du dossier de candidature, associer l'Abbaye à toutes les démarches importantes relatives à l'évolution de la candidature, assurer la gestion responsable et durable du petit port situé au nord de l'île et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour

garantir la préservation des valeurs patrimoniales, environnementales et spirituelles de l'île Saint-Honorat.

En contrepartie, l'Abbaye s'engage à fournir à la Ville les éléments historiques, culturels et patrimoniaux nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature, assurer la gestion, la préservation et la valorisation du site conformément aux prescriptions de l'UNESCO et participer activement aux consultations et démarches importantes relatives à l'évolution de la candidature, ainsi qu'à des actions de communication et de promotion liées à celle-ci.

Un comité de pilotage, composé de représentants de la Ville et de l'Abbaye, sera créé pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions nécessaires à chaque étape intermédiaire du processus de candidature, notamment les expertises, évaluations et consultations préalables. Les modalités de fonctionnement de ce comité seront définies conjointement dans l'objectif de garantir une gestion durable et cohérente du site conformément aux exigences patrimoniales, environnementales et juridiques.

En outre, les parties conviennent de développer une stratégie de communication commune visant l'organisation et la coordination des auditions auprès du Comité français du patrimoine mondial, ainsi que de tout autre organisme compétent lié au projet. Cette stratégie devra être définie et mise en œuvre conjointement, dans le respect des valeurs patrimoniales, historiques et spirituelles de l'Abbaye.

Enfin, la Ville, en sa qualité de porteur du projet, prendra en charge l'intégralité des coûts liés à la préparation du dossier de candidature, aux actions de communication, ainsi qu'à toutes autres dépenses afférentes à la candidature de l'île Saint-Honorat au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec la CCIC Abbaye de Lérins relative à la gestion et à la promotion de la candidature de Saint-Honorat, île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes, dont le projet demeure annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat, les éventuels avenants, ainsi que tous actes à intervenir en exécution des présentes ;

- et d'autoriser le prélèvement des dépenses afférentes au budget principal sur la nature comptable 6042.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - RENOVATION, GESTION ET VALORISATION DU MEMORIAL HUGUENOT, SIS AU MUSEE DU MASQUE DE FER ET DU FORT ROYAL - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL HUGUENOT DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE (AMHIS) ET LA SOCIETE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS (SHPF)**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MICHEL ARNAUD**

PROJET

La Mairie de Cannes accorde une place privilégiée au devoir mémoriel, étroitement lié à la préservation du patrimoine culturel et historique de Cannes et de ses îles. A cet égard, elle reconnaît ainsi l'importance majeure du Mémorial Huguenot de l'île Sainte-Marguerite, fondé en 1950 pour commémorer l'emprisonnement de six pasteurs protestants au Fort Royal, après la révocation de l'Edit de Nantes (1685). Détenus au secret et traités avec la plus grande sévérité, cinq d'entre eux moururent en captivité. A travers cette histoire, et par son contenu didactique et sa dimension symbolique, le Mémorial Huguenot porte un message universel de tolérance et de solidarité envers les victimes d'oppression et de discrimination en raison de leur appartenance religieuse ou de leurs opinions, où qu'elles se trouvent dans le monde.

Placé dès l'origine sous la tutelle de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (SHPF), le Mémorial Huguenot a occupé successivement plusieurs cellules de l'ancienne prison d'Etat de Sainte-Marguerite, avec l'aval des autorités compétentes et notamment de la Ville de Cannes, d'abord locataire (1983 à 1995) puis propriétaire du site. Depuis 1985, le Mémorial Huguenot est pleinement intégré au musée du Masque de fer et du Fort Royal (anciennement musée de la Mer). La Ville de Cannes en assure la gestion courante : ouverture au public, conservation préventive des objets exposés, surveillance et entretien général.

L'association des Amis du Mémorial Huguenot de l'Ile Sainte-Marguerite (AMHIS) a été créée en 1999 afin d'assurer la promotion et le rayonnement du Mémorial Huguenot. L'AMHIS en a conçu le contenu actuel et y organise ponctuellement des visites guidées, ainsi que des rassemblements protestants à l'intérieur du fort.

Cette répartition des responsabilités et des missions – la gestion d'un côté, la mise en valeur de l'autre – n'a pas été formellement actée. Une clarification s'avère donc nécessaire, compte tenu du statut du musée (qui bénéficie de l'appellation « musée de France ») et de son « projet scientifique et culturel » (PSC) approuvé par le Conseil Municipal en 2020 et par la Direction régionale des affaires culturelles en 2023.

Par ailleurs, les nombreux objets, documents et œuvres d'art exposés dans le Mémorial Huguenot ont été *de facto* mis en dépôt au musée par leurs propriétaires, sans cadre juridique spécifique. Ces dépôts doivent donc être régularisés.

La rénovation prochaine du musée, programmée à partir de 2027 dans le cadre du schéma directeur du Fort Royal, prévoit le réaménagement complet du Mémorial Huguenot, dont la muséographie et la scénographie seront entièrement repensées. En particulier, le Mémorial Huguenot sera déplacé de la cellule n°6 (bâtiment A), qui lui est actuellement affectée, aux cellules n°1 et 2 (bâtiment B), qu'il occupait de 1951 à 1983.

A l'occasion de cette rénovation, la Ville a décidé de renforcer et de développer sa collaboration avec l'AMHIS et la SHPF, au moyen d'un partenariat conventionné.

Ce partenariat, instauré pour quatre ans à compter de la signature de la convention, poursuivra les objectifs suivants :

1. Créer une dynamique nouvelle autour du Mémorial Huguenot, considéré en tant que « lieu de mémoire » unique en France et composante à part entière du musée du Masque de fer et du Fort Royal. A cette fin, un Comité scientifique mixte sera constitué, sous l'égide de la Ville de Cannes, pour accompagner la rénovation du Mémorial Huguenot ;

   Axes envisagés :

   - concevoir un nouveau contenu muséal et un nouveau parcours de visite au sein du Mémorial Huguenot (en lien étroit avec le maître d'œuvre chargé de la rénovation du musée) ;
   - renouveler l'offre culturelle autour du Mémorial Huguenot : EAC, évènementiel, activités pour tous les publics ;
   - faire l'état des connaissances scientifiques et assurer leur diffusion, identifier les lacunes à combler.

2. Régulariser les dépôts (dans un délai de six mois après la signature de la convention de partenariat) ;
3. Instaurer une collaboration étroite et durable entre la Ville de Cannes, l'AMHIS et la SHPF en matière de gestion et de valorisation du Mémorial Huguenot.

   Axes envisagés :

   - mutualiser les archives et les ressources documentaires ;
   - initier des projets scientifiques communs : recherches historiques, publications, colloque, notamment ;
   - faciliter l'accès au Mémorial Huguenot pour les membres des conseils d'administration de l'AMHIS et de la SHPF et les participants aux rassemblements et activités culturels organisés ponctuellement par l'AMHIS et/ou de la SHPF, en instituant des régimes de gratuité spécifiques ;
   - intégrer l'AMHIS au Comité insulaire de l'île Sainte-Marguerite, en tant qu'acteur local.
     L'AMHIS désignera ainsi un référent permanent sous l'autorité du responsable du musée.

4. Renforcer la présence du Mémorial Huguenot au sein du « Réseau des musées français du protestantisme », qui rassemble une vingtaine de musées et de sites mémoriels ;

PROJET

5. Développer les contacts à l'étranger, avec diverses institutions patrimoniales, universités et sociétés savantes de premier plan, telles que le Musée international de la Réforme à Genève, le Huguenot Museum à Rochester (Royaume-Uni), le Musée Huguenot Allemand à Bad Karlshafen (Allemagne) et le Huguenot Memorial Museum à Franschhoek (Afrique du Sud).

La convention annexée à la présente délibération, à intervenir entre la Ville et les deux associations précitées, fixe les modalités et les conditions de ce partenariat.

Cette convention sera signée en présence du public le dimanche 21 septembre 2025, lors des Journées européennes du patrimoine et à l'occasion d'un évènement commémoratif, organisé par le la Ville et l'AMHIS, qui marquera le 300e anniversaire de la mort de Matthieu de Malzac, dernier pasteur décédé au Fort Royal, après 33 ans de captivité.

La convention de partenariat tripartite ne prévoit aucune mise à disposition de locaux ni subvention.

Toutefois, la gratuité d'accès au Fort Royal et à son musée, pendant les heures normales d'ouverture au public, sera accordée :

- toute l'année, aux membres des conseils d'administration de l'AMHIS et de la SHPF, dont la liste nominative sera communiquée à la direction de la Culture de la Ville de Cannes et mise à jour si nécessaire ;
- à l'occasion des rassemblements protestants (au maximum deux fois par an) et lors des activités culturelles (ex. visites guidées) organisées ponctuellement par l'AMHIS et/ou la SHPF, aux participants à ces évènements et activités, dont la liste nominative sera communiquée à la direction de la Culture de la Ville de Cannes en temps utile.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation du Mémorial Huguenot, et dès la phase d'élaboration du programme muséographique, le Comité scientifique se réunira au Fort Royal au maximum trois fois par an, lors de séances de travail. La Ville de Cannes prendra alors à sa charge les frais de transport maritime des membres du Comité scientifique (et d'éventuels experts associés), estimés à 200 € T.T.C. par an, soit 600 € T.T.C. au total sur une période de trois ans (2026-2028).

De manière générale, les projets découlant strictement des missions du musée du Masque de fer et du Fort Royal seront à la charge de la Ville de Cannes, tandis que toute action menée unilatéralement (ou conjointement) par les deux partenaires sera à leur charge. Au cas où un projet non muséal serait porté conjointement par la Ville de Cannes et au moins l'un de ses partenaires, les dépenses afférentes pourraient faire l'objet d'une prise en charge partagée, négociée au cas par cas.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de partenariat tripartite, annexée à la présente délibération, avec l'AMHIS et la SHPF ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre, notamment en matière de création de

PROJET

gratuités dans la grille tarifaire et de régularisation des dépôts, chaque dépôt devant faire l'objet d'une convention spécifique, y compris les éventuels avenants ;

- et d'approuver les dépenses liées aux frais de transport maritime du Comité scientifique, estimées à 200 € T.T.C. par an sur une période de trois ans (2026-2028), soit 600 € T.T.C. au total, inscrites au budget Ville, section fonctionnement, nature comptable 6247.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - CONVENTION DE MECENAT AVEC LE CARLTON DANUBE CANNES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MICHEL ARNAUD**

PROJET

La municipalité agit pour moderniser les équipements et le domaine publics, et proposer une offre culturelle, sportive ou d'éducation de qualité, tout en veillant à préserver les contribuables cannois.

De ce fait, pour concilier ces exigences, outre les baisses de dépenses de fonctionnement, la Mairie de Cannes a innové avec la création de la Fondation Cannes et du Fonds de Dotation Cannes, ainsi que la mise en œuvre de mécénats pour accompagner financièrement la collectivité dans ses projets.

En outre, la Ville de Cannes, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectif de développer une politique culturelle ambitieuse autour de l'art contemporain. La requalification de la Malmaison sur les trois étages du bâtiment s'inscrit dans cette démarche. Etant d'abord une villa annexe accompagnant le Grand Hôtel dès sa construction en 1863 par l'architecte Blond, le bâtiment est remplacé en 1901 par une villa plus grande qui abrite à partir de 1902 l'Union-Club de Cannes, ou Cercle des Golfeurs, créée par le grand-duc Michel de Russie. Elle prend le nom de la Malmaison en 1929. La Malmaison est un bâtiment inscrit à l'inventaire communal des bâtiments remarquables, et compris dans le périmètre de protection de l'hôtel Carlton (monument historique). Aujourd'hui véritable centre d'art, la Malmaison est dédiée à des expositions temporaires, ce qui contribue au dynamisme et à l'essor artistiques de la Ville.

Aujourd'hui, le Carlton Cannes, représenté par la société Carlton Danube Cannes, propose de contribuer à la politique culturelle développée sur le territoire en versant à la Ville de Cannes une somme de 5 000 € pour soutenir les actions du Pôle Art Contemporain de Cannes, service municipal œuvrant à la promotion de l'art moderne et contemporain, en particulier dans le cadre de l'exposition de l'artiste Jean-Michel Othoniel, « Poussière d'étoiles ».

Dans une logique de partenariat, la Ville de Cannes procèdera à la mise en place du logo du Carlton Danube Cannes sur le mur de remerciement de l'exposition « Poussière d'étoiles » de l'artiste Jean-Michel Othoniel (valorisation estimée à 300 €) et à la mise à disposition de 107 entrées gratuites au Pôle d'art contemporain La Malmaison valables jusqu'au 31 décembre 2025 (valorisation estimée à 6,50 € l'unité, soit un total de 695,50 €).

Ces actions ne pourront dépasser 20 % de la valeur totale du mécénat, soit la somme de 1 000 €.

Afin de formaliser ce mécénat et partenariat, il convient pour la Ville de Cannes de conclure une convention avec la société Carlton Danube Cannes, qui traduira l'ensemble des engagements pris par les parties contractantes.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le principe du versement à la Ville de Cannes par la société Carlton Danube Cannes d'une somme de 5 000 € en soutien à la politique culturelle développée sur le territoire ;

- d'autoriser la mise en place du logo du Carlton Danube Cannes sur le mur de remerciement de l'exposition « Poussière d'étoiles » de l'artiste Jean-Michel Othoniel (valorisation estimée à 300 €) et la mise à disposition de 107 entrées gratuites au Pôle d'art contemporain La Malmaison valables jusqu'au 31 décembre 2025 (valorisation estimée à 6,50 € l'unité, soit un total de 695,50 €) ;

- d'approuver le projet de convention de mécénat, joint en annexe de la présente délibération, avec la société Carlton Danube Cannes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;

- et d'autoriser la perception des recettes par la Mairie sur la nature comptable 10251.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA FRAYERE**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MICHEL ARNAUD**

PROJET

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle (EAC) en faveur des enfants et des adolescents, la Ville de Cannes s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans la réalisation d'un projet d'éducation artistique autour de différents projets.

Ainsi, dès l'année scolaire 2009-2010, la Ville de Cannes, en partenariat avec l'inspection d'académie des Alpes-Maritimes, a procédé à la création d'une Classe à Horaires Aménagés Musicale (C.H.A.M.) à l'école élémentaire de La Frayère.

Cette C.H.A.M. représente une transposition des cours du conservatoire durant le temps scolaire directement dans les locaux de l'établissement scolaire, puisqu'au même titre que les élèves inscrits au conservatoire de Cannes, les enfants participant à cette C.H.A.M. bénéficient de 30 minutes de cours d'instrument, une heure de cours de Formation Musicale (à laquelle est intégré le chant choral) et une heure d'orchestre.

L'école élémentaire de La Frayère a été choisie en son temps en raison de son classement en zone d'éducation prioritaire mais également au regard de la forte motivation de l'équipe pédagogique en place et de l'existence d'un orchestre depuis octobre 2005.

Cette implantation présente de nombreux intérêts :

- progrès individuels dans les résultats scolaires dus à l'épanouissement de l'élève dans la pratique musicale et aux apports méthodologiques musicaux en termes de rigueur et de concentration ;
- prolongation de l'apprentissage musical vers une pratique amateur, voire professionnelle ;
- rayonnement positif de la C.H.A.M. sur les autres classes de l'établissement avec une sensibilisation à la musique par les élèves musiciens.

Le déroulement de la C.H.A.M. est encadré par différents textes de l'Education Nationale, notamment la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 et l'arrêté du 22 juin 2006 fixant le programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales, qui précisent les contenus à enseigner, les objectifs de formation à atteindre et les compétences que ces classes visent à développer chez les élèves avec comme objectifs :

- élargir les possibilités d'expression et de communication ;
- affiner les capacités auditives et analytiques ;
- construire une culture artistique ouverte sur le monde ;
- développer le sens critique et esthétique.

Actuellement 33 élèves sont répartis sur l'ensemble des classes de chaque niveau scolaire du CE2 au CM2.

L'équipe de la C.H.A.M. comprend les enseignants du conservatoire suivants :

- Clarinette : Laurence Tavares ;
- Cor : Benoît Collet ;
- Flûte : Florent Bontron ;
- Trombone : Marc Joaniquet Ruiz ;
- Trompette, orchestre : Frédéric Borri ;
- Formation musicale : Agnès Daumas.

Par délibération du 12 septembre 2011, et compte tenu de la diversité des situations locales et de l'hétérogénéité des populations scolaires concernées, la Ville a décidé d'accorder la gratuité aux élèves des classes à horaires aménagés en exonérant leurs familles des frais d'inscription et de cotisation annuelle, seule restant à la charge des familles l'acquisition ou la location d'un instrument.

Cette volonté s'inscrivait dans un souci de favoriser la mixité sociale et la valorisation des classes primaires de l'Ecole la Frayère.

Pour la rentrée 2024, l'inspection d'académie de Nice a souhaité procéder à une mise à jour de la convention en vigueur depuis 2009 notamment en matière de répartition des horaires et de contenu des enseignements.

Ainsi, le nombre d'heures consacré pour chaque domaine d'enseignement n'est désormais plus strictement d'une heure mais sur une amplitude horaire plus variable. Surtout, l'approche pédagogique est davantage tournée sur la pratique en groupe avec une volonté de rapprocher cet enseignement de celui des « orchestres à l'école », si bien que le cours individuel doit être remplacé par une « formation instrumentale en groupe restreint », ce qui s'inscrit dans le sens des derniers textes adoptés en matière d'enseignement artistique.

Cette mise à jour s'est concrétisée par le vote de la délibération n°39 au Conseil Municipal du 20 février 2025 et la signature d'une nouvelle convention avec l'académie de Nice.

La délibération précitée a eu également pour objet d'exonérer de paiement de la location de l'instrument les familles des élèves inscrits en C.H.A.M. et de rendre entièrement gratuite l'inscription en C.H.A.M. avec pour objectif d'ôter toute barrière matérielle au suivi de cet enseignement durant les premières années d'apprentissage.

Cette mesure entrera en vigueur dès la rentrée 2025.

L'évolution permise par la nouvelle convention relative à la C.H.A.M. n'était cependant qu'une étape avant de terminer de manière définitive la mutation de la C.H.A.M. de la Frayère pour

PROJET

que celle-ci soit entièrement conforme au modèle national préconisé par le ministère de l'Education Nationale.

Ainsi, jusqu'à présent les élèves ne débutaient leur cursus qu'à partir du CE2 jusqu'en CM2 alors que toutes les CHAM en France recrutent les élèves dès la classe de CE1.

Afin de se conformer à ce modèle permettant d'intégrer des enfants plus jeunes, dès le CE1, qui pourront ainsi bénéficier du dispositif durant quatre ans au lieu de trois auparavant, il est proposé de signer une nouvelle convention avec l'Inspection Académique de Nice pour les trois prochaines années scolaires.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention relative à l'organisation et au fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés Musicales à l'école élémentaire de La Frayère, annexée à la présente délibération ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Culture, à signer ladite convention, ainsi que tous actes à intervenir en exécution des présentes.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES DE FRANCE (A.L.F.) POUR L'ADHESION 2025**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MICHEL ARNAUD**

PROJET

La municipalité a fait le choix de placer la culture au cœur de sa politique en faveur de l'attractivité de Cannes et de la qualité de vie de ses habitants.

Organisées en réseau, les médiathèques et bibliothèques de Cannes proposent une offre culturelle importante et s'efforcent de promouvoir le développement de la lecture.

Dans le cadre du développement des actions autour du jeu proposées au sein du réseau (jeux de société, jeux vidéo, notamment), la municipalité souhaite renforcer son expertise professionnelle et s'inscrire dans une dynamique nationale d'échange et de réflexion. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des adhésions actuelles à des réseaux professionnels reconnus tels que l'ABF (Association des Bibliothécaires de France) ou le réseau CAREL (Coopération pour l'Accès aux Ressources Numériques en Bibliothèques).

A ce titre, la commune souhaite adhérer à l'Association des Ludothèques de France (A.L.F.), pour un montant de 50 € par an afin de bénéficier de formations et d'accompagnements dédiés à la création et à la gestion d'un service de ludothèque intégré en médiathèque, d'accéder à un réseau d'experts du jeu en bibliothèque, de participer à des journées professionnelles et des rencontres nationales mais également d'appuyer la structuration d'une offre de médiation ludique à destination de tous les publics.

Cette proposition d'adhésion est également directement liée à l'ouverture prochaine, en 2026, de la nouvelle médiathèque de la Frayère, nouvel équipement culturel structurant pour le quartier de la Frayère, qui comprendra une ludothèque intégrée. Cette adhésion contribuera ainsi à l'accompagnement du projet et à la mise en œuvre d'actions culturelles innovantes à destination des familles et des jeunes publics.

L'adhésion à cette association pourra être renouvelée annuellement par simple décision du Maire ou de son représentant.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'adhésion du réseau des médiathèques de la Ville de Cannes à l'Association des Ludothèques de France (A.L.F.) pour l'année 2025.
- d'autoriser le prélèvement annuel de 50 € pour l'association A.L.F. pour l'année 2025, sur la nature 6281 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes à intervenir en exécution des présentes.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES EN 2025**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **12 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **JEAN-MICHEL ARNAUD**

PROJET

La municipalité décide de soutenir l'activité de diverses associations à vocation culturelle par le versement de subventions de fonctionnement, subventions d'investissement ou subventions affectées à l'organisation de manifestations ou de projets.

Ces différentes associations participent par leur action à la vie culturelle cannoise et contribuent à la mise en cohérence de leur action avec la politique de la Ville.

C'est le cas de l'Association Les Amis de l'Orgue de Cannes, dont le siège social est sis Eglise Notre-Dame de Bon Voyage, 1 rue Notre Dame à Cannes, représentée par son Président Monsieur Stéphan Nicolay, qui a pour objet social de promouvoir, initier, faire mieux connaître dans la région cannoise les orgues de Cannes et permettre leur restauration.

Dans le cadre de ses activités, l'Association organise plusieurs concerts et manifestations offertes gratuitement au public cannois tout au long de l'année 2025, notamment à l'Eglise Notre-Dame de Bon Voyage. Parmi ces manifestations culturelles, les Cannois peuvent apprécier, chaque dimanche après-midi en dehors des offices religieux, « l'heure d'orgue du dimanche », ou encore découvrir, lors de la fête de la musique, l'évènement « Grands orgues portes ouvertes » avec un accès libre à l'instrument et à ses claviers.

Compte tenu de l'intérêt public local que présentent ces manifestations organisées par l'Association Les Amis de l'Orgue de Cannes, la Ville de Cannes a décidé de lui apporter une aide de 10 000 € en 2025, identique à 2024.

Dès lors, une convention de partenariat d'une durée d'un an est proposée avec l'Association Les Amis de l'Orgue de Cannes aux fins de fixer les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

L'Association Cannes Université, sise Pôle Culturel Cannes République, 10 avenue de Vallauris à Cannes, représentée par son Président Monsieur Emmanuel Voisin-Moncho, a pour objectif d'organiser, de coordonner et d'animer sous forme de cours, d'ateliers de recherche, de sorties, de conférences et d'animations toutes initiatives et toutes actions tendant à accroître le savoir et les connaissances des Cannois en priorité, afin de faciliter l'intégration des isolés dans le tissu associatif, l'insertion sociale, la lutte contre l'exclusion et la promotion professionnelle.

Depuis 2021, l'Association Cannes Université organise les Rencontres débats dans le cadre des Rencontres de Cannes et propose un programme d'envergure, accessible au plus grand nombre. Compte tenu des éditions précédentes très satisfaisantes, lors desquelles le public a pu apprécier des interventions de grande qualité ainsi que l'intérêt de la programmation prévisionnelle présentée par Cannes Université pour l'édition 2025, la municipalité a décidé de reconduire le soutien 2024 de 23 000 € pour 2025.

Le public et les adhérents de Cannes Université seront conviés les 28 et 29 novembre 2025, à l'Espace Miramar, pour des conférences, tables rondes et échanges qui auront pour thème « L'Engagement ».

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association pour la Ville de Cannes, la municipalité décide de lui accorder la mise à disposition gratuite de l'Espace Miramar et des frais techniques pour la manifestation susmentionnée. Le montant de la location journalière selon la grille tarifaire en vigueur est de 416 € pour l'Espace Miramar pour une association cannoise. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien, par service de 4h. En outre, une convention de partenariat d'une durée d'un an est proposée avec l'Association Cannes Université aux fins de fixer les droits et obligations réciproques de chacune des parties dans le cadre de l'attribution d'une subvention affectée à la manifestation « Les Rencontres Débats ».

L'Association A.C.I.D. (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion), dont le siège social est sis 14 rue Alexandre Parodi, 75010 Paris, représentée par ses Co-Présidents, Madame Laure Vermeersch et Monsieur Diego Governatori, a pour objet social d'assurer, en France et à l'étranger, la promotion du film indépendant, de trouver et promouvoir tous les moyens d'assurer la diffusion et la création sur tout support de ces films.

Dans un marché cinématographique où les 10 premiers films occupent chaque semaine 93% des écrans, les cinéastes de l'A.C.I.D. soutiennent et accompagnent chaque année une vingtaine de longs métrages réalisés par des cinéastes, français ou internationaux. Choisir ces films, c'est se poser la question du renouvellement et de la pluralité des regards en donnant de la visibilité à des œuvres insuffisamment diffusées, et en proposant une alternative à l'hyper concentration et au regard unique.

L'A.C.I.D. a sa propre programmation au Festival de Cannes depuis 1993. Elle y présente des longs métrages programmés par une quinzaine de cinéastes de l'Association parmi plusieurs centaines de films en provenance du monde entier.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente le programme proposé par l'Association A.C.I.D. pendant le Festival de Cannes, la municipalité a décidé de lui apporter une aide de 5 000 € en 2025, identique à 2024.

Dès lors, une convention de partenariat d'une durée d'un an est proposée avec l'Association A.C.I.D. aux fins de fixer les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

L'Association Okaou, dont le siège social est sis 15 avenue Francis Tonner, 06150 Cannes la Bocca, représentée par sa Présidente, Madame Flavie Darchen, a pour objet social d'organiser des événements culturels ou des ateliers d'initiation au cinéma d'animation pour promouvoir le cinéma et l'animation auprès du public. L'ensemble des activités organisées par l'association relève d'un caractère culturel et/ou pédagogique.

PROJET

Depuis 2023, l'association participe au dispositif des Rencontres de Cannes en organisant le Festival Meet Ze Artists lors des Rencontres animées à l'Espace Miramar. Elle est également une brique pour consolider le projet global de la Ville dédié à l'image et au cinéma avec la labellisation « Unesco ville créative du cinéma » et s'inscrit dans la démarche « Cannes on Air » visant à développer la filière audiovisuelle à Cannes.

L'association s'engage, dans le cadre de l'édition 2025 des Rencontres de Cannes, à mettre en œuvre l'événement international Meet Ze Artists, dédié au cinéma et à l'animation, ouvert aux professionnels, aux étudiants, au jeune public et aux curieux. Il se déroulera du 7 au 9 décembre 2025 à l'Espace Miramar.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente le festival Meet Ze Artist proposé par l'Association Okaou dans le cadre des Rencontres de Cannes, la municipalité décide de lui apporter une aide de 40 000 € en 2025 sous réserve des justificatifs produits, identique à 2024, et de lui accorder la mise à disposition gratuite de l'Espace Miramar et des frais techniques pour la manifestation susmentionnée. Le montant de la location journalière selon la grille tarifaire en vigueur est de 416 € pour l'Espace Miramar pour une association cannoise, soit 2 080 € pour cinq jours incluant un jour de montage et un jour de démontage. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien, par service de 4h.

Dès lors, une convention de partenariat d'une durée d'un an est proposée avec l'Association Okaou aux fins de fixer les droits et obligations réciproques de chacune des parties dans le cadre de l'attribution d'une subvention affectée à la manifestation Meet Ze Artist.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 12 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de consentir, aux dates mentionnées dans la présente délibération, à la prise en charge des frais techniques et la mise à disposition de l'Espace Miramar à l'Association Cannes Université pour l'organisation des Rencontres de Cannes Débats 2025 et à l'association Okaou pour l'organisation du festival Meet Ze Artist 2025 ;

- d'approuver les projets de convention de partenariat annexés à la présente délibération avec les Associations Les Amis de l'Orgue de Cannes, Cannes Université, A.C.I.D. et Okaou pour l'organisation des manifestations culturelles 2025 susmentionnées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions de partenariat, les éventuels avenants, ainsi que tous actes à intervenir en exécution des présentes ;

PROJET

- et d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € affectée à la programmation de concerts d'orgue allouée à l'Association des Amis de l'Orgue, une subvention de 23 000 € affectée au projet les Rencontres de Cannes Débats 2025 allouée à l'Association Cannes Université, une subvention de 5 000 € affectée aux projets proposés par l'A.C.I.D. lors du Festival de Cannes 2025 allouée à ladite association, une subvention d'un montant de 40 000 € affectée à la manifestation Meet Ze Artist allouée à l'Association Okaou, à imputer sur le budget principal de la Ville, nature 65748.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **CANNES, VILLE DE CULTURE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ET EXONERATION DES FRAIS TECHNIQUES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **26 MAI 2025**
COMMISSION : **EDUCATION, PETITE ENFANCE, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, BIEN-ETRE, CULTURE, ANCIENS COMBATTANTS, SANTE, SOLIDARITE**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **LAURENCE PEIRANO**

PROJET

Le tissu associatif local, et particulièrement les associations culturelles présentes à Cannes, propose un ensemble d'actions majeures à destination du public cannois. L'engagement de l'ensemble de ces acteurs pour développer l'attractivité de la ville, sa diversité culturelle, son éducation artistique tout en faisant émerger et découvrir de nouveaux talents, permet d'enrichir l'offre culturelle à Cannes.

L'association Le Grand Orient de France, dont le siège social est sis 16 rue Cadet, 75009 Paris, représentée par son Président, Monsieur Nicolas Penin, a pour objet social de défendre l'idéal républicain, en particulier les valeurs de la démocratie, la laïcité, la solidarité, la dignité humaine.

L'association organise chaque année une journée consacrée à Jean Zay pour commémorer sa mémoire et perpétuer ses idéaux humanistes et républicains. En 2025, elle souhaite mettre en lumière l'apport de Jean Zay à la politique culturelle de l'Etat sous le Front populaire et saluer la création d'un grand festival du cinéma, le 5 juillet prochain.

L'association sollicite la municipalité pour bénéficier de la mise à disposition à titre gratuit (techniciens compris) du Théâtre Alexandre III le vendredi 4 juillet 2025 pour le montage du spectacle et le samedi 5 juillet 2025.

Cette journée aura pour thème fédérateur « la culture, l'autre politique émancipatrice de formation des citoyens » et se décomposera en deux temps au cours d'une même après-midi :

- 14h30, la présentation de la pièce de théâtre « Jean Zay, l'homme complet » réalisée par Michel Cochet ;
- 17h une conférence publique avec Olivier Loubes, historien et professeur d'histoire.

L'entrée à la manifestation sera gratuite.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location du Théâtre Alexandre III est évalué à la somme journalière de 439 € pour une association non cannoise, soit 878 € pour les deux jours. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

L'association Cannes en Héritage, dont le siège social est sis 34 avenue Maréchal Juin à Cannes, représentée par sa Présidente, Madame Claude Nicole Martinot, a pour objet social de regrouper les personnes qui ont un lien privilégié avec Cannes dans l'idée de préserver et transmettre les valeurs, les us et coutumes de la région cannoise, étudier son histoire et sa langue ; aider à la transmission de ses traditions, notamment auprès des jeunes générations ; participer à toutes les fêtes traditionnelles de la région ; veiller au bien-être des cannois et au respect de l'environnement de Cannes, dans l'intérêt tant de ses habitants que celui des futures générations ; organiser des échanges les plus divers, entre l'association et celles similaires ; organiser des activités et manifestations se rapportant à l'objet ci-dessus.

L'association est fortement impliquée sur le territoire cannois où elle organise de nombreux évènements dont la manifestation « Le Mythe de l'homme au masque de fer » en juillet 2024 ainsi que la présentation de la pièce de Marcel Pagnol en février 2025 à la salle Miramar.

En 2025, le centenaire de la mort de Camille Flammarion (1842-1925), astronome, écrivain et vulgarisateur scientifique français, impose une réflexion sur la période située entre la Restauration et le Second Empire, période qui a vu la naissance d'une centaine de sociétés savantes, dont la Société Scientifique et Littéraire, « la plus ancienne de notre territoire ». Cet événement, soutenu par la Ville de Cannes, Valberg et le Département des Alpes- Maritimes, réunit des acteurs culturels et scientifiques.

La Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse et Cannes en Héritage, représentées par leur présidente Claude Nicole Martinot, associent les associations et les institutions des Alpes-Maritimes, pour fédérer et célébrer cet évènement national en 2025.

L'association Cannes en Héritage sollicite la municipalité pour bénéficier de la mise à disposition à titre gratuit (techniciens compris) de la salle Miramar le samedi 6 septembre 2025 pour une journée commémorative ainsi articulée :

- une exposition éphémère avec différents partenaires dont la Société d'Astronomie de Cannes ;
- trois conférences données par Monsieur Marro, Monsieur Biette et Monsieur Dawidowicz à 10h, 14h30 et 16h ;
- un concert de Camille Saint Saens et Cameron Crozman à 20h30.

L'entrée sera payante, environ 10 €, le prix reste à déterminer par l'Association.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location de la salle Miramar est évalué à la somme journalière de 416 € pour une association cannoise. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

L'association Les Virtuoses, dont le siège social est sis 28 rue de Mimont à Cannes, représentée par sa Présidente, Madame Vanina Aronica, a pour objet social de stimuler et promouvoir la culture, les arts, les spectacles, les talents, au travers de différentes activités culturelles, et aussi soutenir différentes œuvres caritatives et humanitaires.

Depuis 2018 et jusqu'en 2020, l'Association organisait The Golden Voice Music Awards, concours de chant international sur présélection qui se déroulait à la salle Gilbert Fort en collaboration avec le directeur de casting de « The Voice » de la chaine TF1, Monsieur Bruno Berberes, à titre payant.

PROJET

En 2024, toujours à titre gratuit, les Golden Voices se sont déroulées le samedi 20 avril 2024 à l'espace Miramar.

Cette année encore, l'Association a souhaité renouveler l'organisation de The Golden Voice Music Awards à la salle Miramar avec le concert des champions et la remise des prix le samedi 19 avril 2025 à 20h, et, la veille, le concert caritatif le vendredi 18 avril 2025. Cette mise à disposition a été votée lors du Conseil Municipal du 7 avril 2025.

En complément des Golden Voices du mois d'avril 2025, l'association a sollicité la municipalité pour la mise à disposition gratuite (techniciens compris) de la salle Miramar pour deux autres manifestations supplémentaires :

- le samedi 20 septembre 2025 pour les auditions de Golden Voices l'après-midi et un concert caritatif le soir au profit de l'association « Enfant Cancer Santé » ;
- le vendredi 12 décembre 2025 pour un concert de Noël en faveur des enfants hospitalisés, avec une collecte de cadeaux.

L'entrée sera payante, entre 20 € et 30 €, le prix reste à déterminer par l'Association.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location de la salle Miramar est évalué à la somme journalière de 416 € pour une association cannoise, soit 832 € pour les deux manifestations. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

Pour renforcer l'attractivité touristique de Cannes et son rayonnement culturel, la municipalité souhaite organiser avec la Société d'Economie Mixte pour les Evénements Cannois (S.E.M.E.C.), sise La Croisette, CS 30051 à Cannes, représentée par son Président Monsieur Jean-Michel Arnaud, un évènement théâtral à la salle Miramar.

Ainsi, dans le cadre de la préouverture de la saison culturelle 2025-2026, la Ville de Cannes et la S.E.M.E.C. souhaitent proposer une nouvelle mise en scène de l'œuvre emblématique Mirèio de Frédéric Mistral, figure majeure de la culture provençale et prix Nobel de littérature en 1904.

Cette adaptation, signée par Gérard Gélas, fondateur du Théâtre du Chêne Noir à Avignon, offrira un regard renouvelé sur ce chef-d'œuvre de la littérature provençale.

A Cannes, l'héritage de Frédéric Mistral, poète et défenseur des traditions provençales, continue de vivre à travers les initiatives culturelles et les associations locales engagées dans la valorisation de la langue, des coutumes et de l'identité provençales.

Cette représentation aura lieu le vendredi 26 septembre 2025 à 20h30 (avec montage et répétitions le jeudi 25 septembre 2025).

La S.E.M.E.C. sollicite la municipalité pour bénéficier de la mise à disposition à titre gratuit (techniciens compris) de la salle Miramar le jeudi 25 et le vendredi 26 septembre 2025.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente cette programmation commune, la municipalité a décidé d'accorder à la S.E.M.E.C. cette mise à disposition gratuite.

PROJET

A titre d'information, le montant de la location de la salle Miramar est évalué à la somme journalière de 2 811 € pour un organisateur privé, soit 5 622 € pour les deux jours. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h. La Ville pourra prendre à sa charge d'éventuelles locations de matériel scénique, dans le respect du budget qui lui est alloué annuellement.

L'Association des Descendants des Anciennes Familles Cannoises (ADAFCA), dont le siège social est sis 6 avenue de Saissy à Cannes, représentée par son Président, Monsieur Marc Giuliano, a pour objet social d'unir, dans un esprit d'entraide, de solidarité, de mutuelle cordialité, les descendants en ligne directe des familles françaises établies à Cannes depuis au moins 100 ans, de perpétuer les traditions locales et provençales, de protéger le patrimoine cannois et de promouvoir son histoire.

Chaque année, l'ADAFCA participe à des œuvres caritatives locales. L'Association, qui fêtera ses 100 ans en 2028, souhaite promouvoir la ville de Cannes en mettant en valeur le patrimoine de la ville sous toutes ses formes, notamment culturelle.

L'Association a bénéficié de la mise à disposition à titre gratuit (techniciens compris) de la salle Miramar le vendredi 28 juin 2024 pour un concert donné par le groupe les solistes de Cannes dont tous les musiciens étaient issus de l'Orchestre national de Cannes, qui a attiré 150 personnes. Les fonds ont été reversés à l'association « J'avais faim ».

L'Association a de nouveau sollicité la municipalité pour la mise à disposition gratuite du Théâtre Alexandre III (ainsi que les frais techniques) pour l'organisation d'une conférence le jeudi 2 octobre 2025 afin de mettre en lumière une écrivaine née à Cannes en 1948 et ayant fait carrière aux Etats-Unis : Madame Claudine Convert Chalmers.

Madame Claudine Convert Chalmers a vécu à Cannes, a fréquenté les écoles et lycées cannois et est partie vivre aux Etats-Unis après ses études où elle a écrit de nombreux ouvrages sur les Français qui ont émigré aux Etats-Unis. Elle a été faite chevalier de l'ordre des arts et de la culture en 2010.

L'entrée sera gratuite pour les Cannois.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location du Théâtre Alexandre III est évalué à la somme journalière de 318 € pour une association cannoise. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

L'association Prométhéa, dont le siège social est sis Maison des Associations - 1 avenue des Broussailles à Cannes, représentée par son Président, Monsieur Alain Illel, a pour objet social de promouvoir les spectacles vivants et les formations dans ce domaine.

Cette association œuvre, depuis sa création en 2016, à proposer des spectacles propres à l'association mais aussi à la programmation de compagnies théâtrales de la région cannoise, jamais programmées à Cannes.

Fortement impliquée sur le territoire cannois, l'Association est très dynamique, volontaire et a été partenaire du salon Viva Associations 2024 avec des interventions scéniques tout au long de la journée.

PROJET

Pour l'année 2024-2025, l'Association a obtenu par la municipalité la mise à disposition gratuite du Théâtre Alexandre III pour les quatre premières dates de sa programmation et la mise à disposition à titre payant pour les trois dates successives.

Les cinq premières représentations ont accueilli plus de 650 spectateurs. L'enthousiasme de l'Association et son engagement en faveur de la culture à Cannes ont été très appréciés par un public ravi et venu nombreux à chacun des rendez-vous théâtraux proposés tout au long de la saison 2024-2025.

L'Association sollicite de nouveau la municipalité afin de pouvoir intégrer le Théâtre Alexandre III pour une nouvelle programmation théâtrale mensuelle, à titre gratuit (salle et techniciens compris) sur l'intégralité de la saison 2025-2026 aux dates suivantes : le samedi 4 octobre 2025, le dimanche 9 novembre 2025, le dimanche 7 décembre 2025, le samedi 31 janvier 2026, le samedi 14 février 2026, le samedi 28 mars 2026, le dimanche 19 avril 2026 et le samedi 9 mai 2026.

Le prix d'entrée moyen est de 15 € pour assister à une représentation théâtrale, avec un tarif étudiant, groupe, adhérent à 10 €.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location du Théâtre Alexandre III est évalué à la somme journalière de 62 € pour une compagnie d'artistes amateurs ou professionnels, soit 496 € pour les huit représentations. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

L'association Allegro Amabile, dont le siège social est sis au Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et de théâtre de Cannes, 70 avenue du docteur Picaud à Cannes, représentée par son Président, Monsieur Michel Cassac, a pour objet social d'assurer la promotion et le partage de la culture et de l'art de la musique classique, au service des adhérents, et, au-delà, de tous les amateurs.

Désireuse de redonner à la musique son rôle de socialisation en favorisant notamment la promotion des jeunes musiciens et la rencontre générationnelle, l'Association collabore avec les conservatoires, écoles de musique, associations de musiciens et de séniors.

Les « Moments Musicaux d'Allegro Amabile » renouvellent depuis l'année 2015 des « Avant-Scènes » aux jeunes talents cannois en devenir.

Trois tarifs sont pratiqués pour l'entrée aux concerts, un tarif jeune - de 18 ans à 12 €, un tarif adhérent à 27 € et un tarif public à 32 €. Lors de leur dernière saison de septembre à décembre 2024, les cinq concerts ont accueilli 550 spectateurs.

L'Association sollicite la municipalité pour la mise à disposition gratuite du Théâtre Alexandre III (ainsi que les frais techniques) pour l'édition 2025 aux dates suivantes : les samedis 11 octobre 2025, 8 novembre 2025, 29 novembre 2025 et 13 décembre 2025.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location du Théâtre Alexandre III est évalué à la somme journalière de 318 € pour une association cannoise, soit 1 272 € pour les quatre concerts. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

PROJET

L'Association Artlive, dont le siège social est sis 81 avenue du Maréchal Juin à Cannes, représentée par son Président, Monsieur Alain Bensoussan, a pour objet social la promotion des nouveaux et anciens talents artistiques : poètes, danseurs, musiciens, peintres, comédiens, photographes, designers, auteurs, éditeurs en favorisant leurs productions lors de spectacles.

L'Association organise à Cannes depuis plusieurs années des soirées poético-musicales à thème au Moulin Forville mais également au théâtre Alexandre III depuis 2022.

En 2024, la première édition du « Canneslampoésie Festival », avec trois concerts poétiques du baroque au Hip-hop les 8, 9 et 10 novembre 2024 a accueilli 106 spectateurs sur les trois jours.

Pour 2025, l'Association sollicite la municipalité pour la mise à disposition gratuite du Théâtre Alexandre III (ainsi que les frais techniques) pour la prochaine édition du « Canneslampoésie Festival » le samedi 15 novembre 2025 et le dimanche 16 novembre 2025.

Les shows poético-musicaux originaux s'enchaîneront sur les deux jours avec « les poètes de la pop », « le programme pop » et le « programme rap », précédés chaque soir par une scène ouverte à tous les poètes du sud.

Le prix d'entrée sera compris entre 10 € et 15 € par soirée.

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location du Théâtre Alexandre III est évalué à la somme journalière de 318 € pour une association cannoise, soit 636 € pour les deux jours. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

L'Association 20 000 Vies, dont le siège social est sis 340 chemin de l'Houmé - 06640 Saint Jeannet, représentée par son Président, Monsieur Claude-Jean Mariottini, a pour objet social de promouvoir la diffusion des défibrillateurs en France, insuffisants, difficilement repérables et peu disponibles dans les lieux publics mais aussi de sensibiliser le grand public aux gestes d'urgences.

L'Association a permis de financer plus de 200 défibrillateurs et mannequins de formation. A ce jour, plus de 100 000 personnes ont été formées aux gestes qui sauvent grâce à l'Association. Pour son engagement, Monsieur Claude-Jean Mariottini a été fait Chevalier de l'ordre national du mérite en 2024 et a reçu les Palmes de la médecine en 2023.

L'Association sollicite la municipalité pour la mise à disposition gratuite du Théâtre de la Licorne (ainsi que les frais techniques) pour l'organisation d'un concert caritatif du groupe « The Low Budget Men » le vendredi 3 octobre 2025.

La soirée débutera par une intervention du SDIS sur l'utilisation des défibrillateurs, suivie d'un spectacle musical d'une durée d'environ 1h30 et d'une vente de disques et tee-shirts au profit de l'Association, au prix de 15 € l'unité.

Le prix de l'entrée est fixé à 15 € par personne.

PROJET

Compte tenu de l'intérêt public local que présente l'action de cette Association et de son engagement, la municipalité a décidé de lui accorder cette mise à disposition gratuite.

A titre d'information, le montant de la location du Théâtre de la Licorne est évalué à la somme journalière de 796 € pour une association non cannoise. Les frais des techniciens s'élèvent à 155 € par technicien et par service de 4h.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 26 mai 2025.

La Commission Education, Petite Enfance, Formation, Jeunesse, Sport, Bien-être, Culture, Anciens Combattants, Santé, Solidarité a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de consentir, aux dates mentionnées dans la présente délibération, à la prise en charge des frais techniques et des mises à disposition à titre gratuit aux associations Le Grand Orient de France, Cannes en Héritage, Les Virtuoses, ADAFCA, Prométhéa, Allegro Amabile, Artlive, 20 000 Vies et à la S.E.M.E.C. ;
- d'approuver les projets de convention d'occupation afférents, joints à la présente délibération, avec les associations Le Grand Orient de France, Cannes en Héritage, Les Virtuoses, ADAFCA, Prométhéa, Allegro Amabile, Artlive, 20 000 Vies et avec la S.E.M.E.C. ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions susmentionnées, ainsi que tous les actes à intervenir en exécution des présentes.

Monsieur le Maire David Lisnard, en laissant la présidence de la séance à Monsieur Nicolas Gorjux, Messieurs Frank Chikli, Thomas de Pariente, Eric Catanese, Mesdames Véronique Piel, Mireille Boissy, Noémie Dewavrin, Sandrine Bergère Morant et Sophie Maman, représentants de la Ville de Cannes au Conseil d'Administration de la S.E.M.E.C., et Monsieur Jean-Michel Arnaud, en qualité de délégué chargé de représenter la Ville de Cannes aux Assemblées Générales de la S.E.M.E.C., sortent de la salle et ne prennent pas part au vote en application des articles L.1111-6 et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **APPROBATION DU PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE L'OPH CANNES PAYS DE LERINS PAR LA SOCIETE CANNOISE DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT (SOCACONAM)**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **2 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **CHRISTOPHE FIORENTINO**

PROJET

Anticipant l'ampleur de la crise du logement, la municipalité soutient activement depuis 2014 les bailleurs sociaux afin d'améliorer la qualité de l'offre proposée aux foyers modestes, mais également aux classes moyennes.

Ainsi, le taux de logements sociaux à Cannes (18,39 % en 2024) n'a cessé de progresser depuis dix ans, grâce à une politique volontariste et novatrice de construction et de réhabilitation d'habitations vacantes en mauvais état.

Ce résultat classe Cannes comme la commune du littoral azuréen la plus dynamique en la matière, malgré des contraintes environnementales (risques majeurs) et juridiques (quotas de la loi SRU) prégnantes.

C'est dans ce contexte que la Mairie de Cannes et la Communauté d'Agglomération de Cannes Lérins (CACPL), compétente en matière d'habitat sur le bassin cannois, ont souhaité se doter d'une structure agile de référence permettant d'aménager le territoire et de développer un parc immobilier locatif moderne, adapté aux besoins de la population et aux critères environnementaux de plus en plus élevés.

Actuellement, la Ville de Cannes et la CACPL peuvent mobiliser deux opérateurs majeurs pour mener des politiques d'habitat et d'aménagement : l'Office Public de l'Habitat (OPH) Cannes Pays de Lérins et la SOciété CAnnoise de COnstruction et d'AMénagement (SOCACONAM).

L'OPH Cannes Pays de Lérins est un organisme public primordial en ce qui concerne la création, la rénovation, la location de logements sociaux et la mise en œuvre de prêts sociaux de location-accession. Il dispose d'un parc locatif sur le territoire communal de 3 543 logements sociaux

Néanmoins, son statut d'établissement public à caractère industriel et commercial avec ses missions prédéfinies ne permet pas le déploiement d'une stratégie globale d'aménagement sur trois décennies.

La SOCACONAM est une Entreprise Publique Locale (EPL) qui a été créée en janvier 1959 sous la forme d'une Société d'Economie Mixte (SEM) immobilière, immatriculée le 12 novembre 1959, dont le siège social actuel est situé Résidence Dionysos - 175 avenue

Michel Jourdan - 06150 Cannes la Bocca et qui a pour actionnaire principal la commune de Cannes.

L'objet social de la SOCACONAM lui permet non seulement d'entreprendre, pour son compte comme pour autrui, toute opération d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur les quartiers dégradés, mais aussi de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location ainsi que de construire ou d'aménager des équipements publics ou privés complémentaires aux activités précitées. Elle est en charge de la gestion de 443 logements sur Cannes.

Cette expertise, acquise depuis près de 70 ans, constitue un atout pour la Ville et la CACPL aux fins de réaliser des infrastructures d'avenir et de prévoir dans le futur des programmes immobiliers cohérents au sein de l'agglomération cannoise.

Pour cette raison, il est proposé l'absorption de l'OPH Cannes Pays de Lérins par la SOCACONAM.

Cette opération, à réaliser dans les conditions prévues par l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, consiste dans l'apport par l'OPH, par voie de fusion, de l'ensemble de ses droits et obligations à la SEM, qui succède ainsi à l'OPH, à titre universel, dans l'ensemble de ses droits, biens et obligations.

La SOCACONAM deviendra donc, à la date de la fusion, propriétaire de l'intégralité du patrimoine immobilier de l'OPH et reprendra l'ensemble de ses missions d'organisme de logement social.

L'opération est réalisée sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 des deux organismes.

A l'issue de cette opération, il sera attribué à la CACPL 33 077 actions d'une valeur nominale de 114,34 € chacune, créée par la société à titre d'augmentation de son capital pour un montant total de 3 781 917,18 €.

La répartition du capital social de la SOCACONAM sera ainsi la suivante :

Actionnaires	**%**	**Capital**	**Actions**
Communauté d'Agglomération	94,30%	3 781 917,18	33 077
Ville de Cannes	3,93%	157 784,74	1 380
Société Monoprix	1,03%	41 389,91	362
Caisse d'Epargne Côte d'Azur	0,34%	13 720,41	120
Société générale – FRANPART	0,22%	8 689,59	76
Société fermière du Casino Municipal	0,14%	5 716,84	50
EDF	0,01%	457,35	4
Personnes physiques	0,02%	914,69	8
Total	**100 %**	**4 010 590,71**	**35 077**

Une partie de ces actions sera cédée à la Ville de Cannes ainsi qu'à d'autres villes du territoire, si elles le souhaitent, dans des proportions à déterminer.

PROJET

En outre, une opération d'augmentation de capital à souscrire par un ou plusieurs actionnaire(s) privé(s) interviendra consécutivement le même jour, un instant de raison après la fusion, en vue de mettre en conformité la composition du capital social de la SEM.

Les organismes envisagent de finaliser ces opérations au plus tard le 31 décembre 2025.

Cette initiative traduit une nouvelle approche de la politique municipale fondée sur la diversité des produits « logement » à proposer et une diversification des activités, rendue possible grâce au statut d'une SEM.

Elle est également au cœur de la stratégie de développement économique et résidentiel du territoire pour les années à venir, notamment pour Cannes Bocca Grand Ouest.

Elle génère enfin des perspectives de valorisation d'ensembles immobiliers et de quartiers à fort potentiel, en dépassant le cadre d'intervention actuel et ses limites, grâce à la mise en œuvre de programmes mixtes (logement social, libre, bail réel solidaire, vente en l'état futur d'achèvement) en partenariat avec des opérateurs privés et publics ancrés localement.

Le choix de la fusion-absorption repose sur deux objectifs principaux :

- protéger le patrimoine de l'OPH Cannes Pays de Lérins (4 881 logements en 2024, dont plus des trois quarts sur la commune de Cannes). Avec l'absorption de l'OPH Cannes Lérins par la SOCACONAM, le patrimoine appartiendra clairement aux actionnaires de la nouvelle structure ;

- doter le territoire de l'agglomération d'un outil opérationnel en matière d'aménagement et d'habitat : il s'agit non seulement d'intervenir sur le logement social dans le prolongement de l'activité actuelle de l'OPH Cannes Pays de Lérins, mais aussi d'intervenir sur les grandes opérations d'aménagement du territoire telles que Cannes Bocca Grand Ouest, l'acquisition – amélioration dans l'habitat ancien, les copropriétés en difficultés, la remise sur le marché locatif des immeubles du centre-ville affectés entièrement à la location saisonnière.

Le budget de l'étude pour la fusion-absorption est porté par l'OPH Cannes Pays de Lérins et la SOCACONAM (147 600 € TTC pour la phase en cours, 30 000 € environ pour la phase initiale).

Par ailleurs, la CACPL prendra une délibération identique lors de son Conseil communautaire, le 27 juin prochain.

Une communication a été faite à l'ensemble des communes de la CACPL. Les communes qui le souhaitent pourront devenir des actionnaires de la future SEM.

Pour réaliser cette opération, il est requis l'approbation par la Conseil Municipal d'un traité de fusion entre l'OPH Cannes Pays de Lérins et la SOCACONAM.

Une seconde délibération sera présentée lors du Conseil Municipal de novembre pour finaliser la procédure et acter l'entrée au capital de la SEM de nouveaux partenaires privés qui apporteront des fonds propres.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 2 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication

PROJET

a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la fusion par absorption de l'OPH Cannes Pays de Lérins par la Société CAnnoise de COnstruction et d'AMénagement (SOCACONAM), dans les conditions prévues par l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

- d'approuver le projet de traité de fusion entre l'OPH Cannes Pays de Lérins et SOCACONAM joint en annexe de la présente délibération ;

- d'approuver l'augmentation de capital de la SOCACONAM en vue de la fusion par absorption de l'OPH Cannes Pays de Lérins, dans les conditions fixées par le projet de fusion, et la souscription de 33 077 actions d'un montant nominal de 114,34 €, pour un montant de 3 781 917,18 €, augmenté de 128 178 851,99 € à titre de prime de fusion ;

- d'approuver la modification consécutive de l'article 6 (capital social) des statuts de la SEM résultant de cette opération, en vue de porter le capital social de la SOCACONAM à 4 010 590,71 € ;

- d'autoriser ses représentants aux conseils d'administration et à l'assemblée générale de la SOCACONAM, à voter en faveur de ces opérations ;

- d'approuver le principe de l'acquisition par la Ville de Cannes d'actions émises par la SOCACONAM sur la base des capitaux propres non réévalués des deux organismes (OPH Cannes Pays de Lérins et SOCACONAM) ;
- et d'approuver le principe d'une future entrée au capital de la SEM de nouveaux partenaires privés avec leurs fonds propres.

PROJET

Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : **TRANSPARENCE DE LA VIE MUNICIPALE ET VALORISATION DE L'ACTIVITE DES SERVICES MUNICIPAUX - RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES 2024**

CONSEIL D'ADJOINTS
DU : **17 JUIN 2025**
COMMISSION : **FINANCES, GESTION ET ORGANISATION MUNICIPALES, PATRIMOINE ET COMMUNICATION**
DU : **18 JUIN 2025**
RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**

PROJET

L'année 2024 a été troublée tant sur le plan politique depuis la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale le 9 juin que mondial avec la succession de tensions dans le monde (notamment les conflits en Ukraine et au Proche-Orient).

Malgré ces troubles et incertitudes, la Mairie a maintenu sa stratégie de « rigueur bénéfique » en améliorant ses équilibres financiers afin de préserver le pouvoir d'achat des Cannois, comme des générations futures.

L'exécution de l'exercice 2024 ne fait que confirmer une nouvelle fois la gestion rigoureuse et performante des services qui permet d'offrir une grande qualité de service public aux Cannois, d'investir massivement à hauteur de 81,6 millions d'euros tout en parvenant à dégager un résultat excédentaire disponible de l'ordre de 79,8 millions d'euros.

En outre, cette approche maîtrisée a permis de baisser la dette communale de 6 millions d'euros en 2024, contre un million d'euros prévu au Budget Primitif, sans augmentation de la pression fiscale.

C'est ce que traduit l'édition 2024 du rapport d'activité des services municipaux dont il convient de mettre en évidence, une nouvelle fois, la mobilisation des agents au service de la population et de la performance publique.

Ce rapport d'activité des services portant sur l'année précédente, présenté comme chaque année au Conseil Municipal, atteste de la démarche de transparence de l'activité municipale. Etabli conjointement avec les 54 services municipaux, dont neuf sont mutualisés avec l'Agglomération Cannes Lérins et un avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), il permet à nouveau de mieux cerner leurs missions, la richesse et la variété des métiers des agents municipaux mais aussi, très concrètement, de valoriser les très nombreuses actions réalisées.

Ainsi, l'année 2024 a été jalonnée par la concrétisation de multiples actions et réalisations, notamment :

- Au service et à l'écoute des Cannois

En 2024, la Mairie a reçu le premier prix Expérience Citoyen pour la troisième fois, reconnaissant ainsi ses efforts en matière de service public. Cannes se distingue en

décrochant la première place dans la catégorie des villes de plus de 50 000 habitants avec une note moyenne de 83/100, bien au-dessus de la moyenne générale de 71/100.

L'écoute des Cannois reste au cœur des préoccupations avec un suivi relatif à la vie dans les quartiers et à la vérification de la qualité de l'espace public. A ce titre, 22 932 signalements par l'application Cannes Civique ont été traités avec un taux moyen d'actions réalisé s'élevant à 96%.

Enfin, un Conseil de quartier doté d'un budget participatif a été mis en place dans le secteur Tassigny/Beauvallon/Petit Juas/Saint-Louis/Saint-Jean/Avenue de Grasse qui a pour mission la concrétisation d'un ou plusieurs projets par an visant à améliorer la qualité de vie des habitants dans les domaines culturel, environnemental, sportif ou familial.

- La préservation du cadre de vie

La lutte contre l'incivisme s'est renforcée en 2024 avec une action phare consistant en une mission de contrôle du domaine public sur une période de trois mois, en vue d'améliorer la qualité des espaces publics. Plus de 2 700 signalements ont été effectués, couvrant les parcs, les jardins ainsi que les abords des complexes sportifs et culturels. Chaque service a ensuite entrepris des actions correctives pour traiter chaque signalement.

Cannes a également obtenu sa cinquième étoile par l'association des villes pour la propreté urbaine, la plus haute distinction, pour ses actions de sensibilisations développées pour impliquer les citoyens, faire évoluer les comportements des usagers et mettre fin aux actes d'incivisme tels que les dépôts sauvages ou les jets de détritus sur la voie publique.

Le cadre de vie des Cannois, c'est aussi des espaces verts de qualité reconnu par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris qui a maintenu le label 4 Fleurs. Un nouveau jardin de 2 000 m² a été créé, le jardin Campestra situé au croisement des rues Montboissier et Auber, offrant un espace vert supplémentaire - le onzième en dix ans - aux habitants du quartier.

- La protection de la population

Bien que la lutte contre les stupéfiants reste une mission régalienne, la Mairie participe activement à cette action, notamment à l'occasion d'opérations massives dans les secteurs sensibles, en lien avec la Police Nationale et le Procureur de la République. Elle est également à l'origine en 2024 de l'interpellation de 70 individus remis aux autorités judiciaires et de près de 250 découvertes de produits stupéfiants. La lutte contre les rodéos urbains s'est également intensifiée avec 25 véhicules qui ont pu être saisis et mis en fourrière.

En 2024, 20 jeunes cannois, âgés de 15 à 17 ans ont intégré les « Cadets de la Police Municipale ». Cette mission d'intérêt général, de 84 heures, vise à développer la culture de l'engagement et le civisme tout en renforçant l'autonomie et la responsabilité des jeunes générations.

- L'anticipation et la formation à la gestion des risques

La démarche engagée pour prévenir les risques majeurs s'est concrétisée avec l'obtention par l'UNESCO de la certification « Tsunami Ready » en janvier 2024, reconnaissant ses efforts en matière de préparation aux tsunamis et d'exposition au risque de submersion marine.

PROJET

Une culture de la prévention des risques est menée auprès de tous. Ce sont ainsi 1 301 élèves qui ont été formés dans les écoles et les membres de Cannes Séniors le Club se sont vu offrir informations et conseils afin que les séniors soient préparés aux situations d'urgence.

- La Petite enfance, l'Education et la Jeunesse

L'initiation à l'art et à la culture se poursuit avec deux tournées de spectacle au sein des crèches permettant à 148 enfants, leurs parents et les professionnels d'assister à des spectacles de grande qualité adaptés aux tout-petits. Les neuf établissements multi-accueils de la petite enfance ont également accueilli une résidence d'artiste autour du conte avec la conteuse Caroline Sire.

En cette année olympique, les établissements scolaires ont participé au relais de la flamme et se sont affrontés lors d'olympiades inter-accueils avec des valeurs de respect, de solidarité et de dépassement de soi. Au sein des accueils périscolaires, de nombreuses actions intergénérationnelles ont également été menées, l'objectif étant de renforcer les liens sociaux entre les générations, favoriser la transmission de savoirs et de mémoires, ainsi que de créer ou récréer les bases du « faire-ensemble ». Six structures séniors et cinq accueils périscolaires ont participé à ce projet.

De nombreuses actions ont également eu lieu toute l'année en faveur de la jeunesse : investiture de 39 jeunes conseillers au sein du Conseil Municipal des Jeunes Cannois ; 1 600 personnes ont participé à « Notre quartier en fête » autour de cinq évènements organisés sur tout le territoire cannois sur le thème des jeux olympiques ; 900 jeunes venus rencontrer les 42 employeurs proposant plus de 1 300 offres locales au Salon des 1 000 jobs d'été organisé par le Bureau Information Jeunesse à la Gare Maritime s'adressant aux jeunes du bassin cannois à la recherche d'emplois saisonniers.

- Cannes, ville étudiante

La Faculté des Métiers a accueilli 709 apprentis et affiche un taux de réussite aux examens de 84% et un taux d'insertion professionnelle de 92%. Deux nouvelles formations ont été proposées en 2024 : matelot de pont et le brevet national de boucherie.

Cannes se positionne également comme une ville étudiante pionnière en matière d'économie créative, ce sont 3 666 étudiants qui sont accueillis sur le campus avec le développement d'un environnement favorable aux étudiants dans leur vie quotidienne. Un dispositif innovant et unique sur la Côte d'Azur a été mis en place, le « frigo et cellier solidaire » qui consiste à mettre gratuitement à disposition des étudiants des produits en DLC pour lutter contre l'isolement social, la précarité alimentaire et la destruction des aliments non encore périmés.

- Cannes, ville sportive

Dans le cadre des Jeux Olympique Paris 2024, la Ville de Cannes a été choisie pour accueillir le passage de la flamme le 18 juin 2024. Une vingtaine de porteurs se sont relayés tous les 200 mètres, sur une distance d'environ quatre kilomètres, pour amener la flamme depuis l'Hôtel de Ville vers la base nautique du Mouré Rouge. Animation musicale, contest de skateboard et démonstration de badminton étaient proposés le long du parcours.

Le skaterpark a accueilli le dimanche 21 avril 2024, la première compétition de skateboard, l'Aloha Skateboard Cup. Cet évènement a permis à plus de 50 concurrents de participer à

PROJET

une étape du championnat départemental et de promouvoir le skateboard et sa culture en mettant en avant le bowl de Cannes.

- Cannes, ville de culture

Le théâtre de la Licorne accueille des spectacles estampillés « 100% famille ». Il s'affirme comme un lieu incontournable de la scène jeune public. La programmation artistique équilibrée et fédératrice a accueilli 26 compagnies, 118 représentations mêlant diverses disciplines du récit en passant par la musique, le cirque, le théâtre d'objets et la danse, invitant le public à sortir avec les enfants.

Les musées jouent notamment un rôle de premier plan dans la démarche « 100 % EAC ». En 2024, 6 021 participants ont ainsi effectué une visite, un atelier pédagogique ou un atelier artistique sur l'un des sites concernés.

Les médiathèques font évoluer les rencontres littéraires de Cannes avec de nouvelles formes d'écritures et de littérature qui enrichissent le programme. 755 personnes dont 93 enfants ont assisté aux Rencontres Littéraires de Cannes et 16 classes (soit 361 élèves), du CP à l'enseignement supérieur, ont bénéficié d'une rencontre avec un auteur ou un illustrateur.

Le Conservatoire de Cannes poursuit son enseignement d'excellence puisque le ministère de la Culture a renouvelé le classement du Conservatoire de Cannes en « Conservatoire à rayonnement départemental ». L'examen du dossier a fait état de la montée en compétence des enseignants par rapport à la période de classement précédente, signe de l'investissement de la Mairie de Cannes en termes de formation avec comme objectif de rendre le meilleur service possible aux élèves.

- Cannes, ville événementielle

Cannes met en œuvre une stratégie événementielle attractive à destination des Cannois et plus largement des touristes. Avec plus de 40 événements dits « patrimoines » dont Ciné-Quartier, les concerts de l'été, les animations de Noël, le feu d'artifice de la Saint Sylvestre, la Direction de l'événementiel pilote également des événements dits « exceptionnels », comme l'exposition Columbia qui rend hommage aux actrices emblématiques des Studios « The leading ladies of Hollywood in the 1930's-60's » sur le cours Félix Faure à l'occasion du Festival de Cannes et des 100 ans Colombia Pictures.

En outre grâce à l'activité événementielle du Palais des Festivals et des Congrès, Cannes a remporté à nouveau le titre de meilleure destination d'Europe et celui de meilleure destination au monde pour les festivals et événements pour la troisième année consécutive aux World Travel Awards 2024, considérés comme les Oscars du Tourisme.

- Mer et littoral

Le Port du Mouré Rouge a été labellisé « Pavillon Bleu » pour la première année en 2024. Attribué selon une centaine de critères, le label garantit aux habitants et visiteurs des plages sécurisées et respectueuses de la planète avec une qualité d'eau qualifiée d'excellente. A ce titre, la Ville de Cannes dispose du plus grand nombre de plages labellisées du département des Alpes-Maritimes.

Concernant les plages naturelles, les conventions de Délégation de Service Public pour l'exploitation des neuf lots balnéaires situés sur les boulevards du Midi-Louise Moreau et Jean Hibert ont été renouvelées. Les usagers pourront profiter de nouveaux établissements

PROJET

démontables à l'esthétique améliorée dans l'esprit « dolce vita » de Boccacabana tout en gardant leur esprit familial et décontracté, avec des tarifs adaptés au secteur.

- L'offre de logement

88 demandeurs ont été attributaires d'un logement social lors des 41 commissions d'attribution de logements sur l'année avec les opérateurs bailleurs sociaux ou assimilés.

Cannes ne figure plus parmi les villes carencées pour leur manque de logements sociaux au regard de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), ce qui traduit la dynamique et les efforts financiers constants de la municipalité pour promouvoir une diversité d'habitat, neuf ou rénové, accessible à tous et en accord avec les contraintes liées aux risques majeurs. Ainsi, 7 845 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2024 sont comptabilisés dans l'inventaire du parc locatif cannois soit près de 18 % des résidences principales, plus fort taux de logements sociaux parmi les communes du littoral azuréen.

- Les projets structurants

Pour soutenir l'attractivité de la Ville et sa qualité de vie dans l'ensemble des quartiers, de nombreux projets ont été lancés ou finalisés, dont notamment :

- L'inauguration d'une **salle des fêtes multifonctionnelle à Cannes la Bocca** : située 2 avenue Pierre Poési, sa destination familiale, associative et entrepreneuriale vient combler un manque de lieux adaptés et accessibles pour des évènements festifs. D'une surface totale de 630 m², cette salle bénéficie également de places de stationnement à proximité et de 800 m² d'espaces verts créés aux abords du bâtiment. Le coût total de l'opération (démolition du bâtiment désaffecté et construction des nouveaux espaces) s'est élevé à 6,9 M€ T.T.C. ;

- La création du **Centre d'art contemporain la Malmaison** : dédié à des expositions temporaires consacrées à l'art contemporain et à l'art moderne, les travaux ont été réalisés entre juillet 2023 et décembre 2024 pour un montant total de 9,2 M€ T.T.C. ;

- La **restauration de la Chapelle de la Miséricorde** : dans le cadre du plan Eglises, la réfection de la charpente et de la couverture et la restauration intérieure et extérieure ont été réalisées entre janvier et novembre 2024 pour un montant total de 1,3 M€ T.T.C. ;

- La **phase 2** de l'opération de réaménagement et d'embellissement de la **Place Roubaud Nord**, estimée à 37 M€ T.T.C., se poursuit. La livraison du parking et du bâtiment est prévue au mois de décembre 2025 (emménagement des services : fin 2026) ;

- L'achèvement de la **requalification des Allées de la Liberté-Promenade de la Pantiero** : livraison à l'été 2024, pour un montant de 8,2 M€ T.T.C. ;

- L'opération de **rénovation urbaine du quartier Sainte-Jeanne–Frayère**, dont l'estimation du coût total des travaux est de 17,9 M€ T.T.C., est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Agglomération Cannes Lérins ;

- La poursuite de la construction d'**une nouvelle résidence autonomie dans le quartier Saint-Louis**, en remplacement des établissements « les Alizés » (40 logements) et « le Soleil Couchant » (49 logements) gérés par le C.C.A.S.. Cet

PROJET

équipement, livré au printemps 2025, propose 96 logements et 14 logements sociaux pour y accueillir des policiers nationaux. Le montant total de l'opération avec le mobilier ressort à 27,8 M€ selon la répartition financière suivante entre C.C.A.S. (20 M€) / VDC (5,4 M€) / OPH (2,4 M€) ;

- Le projet du **Marché Forville** avec la **restructuration du carreau** et l'aménagement du toit - création d'un jardin des senteurs et des saveurs. En 2024, les travaux ont démarré en juin, un chapiteau a été installé sur les Allées pour déplacer la moitié des commerçants non sédentaires. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 20 M€ T.T.C. ;

- La reconstruction de la **zone de débarquement sur l'île Sainte-Marguerite** : réaménagement de la zone de débarquement située sur l'île Sainte-Marguerite afin de garantir la stabilité des ouvrages d'accostage existants, de redonner un environnement adapté à cette zone d'accueil et de mettre en sécurité les usagers lors des opérations d'accostage, d'embarquement et de débarquement. L'ensemble de la zone a été mise en service en juin 2024. Le montant total des travaux s'élève à 5 M€ T.T.C..

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 17 juin 2025.

La Commission Finances, Gestion et organisation municipales, Patrimoine et Communication a été consultée le 18 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport d'activité des services municipaux 2024.

PROJET

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2024

MAIRIE DE CANNES

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

SOMMAIRE

PROJET

3	Édito du maire
4	Édito de la directrice générale des services
5	Direction générale des services
29	Direction générale des services techniques
33	DGA - Santé, solidarités, éducation
48	DGA - Développement et attractivité du territoire
53	DGA - Services ressources et optimisation
66	DGA - Numérique, prévention de la population et protection du patrimoine
74	Services mutualisés CACL

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

ÉDITO

ENGAGEMENT ET PERFORMANCE

Tout au long de l'année, les agents de la Mairie de Cannes mettent leur énergie, leurs savoirs, leurs compétences au service de la collectivité et du bien commun.

Je crois, et c'est là un élément fondateur de mon engagement, qu'il n'y a pas de plus noble vocation que celle-ci. Être utile à un territoire. Être utile à une population. Par vos métiers, à travers la mise en œuvre de projets structurants comme par la répétition quotidienne de gestes essentiels à la qualité de vie de tous, vous contribuez directement au bien-être de ses habitants comme de ses visiteurs et à la dynamisation de notre ville, source d'emplois.

Les agents de la fonction publique sont parfois réprouvés par le discours politico-médiatique. Je peux témoigner qu'à Cannes, chacun, à sa place et dans ses responsabilités, sans y être cloisonné, apporte une réelle valeur ajoutée à l'action collective, avec un réel souci de performance.

Car là est notre devoir : être performant, toujours et partout. Par loyauté et respect du contribuable d'abord, qui par ses impôts - fruit pour certains de sacrifices - financent le fonctionnement du service public ; par nécessité, ensuite, pour ne pas manquer aux engagements pris et aux initiatives lancées.

Je salue donc, à l'heure du bilan annuel de notre action collective, retracée dans ce document essentiel à son suivi et à son évaluation, le travail rigoureux, professionnel et tangible réalisé tout au long de 2024, dans la continuité de ce que nous entreprenons depuis 2014.

Dans un contexte national et international frappé d'incertitudes et d'atermoiements répétés dans les réformes essentielles, et demain plus douloureuses d'avoir tant été différées, nous devons plus que jamais garder notre ligne méthodique et pragmatique qui nous permet d'investir dans l'amélioration de nos services à la population, de son cadre de vie comme dans l'avenir de notre ville et son attractivité à travers son embellissement, sa rénovation et le développement de nouvelles niches économiques. Cela, tout en réalisant des économies, en réussissant à diminuer la dette communale qui aura baissé de -76,6 millions d'euros au 31 décembre prochain et en parvenant, en 2025, à réduire les taux communaux des impôts locaux. Cette performance de gestion - unique en France ! - est le couronnement de la mobilisation et l'implication de chacun d'entre vous que je remercie pour cet engagement sans faille.

Gardons donc le cap de la rigueur imaginative. Il est, en ces temps difficiles, la seule boussole qui nous permettra de continuer d'avancer. Ensemble.

Vive Cannes !

PROJET

David Lisnard

Maire de Cannes
Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Président de l'Association des Maires de France

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Karin Topin-Condomitti

Directrice générale des services

Une solide constance

La Mairie de Cannes représente un véritable repère pour les Cannois. Face aux défis, toujours plus nombreux, elle sait opposer une détermination à toute épreuve, se montrant fiable et rigoureuse dans tous ses engagements.

Malgré les ponctions et les contraintes réglementaires toujours croissantes de l'État sur nos finances communales, qui nous obligent chaque année à toujours plus de vigilance et de performance dans l'élaboration de notre budget, nous maintenons le cap fixé par notre maire, David Lisnard.

La dette de la Ville continue ainsi de baisser (-6 millions d'euros en 2024 et une diminution globale de 77,6 millions d'euros depuis 2014), notre capacité d'autofinancement progresse et les engagements pris sont honorés, permettant même une baisse de la fiscalité en 2025.

Cette gestion saine et rigoureuse, combinée à un travail main dans la main avec les agents municipaux, permet à la municipalité de dérouler le projet de mandat, autour d'axes forts et stratégiques : la protection de l'environnement et le développement durable, la rénovation et l'embellissement des quartiers et infrastructures, l'innovation. Sans oublier l'éducation et la petite enfance, la culture ou encore le sport, si essentiels à la construction de chacun.

Nous continuons également d'investir pour améliorer les conditions de travail du personnel et permettre à chacun de s'épanouir au sein de son environnement professionnel.

Portés par cet élan, nous poursuivons la rénovation des locaux, et facilitons l'accès à la formation pour tous.

En 2024, la dynamique des cercles de qualité s'est également confirmée, démontrant l'engagement continu de la collectivité en faveur de l'amélioration des services et la performance publique. 116 agents y ont participé et 35 réunions (préparation et finalisation des cercles) ont été pilotées par l'équipe projet de la DRH.

À ce jour, et à la suite des cercles déjà menés auprès de 711 agents, des solutions concrètes ont été mises en œuvre en matière d'équipements professionnels et de matériels, d'actions managériales et ressources humaines, d'amélioration de l'organisation.

En parallèle, la Mairie s'est engagée dans une démarche innovante visant à déployer l'utilisation d'outils de l'Intelligence Artificielle générative (IAg) au sein des services. Avec un objectif affiché : renforcer notre engagement en faveur d'un service public moderne, tourné vers l'avenir et en recherche d'amélioration permanente, au profit de l'amélioration des conditions de travail des équipes et des usagers. Cannes fait ainsi partie des premières collectivités à intégrer des outils d'IAg dans son fonctionnement courant : une fierté que nous partageons tous !

Cette dynamique d'innovation n'a, pour autant, pas vocation à se substituer à l'expertise des agents. S'il est nécessaire, en effet, de saisir l'opportunité majeure qu'offre l'Intelligence Artificielle pour nous permettre d'améliorer notre gestion et simplifier nos tâches administratives, elle ne doit en aucun cas nous faire perdre de vue l'essentiel : l'humain.

L'humain, sans qui nous ne pourrions définitivement avancer, et toujours mieux nous accomplir, et qui demeure la clé de la voûte de toute entreprise et de tout projet fiable et solide.

Au regard de tout cela, nous pouvons être vraiment fiers du travail concrétisé ensemble. Comme l'a écrit Sénèque : « *Seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vraiment vigoureux, car c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient.* »

Cette vigueur, ce courage et cette détermination constituent notre force. Elles nous insufflent la volonté, l'énergie et l'endurance nécessaires pour tenir, face aux challenges, et nous permettre d'aller encore plus loin. Avec le sens du devoir, et dans le respect de l'argent public. Une devise qui est nôtre.

PROJET

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

PROJET

Direction générale des services	6
Direction de la communication	7
Direction de l'événementiel	9
Direction du protocole et du développement international	11
Direction de la déontologie et du contrôle de gestion	13
Direction de la politique des quartiers et de la démocratie participative	14
Direction de la police municipale, sécurité, lutte contre l'incivisme et logistique urbaine	16
Service Allô Mairie +	17
Direction centrale de la culture	18
Pôle art moderne et contemporain de Cannes	20
Direction des musées	21
Service des médiathèques	24
Conservatoire de Cannes	25
Service des archives municipales	26
Direction développement, mission Cannes On Air, et enseignement supérieur	27
Direction du suivi du projet de mandat	28

L'année 2024 a été une année riche en accomplissements et en innovations, témoignant de l'engagement sans faille de l'ensemble des agents municipaux au service des Cannois. Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'implication et le professionnalisme de chacun d'entre vous.

L'innovation au cœur de notre action

Sous l'impulsion de Monsieur le Maire, Cannes s'est positionnée comme une collectivité pionnière en intégrant l'Intelligence Artificielle Générative au sein de son organisation. Cette avancée technologique, porteuse de nombreuses opportunités, a donné lieu à un ambitieux plan d'expérimentation conduit par Régine Resbeut et Thierry Bono.
Leur mission : identifier et déployer des solutions innovantes facilitant le quotidien des agents et améliorant le service rendu aux usagers.

Des conditions de travail optimisées pour un meilleur service public

Parce que la qualité du service rendu passe par des conditions de travail optimales, d'importants travaux ont été réalisés cette année encore. L'un des chantiers majeurs a concerné la rénovation complète du site des Gabians à Cannes La Bocca. Ce nouvel espace, moderne et convivial, accueille désormais la cellule logistique de la direction des Achats, ainsi que la direction Hygiène & Santé et la direction des Finances de la CAPL, offrant un cadre de travail repensé et plus fonctionnel.

Un dialogue social constructif pour des avancées concrètes

Le dialogue social reste au cœur de nos préoccupations, garantissant des avancées significatives en matière de conditions de travail et de reconnaissance des agents. Grâce à la concertation menée avec les partenaires sociaux, des progrès notables ont été enregistrés, notamment en matière de rémunération. Ainsi, les agents de la Police Municipale bénéficient désormais d'un régime indemnitaire renforcé, témoignant de notre volonté de valoriser leur engagement quotidien.

Favoriser l'évolution professionnelle des agents

La montée en compétence de nos agents est une priorité. Pour la première fois, la Mairie s'est dotée d'une formatrice à temps plein, Christine Jourdan, dédiée à l'accompagnement des agents dans la préparation aux concours et examens de la Fonction Publique.
Une initiative qui porte ses fruits : en 2024, 105 agents ont bénéficié de cet accompagnement, et 75,5 % d'entre eux ont brillamment réussi leur examen. Cette dynamique permet aux agents d'accéder à des postes à responsabilité et mieux rémunérés, en phase avec leurs aspirations professionnelles.

Un engagement fort pour le bien-être au travail

L'amélioration du bien-être au travail se traduit aussi par des initiatives concrètes, comme la mise en place de nouveaux cercles de qualité au sein des directions du Développement Territorial et du Protocole.
Par ailleurs, le plan d'action élaboré dans le cadre du cercle des directeurs, présenté aux agents concernés lors d'une séance spéciale du CODIR le 3 juillet, vise à renforcer la transversalité et l'efficacité du management, au service d'une performance collective renforcée.

Une reconnaissance d'excellence au service du citoyen

Notre engagement et notre exigence en matière de qualité de service ont, une nouvelle fois, été salués au niveau national. Pour la deuxième année consécutive, la Mairie de Cannes a remporté le premier prix « *Expérience Citoyen* » décerné par le groupe AFNOR, la plus haute distinction dans sa catégorie. Ce prix illustre la qualité du travail accompli et met en lumière l'excellence du service public rendu aux Cannois.

À toutes celles et ceux qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de notre collectivité, je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma fierté. Votre engagement et votre professionnalisme sont la clé de nos réussites collectives.

Merci à vous tous !

Karin Topin-Condomitti
Directrice générale des services

PROJET

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

MISSIONS

La direction de la communication de la Mairie de Cannes est un service ressource qui tient un rôle transversal majeur au sein de la collectivité.

Interlocuteur privilégié des services avec lesquels elle travaille en étroite collaboration et maître d'œuvre de toutes les actions de communication, elle doit permettre la mise en place d'une stratégie de communication globale, en cohérence avec l'ensemble des organismes publics et partenaires socio-professionnels de la collectivité et assurer :

- Le service public d'information et de promotion de l'action municipale auprès des administrés et des usagers de Cannes, en conformité avec le projet de mandat ;
- Le relais des consignes et mesures à prendre dans le cadre d'une communication de crise efficace ;
- L'information et la cohésion du personnel municipal par la mise en place d'outils et de ressources de communication interne.

Pour mener à bien ses différentes missions, la direction développe d'une part, une stratégie éditoriale et de contenu avec les compétences des services rédaction, photo, vidéo, communication et ressources internes et, d'autre part, une stratégie graphique on et off line grâce aux services studio graphique, digital et vidéo, coordonnées par une équipe de chargées de projet regroupées au sein du service production.

INDICATEURS

28
agents
16 femmes - 12 hommes

157 517 vues
pour les vidéos publiées sur Cannes WebTV

13
Cannes Soleil dont
1 Spécial Festival et 1 hors-série bilan mi-mandat

562
reportages photo

2 575
manifestations publiées sur cannes.com et Cannes Agenda

41
éditoriaux et autres textes de Monsieur le Maire

ACTIONS PHARES

Marché Forville : le renouveau du cœur de Cannes

Chaque chantier initié par la municipalité requiert une attention toute particulière en termes de communication et d'insertion dans le site. Pour celui du marché Forville, outre les panneaux informatifs et les barrières de chantier installés sur la zone travaux (512 ML), une signalétique particulière et la tente des producteurs installée sur les Allées de la Liberté ont été conçus en concertation avec les services en charge du dossier et les professionnels. La tente a été designée en cohérence avec le kiosque à musique tout proche. L'intégralité de son habillage, sa couleur greige, sa corniche ciselée et son toit en « zinc » (525 m²) ont ainsi été imaginés et déclinés par le studio graphique qui a fourni au fabricant le plus grand fichier à imprimer jamais réalisé.

L'Intelligence Artificielle révolutionne les métiers de la Communication

L'année 2024 a marqué l'arrivée de l'intelligence artificielle dans la plupart des logiciels utilisés, notamment par le Studio graphique (Photoshop, Illustrator, InDesign).
En avril 2024, afin d'intégrer ces nouvelles pratiques, à la demande de la direction, le service digital et le chef du studio graphique ont organisé à l'attention de l'ensemble de l'équipe une présentation suivie d'un séminaire de réflexion autour des technologies d'intelligence artificielle et leur applicatif pour les métiers de la communication : moderniser les pratiques de communication, innover dans la création de contenus et renforcer l'efficacité des interactions numériques avec le public, toujours dans une optique de service et d'optimisation des ressources.

Dès l'été, les premiers visuels optimisés par IA ont été utilisés. De nombreux applicatifs sont également en cours de test.

FAITS MARQUANTS

***Message Personnel* : une nouvelle identité graphique et éditoriale pour mieux informer le personnel**

La direction de la communication, via son service communication et ressources internes, a travaillé en 2024 à l'élaboration d'une nouvelle identité graphique et éditoriale qui s'applique désormais à tous les messages et événements municipaux à destination des agents de la Mairie de Cannes. Objectif : informer le personnel, toujours plus efficacement, de l'actualité des services, et favoriser la cohésion interne. Sous la dénomination familière et reconnaissable de *Message Personnel*, cette nouvelle identité est déclinée sur l'ensemble des supports de communication interne (newsletter en édition bimensuelle, mails, magazine, visuels des cartons d'invitation pour l'événementiel, internet, supports événementiels), mise en valeur par une charte graphique percutante, colorée et identifiable.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Cannes, Terre de Jeux 2024 et Passage de la Flamme olympique

Avec en ligne de mire le passage de la Flamme olympique dans notre ville, la direction de la communication a accompagné les directions municipales impliquées dans cet événement exceptionnel.

Dès le début d'année, dans le cadre de *Cannes Terre de Jeux 2024*, une série de contenus vidéo a été conçue et diffusée, célébrant le passage de la Flamme olympique. Cette action incluait la production de 17 témoignages vidéo de sportifs cannois, diffusés sur Cannes Web TV et cannes.com, pour marquer le compte à rebours.

Une page spéciale dédiée, un branding personnalisé sur cannes.com et des dossiers spéciaux dans *Cannes Soleil* ont donné de la visibilité à l'événement, promouvant les valeurs sportives et l'esprit olympique.

80e anniversaire de la libération de Cannes : raconter l'histoire de Cannes et ses héros

La direction de la communication a participé à l'hommage rendu le 24 août en réalisant cinq podcasts exceptionnels, intégralement pensés et écrits par le service rédaction, racontant l'épopée de la Libération de Cannes et de ses héros. Sur le site officiel cannes.com, une carte interactive de la ville a été conçue avec le SIG permettant de retrouver ou découvrir l'histoire des résistants locaux qui ont donné leur nom à nos rues et de saluer leur mémoire. L'ensemble a largement été relayé par *Cannes Soleil* de même que les célébrations dédiées.

Culture : réalisation des catalogues des expositions en interne

En 2024, la direction de la culture a organisé 12 expositions dans les différents sites cannois (musées, Suquet des Artistes, Palais des Festivals, Archives, Villa Domergue). La direction de la communication a assuré la promotion de chacune d'entre elles. Six superbes catalogues ont été réalisés et édités en interne, mis en page par le studio graphique, coordonnés par le service production.

L'action municipale valorisée à travers la réalisation d'un *Cannes Soleil* hors-série - bilan mi-mandat 2020-2023

Ce numéro hors série de *Cannes Soleil* revient de façon détaillée et illustrée sur les trois premières années du mandat du Maire de Cannes. Il a été écrit et réalisé par la Rédaction qui, en 120 pages, a présenté les actions concrétisées par la municipalité et les services en les hiérarchisant dans 29 rubriques thématiques et deux rubriques phares dédiées aux réalisations et projets structurants.
Le document a été diffusé dès avril 2024 dans les 205 points de diffusion du magazine *Cannes Soleil* (points publics et réseaux de commerces de proximité).

PROJET

DIRECTION DE L'ÉVÉNEMENTIEL

MISSIONS

Mettre en place une stratégie événementielle attractive en accord avec les orientations politiques de la Ville ;

Accompagner les organisateurs d'événements dans leur démarche et travailler en étroite collaboration avec les différents partenaires (locaux ou nationaux) ;

Sélectionner et proposer des événements de qualité à destination des Cannois et visiteurs ;

Optimiser les espaces Pantiero et Gare maritime ;

Élaborer un planning cohérent en lien avec les autres directions.

INDICATEURS

6
agents
4 femmes - 2 hommes

1 100 975 € TTC
de recettes

21 321 entrées à la patinoire du Village de Noël dont 946 écoliers cannois

+20 000 visiteurs à Gare Croisette hiver

ACTIONS PHARES

La Direction de l'événementiel est chargée de mettre en place une stratégie événementielle attractive à destination des Cannois et plus largement des touristes. **Avec plus de 40 événements dits "patrimoines"** dont Ciné-Quartier, les Squares dansants, les concerts de l'été, la parade fleurie, la Fête de la Croix des Gardes, les animations de Noël, le feu d'artifice de la St Sylvestre, la Direction de l'événementiel pilote également des événements dits "exceptionnels" tout au long de l'année et accompagne les partenaires locaux, nationaux et internationaux sur l'organisation de leur événement sur le domaine public.
La Direction de l'événementiel a aussi pour mission d'optimiser la location de la Gare maritime et de l'esplanade Pantiero.
Avec **1 043 825 € de recettes** en 2024, ces espaces bénéficient d'un taux d'occupation atteignant les 75 %.

3e édition de Gare Croisette à la Gare Maritime : pari réussi avec plus de 20 000 entrées sur 27 jours d'ouverture (+5 000 par rapport à l'édition été 2024)
Cette proposition de lieu éphémère, par la mise en avant des acteurs du bassin cannois et la richesse de sa programmation, a permis de dynamiser et de renforcer l'offre culturelle à destination des Cannois et des touristes pendant la période hivernale. Ce lieu hybride et original a su s'adresser à tous les publics en proposant une offre culturelle diversifiée ; le salon Wellness et le festival des créateurs ont permis à Gare Croisette d'attirer différents publics. L'offre événementielle par le biais de concerts live et soirées à thème a quant à elle séduit les étudiants du bassin cannois.
Pour cette édition hivernale, Gare Croisette a su trouver son public en proposant un lieu convivial et attractif.
La clôture de Gare Croisette hiver avec le MIDEM OFF a permis de confirmer le succès de cette édition.

Exposition Columbia sur le cours Félix Faure

En 2024, Colombia Pictures a fêté ses 100 ans. Un siècle de films iconiques, avec parmi eux un grand nombre de classiques qui ont fait leur chemin au travers des décennies. À l'occasion du Festival de Cannes, Colombia Pictures, en partenariat avec la Ville de Cannes, a proposé une exposition photographique inédite rendant hommage aux actrices emblématiques des Studios « The leading ladies of Hollywood in the 1930's-60's ».

La Direction de l'événementiel a organisé, en lien avec les célèbres Studios de la Columbia, une exposition à ciel ouvert sur le cours Félix Faure du 13 mai au 10 juin 2024. Cela consistait à l'élaboration du projet dans son intégralité, son suivi administratif et logistique sur site, et son suivi en communication en lien direct avec le partenaire.
Cette exposition urbaine et inédite a permis aux Cannois de découvrir des photos exceptionnelles des plus célèbres personnalités du cinéma. Cette manifestation est également en cohérence avec la politique municipale visant à marquer l'identité et le rayonnement de Cannes, Capitale du 7e art.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Organisation de deux avant-premières exceptionnelles !

La mission de la Direction de l'événementiel était de piloter en intégralité ces deux événements avec la gestion de la technique, de la logistique et de l'opérationnel sur site de ces deux manifestations. Pour ces deux événements, la Direction était en lien direct avec les réalisateurs des documentaires et les salles de spectacle.

"Il était une fois Michel Legrand"
lundi 7 octobre 2024 au Théâtre Debussy.

Grâce à des archives et des témoignages inédits, Il était une fois Michel Legrand revient sur une vie entière dédiée à la musique et le parcours d'un homme qui, jusqu'au bout, l'aura magistralement servie.
Proche de Michel Legrand, le documentaire réalisé par le Cannois David Herzog Dessites constitue l'aboutissement de sept années de travail. L'œuvre a été diffusée en avant-première mondiale dans la section Cannes Classics du Festival de Cannes 2024 puis le 7 octobre à Debussy où plus de 1 000 Cannois ont pu découvrir la vie de cet homme au destin exceptionnel. La première partie de cette soirée était animée par l'Orchestre de Cannes.

"Les mille et une vies de Philippe Bouvard"
samedi 30 novembre 2024 au Théâtre Croisette

Jamais Philippe Bouvard (cet homme surmédiatisé mais au fond secret) n'avait accepté de se livrer ainsi. Il a pourtant décidé de se raconter sans pudeur, d'ouvrir ses portes et ses archives à Fabrice Gardel et Edward Beucler pour ce film inédit. Il y raconte avec verve, humour (mélancolie parfois) ses « mille et une vies », sa trajectoire exceptionnelle. Il a choisi la Ville de Cannes dans laquelle il réside pour cette avant-première exceptionnelle. Plus de 700 Cannois ont eu le plaisir de découvrir ce documentaire en présence de Monsieur Philippe Bouvard.

Exposition du Stade à l'écran dans le cadre des Jeux olympiques
8 juillet / 22 août 2024

Pour pouvoir accueillir cette exposition, une convention de partenariat a été établie avec l'association Give Me Five Prod permettant un soutien logistique et financier et un suivi sur site incluant les autorisations nécessaires.
Ce parcours photographique situé sur le cours Félix Faure a dévoilé une série d'hommes et de femmes, qui, après s'être couverts de gloire dans leur discipline sportive, ont brillé sous les projecteurs d'Hollywood ou d'ailleurs. De Johnny Weissmuller à Lino Ventura, de Gertrude Ederle à Michelle Yeoh, cette galerie de vingt portraits a permis aux Cannois d'aller de souvenirs en découvertes à travers le sport et le cinéma. Cette exposition de photographies en plein air rendait hommage à ces champions(nes) olympiques ou non qui ont tenté l'expérience cinématographique.

Des fêtes de Noël réussies

La Direction de l'événementiel est en charge d'organiser toutes les animations de fin d'année, incluant l'installation et la gestion de la patinoire des Allées, les parades lumineuses, le feu d'artifice de la St Sylvestre, la sonorisation des rues, les chalets du Père Noël (Cannes et Bocca) et les spectacles pour enfants. En 2024, plus de **900 enfants des écoles primaires boccassiennes** ont été invités le vendredi 20 décembre 2024 à assister au spectacle "Les fées de Noël" au théâtre de la Licorne. **946 écoliers cannois** ont également été initiés au patinage sur la patinoire des Allées. Au total, **21 321 personnes** sont venues profiter de la patinoire du 30 novembre 2024 au 5 janvier 2025 avec une recette de **57 150 €** pour la commune.

PROJET

DIRECTION DU PROTOCOLE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

MISSIONS

Organiser des événements, des séquences protocolaires et des opérations de relations publiques à l'intention des Cannois ;

Valoriser les actions et réalisations municipales ;

Participer à la gestion et à la valorisation du patrimoine cannois en régissant les locations et mises à disposition de sites de prestige tels que la Villa Domergue, la cour du Musée des explorations du monde, la place de la Castre, la Malmaison, la médiathèque Jean de Noailles, le Fort Royal ou encore le marché Forville ;

Perpétuer le devoir de mémoire en organisant diverses cérémonies patriotiques ;

Gérer et actualiser le fichier protocolaire, précieux annuaire comprenant l'ensemble des contacts et partenaires avec qui la Mairie coopère.

INDICATEURS

42
agents
16 femmes - 26 hommes

246
séquences protocolaires

231 695 €
de recettes

ACTIONS PHARES

Jouer un rôle central au service des Cannois et des professionnels lors du Festival de Cannes

Chaque année, le travail minutieux de la Direction du Protocole, invisible mais essentiel, participe pleinement à la réussite du Festival de Cannes et à l'expérience unique offerte aux Cannois et professionnels qui participent à cette grande fête du cinéma.

Le Point Festival, établi à la gare maritime, s'affirme comme un lieu central pour les Cannois souhaitant participer au Festival. Ce point de contact gère notamment la distribution des invitations pour la montée des marches, obtenues par tirage au sort.

L'organisation de ce dispositif mobilise la Direction du Protocole bien en amont du Festival : établissement du règlement avec un huissier, gestion des inscriptions en ligne avec la Direction des Systèmes Informatiques, et distribution quotidienne des invitations de 9 h à 19 h pendant toute la durée de l'événement. L'équipe assure un accueil continu pour informer et orienter tant les Cannois que les festivaliers et touristes.

En 2024, la Direction a orchestré plusieurs événements marquants : le vernissage de l'exposition du centenaire de la Columbia "Éclairer Le Chemin" sur le cours Félix Faure (17 mai), l'aïoli traditionnel de la presse internationale sur la Place de la Castre, qui a réuni près de 700 journalistes dans un cadre exceptionnel surplombant la baie (22 mai).

La soirée "Cannes on Air", dédiée aux médias français, s'est tenue dans les jardins de la Médiathèque Noailles, sur le thème des 30 ans de la Palme d'or de "Pulp Fiction ».

La Direction a assuré l'intégralité de son organisation, de la conception des invitations à la supervision de l'événement. Enfin, le Protocole a joué un rôle essentiel dans la gestion des événements liés au Jury œcuménique : la réception officielle du Jury à l'Hôtel de Ville par Monsieur le Maire (22 mai) et la célébration de ce même Jury à l'église protestante unie de Cannes (23 mai).

Rendre hommage aux personnalités ayant marqué la vie culturelle, artistique ou économique de Cannes

Parmi les missions du Protocole, figure l'hommage aux personnalités cannoises ayant contribué de manière artistique, culturelle ou économique à la ville et à ses habitants. Ainsi, le Protocole a été chargé d'organiser diverses inaugurations de sites : la place Samuel Paty, professeur assassiné par un islamiste (29 janvier), le boulodrome Jacques Dozol, ancien élu, Président de la Ligue des Familles Nombreuses, Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur (30 mars), l'auditorium Philippe Erlanger, fondateur du Festival de Cannes, Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres (18 mai), le jardin public Marthe Villalonga, actrice, chevalier de la Légion d'Honneur, officier dans l'Ordre National du mérite, officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres (24 mai), ainsi que la place Paul Pacini, créateur du "Whisky à Gogo" et du "Studio Circus", Président de Cannes Radio (14 juin). De plus, des cérémonies officielles de remise de médaille d'or de la Ville ont été organisées par la Direction, telles que celle honorant Claude Bonucci (26 août), couturier et Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ou encore celle célébrant Jean-Pierre Venou, Président du Comité Cannes Prestige de 1992 à 2024 (18 juillet).

PROJET

FAITS MARQUANTS

Dénomination de la Place Samuel PATY
29 janvier 2024

L'une des séquences les plus marquantes gérées par le Protocole en 2024 a été la dénomination de la place Samuel Paty, située devant le lycée Carnot.

Cet événement revêtait une dimension particulièrement émouvante et solennelle, en raison de l'importance des faits qu'il commémore, à savoir l'assassinat du professeur d'histoire-géographie qui avait proposé à ses élèves un cours sur la liberté d'expression. Parmi les personnalités présentes figuraient Jean-Pierre SAKOUN, Président de l'Unité Laïque et initiateur de l'action « Honorer Samuel PATY, honorer la République », Laurent LE MERCIER, Inspecteur d'académie et Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes, ainsi que Mickaëlle PATY, sœur du professeur.

Les élèves du lycée Carnot ont également pris part à cet hommage en lisant plusieurs textes de Jean Jaurès sur le thème de la laïcité. Cette séquence fut particulièrement marquante et a permis de réaffirmer le soutien de Cannes à des valeurs fondamentales de la République : la laïcité et la liberté d'expression. L'événement a attiré une grande couverture médiatique, notamment des journalistes nationaux.

Inauguration de la salle des fêtes de Cannes La Bocca
15 avril 2024

Le Protocole a été chargé de l'organisation de l'inauguration de la nouvelle salle des fêtes de Cannes La Bocca, un événement particulièrement attendu par les habitants de la commune. Cette inauguration revêtait une importance symbolique, marquant l'achèvement d'un projet de mandat de grande envergure, qui répond aux besoins de la population locale en matière d'espaces de rassemblement et de convivialité.

Pour cette occasion, l'ensemble du quartier a été convié, ainsi que les entreprises ayant participé à la réalisation des travaux, les agents municipaux et de l'Agglomération Cannes Lérins qui ont été impliqués tout au long du projet. La cérémonie a débuté par une visite guidée de l'infrastructure, permettant aux invités de découvrir les différents équipements modernes qui composent la salle. Cette présentation a été suivie d'une allocution de Monsieur le Maire. L'événement s'est conclu de manière chaleureuse et conviviale avec un cocktail. Un moment de partage permettant de renforcer les liens entre les acteurs locaux et de souligner l'engagement de la ville pour l'amélioration de la vie sociale et culturelle de ses habitants, notamment dans le quartier de La Bocca.

Organisation et participation du passage de la flamme olympique
18 juin 2024

L'année 2024 aura été marquée par la tenue des Jeux Olympiques en France. Un événement mondial auquel Cannes a eu le privilège de participer en accueillant le passage de la flamme olympique. Pour cela, le protocole a été sollicité pour gérer cette séquence d'exception aux dimensions inédites.
La Direction a été chargée de gérer les invitations de cette manifestation, comprenant notamment diverses personnalités locales du milieu sportif, mais aussi les représentants des associations sportives cannoises et de nombreux scolaires venus acclamer le symbole des JO. Cette séquence sans précédent a mobilisé l'ensemble de l'équipe, notamment pour l'accueil et le placement du public et des invités venus en nombre, et a imposé des contraintes de sécurité strictes exigeant une parfaite rigueur du déroulé et de la logistique sur place.

Organisation du 80e anniversaire de la libération de Cannes
24 août 2024

Le Protocole a organisé le 80e anniversaire de la libération de Cannes le 24 août dernier. Un événement patriotique majeur pour la ville qui a rassemblé de nombreuses personnalités, qu'il s'agisse de présidents d'associations patriotiques, d'élus locaux, de consuls, mais aussi d'officiels de gendarmerie et de la police nationale. Souhaitant inclure la jeunesse dans ce devoir de mémoire, le Protocole a sollicité des jeunes pour prendre part à l'événement, comme le conseil municipal des jeunes cannois, les cadets de la Défense, ou bien encore les membres du relais Défense Citoyenneté.
Cette séquence a nécessité de la précision et de la rigueur, tant dans l'élaboration de l'événement impliquant de nombreux intervenants et une logistique lourde et complexe, que dans sa gestion sur le terrain pour le placement protocolaire de chacun et l'élaboration sur place de la liste des présents, par ordre protocolaire, introduisant le discours de Monsieur le Maire. L'événement a été un véritable succès, alliant solennité et moments festifs, et a permis de rendre hommage à cet anniversaire historique dans un esprit de rassemblement et de respect.

PROJET

DIRECTION DE LA DÉONTOLOGIE ET DU CONTRÔLE DE GESTION

MISSIONS

Une direction novatrice au service de la réussite du projet municipal pour une gestion plus transparente, plus performante et qui contribue à l'amélioration du service public cannois.

La direction a pour missions de :

Participer à la réussite du projet municipal, tout en mettant la transparence, la lisibilité, la probité et la déontologie au cœur de chacune des actions/décisions ;

Garantir la qualité du service public communal ;

Accompagner et conseiller les services municipaux pour développer la performance publique ;

Contrôler, mesurer et valoriser l'action municipale.

INDICATEURS

6
agents
4 femmes - 2 hommes
dont une alternante

15
thématiques suivies dans le tableau de bord stratégique

115
tableaux de bord financiers envoyés à tous les directeurs chaque mois

14
avis déontologiques

8
contrôles internes et audits

64
rapports annuels examinés (délégations de service public, rapports prix et qualité et services publics en régie)

ACTIONS PHARES

Performance publique : Plan OPEX CAPEX

Ce plan constitue un cadre de référence pour une gestion performante avec des outils de pilotage opérationnels (analyse du coût / bénéfice des principaux postes de dépense)**.**
Cette année, cette démarche innovante a été menée en collaboration avec la Direction Moyens Ressources afin d'évaluer le marché d'entretien des locaux de la Ville de Cannes.
L'objectif était de simplifier les processus de cette direction tout en analysant le fonctionnement du marché, dans le but d'assurer un service de qualité aux usagers, à un coût maîtrisé, en ajustant les besoins, notamment en matière de fréquence d'intervention.
Cette réflexion a permis de poser les bases du futur marché, prévu pour 2025, intégrant ces nouveaux besoins et facilitant son contrôle et son suivi.

Rédaction d'un code de conduite de la commande publique

L'objectif de ce guide vise à rappeler aux agents le respect des principes fondamentaux de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics en adoptant, en toute circonstance, un comportement éthique et déontologique leur permettant d'exercer leurs missions en parfaite sérénité et dans une totale indépendance. Ce document, conçu sur la base d'exemples concrets, doit permettre à chaque agent intervenant dans la chaîne de l'achat public de disposer de réponses claires sur les comportements à éviter et les bonnes pratiques à mettre en œuvre au quotidien.

FAITS MARQUANTS

Démarche de conseil en gestion avec la diffusion à destination des directeurs des tableaux de bord trimestriels des titres émis mais non recouvrés.
Ces tableaux permettent aux directeurs de connaître les impayés de leur direction, d'être informés des éventuelles procédures mises en œuvre par le Trésor à l'encontre des débiteurs et d'agir dans la mesure de leurs moyens pour recouvrer les sommes dues.

Analyse d'impact de la politique Intégrité des tiers
En application de la législation RGPD, une analyse d'impact de la politique Intégrité des Tiers développée par la Mairie de Cannes a été effectuée afin de permettre pour certains tiers qui seraient identifiés comme "à risque" de mener des enquêtes approfondies. De même, une clause a été intégrée dans les nouveaux contrats de concession et de marché public afin d'en informer nos cocontractants.

Contrôle des délégations de service public - Activités nautiques
En lien avec les contrôleurs de la Direction Maritime et Littoral, un contrôle sur place des délégataires de service public œuvrant dans le domaine des activités nautiques sur l'ensemble du littoral cannois a été mené en début de saison 2024 afin de vérifier la bonne exécution des contrats.

Cartographie des risques :
- Contrôle sur pièces et sur les places des conditions d'exécution de deux marchés publics ;
- Finalisation de la cartographie des risques des régies et de la cartographie des risques Urbanisme.

Contrôle coordonné par la Chambre Régionale des Comptes des comptes et de la gestion de la Commune de Cannes et de l'association JFB International Horse Show Organisation sur les exercices 2018, 2019 et 2022. Ce rapport, comme pour les précédents, n'a donné lieu à aucune recommandation, témoignant de la gestion rigoureuse, rationalisée et performante de la Mairie de Cannes.

Transparency France :
Intervention au sein du forum des collectivités en lien avec l'association Cannes Cinéma pour présenter les bonnes pratiques cannoises en matière de gestion des conflits d'intérêts et de suivi des associations.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE

PROJET

DIRECTION DE LA POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

MISSIONS

Organiser et planifier les outils de concertation et d'animation de la participation citoyenne ;

Instruire et suivre les dossiers relatifs à la vie dans les quartiers ;

Assurer une veille et vérifier la qualité de l'espace public (par contrôle photographique) ainsi que les interventions des services municipaux et extra-municipaux ;

Effectuer un suivi personnalisé par courrier, email et/ou téléphone pour chaque sollicitation auprès de la municipalité ;

Développer de nouveaux outils de démocratie participative pour répondre à l'un des projets de mandat : promouvoir la démocratie ouverte fondée sur les principes de transparence, de participation et de collaboration dans les décisions prises et ceci, dans un souci d'efficacité de l'action municipale.

INDICATEURS

10
agents
5 femmes - 5 hommes

316
permanences d'élus organisées

22 932
signalements par l'application *Cannes Civique*

621
courriers postaux mis à la signature de Monsieur le Maire

36 930
Courriers collectifs boités

1
Création de conseil de quartier responsible de budget participatif

ACTIONS PHARES

Création d'un Conseil de quartier doté d'un budget participatif
Secteur Tassigny/Beauvallon/Petit Juas /Saint-Louis/Saint-Jean/Avenue de Grasse

Doté d'un budget participatif annuel voté par le Conseil municipal, le Conseil de quartier représentatif du quartier (habitants, commerçants, associations de quartier) a pour mission de mettre en place un ou plusieurs projets par an visant à améliorer la qualité de vie des habitants dans les domaines culturel, environnemental, sportif ou familial.

Conseil municipal du 22 avril : vote de la délibération portant création, à titre expérimental, d'un conseil de quartier doté d'un budget participatif (50 000€ par an).

Juillet :
Lancement de l'appel à candidatures (97 candidatures reçues).

8 novembre :
Installation du Conseil de quartier Cannes Séniors le Club Carnot

- 15 membres du conseil :
  - 2 élus du secteur : Nicolas Gorjux et Jérôme Combet ;
  - 2 associations de quartier ;
  - 1 socio-professionnelle ;
  - 10 habitants.
- 3 projets concrets en cours de définition
  - Culture ;
  - Éducation ;
  - Sport.

PROJET

FAITS MARQUANTS

CONCERTATION PUBLIQUE PLACE LAMY

12 décembre à 18h30 – Hôtel Eden and Spa – rue d'Antibes

Objectif :
Présenter le projet et recueillir l'avis des riverains sur la requalification complète de la place du Commandant Lamy et ses abords.
Cette concertation a réuni 115 personnes.

Ces aménagements consisteront à :
- renforcer l'identité de la place par le renouvellement du sol et du mobilier urbain ;
- transformer cette place en un lieu d'animation publique ;
- privilégier et protéger la circulation piétonne ;
- valoriser les arbres existants ;
- sécuriser les espaces par l'installation d'un nouvel éclairage public.

Début des travaux le 6 janvier 2025

PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE SECTEUR RIOU (SANS RENDEZ-VOUS)

Le 22 novembre 2024, Monsieur le Maire a tenu sa permanence à la Résidence Autonomie Le Riou, où il a échangé individuellement avec les administrés.

19 Cannois ont été reçus, les doléances ont été traitées et suivies.

PROJET

IMMEUBLES EN FÊTE LE 31 MAI 2024

Accompagnement de 61 copropriétés dans l'organisation de leur Fête des Voisins.

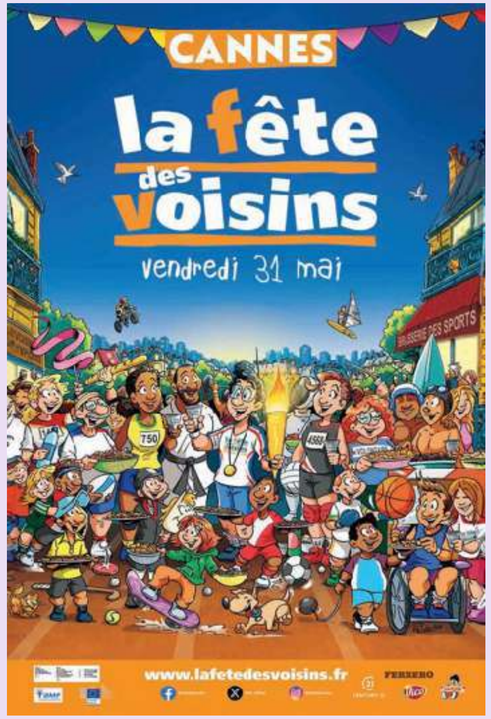

DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE, SÉCURITÉ, LUTTE CONTRE L'INCIVISME

MISSIONS

Maintenir au quotidien la surveillance générale de la commune, la tranquillité et la salubrité des espaces publics avec un dispositif sécuritaire renforcé lors d'événements, de manifestations ou en période estivale ;

Veiller au respect de la réglementation municipale et maintenir l'efficience de la lutte contre l'incivisme, en hiérarchisant et en renouvelant régulièrement les actions à mener au regard des résultats de l'exercice précédent ;

Intensifier les opérations de contrôle pour lutter contre les incivilités, mais également contre la délinquance et le trafic de stupéfiants et optimiser la sécurisation des sites dits « sensibles » dans le cadre de la prévention des actes terroristes ;

Accentuer la présence policière au sein des quartiers en consolidant la participation citoyenne aux dispositifs de « Voisins vigilants » et « Citoyens vigilants », afin de rester à l'écoute de la population et de pouvoir répondre à ses attentes en matière de sécurité locale et anticiper les problématiques au cœur même des quartiers grâce aux postes de police mobiles et aux équipes d'ilotage ;

Reconquérir le domaine public en veillant au respect de la réglementation en matière de salubrité (Brigade environnement), en assurant sa remise en état au bénéfice des citoyens (Allô Mairie +) et en assurant la rotation du stationnement sur voie.

INDICATEURS

314
agents
114 femmes
et 202 hommes

189 727
procédures, toutes infractions confondues

4 762
enlèvements de véhicules par la fourrière

898
personnes interpellées pour divers délits

2 026 687 €
encaissés au titre des droits de stationnement (horodateurs)

1 520 701 €
encaissés au titre des forfaits post-stationnement

ACTIONS PHARES

Intensification de la lutte contre le trafic de stupéfiants et les rodéos urbains
Bien que la lutte contre les stupéfiants reste une mission régalienne, la commune participe activement à cette action, notamment à l'occasion d'opérations massives dans les secteurs sensibles de la commune, en lien avec la Police Nationale et le Procureur de la République.
Elle est également à l'origine en 2024 de l'interpellation de 70 individus remis aux autorités judiciaires et près de 250 découvertes de produits stupéfiants.
Dans le cadre de la lutte contre les rodéos urbains, ce sont 25 véhicules qui ont pu être saisis et mis en fourrière.

Poursuite de la lutte contre les incivilités, avec une action renforcée à l'encontre des trottinettes électriques
Afin d'inciter les utilisateurs de trottinettes à adopter un comportement responsable pour la sécurité de chacun, la Police Municipale mène une action soutenue pour limiter les risques

FAITS MARQUANTS

Lancement des « Cadets de la Police Municipale » :
Entre octobre 2024 et janvier 2025, 20 jeunes Cannois, âgés de 15 à 17 ans, auront l'opportunité de valider le 2ème volet obligatoire du SNU au sein de la Police Municipale de Cannes. Cette mission d'intérêt général de 84 heures vise à développer la culture de l'engagement et le civisme tout en renforçant l'autonomie et la responsabilité des jeunes générations.

Expérimentation de la vidéoprotection augmentée:
Dans le cadre de la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la commune a pu, à titre expérimental, mettre en œuvre des solutions d'Intelligence Artificielle sur les images collectées au moyen de son système de vidéoprotection, afin de sécuriser le Festival de Cannes, le Marathon des Alpes-Maritimes et le Marché de Noël.

Activité du service :
- 1 356 PV pour stationnement sur des places réservées aux personnes handicapées ;
- 7 137 PV sur zone bleue ;
- 4 998 PV sur les aires de livraison ;
- 11 279 PV pour circulation sur les voies BHNS ;
- 2 073 PV pour stationnement sur les voies BHNS ;
- 2 224 PV pour les trottinettes électriques ;
- 367 PV pour les camping-cars ;
- 109 PV pour des bruits routiers ;
- 209 PV pour tapage/nuisances sonores ;
- 3 720 PV pour des jets de détritus ;
- 1 198 PV pour dépôts d'encombrants ;
- 26 521 infractions relevées par vidéoverbalisation ;
- 9 102 enfants et adultes sensibilisés lors de 373 interventions au cours de l'année sur la prévention routière, le civisme et la citoyenneté ;
- Maintien de l'augmentation de la participation aux assemblées générales des copropriétés avec la présence des policiers à plus de 130 réunions.

PROJET

SERVICE ALLÔ MAIRIE +

MISSIONS

Collecter les encombrants ;

Entretenir la voirie et le petit mobilier urbain ;

Répondre immédiatement ou au maximum sous 48h aux demandes de renseignements de pièces administratives, d'hygiène, de cadre de vie, d'espaces verts et d'interventions diverses ;

Intervenir auprès des organismes privés ou publics (SUEZ, ERDF, GRDF, OPH) ;

Collaborer avec la police municipale pour prévenir les dépôts sauvages dans le cadre de la lutte contre les incivilités, en participant au maintien d'une ville propre, notamment par l'aseptisation des espaces publics.

INDICATEURS

39
agents
16 femmes - 23 hommes

3 018
tonnes d'encombrants collectés

2 046
Interventions sur la voirie

49 191
appels reçus

3 551
demandes internet

17 996
Demandes Cannes Civique, dont
5 047 administrés

ACTIONS PHARES

Collecte d'encombrants réalisée en porte à porte sur rendez-vous et des dépôts sauvages signalés.
Dans le cadre de la lutte contre l'incivisme, grâce à divers moyens (téléphone, internet, Cannes Civique), les administrés peuvent contacter directement le service.
Ainsi, 70 738 demandes ont été comptabilisées et ont donné lieu à 39 901 interventions pour 3 018 tonnes d'encombrants collectés.

Cellule de travaux de petite voirie
Elle intervient pour la maintenance du mobilier urbain sur la voie publique et pour les petits travaux de voirie.
Ainsi, 2 046 interventions ont été réalisées.

Centre d'appels
Les gestionnaires d'appels renseignent les Cannois sur les demandes de toute nature.
Ainsi, il a été répondu à 49 191 appels.

FAITS MARQUANTS

- Collecte des sapins les mardis et jeudis du mois de janvier.
- 97 facturations de remise en état du domaine public pour un montant de recettes de 21 600 €.
- Gestion des Contrôles du Domaine Public : 2 922 signalements ayant généré la gestion et le dispatch vers les différents services concernés par les gestionnaires d'appels.
- Opération spéciale boulevard de République à la suite des inondations de fin septembre.

PROJET

DIRECTION DE LA CULTURE

MISSIONS

Soutenir, accompagner et favoriser la créativité ;

Valoriser le patrimoine ;

Rendre accessible la culture pour chacun et partout ;

Coordonner et centraliser les projets culturels.

INDICATEURS

36
agents
22 femmes - 14 hommes

62
associations culturelles subventionnées

18 144
visiteurs sur 25 sites pendant les Journées du patrimoine

115 948
visiteurs accueillis

130 000 €
de subventions versées par DRAC PACA et Département des Alpes-Maritimes

ACTIONS PHARES

Le Théâtre de la Licorne, scène conventionnée d'intérêt national Art, Enfance, Jeunesse par le Ministère de la Culture.
Le théâtre de la Licorne accueille des spectacles estampillés « 100 % famille » en soirées et des représentations le samedi matin pour les tout-petits tout au long de l'année. Cette orientation jeune public, renforcée par des actions de médiation culturelle denses, est la suite de la démarche « 100 % EAC » (éducation artistique et culturelle) impulsée par le Maire de Cannes. Le Théâtre de la Licorne s'affirme comme un lieu incontournable de la scène jeune public. La programmation artistique équilibrée et fédératrice a accueilli 26 compagnies, 118 représentations mêlant diverses disciplines du récit en passant par la musique, le cirque, le théâtre d'objets et la danse, invitant le public à sortir avec les enfants. L'équipe continue son engagement vers une éducation citoyenne par l'art qui enrichit l'imaginaire individuel et collectif des spectateurs.

Deux spectacles hors les murs ont ponctué la saison 2023-2024 avec la programmation de Tisser des liens par la compagnie Lunatic à la Croix des Gardes qui a réuni 100 spectateurs le 8 juin 2024 et les 1001 nuits par Jihad et Najora Darwiche dans la cour du Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite qui a réuni 200 spectateurs le 14 juin 2024. Le montant des recettes de billetterie du Théâtre de la Licorne, scène conventionnée d'intérêt national, art, enfance, jeunesse en 2024 est de 29 993 euros.

9e Musée éphémère du Cinéma
Exposition « Charlie Chaplin, The Kid », du 9 juillet au 25 août 2024, de 14 h à 22 h, Palais des Festivals, Hall Méditerranée. Exposition produite par la Mairie de Cannes, conçue et réalisée par Chaplin's World, Corsier-sur-Vevey, Suisse.
Entrées : 11 830 personnes (tarif 4,50€/réduit 2,50€/gratuit jusqu'à 18 ans).
Fréquentation ateliers : rotoscopie 921 personnes accueillies et stop motion : 1 390 personnes accueillies.
Recettes des ventes boutique (ouvrages, mugs, magnets, carnets) : 4 204 €.
Recettes perçues sur cet événement (entrées et boutique) : 36 336,50 €.

Après Goscinny, Louis de Funès et Romy Schneider, une nouvelle figure emblématique du 7e Art a été mise à l'honneur lors de cette exposition exceptionnelle consacrée à Charlie Chaplin et le film « The Kid », un chef-d'œuvre autobiographique. De quoi s'imprégner du génie créatif de Chaplin et de son impact durable sur le cinéma.
Le public était invité à célébrer l'esprit enchanteur de « The Kid » à travers une exposition immersive, drôle et ludique se déroulant dans le Londres du XIXe siècle. Les nombreux espaces ont révélé la vie personnelle de Chaplin, mettant en lumière le rôle central de sa mère, Hannah, à travers des lettres émouvantes qu'elle adressait à Charlie alors qu'elle était internée dans un hôpital psychiatrique. Le public s'est également immergé dans l'ambiance envoûtante des ruelles de macadam, agrémentées de jeux et de lanternes magiques. Une expérience unique l'attendait dans l'espace Nickelodeon, une salle de cinéma rétro spécialement aménagée pour permettre de (re)découvrir les courts-métrages de Chaplin. Une section de l'exposition était par ailleurs dédiée à l'histoire fascinante de Jackie Coogan, l'inoubliable interprète du Kid.
Parallèlement à l'exposition, l'Orchestre National de Cannes et son chef Benjamin Levy ont proposé le 30 juillet à 21 h au Théâtre Debussy du Palais des Festivals, un ciné-concert au cours duquel a été projeté The Kid. Pendant la projection, l'orchestre a exécuté en live la partition originale que Charlie Chaplin avait fait réaliser en 1971, soit 50 ans après la sortie du film, en s'associant avec des compositeurs qu'il chargea d'orchestrer ses idées mélodiques, dont Eric James et l'orchestrateur Eric Rogers. La partition a été arrangée pour le direct par Timothy Brock. Clins d'œil au jazz, à la valse, atmosphère de cabaret, tout concourt dans cette musique à coller aux ambiances et aux émotions souvent bouleversantes procurées par les images.

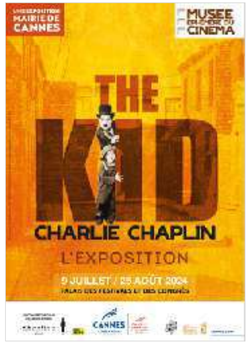

PROOF

FAITS MARQUANTS

Cannes, ville créative UNESCO
La Ville de Cannes a intégré le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine du film en novembre 2021. Cette désignation vient mettre en lumière et valoriser le territoire cannois et toute sa filière audiovisuelle ainsi que la stratégie de développement économique et urbain durable de la ville.

Dans le cadre de la coopération culturelle étroite et variée marquée par la signature d'un protocole d'entente entre la France et la République de Corée, la création d'une résidence artistique à Busan s'est imposée comme une démarche stratégique et pertinente. Deuxième métropole sud-coréenne et véritable carrefour vers l'Extrême-Orient, Busan offre un cadre idéal pour ce projet ambitieux. Lancée par l'Ambassade de France, sur le modèle emblématique de la Villa Médicis à Rome et de la Villa Albertine aux États-Unis, la Villa Busan a officiellement ouvert ses portes le 1er septembre 2024, au sein du Hongti Art Center.

Ce lieu culturel de premier plan a accueilli le duo de cinéastes Çağla Zencirci et Guillaume Giovanetti, sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidatures adressé aux artistes français ayant un projet nécessitant une immersion en Corée du Sud. Une restitution finale de leurs créations a été également présentée à Busan et une conférence dédiée à leur résidence est prévue à Paris et durant le Festival de Cannes 2025.

La résidence a été inaugurée le 2 octobre au Hongti Art Center, en présence de M. Park Heong-joon, Maire de Busan, M. David Lisnard, Maire de Cannes, et M. Philippe Bertoux, Ambassadeur de France en République de Corée. Cet événement marque une étape clé dans l'approfondissement des relations culturelles et artistiques entre la France et la Corée du Sud. La Ville de Cannes, partenaire fondateur de la Villa Busan, renforce ainsi son engagement en faveur de la promotion de la création artistique française à l'international.

Inscription de Saint-Honorat, l'île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes au patrimoine mondial de l'UNESCO
Dans ce cadre, la Mairie de Cannes a participé le 11 juin 2024 à une deuxième audition auprès du Comité français du patrimoine mondial (CFPM) qui a donné un avis favorable pour que la candidature de « Saint-Honorat, l'île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes » suive la procédure de l'analyse préliminaire internationale pour l'UNESCO.

Cette analyse préliminaire, désormais obligatoire, consiste en un accompagnement par l'ICOMOS international, qui fournira des conseils sur la candidature.

La prochaine audition se tiendra en octobre 2025 et permettra à la Ville de répondre aux recommandations du CFPM et de présenter le plan de gestion du bien.

En outre, dans le cadre de la candidature UNESCO, la municipalité a installé un comité insulaire réunissant les gestionnaires, les usagers et les partenaires institutionnels de l'archipel afin de les réunir régulièrement pour planifier le développement du milieu terrestre et marin autour d'une vision commune partagée et dans une démarche de gestion concertée.

11e Suquet des Arts
La 11e édition du Suquet des Arts a animé le cœur de la ville pendant deux jours avec une sélection éclectique d'expositions et d'animations. La Place de la Castre a accueilli pêle-mêle artistes, troupes de cirque, battle de breakdance, mime de Charlot, conteurs, récitals classiques de haut niveau, concert pop-rock, des rencontres avec les artistes du Suquet des artistes, des ateliers de gravure **et** une projection en plein air de l'opéra Roméo et Juliette.

L'événement s'est déroulé les 23 et 24 août 2024, de 15 h à 23 h : place de la Castre, rue du Pré, le Suquet des Artistes, l'Association des Beaux-Arts.
3 960 participants ont assisté aux concerts et spectacles gratuits.
76 participants (enfants, adultes) ont bénéficié des ateliers de gravure.
16 exposants ont présenté leur travail au public (rue du Pré et place de la Castre).

Cannes, pionnière 100 % EAC
Cette année encore, presque 100 % des classes du premier degré public cannois ont réalisé un projet EAC sur l'année scolaire 2023/24. 97 % des maternelles, 100 % des élémentaires, 97 % des collégiens, 82 % des lycéens et 81 % des étudiants ont bénéficié d'une action culturelle, établissements publics et privés confondus.
Les enfants accueillis dans les crèches municipales cannoises ont également pu se rendre à la médiathèque ou assister à des spectacles au sein de leur établissement. Dans le cadre de la résidence d'artiste autour du conte avec Caroline SIRE de janvier à mars 2024, 16 représentations de son spectacle « Histoires de p'tites graines » ont été organisées dans les 9 crèches municipales et 212 enfants, 68 professionnelles et 38 parents y ont assisté.
L'EAC s'applique à tous les temps de l'enfant, des animations culturelles sont donc proposées sur le temps périscolaire et extrascolaire.
276 petits Cannois ont participé à des ateliers de pratique artistique sur le temps périscolaire, grâce à la collaboration entre les services municipaux de la Culture et de l'Éducation, et 131 enfants ont pu assister à un spectacle durant le festival P'tits Cannes A You lors des vacances scolaires avec leur centre de loisirs.
Cannes a également œuvré pour le déploiement du Pass Culture, permettant aux jeunes de financer leurs sorties culturelles et leurs pratiques artistiques sur leur temps personnel. La ville est également partenaire de la part collective du Pass Culture, afin de favoriser les découvertes culturelles dans le cadre scolaire.
Les étudiants du campus Georges Méliès participent également au dispositif 100 % EAC. Ils ont notamment pu découvrir une exposition de photographies de Gilles Traverso dans le hall du campus et 120 étudiants ont participé à une masterclass de la chorégraphe Tanin Torabi dans le cadre du Festival Movin Cannes.
Enfin, la Mairie de Cannes déploie son offre EAC auprès du tissu associatif local et des structures médico-sociales afin de pouvoir proposer des médiations à un public dit «empêché ». À titre d'exemple, 8 jeunes de la Mission Locale, 12 résidents de l'EXTIME et 15 adhérents de Cannes Seniors le Club ont assisté à une répétition et un échauffement partagé avec les élèves-acteurs de l'ERACM dans le cadre du spectacle « Tristesse et joie dans la vie des girafes ».

Résidence de chorégraphes
Dans le cadre des actions d'EAC en partenariat avec la DRAC PACA, la Cie de danse Ridz de Simonne Rizzo a été sélectionnée pour une résidence de transmission à l'Institut Stanislas. 60 heures d'ateliers ont été menées sur huit semaines auprès de 6 classes. Les élèves ont expérimenté la création artistique, rencontré une artiste professionnelle et découvert les langages de la danse. Compagnie précédemment accueillie : Cie Mouvimento (2022-2024).

PROJET

PÔLE ART CONTEMPORAIN DE CANNES

MISSIONS

Promouvoir l'art contemporain à Cannes en organisant des expositions ;

Valoriser les expositions d'art contemporain (conférences, catalogues, ateliers, EAC, etc.) ;

Organiser les Rencontres d'art contemporain.

INDICATEURS

12
agents
9 femmes - 3 hommes
Plus 31 saisonniers et renforts

3
Lieux d'expositions

8
expositions

9160
visiteurs

24 247,90 €
de recettes

ACTIONS PHARES

Organisation de l'exposition d'Antoine Agoudjian dans le cadre de la semaine de la culture arménienne : Antoine Agoudjian est un photographe français d'origine arménienne. Il est le petit-fils de rescapés du génocide arménien de 1915. Il se tourne très rapidement vers la photographie humaniste rendant hommage, au travers de ses œuvres, à l'histoire de son peuple. La puissance esthétique de ses œuvres capture les souffrances, mais aussi les espoirs de la communauté arménienne.

Projet d'Olivia Paroldi entre Cannes et Lviv
Dans le cadre du mémorandum de coopération entre Lviv et Cannes signé en novembre 2022, Olivia Paroldi a élaboré un projet artistique constitué de plusieurs phases qui intègre sa propre création et projet EAC.
Olivia Paroldi s'est rendue en Ukraine en octobre 2023 et a pu recueillir les témoignages d'enfants d'un orphelinat et ceux de l'école 37 de la ville de Lviv. Ces témoignages lui ont permis de créer une série d'œuvres gravées et dessinées pour témoigner de la condition de ces enfants aujourd'hui.

À la suite de ce voyage, une correspondance graphique entre les enfants de l'école 37 à Lviv en Ukraine et une classe de CM1 / CM2 de l'école Vial de Cannes a été proposée par l'artiste. Cet échange est retranscrit dans la fresque réalisée sur l'école Miniconi en juin 2024. Une autre fresque sera réalisée sur une façade de l'école 37 à Lviv.

FAITS MARQUANTS

Marie Boquet, Effeuillages
9-21 janvier 2024 - Espace Miramar
Marie Boquet est une artiste peintre et sculptrice vivant à Cannes. Originaire du nord de la France, c'est en arrivant sur la Côte d'Azur qu'elle s'éveille au monde de l'art. Animée par le désir de « créer du vivant », elle explore toutes les facettes du corps et le questionne à travers l'étude de l'anatomie, de la matière, des couleurs ou encore, du volume.

Barbara Navi, Ces portes de corne et d'ivoire
3 février - 28 avril 2024 - Suquet des Artistes
Barbara Navi propose des toiles proches du rêve qui associent l'univers des mythes et de la philosophie. Son art mêle des images provenant de différentes sources comme la peinture, le cinéma ou la photographie pour exprimer la poésie et la beauté du monde qui l'entoure.

Julien des Monstiers,
11 mai au 22 septembre 2024 Suquet des Artistes
Au-delà du sujet de la toile, c'est la technique et le geste qui tiennent une importance majeure au sein de l'œuvre de Julien Des Monstiers. À travers une approche innovante de la peinture, l'artiste explore et joue avec les frontières de ce mode d'expression. Ses œuvres, représentant une variété de sujets tels que des animaux, des motifs, des paysages ou encore des tapisseries, sont une méditation sur la matière picturale. En manipulant les textures, les couleurs et les formes, l'artiste crée des œuvres qui incitent le spectateur à remettre en question la nature même de la peinture.

Odette Domergue
7 juillet au 22 septembre 2024 - Villa Domergue
La Villa Domergue est le fruit d'une collaboration entre le peintre Jean Gabriel Domergue et son épouse Odette Maugendre. Odette Domergue a joué un rôle essentiel dans la conception des jardins méditerranéens en terrasses et des bassins qui ornent la villa Domergue, insufflant à ces espaces une harmonie et un charme intemporel. Ses œuvres, principalement axées sur la figure humaine, sont réalisées en plâtre et en marbre, dans un style caractéristique de l'Art Déco. L'exposition a proposé de révéler au grand public le travail d'Odette Domergue en tant que sculptrice, au travers de différentes œuvres.

Florence Obrecht, ces portes de corne et d'ivoire, 10 octobre 2024-18 mai 2025 - Suquet des Artistes
Les œuvres de Florence Obrecht interrogent les frontières entre singulier et universel. À travers un panel d'œuvres mêlant toiles et objets, son récit personnel et de multiples références culturelles se confrontent, créant ainsi un dialogue entre passé et présent.

PROJET

DIRECTION DES MUSÉES

MISSIONS

Gérer les musées municipaux de Cannes, bénéficiant de l'appellation Musées de France : le Musée des explorations du monde (MEM, Le Suquet) et le Musée du Masque de fer et du Fort Royal (MDF, île Sainte-Marguerite) ;

Conserver, étudier, enrichir et diffuser leurs collections ;

Valoriser les sites patrimoniaux qui leur sont associés : le château de la Castre et le Fort Royal ;

Proposer aux visiteurs une offre culturelle diversifiée et de qualité : expositions, visites guidées, ateliers de pratique artistique, événementiel ;

Participer activement à l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire (démarche « 100 % EAC »).

INDICATEURS

29
agents
16 femmes - 13 hommes

118 340
visiteurs sur les 2 musées

418 088 € TTC
de recettes (dont produits dérivés : 19 247 euros)

3
expositions temporaires

321
jours d'ouverture au public au MEM et au MDF

11 909
participants aux actions du Service des publics

ACTIONS PHARES

Exposition *Bottled Sea 2124. L'univers plastique de George Nuku*

Musée du Masque de fer et du Fort Royal
17 mai (vernissage) – 17 novembre 2024

Bottled Sea 2124 conviait le visiteur à une immersion dans l'univers de l'artiste maori George Nuku, où se mêlent créatures aquatiques, récits légendaires et trésors terrestres ancestraux. Cette exposition nous invitait à projeter nos pensées vers un avenir alternatif, à nous mettre en garde contre les dérives de la société de consommation et la surconsommation, notamment de plastique, tout en magnifiant ce matériau dont la transparence évoque la lumière et l'eau, les deux sources de la vie.
Un projet d'éducation artistique et culturelle a été développé en parallèle à l'exposition. Des collégiens des Vallergues, à Cannes, se sont investis dans la création d'objets, aux côtés de l'artiste, et leurs œuvres ont toutes été présentées dans le parcours muséographique.

Exposition *Vanuatu. La voix des ancêtres*

Musée des explorations du monde
13 décembre 2024 (vernissage le 12 décembre) – 25 mai 2025

Le Musée des explorations du monde conserve une riche collection d'objets du Vanuatu, anciennement Nouvelles-Hébrides, acquis dans les années 1980/1990 auprès du voyageur et collectionneur Georges Liotard.
L'exposition raconte cet archipel mystérieux et plonge le visiteur dans le monde du mythe. Les témoignages de trois personnalités ayant vécu dans ces îles racontent la fascination des voyageurs et des collectionneurs, la disparition partielle, la mutation mais aussi le maintien des coutumes, l'évangélisation par des missionnaires, le travail des scientifiques sur le terrain, la brutalité des éléments, leur force destructrice, le réchauffement climatique.

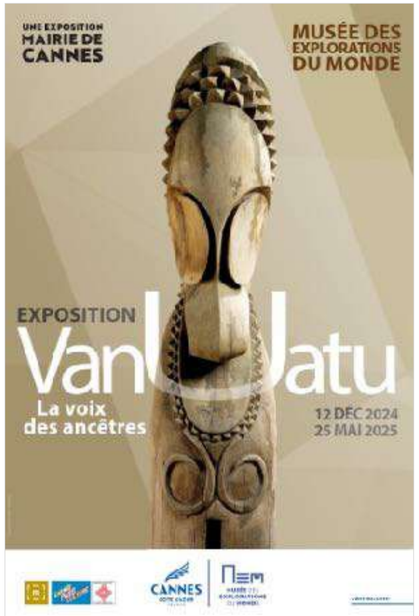

PROJET

FAITS MARQUANTS

Les musées restaurent le patrimoine des musées de France : lancement du plan de restauration pluriannuel des collections.
En 2024, la Ville de Cannes a mis en place un plan de restauration des collections et sanctuarisé une enveloppe annuelle de 50 000 € pour la période 2024-2031. La Ville est soutenue par la DRAC PACA (subventions de 20 K€ en 2024) pour ces opérations. Certaines œuvres très endommagées par le passage du temps et des conditions de stockage jadis inadaptées ont ainsi pu être sauvées :

- Henri Lévy : Samson et Dalila, huile sur toile, 19e s. ;
- Vincent Courdouan : Les criques, huile sur toile, 19e s. ;
- Ernest Buttura : Le fort de l'île Ste Marguerite, huile sur toile, 19e s. ;
- Restauration de deux cadres ;
- Anoxie d'œuvres d'art.

D'autres opérations de restauration sont en cours, en partenariat avec les écoles de conservateurs-restaurateurs du patrimoine.

Le Service des publics : des prestations axées sur la qualité
Les musées proposent tout au long de l'année une multitude d'activités, destinées à faire découvrir, comprendre et apprécier les collections et les sites culturels municipaux.

Cellule	Activité	Nombre d'activités	Participants	
Médiation culturelle	Visites commentées, animations, conférences, ateliers, etc.	64	2196	9499
	« 100 % EAC »	215	3732	
	Visites du Fort Royal (été)	406	3571	
Pratique artistique	« 100 % EAC »	202	2198	2198
	dont projet Périscolaire		280	
Evénementiel	Concerts, spectacles, projections de films, etc. (hors médiation)	4	130	212
	« 100 % EAC »	3	82	
	Total	894	11 909	

L'année reste marquée par un nombre élevé d'activités proposées (en moyenne : 2,7 activités/jour) autour de thématiques très diverses et avec des approches variées. La majorité des classes accueillies a bénéficié d'une double prestation : visite commentée et atelier artistique. Les musées jouent ainsi un rôle de premier plan dans la démarche « 100 % EAC » (6021 participants).
La programmation événementielle a été centrée sur deux événements européens majeurs (Nuit des musées et Journées du patrimoine) et un festival cannois (P'tits Cannes à You).

Quelques projets spéciaux menés par le Service des publics :

Médiation culturelle :

- Slow Art Day (13 avril) :
  Défilé de mode So far…so clothes présenté au Musée des Explorations du Monde (MEM) par les élèves du Lycée professionnel des Métiers – Les Coteaux (Cannes). Vêtements créés par les élèves en s'inspirant des collections permanentes du musée (6 visites / séances de travail entre janvier et avril).

- Festival P'tits Cannes à You – week-end « Quand la nature se fait peinture » (19-20 octobre) : 62 participants.

- Parcours autonome « Professeur MEM » (depuis le 22 août) :
  Création au MEM d'un parcours de visite autonome à l'intention des familles, sous forme de jeu de piste. Livret édité et distribué gratuitement. Au cours du dernier trimestre 2024, 269 enfants ont participé au jeu de piste.

- Classe patrimoine (3-4 octobre) :
  Accueil au Fort Royal des élèves de la 3e « Défense » du collège Gérard Philipe. Transport en bateau et hébergement (1 nuit) pris en charge par le CD 06. Activités proposées : 1° introduction aux classements UNESCO (Patrimoine Mondial et PCI), 2° candidature de « L'île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes », 3° visite commentée des fortifications allemandes, 4° visite guidée de l'exposition Bottled Sea 2124. L'univers plastique de George Nuku couplé à un atelier de pratique artistique.

Médiation artistique :

- Projet « 100 % EAC » avec le collège des Vallergues :
  Rencontre et créations d'œuvres pour l'exposition Bottled Sea 2124 avec l'artiste maori George Nuku, lors de sa résidence au Fort Royal.
- Suquet des Arts 2024 :**ateliers** de linogravure sur la place de la Castre, destinés aux enfants et adultes.
- Printemps des Poètes (20 mars) au jardin de la médiathèque Noailles : **ateliers** avec Cannes Jeunesse ; participation des 4 centres (Giaume, Picaud, Ranguin et Riou).
- Projet périscolaire « Lezartistes » :**projet** annuel autour de l'art plastique ; intervention hebdomadaire à l'école Mont Chevalier pour un groupe régulier de dix enfants. Il s'agît de la 3e année consécutive du projet périscolaire.

Événementiel :

- Nuit des musées (18 mai) : Concert « 100 % EAC » pour 2 classes cannoises sur le thème de l'Orient et animation musicale tout public le soir + 2 visites guidées avec des lectures par la compagnie BAL pour la Nuit des musées et les JEP.
- Lectures de contes maoris et polynésiens dans le cadre de l'exposition Bottled Sea 2124. Intervention « 100 % EAC » par la compagnie L'Homme à la Tête Pieds Nus (1 classe cannoise au Musée du Masque de Fer et du Fort Royal (MDF) et public familial au MEM).
- Concert de Hopkinson Smith (30 avril) : concert de luth coorganisé avec le Conservatoire de Cannes.

Les « Temps forts » du Service des publics ont remporté un franc succès (+ 95 % de participation) :

* M = Médiation culturelle P = Pratique artistique E = Événementiel	Dates	Participants aux activités *			Fréquentation du site
CRT : Voyage en Polynésie	27-28 janv.	M	104		411
Printemps des poètes	20 mars	P	95		95
Concert scolaire : musique orientale	12 avril	E	59		59
Slow Art Day	13 avril	M	168	347	242
		P	168		
		E	11		
Concert « Hopkinson Smith »	30 avril	E	88		88
Nuit des musées	18 mai	M	162	182	303
		E	20		
Journée Mondiale de l'Environnement	7 juin	P	59		59
Journées de l'archéologie : Du bastion au bunker	15 juin	M	36		36
Evènement « Masque de fer »	12-13 juil.	M	225		1009
Suquet des Arts	23-24 août	P	76		76
Journées du patrimoine	21-22 sept.	M	649	691	3403
		E	42		
Classe patrimoine	3-4 oct.	M	78	104	26
		P	26		
Week-end P'tit Cannes à You	19-20 oct.	M	62	140	465
		P	45		
		E	33		
Total		2206			6236
Évolution / 2023		+ 95 %			+ 13,5 %

PROJET

FAITS MARQUANTS

Les musées de Cannes sont prêteurs

Les musées ont consenti 2 nouveaux prêts pour des expositions en 2024 :

- Musée de Bastia – exposition Corsica Romana : Une île méditerranéenne à l'époque romaine du 1er juillet 2024 au 20 janvier 2025 - buste en plâtre de Prosper Mérimée.

- L'Hôtel Départemental des Expositions du Var (HDE Var) en partenariat avec le Musée du Louvre – exposition Jardins et palais d'Orient du 14 déc. 2024 au 6 avr. 2025 : une toile de coton imprimée qalam-kar, un coffret, trois peintures représentant des paysages de jardins, trois cuillères qashuq et une hache-double tabarzin.

Les musées de Cannes veillent sur leurs « trésors nationaux » - l'action scientifique en réserve et dans les salles

Les musées poursuivent leurs actions scientifiques « en coulisses ». Ils ont notamment pu avancer sur le récolement des collections et réaliser plusieurs opérations dont :

- Acquisitions de dons : avis favorable unanime de la Commission Scientifique Régionale pour l'acquisition des Elégies majeures de Senghor, d'un tambour de chamane népalais et de deux objets indonésiens (statuette du Buraq et marionnette si gal gale) ;
- Acquisition du manuscrit Radiguet, un document illustré exceptionnel du 19e siècle sur la collection d'Edmond de Ginoux de La Coche ;
- Réintégration dans la collection du MEM d'une peinture représentant Joseph avec la femme de Putiphar ;
- Récolement des collections (165 objets) ;
- Versements de notices d'Inventaire sur la base Joconde.
- Chantier de collection, conditionnement et transport de 24 objets du Louvre vers la réserve de Liévin ;
- Réfection des vitrines « Amérique précolombienne » et « Massues océaniennes » au MEM ;
- Réaménagement de la salle des « Fouilles terrestres » au MDF (4 vitrines + cimaises).

Musée du Masque de fer et du Fort Royal
1er août – 30 septembre 2024

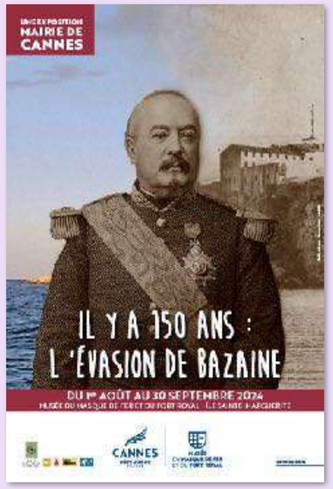

À travers une exposition-dossier (présentée dans deux citernes romaines du musée) et des visites guidées, la municipalité a retracé la détention de Bazaine à Sainte-Marguerite et plongé le public au cœur du mystère : cet intrépide maréchal de France – héros pour les uns, traître pour les autres – s'est-il enfui du Fort Royal en escaladant de nuit la falaise vertigineuse de l'île… ou bien en s'échappant par une porte dérobée, grâce à des complices ?

La corde et l'équipement d'escalade de Bazaine ont été exposés au public, pour la première fois, dans le cadre d'un prêt exceptionnel consenti par le Musée d'Art et d'Histoire de Grasse.

L'exposition a accueilli 26 008 visiteurs.

Numérisation, valorisation et accessibilité

Avec le soutien de la DRAC PACA et de l'appel à projets PNV (programme de numérisation et de valorisation), les musées ont numérisé une partie de la collection d'instruments de musiques du monde actuellement stockée en réserves. Ce projet, qui se poursuivra en 2025, a permis de créer des contenus numériques accessibles au public sur une borne adaptée pour les personnes porteuses de handicap moteur.

Les musées de Cannes participent activement aux projets municipaux suivants :

- Création du Musée d'art contemporain – Collection Jean Pigozzi ;
- Rénovation du Moulin Forville - Musée Victor Tuby ;
- Restauration du Fort Royal ;
- Renouvellement de la signalétique de l'île Sainte-Marguerite (en collaboration avec l'ONF) ;
- Réhabilitation du cimetière musulman de l'île Sainte-Marguerite et projets connexes ;
- Candidature de l'île Saint-Honorat à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO (actions multiples dans la zone tampon, participation au Comité insulaire, veille scientifique) ;
- Promotion de la destination Cannes (Acting for Cannes, Eductours…) ;
- Réaménagement du Vieux-Port de Cannes (espaces d'interprétation) ;
- Restauration de la Chapelle de la Miséricorde en 2024 ;
- 80e anniversaire de la Libération de Cannes en 2024.

Partenariats extérieurs

Hors Cannes :
- Musée du quai Branly-Jacques Chirac (Paris) ;
- DRAC-PACA (Aix-en-Provence) ;
- Club Musées de Côte d'Azur France Tourisme ;
- Comité des Forts des Alpes-Maritimes (CD-06 / Dir. de la Culture, Nice) ;
- Musée d'arts africains, océaniens et amérindiens (MAAOA, Marseille) ;
- Institut National d'Histoire de l'Art (INHA, Paris) ;
- Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO, Marseille) ;
- Musées de Grasse ;
- Hôtel départemental des expositions du Var (HDE Var) ;
- École Supérieure d'Art d'Avignon (ESAA) ;
- Musée Picasso d'Antibes.

Bassin cannois :
- Office du Tourisme de Cannes ;
- Office National des Forêts ;
- Cannes Seniors Le Club ;
- Cannes Université ;
- Cannes Cinéma ;
- Cannes Jeunesse ;
- Cannes en Héritage ;
- Association Moulin Forville Musée Victor Tuby ;
- Amis de l'île Sainte-Marguerite-îles de Lérins ;
- Amis du Mémorial huguenot de l'île Sainte-Marguerite ;
- Association Valentin Haüy ;
- Association Parcours de femmes ;
- Association Charles Vincent.

PROJET

SERVICE DES MÉDIATHÈQUES

MISSIONS

Contribuer au développement de la lecture, à l'épanouissement personnel, à la recherche documentaire, à la formation et aux activités culturelles de la population (interventions dans le temps scolaire et de ses partenariats) ;

Rendre les collections accessibles et favoriser la lecture : catalogues des collections, horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, équipements de proximité (bibliobus, bibliothèques de quartier, bibliothèque de plage) et café des lecteurs ;

Assurer la conservation et la mise en valeur des collections patrimoniales ;

Promouvoir le développement de la lecture, de la culture audiovisuelle et de la pratique du numérique en organisant des animations et des cours : conférences, projections commentées, débats, rencontres d'écrivains, expositions, lectures, concerts dans ses locaux en relation avec des partenaires institutionnels (notamment musées, Conservatoire, directions de l'éducation et de la petite enfance) et associatifs ;

Favoriser la pratique de l'écriture (ateliers et concours d'écriture, résidences d'auteurs, master class, rencontres littéraires, etc.).

INDICATEURS

48
agents
36 femmes - 12 hommes

7 032
abonnés individuels

188 156
prêts de documents
+ 3 517 connexions pour l'autoformation (TOUT APPRENDRE) et 4 145 films visionnés via la plateforme ARTE VOD

719
actions culturelles

212
séances d'EAC

255 306
documents : livres, DVD, CD

55
personnes inscrites au bibliobus adulte

ACTIONS PHARES

Les Rencontres littéraires de Cannes, les 15 et 16 novembre 2024, continuent leur transformation :

Des nouvelles formes de littérature et d'écritures sont venues enrichir le programme ; de nouveaux formats de rencontres, plus intimistes, ont été proposés : petit-déjeuner avec Claudie Gallay, atelier d'écriture avec Franck Bouysse, ateliers graphiques avec les auteurs-illustrateurs présents ainsi que l'auteure-illustratrice en résidence, Emmanuelle Houdart, et Eric Puybaret, illustrateur reconnu qui exposait son travail à Ranguin.

Les Rencontres ont été inaugurées pour la première fois par une journée professionnelle autour du thème Lecture et santé mentale, en présence de Marie-Aude Murail et sa fille Constance Robert Murail. 755 personnes, dont 93 enfants, ont assisté aux Rencontres Littéraires de Cannes et 16 classes (soit 361 élèves), du CP à l'enseignement supérieur, ont bénéficié d'une rencontre avec un auteur ou un illustrateur.

Résidence d'illustrateur : Emmanuelle Houdart
L'autrice illustratrice Emmanuelle Houdart, dont l'univers atypique est reconnu à l'international et dont le travail a obtenu de prestigieux prix, a été en résidence de création à l'automne. L'artiste a entre autres participé aux Rencontres littéraires et à des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC).

FAITS MARQUANTS

Développement de la place du jeu en 2024
L'offre de jeux est un facteur d'attractivité dans les médiathèques. Le réseau propose des sessions de jeux vidéo et de jeux de société. La collection s'est étoffée avec des jeux primés As d'or au Festival International de Jeux de Cannes. Le partenariat avec le master MAJIC du Campus Georges Méliès s'est enrichi avec celui du master MAHIC pour les jeux de société, aboutissant à la journée de test des jeux développés par les étudiants à la médiathèque Ranguin, lors des Mycéliades, qui a rassemblé 63 participants. Des partenariats avec la MJC Giaume et l'association La Ludothèque de Mouans-Sartoux ont permis 3 mercredis de jeux de société et d'animation devant le parvis de la médiathèque Ranguin et dans les jardins de la MJC Giaume avec le Bibliobus scolaire. Un partenariat a été lancé en novembre avec le club d'échecs de Cannes.

Festival Fables Lab
Caroline Sire, Ladji Diallo, Hélène Bardot, Ludivine Hénocq, Agnès Nicoloff et la compagnie de l'embrayage à paillettes étaient les artistes invités de l'édition 2024 du festival Fables Lab qui a été l'occasion de valoriser un conte arménien dans le cadre de l'opération 2024 l'Arménie à l'honneur.

Exposition jeunesse autour de l'auteur-illustrateur Eric Puybaret
Cette exposition du 1er au 30 novembre 2024 à la médiathèque Ranguin a été vue par 292 visiteurs.

EAC avec David Groison autour de l'éducation aux médias et à l'information pour les classes de primaire
Dans le cadre du 100 % EAC, afin d'amplifier les actions en matière d'EMI, David Groison, directeur des magazines Phosphore et Okapi est venu travailler autour de l'information et de l'image avec des classes d'élèves de CM2. Il a également donné une conférence sur l'histoire vraie des grandes photos pour le public adulte à la médiathèque Noailles.

Intelligence Artificielle
Le partenariat avec la Maison de l'Intelligence Artificielle du Département a permis de réaliser la troisième exposition sur l'IA dans le réseau et d'initier une partie de l'équipe à l'IA générative.

Concours de traduction
Le 27 janvier, les médiathèques de Cannes ont participé pour la première année au concours de traduction littéraire en partenariat avec l'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS) basée à Arles, avec 39 participants. Les lycéens qui ont composé à la médiathèque Noailles ont obtenu le 1er et 2e prix en langue allemande.

Biblis en folies
Le réseau des médiathèques a participé aux premières journées nationales dédiées aux bibliothèques les 28 et 29 septembre 2024, avec de nombreuses animations afin de valoriser nos collections et les services que nous proposons : ateliers autour d'albums, siestes musicales, lectures pour tout-petits, jeux de société, projection.

Week-ends de la médiathèque
Ces rendez-vous constitués d'une conférence et d'une projection se sont poursuivis en 2024

Soirées Afterwork
Les concerts de Mey, Marjorie Martinez et Agora de Jean-Marc Jafet ont réunis 600 personnes.
En 2024, l'équipe des médiathèques a également participé à des manifestations internationales, nationales et locales : notamment aux Nuits de la lecture, au Festival Les Mycéliades, au Printemps des poètes, à la Fête de la musique (autour des musiques de films), à la Fête du court-métrage, aux Journées Européennes du Patrimoine, au Festival In & Out, au Festival Ptits Cannes A You, au Mois du film documentaire (avec cette année un focus sur le film d'animation).

PROJET

CONSERVATOIRE DE CANNES

ÉTABLISSEMENT MUNICIPAL CLASSÉ
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

MISSIONS

Proposer une éducation artistique et culturelle et un enseignement artistique spécialisés dans les domaines de la musique et de l'art dramatique pour tous de 2 à 80 ans ;

Restituer sur le territoire de Cannes l'enseignement prodigué à travers différents événements culturels ;

Favoriser le lien social à travers la pratique artistique ;

Former les publics de demain ;

Préparer les futurs professionnels du spectacle vivant en musique et théâtre.

INDICATEURS

69
agents
33 femmes - 36 hommes

9 000
élèves

962
artistes inscrits

120
heures hebdomadaires dédiées aux actions d'éducation artistique et culturelle

72
événements

ACTIONS PHARES

Renouvellement, par le ministère de la Culture, du classement du Conservatoire de Cannes en « Conservatoire à rayonnement départemental »
Le Conservatoire de Cannes a vu son classement renouvelé en mars 2024. Ce renouvellement est une reconnaissance officielle de la qualité et de l'excellence du travail et de la qualification des enseignants du Conservatoire. Il valorise également les résultats obtenus par les élèves. Ce statut permet de renforcer la réputation de l'établissement.
L'examen du dossier a fait état de la montée en compétence des enseignants par rapport à la période de classement précédente, signe de l'investissement de la Mairie de Cannes en termes de formation avec comme objectif de rendre le meilleur service possible aux élèves.

FAITS MARQUANTS

Des élèves qui intègrent des écoles prestigieuses et qui poursuivent une brillante carrière.
Comme chaque année, le Conservatoire de Cannes voit ses élèves et anciens élèves présentés à des concours artistiques ou des concours d'entrée dans des établissements supérieurs. Six d'entre eux ont réussi à intégrer en 2024 des établissements d'enseignement artistique supérieurs en France et en Europe, et une ancienne élève vient d'intégrer le prestigieux orchestre du Capitole de Toulouse.

Les moments musicaux de Forville au Kiosque à musique

Les dimanches matin à la fin du printemps ou au début de l'automne, le Kiosque à musique accueille désormais les « moments musicaux de Forville », pour le plaisir des mélomanes tout en mettant en valeur les Allées de la Liberté rénovées et le marché des antiquaires.

Une communication dynamisée
Grâce à la diversification des missions des agents à la faveur des remplacements de ceux partis en retraite, le conservatoire dynamise sa communication et rend davantage visible et attractive son activité.

Coupo Santo chantée le 11 novembre
Encadrés et préparés par des enseignants du Conservatoire et avec le soutien des Directeurs des écoles Vial, Macé et Pagnol, une quarantaine d'élèves volontaires s'est rassemblée lors de la cérémonie du 11 novembre pour interpréter la Coupo Santo, accompagnée par les galoubets de l'Académie Provençale, permettant ainsi de sensibiliser ces écoliers à la culture provençale.

Des partenariats étendus
Le Conservatoire entretient de nombreuses relations avec des partenaires culturels et éducatifs.
Ces partenariats ont permis d'investir le temps d'un concert le campus Georges Méliès.
L'opération Sympho new, en lien avec l'association du même nom, a permis de rassembler lors de deux concerts à Cannes et à Antibes une centaine d'élèves des orchestres des conservatoires d'Antibes, Cannes et Grasse.
Les orchestres à l'école ont participé à une rencontre avec des écoles du département ainsi qu'avec une formation en provenance de Barcelone.

Un parc instrumental renouvelé et entretenu
La Mairie de Cannes investit pour renouveler le parc instrumental du Conservatoire. Certains instruments, après une longue carrière de plus de trente ans pour certains et jusqu'à près de 70 ans pour les bassons, ont pris une retraite méritée. Les musiciens du conservatoire peuvent ainsi faire leurs gammes sur des instruments de qualité, au bénéfice de leurs aptitudes et donc pour le plaisir des mélomanes devant lesquels ils se produisent.

PROJET

SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES

MISSIONS

Collecter, d'une part, les archives publiques auprès des services municipaux par voie réglementaire (versements administratifs), d'autre part, les archives privées auprès de particuliers, associations, syndicats, etc. (achats, dons, dépôts) ;

Trier, classer, indexer et inventorier les archives publiques et privées ;

Conserver les archives dans des magasins sécurisés au climat contrôlé, mener des campagnes de restauration et de numérisation pour préserver les originaux, conditionner/reconditionner les archives dans des matériaux adaptés ;

Communiquer au public les archives (chercheurs, professionnels de l'immobilier, administrés, prêts internes aux services municipaux) dans le respect de la réglementation (code du patrimoine, CNIL/RGPD, CADA) ;

Valoriser les archives par la publication en ligne - sur le site www.cannes.com - d'archives numérisées et de contenus éditorialisés, par l'animation de visites guidées des expositions temporaires, de visites de quartiers, d'ateliers thématiques d'histoire locale, par la conception d'expositions temporaires et l'organisation de conférences, etc.

INDICATEURS

15
agents
12 femmes - 3 hommes

113 ml
d'archives supplémentaires intégrés

66 ml
d'archives triées et classées

629
séances de consultation

1 859
élèves dont 1 122 élèves du primaire sensibilisés

1 012 379
documents et images disponibles en ligne depuis www.cannes.com (AVENIOWeb)

ACTIONS PHARES

Améliorer l'accès du public aux archives

Mise en ligne de l'état civil numérisé à partir de la collection communale restaurée : 89 registres pour la période allant de 1791 à 1916 accessibles depuis www.cannes.com.

Valoriser les archives par des actions de médiation tournées vers le grand public

Hommage à Winston Churchill : programmation à l'espace Miramar dans le cadre du 150e anniversaire de sa naissance (en partenariat avec Cannes Cinéma) - total 300 visiteurs/participants :

- Exposition temporaire « Churchill à Cannes, peinture et politique » présentée du 30 octobre au 7 novembre 2024 ;
- Conférence « les multiples vies de Winston Churchill » donnée par Philippe Chassaigne, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bordeaux Montaigne, spécialiste de la Grande-Bretagne ;
- Projection du film Darkest Hour (Les Heures sombres, 2017) réalisé par Joe Wright, et du documentaire Churchill un géant dans le siècle réalisé par David Korn-Brzoza (2013).

FAITS MARQUANTS

Valorisation d'archives : création d'une rubrique "Document du mois" sur www.cannes.com (rubrique Culture/Archives municipales), les Archives mettent en lumière une histoire, un événement, une actualité, une personnalité à partir d'une archive conservée dans leurs fonds ou acquise récemment.

Exposition temporaire « Le temps du renouveau, Cannes 1944-1947 » ouverte à l'Espace Calmette le 18 octobre (et visible jusqu'au 6 juin 2025). Dans le cadre du 80e anniversaire de la Libération de Cannes (le 24 août 1944), l'exposition propose de revenir sur cet événement marquant et les années qui l'ont suivi, l'immédiat après-guerre, à partir des archives publiques et privées conservées dans les Archives municipales.

Dans le cadre de la Semaine de la culture arménienne (3 au 11 février 2024), lecture théâtralisée du témoignage enregistré sur cassette de Mania Ballian, rescapée du génocide arménien, sous le titre : Lève-toi, pars, n'aie pas peur : l'odyssée miraculeuse de Mania, petite-fille d'Arménie (190[7]-2002). En partenariat avec les élèves de la classe de théâtre du conservatoire de Cannes et de l'Union des Arméniens de Cannes et de ses environs (UACE).

Autour de l'exposition temporaire « Soleil, azur et élégance. Les Séeberger célèbrent Cannes, années 1930 », organisation d'un concours de photographies « Saisis l'éphémère, saisis ton smartphone » destiné aux classes de 3ème (dispositif EAC, participation de 3 classes, 87 élèves concernés).

Tri et classement d'un vrac d'archives en provenance du service des Espaces verts, rédaction de l'inventaire (total 36 ml traités).

Maintenance des bâtiments, énergie: remplacement du système de climatisation à l'espace Calmette (dix unités intérieures, deux groupes sur le toit, tuyauteries) et changement de la chaudière villa Montrose.

Installation d'un panneau DECAUX (recto-verso) devant l'espace Calmette destiné à la promotion des événements et animations proposés par le service.

Informatique appliquée aux archives, logiciel métier AVENIO : montée en version et changement du serveur dédié (en relation avec la DSIT et l'éditeur Di'X).

Collecte de témoignages oraux de Harkis et de leurs familles, en partenariat avec l'Office national des Combattants et victimes de guerre (ONACVG), le Service historique de la Défense, en collaboration avec les Archives départementales des Alpes-Maritimes : quatre personnes auditionnées.

PROJET

DIRECTION DÉVELOPPEMENT, MISSION CANNES ON AIR, ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MISSIONS

Développer et faire prospérer à Cannes des formations qui correspondent aux besoins du territoire (audiovisuel, tourisme, sciences politiques, spatial, filières d'excellence, etc.) grâce aux collaborations créées avec Université Côte d'Azur et des partenaires institutionnels et privés ;

Mobiliser les étudiants et les responsables pédagogiques du Campus universitaire *Georges Méliès* ainsi que l'ensemble de l'enseignement supérieur cannois pour positionner Cannes comme une ville étudiante dynamique et pionnière en matière d'économie créative ;

Renforcer les actions à destination du public étudiant et multiplier les ponts entre le monde estudiantin, les festivals cannois (Festival du Film, Canneseries, MIPCOM, MIDEM, WAICF, etc) et les entrepreneurs en lien avec la créativité ;

Suivre les relations entre la Ville de Cannes et la SEMEC ;

Définir la stratégie de financement nécessaire grâce au mécénat pour la constitution du Musée International du Cinéma ;

Structurer l'écosystème autour du concept Cannes On Air ;

Développer des partenariats innovants et stratégiques pour la Ville de Cannes.

INDICATEURS

5
agents,
4 femmes – 1 homme
+2 alternants depuis septembre 2024

+ de 80
formations post – bac) à Cannes

3 666
Étudiants cannois

4
événements pour les étudiants

ACTIONS PHARES

Aider les étudiants dans leur vie quotidienne grâce à la mise en place du "frigo et cellier solidaire" le 22 mars sur le campus Georges Méliès.
Mettre gratuitement à disposition des étudiants des produits en DLC ou en DDM pour lutter contre l'isolement social, la précarité alimentaire et la destruction des aliments non encore périmés. Ce dispositif, une première azuréenne, est coordonné par les BDE de l'IUT de Cannes et plusieurs partenaires (Association Frigos Solidaires, CCAS, le CROUS, Université Côte d'Azur).

Accueillir les étudiants cannois lors du village de rentrée étudiante le 20 septembre sur le parvis du campus Georges Méliès
Organiser un évènement festif et ludique en vue d'informer les étudiants cannois des services offerts par la ville de Cannes, l'Aggglomération Cannes Lérins et les partenaires tels que Crous, Face 06, Palais des festivals.

FAITS MARQUANTS

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

- **Structurer Cannes On Air :**

  Définition d'une stratégie pour renforcer la vision de l'écosystème azuréen de la création audiovisuelle.

  Recherche d'un montage juridique et financier pour assurer le suivi du projet du Musée International du Cinéma.

- **Assurer la continuité de la politique touristique de Cannes :**

  Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Cannes en Catégorie 1.

  Renouvellement de la Ville de Cannes en tant que commune touristique et station de tourisme.

  Rédaction de la charte " Bienvenue à Cannes " à destination des opérateurs dans le but d'assurer un niveau élevé de qualité de service, au profit des habitants et des visiteurs.

- **Agir en faveur du climat et de l'environnement :**

  Partenariat stratégique avec la " Fondation Solar Impulse " afin de mettre en valeur nos actions et celles des entreprises, et de favoriser l'innovation pour le climat.

  Participation au " Climathon " du 12 et 13 novembre 2024 s'inscrivant dans la valorisation des bonnes pratiques durables cannoises des signataires de la charte " Bienvenue à Cannes « .

CONFORTER CANNES COMME VILLE ÉTUDIANTE

Développer un environnement favorable aux étudiants dans leur vie quotidienne (Proxibus, permanences CAF – CPAM, frigo solidaire, etc.).

Participer à l'accompagnement des étudiants au travers d'événements (village de rentrée, salon de l'étudiant).

Adhérer au réseau des villes étudiantes de France afin de permettre des échanges sur les expériences pour renforcer l'action de la ville auprès de ce public.

PROJET

DIRECTION DU SUIVI DU PROJET DE MANDAT

MISSIONS

Accompagner les élus et les services pilotes dans la préparation des projets de mandat sur la base d'un support commun faisant ressortir les propositions, leurs coûts et échéanciers et les demandes d'arbitrage ;

Organiser les diverses réunions préparatoires sur les projets en cours d'élaboration en vue de leur présentation à Monsieur le Maire, en veillant à associer l'ensemble des personnes concernées (élus, autres directions municipales, services extérieurs et personnes qualifiées, etc.) ;

Assurer la transversalité entre les différents projets de mandat ;

Contrôler la réalisation des projets de mandat en termes de phasage administratif, technique et financier avec, au besoin, l'organisation de nouvelles réunions pour assurer le bon suivi des dossiers et la participation aux réunions de chantier ;

Participer à l'actualisation du plan pluriannuel des investissements selon les orientations politiques définies.

INDICATEURS

3
agents
3 femmes

233
Projets de mandat

6
présentations à Monsieur le Maire de projets de mandat

3
revues de projets aux directeurs des services municipaux

10
Dossiers en préparation

Suivi de + de 60
projets de mandat en cours de réalisation (en totalité ou en phases)

ACTIONS PHARES

Marché Forville
Lancement du projet de restructuration du carreau du marché Forville avec la réalisation d'un jardin public méditerranéen des saveurs et des senteurs sur son toit desservi par une nouvelle passerelle.

Le chantier est découpé en 2 phases avec en 1ère phase le maintien en partie des CNS sur site et le transfert des producteurs et pêcheurs dans un grand chapiteau sur les Allées.

FAITS MARQUANTS

Participation active aux réunions organisées sur l'avancée des travaux et aux réunions de chantier des projets structurants et stratégiques engagés :

- la rénovation de Bocca Centre - place Roubaud ;
- la restructuration du marché Forville avec un jardin public méditerranéen en terrasse ;
- le Centre d'art contemporain de la Malmaison ;
- la résidence autonomie Saint-Louis ;
- le complexe sportif de Padel dans la Basse vallée de la Siagne.

PROJET

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

PROJET

Direction de la propreté urbaine 30

Direction des espaces verts 31

DIRECTION
DE LA PROPRETÉ URBAINE

MISSIONS

Maintenir la ville propre en permanence :
- Nettoyer la voirie communale, les places et marchés publics, les plages, les fonds marins, l'île Sainte-Marguerite et le port de l'île Saint-Honorat ;
- Désherber les bords de voies ;
- Remettre en état le domaine public lors d'événements climatiques (coups de mer, intempéries vent violent, etc.);

Assurer le contrôle du domaine public dont le nettoyage des avaloirs, des caniveaux à grilles, des fossés bords de voies, des tags, des autocollants ainsi que le déplacement des posidonies en saison ;

Effectuer la qualification et l'installation du mobilier urbain de propreté ;

Sensibiliser les citoyens et les professionnels au respect des règles de propreté ;

Répondre aux attentes citoyennes et déployer les actions appropriées.

INDICATEURS

210
agents
dont 176 agents de terrain:
4 femmes - 172 hommes
et 34 agents de gestion
10 femmes - 24 hommes

2 790
tags et stickers traités

157
corbeilles connectées à énergie solaire

79
corbeilles renouvelées

3 448
doléances reçues

1 924
tonnes de déchets

ACTIONS PHARES

Le contrôle du domaine public.

La Direction de la Propreté Urbaine a été pilote de la mission du contrôle du domaine public sur une période de trois mois, visant à améliorer la qualité des espaces publics. Plus de 2 700 signalements ont été effectués, couvrant les parcs, les jardins ainsi que les abords des complexes sportifs et culturels. Chaque service a ensuite entrepris des actions correctives dans son domaine de compétence.

Mobilier

Autocollant

La Direction de la Propreté Urbaine a rejoint l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (A.V.P.U.) et obtient sa 5e étoile.

La Propreté Urbaine décroche sa cinquième étoile, la plus haute distinction, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation développées par la municipalité pour impliquer les citoyens, faire évoluer les comportements des usagers et mettre fin aux actes d'incivisme tels que les dépôts sauvages ou les jets de détritus sur la voie publique.

- C'est la poursuite d'une méthodologie d'évaluation avec des Indicateurs Objectifs de Propreté (I.O.P.) pour identifier nos points forts et nos axes d'amélioration au regard des moyennes enregistrées par l'ensemble des collectivités.

FAITS MARQUANTS

Lors des intempéries du 23 septembre 2024, alors qu'il intervenait boulevard d'Alsace, Nabil SAHLI, responsable de secteur, alerté par des cris, n'a pas hésité à plonger dans les eaux tumultueuses pour secourir un homme pris au piège des flots sous le passage Châteaudun. Un geste empreint de courage et de véritable héroïsme !

Le 23 septembre 2024, après les inondations dans le quartier du Bd République, les équipes se sont mobilisées pour atteindre le niveau optimal de propreté dans un temps très court.

Face à une saison particulièrement pluvieuse, nos équipes en charge du désherbage ont redoublé d'efforts pour préserver la qualité des espaces publics. En 2024, ce sont plus de 3 640 rues qui ont été traitées, témoignant d'une mobilisation exceptionnelle. Sur les secteurs les plus sensibles, quatre passages ont été réalisés, soit le double de ce qui était initialement prévu. Par ailleurs, en complément de ces interventions, nos agents piétons s'emploient quotidiennement à un désherbage manuel minutieux, apportant ainsi une attention continue à chaque secteur.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de la réduction des nuisances sonores, 30 nouvelles batteries portables destinées aux opérateurs mécanisés ont été déployées en 2024 pour faciliter le soufflage des trottoirs. Une réduction du poids de 7,5 kg des batteries contribue à la prévention des troubles musculo-squelettiques et optimise la qualité des tâches effectuées.

À la suite d'une enquête publique de satisfaction auprès de 421 personnes, des prestations ont été ajustées.

La Propreté Urbaine a contractualisé avec l'éco-organisme CITEO dont l'objectif principal est de réduire l'abandon de déchets diffus sur le domaine public comme les emballages et les papiers produits par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution. Grâce à ce partenariat, la collectivité bénéficie d'un soutien financier contribuant à la prise en charge du nettoyage.

PROJET

DIRECTION DES ESPACES VERTS

MISSIONS

Produire et cultiver 190 000 plantes à massifs pour les plantations de printemps et d'automne, 500 plantes vertes (grossissement de jeunes plants et entretien dans les serres du fleuriste municipal) ;

Gérer, entretenir et valoriser 102 ha d'espaces verts urbains (dont 57 squares et jardins publics) et organiser des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres, de débroussaillement, d'entretien des 54 aires de jeux communales ; gérer les 80 ha du parc forestier de la Croix-des-Gardes (communaux et Conservatoire du littoral) ;

Aménager et créer de nouveaux espaces verts : opérations menées de la conception à la réalisation qui, selon l'importance du projet ou des possibilités du service, sont réalisées en régie ou par des entreprises privées ;

Décorer et mettre en place des décorations florales dans les bâtiments publics et leurs abords, dans le Palais des festivals et des congrès, lors des fêtes de quartiers ainsi que lors des grandes manifestations (notamment Festival de Cannes, CANNESERIES, MIDEM, Cannes Yachting Festival, Régates royales, MIPCOM, MIPIM, Cannes Lions) ;

Instruire et répondre aux demandes d'administrés et des services communaux arrivant à la direction (demandes d'autorisation d'abattage d'arbres, déclarations préalables, permis de construire, etc.).

INDICATEURS

97
agents
7 femmes - 90 hommes
Plus 3 apprentis
2 femmes - 1 homme

65
marchés publics

40
actes administratifs

542
courriers

23
sécurisations d'espace public à l'aide de 22 à 670 jardinières selon l'ampleur de l'événement

ACTIONS PHARES

Plan fraîcheur école : École primaire Vagliano

Créer des espaces verts et désimperméabiliser les cours d'école :

- Remplacement de l'enrobé noir imperméable par de l'enrobé beige drainant, par du gazon synthétique, par des zones vertes (massifs arbustifs, vivaces, plantes grimpantes) ;
- Création de supports pour plantes grimpantes (treillages métalliques, corsets…) ;
- Construction de murets bancs ;
- Réalisation de jardinières en pleine terre au pied des arbres existants et le long des façades ;
- Installation de balconnières sur le toit terrasse de la cantine et le long de la courive, au 1er étage ;
- Plantation de 4 arbres d'ombrage ;
- Plantation d'arbustes, de vivaces, de grimpantes ;
- Marquage de jeux (marelle, table de multiplication, terrain de basket) ;
- Création d'un arrosage automatique avec programmateur.

Coût total : 325 000 € TTC

Création d'un jardin rue Campestra

Création d'un jardin public d'environ 2 000 m² à la suite de l'acquisition d'une parcelle située entre la Rue Montboissier et la Rue Auber.

Le thème de ce square reprend les codes d'une roseraie avec notamment les aménagements suivants :

- Création de deux zones d'aire de jeux ;
- Création d'un terrain de pétanque ;
- Création d'une pergola en ferronnerie ;
- Création d'une gloriette en ferronnerie ;
- Création d'une clôture périphérique en ferronnerie ;
- Mise en place de mobilier ;
- Plantation d'arbres, d'arbustes et de zones engazonnées ;
- Création de massifs de rosiers ;
- Création de cheminements en stabilisé.

Coût total : 750 000 € TTC

(chantier toujours en cours de réalisation)

PROJET

FAITS MARQUANTS

Renouvellement du label 4 Fleurs du Conseil National des Villes et Villages Fleuris

2 758 heures de sécurisation

Opération 1 000 arbres pour la planète : 112 arbres et 13 palmiers plantés

Élagage
1 710 élagages d'arbres dont 1 322 palmiers ;
15 abattages ;
1 095 arbres expertisés.

Protection des palmiers
La lutte contre la contamination par le charançon rouge et le Paysandisia Archon des palmiers de la commune : 130 palmiers ont été traités contre le charançon et 1 600 contre le Paysandisia Archon
Traitement avec un répulsif biologique de 510 palmiers Phœnix dactilifera et de 130 Phoenix canariensis
Maintien du réseau de piégeage de masse sur le territoire communal.

Création des aires de jeux en 2024
Création d'une aire de jeu dans le nouveau Square Campestra.

Rénovation des aires de jeux en 2024
- Cannes Garden Tennis Club Maurice Chevalier : rénovation complète de l'aire de jeux ;
- École maternelle Fréderic Mistral : remplacement d'un toboggan simple par une structure toboggan ;
- École maternelle Goscinny : remplacement de la structure toboggan ;
- École primaire Alexandre Dumas : remplacement de la balançoire horizontale ;
- École maternelle Méro : remplacement de la structure toboggan ;
- École primaire Eugène Vial : remplacement de la maisonnette ;
- Crèche Lei Cardelino : mise en place d'une petite structure toboggan ;
- Crèche La Pastourelle : remplacement d'une petite structure toboggan.

Parc de la Croix des Gardes
- Police dans le parc par les gardes du Littoral : 28 timbres-amendes (135 euros) pour infraction à l'arrêté 09/616 ;
- Gestion : 225 dépôts sauvages nettoyés, 63 ha débroussaillés, une nouvelle AOT pour l'exploitation des peuplements d'eucalyptus, installation d'un nouvel apiculteur, 75 pièges à chenilles processionnaire installés, 12 tonnes d'espèces invasives (herbe de la pampa, cotonéaster, pyracantha) évacuées du vallon de Roquebillière ;
- Animation : grande fête de la Croix des Gardes en février (3 000 personnes estimées), animation scolaire (257 élèves) et visites guidées du parc (119 personnes) ;

- Autres :
  - Chute de la grande croix en janvier, étude paysagère en vue de l'aménagement d'un belvédère (Conservatoire du Littoral) ;
  - Lancement appel à candidature pour le retour d'activité agricole lié à la parfumerie.

Permis de construire
- 307 permis instruits, 69 déclarations préalables pour abattages d'arbres + 28 conformités ;
- 2 PV d'infraction :
- 1 pour abattage d'un palmier sans autorisation,
- 1 pour élagage hors règles de l'art.

Débroussaillement :
Terrains communaux
- 158 167 m² cumulés sur l'année pour les lots en ville ;
- 223 636 m² cumulés sur l'année pour la basse vallée de la Siagne ;
- 18 000 m² pour l'île Sainte-Marguerite.

Terrain privé
- 2 700 m² de débroussaillement d'office, réalisé le 5 mars 2024 à la suite de l'accord du juge des référés.

Animations
- Flore Passion (20 et 21 avril 2024) - 24 exposants ;
- Cannes Champêtre (16 juin 2024) ; Visite des serres (80 personnes) ;
- Journées du Patrimoine (21 et 22 septembre 2024) : visites Jardin Médiathèque (180 personnes) – Croix des Gardes (70 personnes).

PROJET

DGA - SANTÉ, SOLIDARITÉS, ÉDUCATION

PROJET

Faculté des métiers	34
Direction hygiène santé	35
Direction petite enfance	37
Direction de l’éducation	39
Antenne de justice - Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Caisse des écoles	40
Direction des missions sociales	41
Direction sports-jeunesse - sports	42
direction sports-jeunesse - jeunesse	44
Direction mutualisée de l’habitat et du logement	45
Direction sécurité prévention	47

FACULTÉ DES MÉTIERS – ÉCOLE HÔTELIÈRE DE CANNES

MISSIONS

Dispenser aux jeunes travailleurs titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète celle reçue en entreprise et s'articule avec elle ;

Mettre en œuvre des parcours adaptés de formation menant à une certification et à l'acquisition de compétences professionnelles ;

Accompagner les apprentis et les adultes stagiaires de la formation sur le champ social professionnel et citoyen ;

Analyser et prendre en compte la réalité socio-économique du territoire ;

Organiser et gérer le Centre de formation d'apprentis, notamment en proposant des échanges professionnels entre pays par le biais de financements transfrontaliers et européens.

INDICATEURS

70
agents
42 femmes - 28 hommes

709
apprentis
366 femmes - 343 hommes

21
Personnes en formation adulte
12 femmes - 9 hommes

334
Diplômés
164 femmes - 170 hommes

84 %
réussissent leurs examens

ACTIONS PHARES

L'établissement a accueilli deux nouvelles formations :

• **Matelot de pont** en partenariat avec l'INSEIT
La formation de **Matelot de pont** est une formation maritime destinée à former les membres d'équipage travaillant principalement sur le pont d'un navire. Les matelots de pont jouent un rôle crucial dans les opérations nautiques, les manœuvres de navigation, et l'entretien du navire.

• **Le Brevet Professionnel (BP) Boucherie** est une formation professionnelle de niveau 4 (équivalent au baccalauréat) destinée à former des professionnels qualifiés dans le domaine de la boucherie. Il permet d'acquérir des compétences techniques et commerciales, en plus d'approfondir les connaissances nécessaires pour exercer le métier de boucher ou pour évoluer vers des postes à responsabilité dans ce secteur.

FAITS MARQUANTS

En 2024, les voyages d'études ont concerné :

- 6 jeunes en Brevet Professionnel coiffure sont partis à Seinäjoki en Finlande en avril 2024 ;

- 7 jeunes en Brevet Professionnel cuisine et 2 accompagnateurs sont allés du 18 au 26/10/2024 en Sardaigne en partenariat avec une école de cuisine à Sassari ;

- 4 jeunes (2 pâtissiers et 2 cuisiniers) et accompagnateurs (1 Chef cuisinier et 1 représentant de la Direction), sont partis en formation du 01 au 17/11/2024 au Japon, en partenariat avec l'école de cuisine de Shizuoka.

Travaux d'embellissement

- Ravalement de la façade du CFA. Celle-ci n'avait pas été restaurée et repeinte depuis 1996.
- Réfection de la cuisine 3 pour augmenter sa fonctionnalité, sa modularité et le nombre de postes de travail.

Actions caritatives

- L'évènement Bons plans pour bien manger a été organisé le lundi 30 septembre au campus Georges Méliès, afin de sensibiliser les étudiants à une alimentation saine et durable, et de donner des astuces pour manger sainement et avec plaisir pour un petit budget. À cette occasion le chef et les apprentis cuisiniers du CFA ont concocté sur place et gratuitement 300 pans bagnats, crêpes et taboulé aux agrumes pour 1000 étudiants du Campus.

- Les apprentis pâtissiers du CFA ont confectionné 170 cakes sucrés pour qu'ils soient mis à la vente en faveur du TELETHON du 29 novembre.

PROJET

DIRECTION HYGIÈNE ET SANTÉ

MISSIONS

La direction Hygiène-Santé mène diverses missions de proximité auprès des Cannois et des agents municipaux, notamment :

La santé publique et la santé au travail
- **Garantir** le contrôle qualitatif de l'offre alimentaire destinée aux jeunes enfants en restauration collective et participer à la mise en œuvre d'actions de prévention nutritionnelle ;
- **Dépister** de façon précoce les troubles sensoriels, nutritionnels, psychomoteurs, du langage, de l'hygiène bucco-dentaire, et tout autre problème de santé en petite et moyenne section de maternelle ainsi que les problèmes d'intégration scolaire ;
- **Coordonner** les actions de prévention santé avec les différents partenaires institutionnels et associatifs ;
- **Veiller** au respect des conditions de travail favorables à la santé des agents municipaux, effectuer leur surveillance médicale systématique et contrôler leur aptitude lors des recrutements, arrêts maladie et accidents de service ;
- **Assurer** l'accompagnement social des agents municipaux et des familles des enfants scolarisés en primaire et mettre en œuvre un projet individuel dans les situations financières difficiles.

L'hygiène et la santé environnementale
- **Surveiller** les eaux de loisirs (baignades en mer, piscines collectives) ;
- **Contrôler** les établissements de restauration ;
- **Lutter** contre les nuisances sonores et l'habitat indigne ;
- **Endiguer** la prolifération de nuisibles .
- **Développer** les actions dans le cadre du projet de mandat sur l'animal citadin.

INDICATEURS

36
agents
31 femmes - 5 hommes

1 500
requêtes et interventions dont 610 enquêtes de terrain

9 120
prestations repas contrôlées en restauration scolaire et extrascolaire, en crèches et pour les différents usagers du CCAS

ACTIONS PHARES

Cannes mieux partagée et solidaire
Objectif : Soutenir la parentalité en faveur de la réussite éducative des enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les assistantes sociales scolaires municipales assurent :
- l'accompagnement de l'exercice de la fonction parentale ;
- la facilitation des liens entre l'école, le quartier, les familles et les enfants ;
- la réussite scolaire des enfants et la lutte contre les inégalités ;
- le soutien des parents dans l'organisation matérielle et familiale, l'accès aux droits, l'accès à la santé, à la culture, aux loisirs et aux vacances ;
- la prévention et protection des mineurs.

Les assistantes sociales scolaires ont porté une vigilance renforcée face aux situations d'absentéisme, de risque de rupture scolaire, de renoncement aux droits sociaux. Elles font le lien entre les instances de protection de l'enfance du Département (ADRET, équipes de l'Unité des Informations Préoccupantes) et les établissements scolaires. Elles sont amenées à faire elles même des Informations Préoccupantes (IP).

23 familles ont été prises en charge dans le cadre du Plan de Réussite Educative pour 39 enfants.

- Autorisation d'Instruction en Famille : Sur les 41 familles ayant obtenu une autorisation d'instruction à domicile suite à la nouvelle réforme, 14 l'étaient pour une situation propre à l'enfant (raisons personnelles aux familles), 9 pour des raisons de santé/handicap de l'enfant, et enfin 13 pour des motifs d'itinérance familiale ou 3 pour pratique d'activités sportives/artistiques.

- Accompagnement des professionnels d'animation et périscolaire dans le cadre des Informations préoccupantes pour les enfants en situation de danger ou risque : soutien à la prise de décision, conseils, aide à la rédaction ; en étroite collaboration avec l'équipe spécialisée chargée de l'évaluation des IP (Département) et les enseignants cannois (Education Nationale). Ainsi a eu lieu une intervention de notre service lors de la réunion de rentrée des directeurs des écoles cannoises et une formation de toute l'équipe des responsables d'accueil périscolaire ainsi que des cadres de la direction de l'Education le 25 avril 2024.

- Participation à l'équipe pluridisciplinaire du Programme de Réussite Educative de la Ville de Cannes : en fonction des besoins repérés, orientation d'enfants des quartiers prioritaires afin de leur apporter un soutien dans les domaines de la santé, des activités culturelles et une aide à la scolarité.

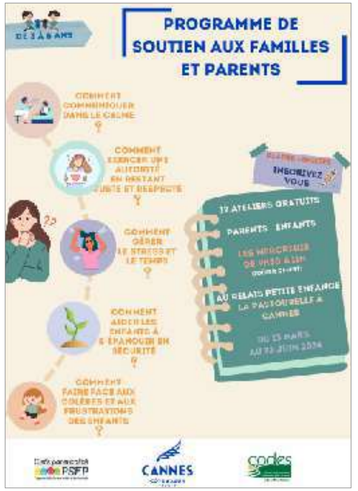

PROJET

FAITS MARQUANTS

Développement du programme Prado République quartier santé

Poursuite des actions du programme de prévention multi-interventionnelle du développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes dans le quartier Prado-République :

Ce projet, porté par le Conseil Local de Santé Mentale, s'inscrit dans une démarche de vie en ciblant plusieurs tranches d'âge de 3 à 18 ans sur une période de 3 ans (2023 à septembre 2026) et se veut innovant par le déploiement simultané de 3 programmes de formation en Compétences Psycho-sociales (CPS) et un programme en santé mentale « Prado-République Santé des Jeunes ».

Action 1 : Implantation du Programme de Soutien aux Familles et Parentalité (PSFP) – pour les enfants de 3-6 ans et leurs parents sous forme d'ateliers simultanés Parents-Enfants, animés par des animateurs municipaux en partenariat avec le CODES06 :

- une formation de 5 jours (16 partenaires-ambassadeurs et 15 animateurs),
- 10 familles accompagnées.

Action 2 : Implantation du programme Good Behavior Game (GBG) pour les enfants de 6 à 11 ans

Ce programme consiste en la formation en classe, des élèves et des enseignants pour l'ensemble des écoliers du CP au CM2 sur les écoles élémentaires Eugène Vial / Maurice Alice I et II en partenariat avec le Groupe de Recherche sur la Vulnérabilité Sociale (GRVS) :

- formation des équipes enseignantes (Eugène VIAL) à la rentrée de septembre 2024 puis démarrage des séances dans les classes.

Action 3 : Implantation du programme Unplugged – pour les enfants de 12 à 14 ans

Mise en place de séances de développement des CPS auprès des classes du Collège des Vallergues et d'une partie de l'équipe pédagogique en partenariat avec France Addictions :

- formation de l'équipe de référents et démarrage des séances dans les classes.

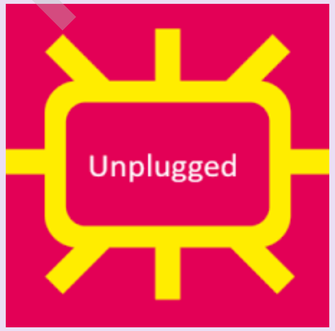

Action N°4 : « Prado-République Santé des Jeunes » pour tous les habitants, commerçants, professionnels

Pour créer une « communauté » de santé renforçant un environnement soutenant dans lequel s'épanouissent et se développent les trois programmes en CPS des partenaires du projet triennal, en partenariat avec l'association ARPAS.

- 8 ateliers de prévention dans le quartier ;
- ouverture de la permanence d'écoute, de conseils et d'orientation pour tous – Bureau d'Information Jeunesse ;
- Animation de 3 Groupes de travail : Jeunesse, Inclusion logement, Personnes en situation psycho-sociales complexes ;
- Actions de communication et de sensibilisation sur la commune : Psychodon, Rencontres Littéraires Cannoises ;
- Rencontres partenariales : CUMP06, CLAJ, GEM, ALC (Alternatives à l'incarcération), Appartements thérapeutiques, REAP Réseau Parentalité, Politique de la Ville ;
- Conseils, orientations : participation à l'instance DIOGENE06, conseils et orientations des partenaires ;
- Prévention du papillomavirus humain (HPV) ;
- Participation de l'équipe médicale de service Santé Enfance à la campagne de vaccination santé HPV pour les élèves de 5ème : 118 vaccinations effectuées.

PROJET

DIRECTION PETITE ENFANCE

MISSIONS

Accueillir, orienter les familles ;

Répondre aux besoins des familles en développant des modes d'accueil individuels, accessibles et de qualité : établissements d'accueil de jeunes enfants, lieux d'accueil enfants-parents, relais petite enfance, micro-crèches, crèches familiales ;

Assurer la mise en œuvre des projets éducatifs, sociaux, culturels et techniques à travers l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire auprès des neuf établissements municipaux ;

Animer la politique d'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans et de sa famille au sein d'un territoire, notamment dans le cadre de la Convention territoriale globale de la CAF (1re CTG 2022-2024) ;

Participer à l'organisation du Noël des enfants du personnel.

INDICATEURS

247
agents
241 femmes - 6 hommes

908
places d'accueil de jeunes enfants sur Cannes

9
établissements multi-accueil municipaux (419 places)

1
établissement en délégation de service public (*Cannes à Sucre*) et achat de places dans 3 crèches privées

933
demandes d'inscriptions (inscriptions + préinscriptions)

772
enfants ont reçu un cadeau au Noël du personnel

ACTIONS PHARES

Poursuite de la réalisation du plan fraîcheur dans les établissements d'accueil du jeune enfant

- Multi accueil les Elfes : reprise du gazon synthétique et aplanissement des buttes créées par le développement racinaire des Muriers platanes ;
- Multi accueil les Genêts : changement du moteur et des toiles du barnum (store 2 pentes) afin de protéger du soleil l'espace de jeu extérieur des enfants ;
- Crèche Familiale les Pivoines : dessouchage de l'ancien platane et réfection du tartan.

Initiation à l'art et à la culture

- **Deux tournées de spectacle au sein des crèches**

Les P'tits Mousses, le jeudi 25 janvier 2024 avec le spectacle « Faire encore cailloux » de la Compagnie Itinérrances pour les enfants à partir de 1 an. 45 minutes de spectacle incluant un parcours sensoriel pour les enfants.
2 séances proposées à 48 enfants, accompagnés de 14 professionnelles, qui ont eu la chance d'assister à ce spectacle de très grande qualité et totalement adapté aux tout-petits.

Les Elfes, le jeudi 21 mars 2024 avec le spectacle « Chansons d'amour pour ton bébé » de Julie BONNIE pour les enfants à partir de 3 mois. 30 minutes de spectacle.
2 séances proposées, 80 enfants issus de 3 établissements (Elfes, Muriers et Genets), 11 parents et 24 professionnelles ont eu la chance d'assister à ce spectacle de très grande qualité et totalement adapté aux tout-petits.

En complément de ces 2 séances, l'artiste Julie BONNIE a proposé :
- 2 ateliers de pratique artistique « voix et expression corporelle » pour les enfants des Elfes. Le vendredi 22 mars, 31 enfants, répartis sur 2 séances et accompagnés de 7 professionnelles, en ont bénéficié ;
- Une journée de formation le mercredi 21 mars au Théâtre de La Licorne en présence de 6 professionnelles. Au programme : exploration pratique et corporelle puis écriture d'une comptine.

- **La résidence d'artiste autour du conte avec la conteuse Caroline Sire**

Durée totale de 5 semaines réparties entre février et mars 2024.
- Représentation du spectacle « Histoires de p'tites graines » : 16 représentations réparties sur 9 établissements. 212 enfants, 68 professionnelles et 38 parents ont ainsi pu assister à ce spectacle poétique ;
- Formation des professionnelles : 44 professionnelles de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, CAP Petite enfance et éducatrices de jeunes enfants) ont bénéficié de 3 demi-journées de formation. Le contenu de ces 3 modules étant :
  - Module 1 : tour d'horizon des fondamentaux : le corps (respiration, tonus, voix, mouvement), l'imaginaire (souvenirs, images) et le répertoire (comptines, berceuses, randonnées, petites histoires) ;
  - Module 2 : se mettre en situation et travailler sur le passage de l'écriture à l'oral ;
  - Module 3 : atelier chant et objets sonores suivi de jeux d'improvisation.

- **Festival P'tits Cannes à You**

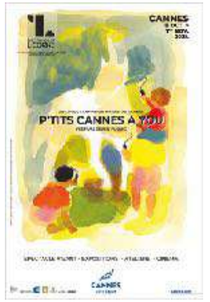

Spectacle « TEMPI TEMTOA » de Barbara GLET et Louis GALLIOT pour les tout-petits dès 6 mois, le vendredi 25 octobre 2024 à 9h00 au Théâtre de La Licorne : dix enfants issus de deux établissements (Pivoines et LAEP La Ruche), accompagnés de sept professionnelles et un parent ont eu le privilège d'assister à ce superbe spectacle qui aborde avec finesse et sensibilité l'arrivée d'un tout petit, les liens intergénérationnels, la vie avec ses instants d'émotion (joie, colère…).

PROJET

FAITS MARQUANTS

Travaux dans les établissements
En plus des 576 demandes ponctuelles de travaux liées au fonctionnement quotidien des établissements, des travaux significatifs ont été réalisés :

- Multi accueil les Elfes : reprise des peintures de la salle du personnel et de réunion, mise en conformité électrique pour quantifier et séparer les usages (décret BACS) ;
- LAEP la Ruche : poursuite de la campagne de peinture sur la salle d'accueil des familles ;
- Multi accueil les P'tits Mousses : poursuite de la campagne de peinture. Piquage, puis reprise du balcon de la calanque ;
- Multi accueil Canta Grilou : changement des portes de la cuisine et de la plonge ;
- Direction Famille et Petite Enfance : Insonorisation de deux bureaux, et remise en peinture d'un bureau.

Modification des agréments de 2 crèches
A compter du 1er septembre 2024, du fait du départ à la retraite de plusieurs assistantes maternelles de la crèche familiale et d'un besoin de places supplémentaires au centre-ville de Cannes, les agréments de 2 crèches ont été modifiés comme suit, après validation des services de PMI du département :

- P'tits Mousses : passage de 80 à 85 berceaux ;
- Crèche Familiale les Pivoines : passage de 40 à 35 berceaux.

Ainsi, le nombre de berceaux est resté constant au global mais avec la création de 5 places supplémentaires en centre-ville.

Transfert du secrétariat des crèches
Dans le cadre de notre engagement à améliorer la qualité de nos services et les conditions d'accueil de nos usagers, le secrétariat des crèches ainsi que l'Économat de la Direction de la Petite Enfance ont été regroupés dans une aile annexe.
Ce déménagement s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation de nos activités et présente plusieurs avantages :

- Conditions de travail améliorées, proximité et synergie entre services : cette nouvelle organisation offre un environnement plus fonctionnel et propice à la collaboration et favorise une meilleure coordination entre le Secrétariat des Crèches et l'Économat ;
- Accueil des usagers optimisé : des espaces d'accueil repensés et dédiés offrent un cadre plus chaleureux et convivial pour recevoir les familles et les partenaires, tout en garantissant une confidentialité des échanges.

Travaux intérieurs et extérieurs à la crèche Lei Cardelino
Le Multi accueil Lei Cardelino, inauguré en 1990 a bénéficié cette année d'un plan de modernisation ambitieux.
Le projet d'embellissement a été réalisé en collaboration avec l'ensemble de l'équipe de la crèche, la Direction Petite Enfance, la Direction des Bâtiments ainsi que les services départementaux de PMI.

Pensé à la fois pour les professionnels et les tout-petits, l'espace des plus jeunes est désormais plus adapté, lumineux et sécurisé :
La restructuration de la pièce a permis de gagner de l'espace de jeux, et a intégré des étagères de rangement ;
L'espace change, vitré en partie haute, permet tout à la fois de respecter l'intimité de l'enfant et de garder un œil vigilant sur le groupe dans la salle d'accueil ;
Une nouvelle table de change équipée d'un escalier escamotable accompagne les évolutions des enfants en cours de développement, les rendant plus autonomes et valorisant leurs compétences ;
Les luminaires ont été remplacés par des pavés à LED avec variateur d'intensité pour protéger les enfants de l'éblouissement ;
La biberonnerie a été intégrée à la salle de vie, ce qui répond à la fois aux besoins des enfants et rend plus fonctionnel et ergonomique l'espace de préparation pour les adultes.

A l'extérieur, la réflexion se tourne vers la récupération, la couleur et favorise les zones ombragées. Le sol souple de la cour entièrement changé s'anime de jeux modernisés, colorés et diversifiés et les clôtures sont décorées de frises enfantines sur les thématiques de la mer et du voyage. Les cabanes de rangements réhabilitées arborent de belles rayures bleues et blanches et des stores assortis, de très grande portée (5m), protègent désormais plus de la moitié de l'espace extérieur afin que les enfants profitent de ces espaces même en plein été.
Enfin, une nouvelle signalétique accueille les familles dès l'entrée.

Mise place d'un atelier anglais à la crèche La Pastourelle
L'initiation ludique à l'anglais pour les unités de grands dans les crèches les Elfes à Ranguin et les P'tits Mousses à Cannes Centre a été élargie à la rentrée de septembre 2024 à l'unité des grands de la crèche La Pastourelle.
Les enfants participent par petits groupes de huit enfants maximum, accompagnés d'une professionnelle de la petite enfance, aux ateliers d'initiation à l'anglais animés par deux intervenantes extérieures chaque semaine.

Nouveautés du LAEP La Ruche
Le L.A.E.P. est un espace convivial qui accueille, de manière libre, sans inscription et gratuitement, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure adaptée à l'accueil de jeunes enfants constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

En 2024, 237 accueils ont été organisés pour 314 enfants et 248 familles différentes.

Nouveauté rentrée 2024 :

Un accueil supplémentaire a été prévu le lundi matin à compter du 1er octobre.

Un atelier parents gratuit ouvert à tous est organisé 1 fois par mois le vendredi matin reprenant des thématiques éducatives, de santé et de développement ou proposant des activités enfants-parents.

PROJET

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

MISSIONS

Organiser les inscriptions scolaires, périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire ainsi que les réservations ;

Assurer le bon fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires par la mise à disposition de l'Éducation nationale, des moyens humains et matériels nécessaires en vue de garantir la sécurité et l'accessibilité des locaux ;

Favoriser l'épanouissement des enfants sur les plans intellectuel, culturel, sportif, social et civique dans les établissements scolaires et de loisirs cannois ;

Gérer le temps d'accueil périscolaire et extrascolaire (mercredi et vacances scolaires) et le service de restauration scolaire en partenariat avec le prestataire.

INDICATEURS

364
agents
321 femmes - 43 hommes

5 239
élèves scolarisés dont
4 916 inscrits à la restauration scolaire

2 402
élèves inscrits à l'accueil périscolaire

1 185
enfants inscrits dans les centres du mercredi et des vacances scolaires

1 954
mandats relatifs aux commandes des établissements scolaires et périscolaires

1 667
demandes de travaux

ACTIONS PHARES

Une année olympique

L'année scolaire 2023-24 a été riche en temps forts vécus par les jeunes cannois au sein de leurs établissements scolaires dans le cadre des Jeux olympiques, avec notamment leur participation au relais de leur flamme confectionnée au sein de leur école.
Les enfants des accueils périscolaires et extrascolaires se sont affrontés tout au long de l'année lors d'olympiades inter-accueils. Le 26 juin 2024, ils ont enflammé le Palais des Victoires arborant les couleurs de leurs accueils respectifs en brandissant des blasons confectionnés pour l'occasion. Cette cérémonie de clôture a mis à l'honneur tous les enfants et les 150 agents d'animation qui ont œuvré de concert tout au long de l'année scolaire pour transmettre en cette période olympique des JO les valeurs de respect, de solidarité et de dépassement de soi.
Par ailleurs, 1 200 élèves de CM2 ont participé au relais de la Flamme le 18 juin 2024.

PROJET

FAITS MARQUANTS

- **Qualité de vie au travail**

Des ateliers de cohésion ont été organisés par la Direction de l'Éducation, sur les sites de la Croix des Gardes et de la petite ferme, lors de trois demi-journées où les équipes respectives d'animateurs, d'Atsem ou d'agents d'entretien ont pu s'affronter lors de petits jeux. Les notions de solidarité, entraide, cohésion d'équipe, réflexion, observations ont nourri les jeux, le tout placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Ces ateliers ont permis à plusieurs agents de rencontrer leurs collègues des autres écoles ou accueils périscolaires.

- **Lutte contre le harcèlement en milieu scolaire**

La Direction de l'Éducation est pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement scolaire, avec des actions concrètes et préventives qui visent à protéger les élèves et sensibiliser la communauté éducative. Dans cette dynamique, la municipalité a signé en septembre 2024, une Convention de partenariat avec le Rectorat, affirmant sa volonté de collaborer étroitement avec la communauté éducative pour garantir un environnement scolaire plus sûr et respectueux, où chacun peut évoluer sereinement. Ce partenariat s'articule autour de cinq axes prioritaires :

  - sensibiliser et former les personnels municipaux ;
  - renforcer la prise en charge des situations de harcèlement ;
  - mettre en place des actions de prévention à destination des enfants et leurs familles ;
  - organiser des ateliers pour les parents ;
  - proposer des dispositifs de suivi et de médiation.

- **Solidarité entre les générations**

Dans le cadre d'un projet du service animation, de nombreuses actions intergénérationnelles ont été menées entre les structures d'accueil pour seniors et les accueils périscolaires de proximité. L'objectif de ce projet est de renforcer les liens sociaux entre les générations, favoriser la transmission de savoirs et de mémoires, ainsi que de créer ou récréer les bases du « faire-ensemble ». Le projet a permis d'organiser des rencontres régulières entre les mêmes résidents et enfants afin de leur permettre de créer des liens continus et d'avoir le plaisir de se revoir pour partager de nouvelles activités (environ 8 résidents/8 enfants). Six structures séniors et cinq accueils périscolaires ont participé à ce projet.

Lors des fêtes de fin d'année, les résidents de sept établissements pour personnes âgées ont reçu une carte de vœux confectionnée par les enfants des accueils périscolaires.

ANTENNE DE JUSTICE

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE / CAISSE DES ÉCOLES

MISSIONS

Favoriser l'accès au droit du public, par un service de proximité ;

Orienter et accompagner le public au quotidien dans leurs démarches d'ordre juridique ;

Accueillir les personnes placées sous-main de justice dans le cadre de l'exécution d'une peine de travail d'intérêt général (TIG) au sein des services municipaux ;

Impulser le dispositif programme de réussite éducative au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Piloter des actions dans les domaines éducatif et préventif - interventions pédagogiques, mesures de rappel à l'ordre - et instaurer une écoute active auprès des collèges et lycées

INDICATEURS

6
agents
3 femmes - 3 hommes

2 976
personnes reçues par des professionnels spécialisés du droit dans différents domaines

176
personnes reçues par l'association Harpèges les accords solidaires dans le cadre des permanences de l'aide aux victimes

54
personnes placées sous-main de justice ont réalisé un travail d'intérêt général dans les services municipaux et communautaires

240
personnes reçues dans le cadre des permanences destinées aux justiciables suivis dans le cadre du dispositif Accompagnement Individualisé Renforcé

145
enfants (68 filles et 77 garçons) bénéficiaires du programme de réussite éducative (PRE)

ACTIONS PHARES

Intervention pédagogique en milieu scolaire par la découverte de l'institution judiciaire

L'objectif était de sensibiliser les élèves de deux classes de 4e du collège de Gérard Philipe au monde de la justice en qualité de futur citoyen, en leur faisant découvrir ses grands principes et son fonctionnement général.

Ainsi, tout au long de l'année, des professionnels du droit sont intervenus en milieu scolaire pour présenter leurs missions dans la chaine pénale et leur faire découvrir leur métier.

Après avoir assisté à des audiences du Tribunal judiciaire, avoir réalisé deux scénarios d'affaires susceptibles d'être jugées par un tribunal correctionnel et s'être approprié du vocabulaire judiciaire, un travail de mise en scène d'un procès pénal a été conjointement construit par les élèves et leurs enseignants.

Ainsi, le 14 juin 2024, devant un auditoire d'institutionnels et de parents, les élèves dont certains en robe d'audience ont endossé le rôle de chacun des acteurs d'un procès avec conviction, dans la salle du Tribunal de proximité de Cannes gracieusement mis à disposition par son 1er Vice-Président.

Cette action pédagogique sur la découverte de l'institution judiciaire, outre d'avoir permis aux élèves de développer leurs connaissances sur le fonctionnement de la justice, les a conduit à engager un processus de réflexion sur la responsabilité de chacun au sein de la société.

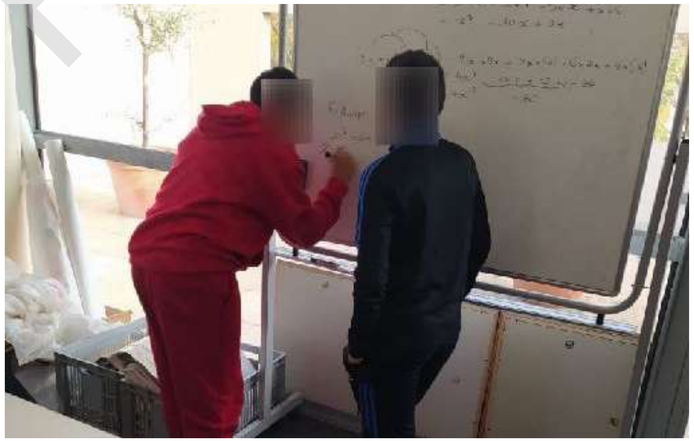

Ateliers jeu théâtral et art clownesque parents-enfants du Programme de Réussite Éducative (PRÉ)

- Agir au plus tôt pour le développement de la confiance en soi auprès d'enfants de maternelle et d'élémentaire ayant des difficultés à s'exprimer, à s'extérioriser au sein de la classe ; renforcer la relation parents-enfants ; valoriser les compétences parentales ;
- Le PRE propose en extrascolaire des ateliers jeu théâtral et art clownesque aux enfants et à leurs parents ;
- 15 enfants scolarisés en primaire ont participé avec leur mère à ces ateliers.

FAITS MARQUANTS

2 976 personnes reçues par des professionnels spécialisés du droit dans différents domaines : juristes de la Ville, avocats et notaires mandatés par le CDAD, conciliateurs de justice, médiateurs familiaux, délégués du Défenseur des droits.

54 personnes placées sous-main de justice ont réalisé un Travail d'Intérêt Général dans les services municipaux et ceux de la CACPL.

PROOF

DIRECTION
DES MISSIONS SOCIALES

MISSIONS

Gérer les subventions aux associations à caractère sanitaire et social ;

Développer des projets divers à résonance sociale en lien avec le CCAS, les autres services municipaux et les partenaires institutionnels et associatifs ;

Coordonner l'espace Frayère.

INDICATEURS

4
agents
4 femmes

150 974 €
de subventions accordées

767 €
de dons mariage

124
agents bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé

30
associations subventionnées

825
personnes reçues (308 femmes et 517 hommes) par la coordinatrice à l'Espace Frayère

ACTIONS PHARES

1524 personnes reçues par les partenaires à l'Espace Frayère :

Accueil par le CCAS (Pôles Action Sociale Solidarité Insertion et Gérontologie Handicap), les Maisons des Solidarités Départementales, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, la Mission Locale, l'Union Départementale des Associations Familiales 06, le Programme de Réussite Éducative, les associations : Familles nombreuses, HARPEGES, COVIAM.
1 214 personnes en 2023 avaient été reçues.

PROJET

DIRECTION SPORTS-JEUNESSE
SPORTS

MISSIONS

Gérer et entretenir les équipements sportifs municipaux ;

Accompagner les associations sportives par des aides financières et matérielles ;

Coordonner et organiser les manifestations sportives ;

Encadrer des animations sportives pour tout public ;

Impulser une politique sportive volontaire en faveur du sport en plein air.

INDICATEURS

89
agents
27 femmes - 62 hommes

+ de 200 km
de pistes de jogging
et de randonnée

59
équipements sportifs
(405 000 m²)

69
associations
subventionnées

+ de 100 000
heures de mise à
disposition des
équipements pour les
associations et les scolaires

10
manifestations sportives
internationales

ACTIONS PHARES

Parcours de la Flamme Olympique

Dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024, la Ville de Cannes a été choisie pour accueillir le passage de la flamme le 18 juin 2024.

Une vingtaine de porteurs se sont relayés tous les 200 mètres, sur une distance d'environ 4 kilomètres, pour amener la flamme depuis l'Hôtel de Ville vers la base nautique du Mouré Rouge. Animation musicale, contest de skateboard et démonstration de badminton étaient proposés le long du parcours. Les cannois des classes de CM2 ont participé à cette journée historique.

Mise à jour de l'application Cannes Sports

Une nouvelle version de l'application Cannes Sports a été lancée le 1er octobre 2024, afin d'améliorer son utilisabilité et proposer de nouvelles fonctionnalités.

Habillée d'un nouveau visuel, l'application permet aux utilisateurs de pouvoir accéder, en quelques clics, à toutes les informations sportives cannoises.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Bien-être au travail des activités sportives et culturelles :
Dans le cadre de la démarche du bien-être au travail, la Direction Sports-Jeunesse a proposé des ateliers sportifs aux agents municipaux tous les derniers vendredis du mois, permettant de les initier à de nouvelles disciplines, à l'instar du tir à l'arc, de la marche nordique, du taï-chi, du volley-ball, de la boxe, du longe côte, du krav-maga.

Première compétition de skateboard au skatepark de la Roseraie
Le skatepark de la Roseraie a accueilli le dimanche 21 avril, la première compétition de skateboard, l'Aloha Skateboard Cup.
Cet événement a permis à plus de 50 concurrents de participer à une étape du championnat départemental et de promouvoir le skateboard et sa culture en mettant en avant le bowl de Cannes.

Animations à la piscine Montfleury
La piscine Montfleury a proposé des animations festives pour les enfants à Pâques, Halloween et Noël, avec une distribution de friandises. La Fête de la Musique a également été célébrée avec des animations musicales.

Lancement de la première compétition de CrossFit
Le CrossFit est une discipline combinant plusieurs activités physiques et sportives, combinant des activités d'endurance, de force et de gym.

Azur Fit Event a réuni 336 athlètes au Palais des Victoires et au stade Maurice Chevalier, où les participants se sont affrontés sur sept épreuves.

Organisation du Supra National de Pétanque au complexe Coubertin
La 34e édition du Supra National de Pétanque a été organisée pour la première fois au complexe Coubertin, en raison de travaux sur la place Roubaud. L'organisation de ce Supra a fait l'unanimité tant pour la qualité des jeux que pour l'espace d'accueil. Plus de 330 triplettes, dont 80 triplettes exclusivement féminines, se sont affrontées durant l'ensemble de ces cinq jours, soit plus de 1 000 joueurs présents pour cet événement.

Réfection des tribunes et reprise de la peinture du fronton de Pelote Basque
Le mur de Pelote Basque du fronton Michel Ughetto a fait l'objet d'une reprise de l'ensemble des fissures qui nuisait à la bonne pratique de la discipline. À l'issue de cette opération, une reprise totale de la peinture a redonné ses lettres de noblesse à ce haut lieu de la Pelote en France.
En outre, les tribunes ont également été remises en état.

Réfection de deux courts au Tennis Montfleury
Des travaux de resurfaçage ont été réalisés en septembre 2024 pour les courts 1 et 2 afin de permettre aux usagers de bénéficier de conditions optimales.

DIRECTION SPORTS-JEUNESSE
JEUNESSE

MISSIONS

Assurer la programmation, la coordination, le contrôle, le suivi quantitatif/qualitatif de l'offre de loisirs destinée aux jeunes Cannois de 6 à 17 ans organisée par les structures jeunesse et dans le cadre des marchés publics des colonies de vacances ;

Suivre la gestion des bases nautiques et les activités socio-éducatives du fort de l'île Sainte-Marguerite ;

Organiser et promouvoir les animations à destination de la jeunesse sur le territoire cannois ;

Favoriser l'esprit civique et la citoyenneté notamment par l'animation du Conseil municipal des jeunes cannois ;

Accompagner les jeunes dans leur parcours personnel et professionnel, notamment avec l'aide du Bureau Information Jeunesse.

INDICATEURS

6
agents
4 femmes - 2 hommes

2 171
enfants accueillis dans le cadre des Accueils collectifs des mineurs (ACM) de 6 à 12 ans

1 679
jeunes de 11 à 17 ans accueillis dans les structures jeunesse

42
interventions du BIJ dans les lycées cannois

154
jeunes de 6 à 12 ans bénéficiaires des séjours de vacances organisés par la Mairie de Cannes

131
animations proposées

ACTIONS PHARES

Assemblée plénière du Conseil Municipal des Jeunes Cannois
L'Assemblée plénière du Conseil Municipal des Jeunes Cannois s'est déroulée le 5 décembre, en présence de Monsieur le Maire, afin de présenter un bilan des projets et actions des jeunes du mandat 2022 - 2024 et procéder à l'investiture des 39 jeunes nouveaux conseillers pour les deux prochaines années.

Rencontre des jeunes de l'agglomération Cannes Lérins
Une animation sur l'île Sainte-Marguerite, organisée le 30 octobre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, a permis à une quarantaine de jeunes des communes de Cannes Pays de Lérins de se rencontrer et d'échanger autour de jeux de pistes et d'épreuves sportives.

FAITS MARQUANTS

Bal de promo des lycéens
Organisation du bal de promotion des lycéens, sur la place de la Castre le 6 juillet.
Environ 400 jeunes de Terminale provenant de cinq lycées cannois sont venus profiter de cette soirée festive marquant la fin de leur année scolaire.

Notre quartier en fête

La programmation 2024 des animations "Notre Quartier en Fête" a permis à plus de 1 600 personnes de profiter de jeux et ateliers sportifs et culturels.
Les cinq évènements, organisés sur tout le territoire cannois, ont eu pour thème cette année, les Jeux Olympiques.

L'art prend l'air
Le Bureau Information Jeunesse a organisé un évènement culturel dédiée à la jeunesse le 20 octobre sur la place Taras Chevtchenko. Une centaine de jeunes du quartier République a ainsi pu découvrir des activités culturelles menées par des associations locales.

Salon des 1 000 jobs d'été

Cet évènement annuel, organisé à la Gare Maritime, s'adresse aux jeunes du bassin cannois à la recherche d'emplois saisonniers. En 2024, 42 employeurs ont proposé plus de 1 000 offres locales aux 900 jeunes participants. Une dizaine de jeunes conseillers municipaux ont participé à cet évènement afin d'orienter et accompagner le public présent.

Terre en lumière
Le 11 octobre, le Bureau Information Jeunesse a organisé cet évènement sur le thème de l'écologie sur la place Taras Chevtchenko. Une centaine de personnes issues principalement du quartier République, a pu s'initier à des ateliers de sensibilisation au développement durable.

Mise en place de l'Espace Famille au Bureau Information Jeunesse
Un espace famille est proposé depuis le mois de juillet au Bureau Information Jeunesse. Il permet aux familles de pouvoir se rendre au B.I.J. afin d'être accompagnées dans leurs démarches administratives liées à la petite enfance, l'éducation, la culture et les sports.

PROJET

DIRECTION MUTUALISÉE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

MISSIONS

Accueillir, informer, conseiller et proposer des permanences sur place de partenaires et/ou prestataires pour le public sur ses projets de logement et habitat ;

Participer aux commissions d'attribution logement organisées par les différents bailleurs sociaux ;

Suivre les doléances, les demandes de logement et assurer l'intermédiation entre les bailleurs sociaux et les locataires ;

Recenser et suivre la programmation des opérations habitat (création et/ou amélioration) : les livraisons, l'inventaire annuel des logements sociaux et le taux de LLS communal, le contingent réservataire communal et les bilans triennaux ;

Instruire les demandes de subventions foncières des opérateurs, suivre l'évolution de l'état des dépenses déductibles, la pénalité annuelle SRU et les agréments au regard des objectifs SRU et des engagements pris dans le PLHI 2020-2025.

INDICATEURS

7
agents
6 femmes - 1 homme

780
demandes suivies sur le fichier informatique municipal AILO

124
demandeurs suivis ont obtenu une solution de relogement

3 469
appels téléphoniques et courriels reçus (doléances diverses et demandes de logement)

776
personnes reçues en accueil physique

500
courriers traités

ACTIONS PHARES

Service Logement :

264 situations proposées par la Ville de Cannes dont 88 demandeurs ont été attributaires d'un logement social lors des 41 commissions d'attribution de logements sur l'année avec les opérateurs bailleurs sociaux ou assimilés (COTE D'AZUR HABITAT, CDC Habitat, ERILIA (fusion avec LOGIREM au 1er juillet 2024), ICF HABITAT, LOGIS FAMILIAL, O.P.H. Cannes Pays de Lérins, POSTE HABITAT PROVENCE, SOCACONAM, 3F SUD, UNICIL).
780 demandeurs enregistrés dans la base AILO sont répartis selon les catégories financières suivantes :

- 529 demandeurs relèvent des plafonds ressources PLAI (soit 68 % des dossiers), c'est la catégorie de logements financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration fléchée en direction du public le plus modeste ;
- 212 demandeurs sont en PLUS (soit 27 % des dossiers), la catégorie des logements financés par le Prêt à Usage Social, la plus répandue (entre le PLAI et le PLS) de type HLM dit « classique » ;
- 39 demandeurs sont en PLS (soit 5 % des dossiers), c'est la catégorie des logements financés par le Prêt Locatif Social, en direction des candidats ayant les ressources les plus élevées des demandeurs mais insuffisantes pour se loger dans le privé en zone tendue.

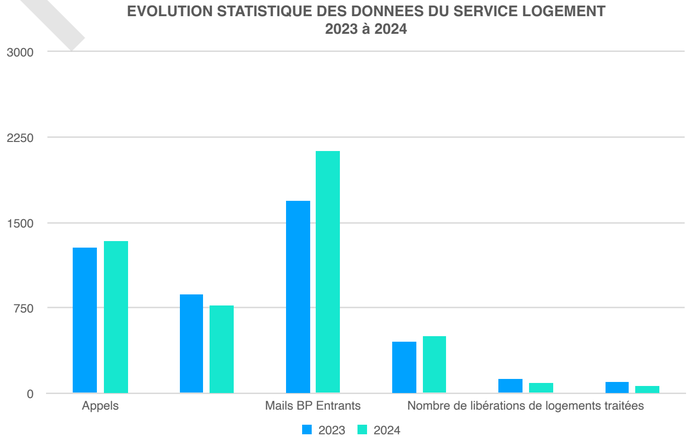

Service Habitat :

1 331 625 € de dépenses déductibles et subventions de la Ville en faveur du logement social : en matière de subventions et de moins-value de cession foncière accordées aux bailleurs sociaux en faveur de la création de 93 LLS, la Commune a fait valoir ce total de dépenses déductibles qui servira de base de calcul au prélèvement 2025 (pénalité SRU).

Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) via la CACPL et le département 06 (dernière année du dispositif) : des informations sont délivrées aux propriétaires sur les aides existantes en faveur de la rénovation énergétique dans le parc privé. De juin 2021 au 31 décembre 2024, 772 actes de suivi ont été enregistrés pour la commune de Cannes, répartis comme suit :

- 431 informations générales ont été délivrées à des ménages ;
- 108 ménages ont reçu des conseils personnalisés ;
- 81 audits énergétiques ont été réalisés ;
- 23 ménages ont bénéficié d'un accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale ;
- 97 informations générales ont été délivrées aux entreprises du petit tertiaire privé ;
- 32 entreprises du petit tertiaire privé ont reçu des conseils personnalisés.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Permanences au sein de la Direction mutualisée de l'Habitat et du Logement :

- mensuelles pour Action Logement Services totalisant 82 demandeurs salariés reçus par une conseillère ;
- hebdomadaires pour l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes Maritimes (ADIL06) totalisant 317 administrés cannois reçus par un juriste.

Production de LLS :

- 7 845 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2024 sont comptabilisés dans l'inventaire du parc locatif cannois, soit 93 de plus qu'au 1er janvier 2023 ;
- 4 525 demandeurs cannois au 1er janvier 2024 restent en attente d'un logement social sur Cannes soit une augmentation d'un peu plus de 15 % qu'au 1er janvier 2023 ;
- 780 demandeurs sont suivis par le Service Logement au 1er janvier 2024 soit 46 % de plus qu'au 1er janvier 2023.

Délais moyens d'attente par typologie de logement sur notre territoire qui confirme la tension de la demande :

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Nombre de Mois	16,56	21,00	22,68	27,67	29,32	97,61

24 % de refus de demandeurs lors d'attribution de logements sociaux pour des motifs divers comme l'environnement ou le quartier, l'éloignement ou le manque d'accessibilité au sein de la résidence.

Communication : mise en place d'une signalétique extérieure pour indiquer la Direction de l'Habitat et du Logement, au 29 boulevard de la Ferrage et préciser les coordonnées et demi-journées d'accueil du public.

Passage d'une gestion en stock à une gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux :

- À compter du 1er janvier 2024, lors d'un congé d'un locataire HLM, le bailleur oriente la libération du logement vers un des réservataires de logement social (bailleur, l'Etat, l'Action Logement, le Département ou la Commune). Ceux-ci ne seront plus fléchés sur un réservataire ni sur une résidence ;
- 10 bailleurs sont concernés sur Cannes

Livraison de 23 logements sociaux au sein de la Résidence « Cannes Beach » avec l'Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins (OPH), 11 avenue Pierre Sémard à Cannes la Bocca

Livraison de logements locatifs sociaux avec Erilia, en acquisition amélioration sur le quartier Prado-République :

- 15 logements sociaux au 7 rue Marcellin Berthelot (Hôtel Mignon) et au 137 boulevard de la République à Cannes (photos annexées).

PROJET

DIRECTION SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

MISSIONS

Conformité des établissements recevant du public (ERP) de la 1re à la 5e catégorie :

- **Sécurité :**
  - Gestion des visites (ouverture, périodiques, inopinées, levées de réserves, réception après travaux) et suivi des autorisations de travaux et manifestations ;
  - Secrétariat de la Commission Communale de Sécurité (CCS).
- **Accessibilité :**
  - Instruction et suivi des dossiers de travaux et manifestations, présentation en SCDA, visites de réception, et organisation de la Commission Communale d'Accessibilité (CCPA).

Manifestations :

- Suivi des demandes pour garantir la conformité des installations temporaires (chapiteaux, tentes, etc.) lors d'événements majeurs (Festival de Cannes, MIPIM, etc.).

Grues à tour :

- Vérification des demandes de montage et de mise en service sur les chantiers.

Situations à risque :

- Traitement des signalements de sécurité liés aux bâtiments ou à la voie publique (constats, recommandations, mises en demeure ou urgences).

INDICATEURS

9
agents
5 femmes - 4 hommes

285
traitements de demandes d'autorisation de travaux et d'aménagements d'ERP

176
études de dossiers en commissions communales et départementales d'accessibilité

205
études de dossiers en commission de sécurité

115
signalements de danger sur le domaine public et privé

12
traitements de dossiers de demande d'autorisation de montage et de mise en service de grues à tour

ACTIONS PHARES

Accessibilité des établissements recevant du public

La Direction Sécurité Prévention renforce sa mission d'accueil et de soutien des professionnels dans leurs démarches administratives liées aux demandes d'autorisations de travaux par un accompagnement particulier. Elle les informe également sur l'évolution de la réglementation.

Commission de sécurité

Visites par les commissions de sécurité : Un suivi rigoureux des établissements recevant du public par les commissions de sécurité est mis en œuvre par des visites périodiques voire inopinées. Ces contrôles assurent le maintien de ces établissements conformes dans les domaines de la sécurité et de l'accessibilité, compte tenu des obligations réglementaires mais aussi des périodes de grandes activités événementielles et estivales.

FAITS MARQUANTS

Commission d'Accessibilité :
13 visites sur site
94 % d'avis « favorable » rendus lors de l'étude des demandes

Commission de Sécurité :
181 visites sur site d'Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) dont 41 manifestations

Signalements :
Un arrêté de mise en sécurité d'urgence
Une interdiction d'habiter
Cinq interdictions d'accès

PROJET

DGA - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

PROJET

Direction du développement territorial	49
Direction mer et littoral	50
Direction maîtrise de l’espace public	52

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

MISSIONS

La direction du développement territorial comporte trois services :

Le service de l'attractivité commerciale et de l'espace public a pour missions de :

- Conseiller, assister et apporter un appui technique aux particuliers et professionnels dans le cadre des demandes de ravalements de façades et d'aménagement des devantures commerciales afin de participer à l'amélioration et à l'embellissement du cadre de vie des Cannois ;
- Instruire les demandes de subventions pour les travaux de ravalement des façades ;
- Soutenir la créativité au travers d'un vaste programme de réalisation de fresques murales ;
- Harmoniser les dispositifs publicitaires et d'enseignes sur le territoire communal ;
- Suivre l'exécution du contrat de mobilier urbain.

Le service commerce et artisanat s'attache à :

- Développer et promouvoir l'attractivité commerciale ;
- Accompagner et soutenir les commerçants, les artisans et porteurs de projet dans leur installation, leur développement et la pérennisation de leurs activités.

Le service marchés de détail et foires a pour objectifs de :

- Organiser la venue des commerçants non-sédentaires et forains ;
- Gérer et dynamiser les marchés cannois et les foires.

INDICATEURS

22
agents
15 femmes - 7 hommes
Plus 1 apprentie femme

150 K€
de subventions versées pour le ravalement de façades

3 465
commerces sur la commune

276
commerçants sur les trois marchés Cannois

79
brocanteurs sur le marché Forville et les Allées de la Liberté

15
artistes sur les Allées de la Liberté

18
manifestations et animations

ACTIONS PHARES

« Cannes, plus dynamique et attractive »

Animer la vie des Cannois :

- organisation du Village de Noël: marché de Noël ouvert avec 53 exposants sous forme de promenade sur les Allées rénovées et le cours Félix Faure et la Foire de Noël sur la Pantiero;
- organisation du Cannes Festival Vintage les 29 et 30 juin ;
- organisation du 1er Festival « Food la Bocca » les 21 et 22 septembre sur la place du marché de la Bocca.

Dynamiser et embellir les quartiers :

- réflexion sur le réaménagement du marché Gambetta et la gestion du marché ;
- collaboration avec la future présidente des commerçants du quartier Prado-République ;
- poursuite du redéploiement du mobilier urbain : équipement de la nouvelle place Cornut Gentille (7 abris voyageurs) et de la Pantiero (10 nouveaux abris, une colonne d'affichage et 11 mats porte-affiches) ;
- réalisation de 3 fresques « Hommage à G. de Maupassant », « Autant en Emporte le Vent », « Saint Louis » ;
- lancement des travaux de la Halle de la Bocca et travaux d'embellissement du marché Forville ;
- lancement de l'élargissement de la zone de préemption des locaux commerciaux au centre-ville ;
- poursuite de la dématérialisation pour les subventions concernant les ravalements de façades.

FAITS MARQUANTS

Combattre les projets de grands centres commerciaux en périphérie pour préserver et soutenir les commerces de proximité :

- seconde édition du concours des plus belles vitrines à Noël avec 74 participants (52 en 2023) ;
- présence aux inaugurations d'ouverture des nouveaux commerces;
- accompagnement des commerces durant les travaux : La Croisette, les Allées et la Bocca, Marché Forville, travaux ponctuels dans la ville grâce à l'organisation de réunions et de visites sur sites ;
- lien avec les 14 associations de commerçants ;
- accompagnement des commerçants du quartier Prado-République à la suite des intempéries du 23 septembre ;
- poursuite de la mise en place du mobilier urbain DECAUX : 5 nouveaux écrans numériques en service, 61 bornes d'information, 2 nouveaux abris voyageurs.

Soutenir et réorganiser l'activité des marchés pour renforcer leur attractivité :

- dématérialisation des dossiers de candidatures pour les manifestations (nocturnes, festival Food'la bocca, marché de noël) ;
- lancement des travaux d'aménagement de la halle Forville le 16 avril 2024 : déménagement des producteurs et des pêcheurs sous le chapiteau positionné sur les Allées de la Liberté avec un important travail de valorisation de nos commerçants, pêcheurs et producteurs pour plus de visibilité et attractivité commerciale.

PROJET

DIRECTION MER ET LITTORAL

MISSIONS

Exploiter les ports communaux et la plage en régie ;

Assurer la sécurité des baigneurs et des plaisanciers ;

Garantir le respect des procédures applicables au domaine public maritime (DPM) ;

Instruire les dossiers des manifestations sur le DPM ;

Mener les missions de sûreté et de sécurité portuaire.

INDICATEURS

57
agents
21 femmes - 36 hommes

1 367
autorisations délivrées lors de manifestations plages et ports

14 717 369 € HT
de recettes d'exploitation des ports communaux

190 662 € TTC
de recettes pour la plage en régie Zamenhof

1 859
Interventions sur le littoral et le plan d'eau

2002
Nombre d'anneaux sur l'ensemble des ports cannois (727 Vieux-Port, 553 Port Canto, 450 Port du Moure Rouge, 272 Port Pointe Croisette)

ACTIONS PHARES

Rénover pour embellir

Des travaux visant à embellir les espaces du Yacht Club de Cannes au Port Pointe Croisette ont été réalisés du 8 janvier au 15 avril 2024.

Ces travaux consistaient à :

- la rénovation complète des revêtements de surface ;
- le renouvellement des réseaux et éclairages ;
- la modification du rond-point Franklin Roosevelt ;
- le remplacement du portail coulissant d'entrée du port ;
- la réfection de la cale de mise à l'eau publique ;
- le déplacement de l'espace à conteneurs ;
- la suppression des sanitaires publics de l'entrée du port.

Renouveler les neufs lots balnéaires du bd du Midi pour les douze prochaines années, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2036.

Une procédure de délégation de service public a été organisée visant à sélectionner les projets de plage les plus performants dans un esprit «dolce vita» de Boccacabana tout en gardant un esprit familial et décontracté ainsi que des prix accessibles.

Plus d'une vingtaine de candidats ont déposé une offre dans le cadre de la consultation lancée par la Ville début 2024 pour l'attribution des neuf lots de plages naturelles des boulevards Jean Hibert et Midi-Louise Moreau.

Chacune des offres a été étudiée suivant les quatre critères. Beaucoup de projets de grande qualité ont été reçus par la Mairie. Les candidats sélectionnés ont tous en commun d'avoir présenté des projets architecturaux de très grande qualité et respectueux de l'environnement, en harmonie totale avec l'esprit Boccacabana recherché. La Ville a veillé à ce que l'esprit propre aux plages de la Bocca soit conservé afin de maintenir cette offre familiale et attractive, en complément des établissements balnéaires de la Croisette.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Cannes Yachting Festival (CYF) : L'essor du Port Canto :

En 2024, le CYF s'est agrandi au Port Canto en raison, notamment, des travaux au Vieux Port.

Le Port Canto a accueilli presque autant de bateaux que le Vieux Port, avec une offre élargie : 120 voiliers de plus de 10 mètres, une cinquantaine de grands yachts d'occasion, et 170 petites unités à moteur (nouveauté 2024).

Les visiteurs ont pu profiter d'un parcours fluide de 2,4 km sans interruption pour découvrir les 340 navires exposés.

« Sailing Walk of Fame » : mise à l'honneur de François Gabart le 7 octobre 2024

Le 7 octobre, Monsieur le Maire a inauguré une nouvelle plaque de bronze sur le « Sailing Walk of Fame » en hommage à François Gabart, vainqueur du Vendée Globe 2013.

Cet événement, marqué par la présence du trimaran SVR-Lazartigue à la Jetée du Phare, souligne le dynamisme et l'attractivité des ports communaux et son statut de capitale de la voile et du sport en pleine mer.

Labellisation Pavillon Bleu Port du Moure Rouge

Le Port du Moure Rouge a été labellisé « Pavillon Bleu » pour la première année en 2024. Un contrôle du port a été réalisé le 10 juillet 2024 par une auditrice en charge de veiller au bon respect des critères de ce label.

Installation de balisage écologique dans le chenal traversier des îles de Lérins

Remplacement de deux corps morts traditionnels du chenal traversier des Îles de Lérins par des corps morts écologiques avec bouée subsurface pour empêcher la dégradation des fonds marins. Cette expérimentation est soutenue par l'Initiative Pelagos et l'association SMILO (Small Islands Organisation).

Obtention du prix sectoriel déchets pour l'île Ste Marguerite

Ce prix sectoriel vient compléter les deux prix sectoriels déjà obtenus en 2019, à savoir biodiversité et paysages / patrimoine culturel.

Travaux capitainerie

Des travaux visant à réorganiser et embellir les espaces d'accueil et bureaux de la capitainerie ont été entrepris dans le second trimestre 2024 pour un montant total de 99 111,59 € TTC.

Ces travaux avaient pour but principal de réunir les accueils Régie port, accueil parking et accueil général et de réaménager les bureaux existants afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers ainsi que les conditions de travail du personnel du Port Canto.

Ces réaménagements nous ont également permis d'optimiser l'organisation des différents accueils afin d'économiser un poste pour le redéployer ailleurs (recrutement d'une nouvelle chargée de mission environnement).

Désignation du nouveau délégataire du lot C1

Une procédure de mise en concurrence a été lancée sur le lot C1, situé sur la Croisette, exploité jusqu'à présent par le Majestic. À l'issue, c'est la proposition du candidat sortant qui a été retenue pour des raisons qualitatives et économiques pour une durée de cinq ans, soit, jusqu'au 31 décembre 2029. Dans le cadre de ce renouvellement, ils sont amenés à apporter des améliorations et des embellissements sur le bâti existant.

Nouvelle concession en vue de l'exploitation et de l'animation du restaurant-bar et discothèque au Port Canto.

Une procédure de sélection a été lancée par la Mairie de Cannes en vue de désigner le nouvel exploitant pour une durée de 12 ans.

Les dépendances consenties représentent une surface totale de 2 193 m² (comprenant 837 m² de surface intérieure, 399 m² de véranda, 887 m² d'espaces verts, un local technique de 70 m² et un toit-terrasse, d'une superficie de 359,10 m²). La durée de la convention d'occupation est de 12 ans. Aux termes de la procédure de sélection, à laquelle 3 sociétés ont répondu, la Mairie a retenu le projet de la SASU Baôli.

Attribution du local ex Le Ship

Un avis d'appel public à candidatures a été lancé pour l'occupation et l'exploitation d'un local situé sur le Port Canto. Il est destiné aux professionnels de l'accastillage et propose éventuellement des services accessoires destinés aux plaisanciers et aux usagers du Port Canto pour une durée de six ans. C'est la société Polinaval Services, exerçant sous la franchise « ACCASTILLAGE DIFFUSION », leader européen de l'équipement nautique qui a remporté l'offre.

PROJET

DIRECTION
MAÎTRISE DE L'ESPACE PUBLIC

MISSIONS

Instruire toutes les demandes d'occupation du domaine public ; délivrer les autorisations ; constater les occupations ;

Répondre aux doléances des administrés et des professionnels ;

Appliquer les procédures des occupations et des fermetures tardives des débits de boissons ; Gérer les autorisations de stationnement des taxis ;

Facturer toutes les redevances dues au titre des occupations du domaine public conformément à la grille tarifaire.

INDICATEURS

16
agents
11 femmes - 5 hommes

1 437
courriers traités

587
arrêtés municipaux rédigés

173
demandes de fermetures tardives étudiées

296
demandes de terrasses étudiées

2 411 479 €
de recettes domaniales réalisées

ACTIONS PHARES

Cannes Lions's 2024

Instruction des demandes d'installations événementielles durant l'édition du Cannes Lions 2024. Les recettes domaniales perçues sont passées de 70 000 euros l'année précédente à 200 000 euros.

Terrasses Quai Saint Pierre

Finalisation des démontages des structures de terrasses du Quai Saint-Pierre et mise en conformité de l'occupation du domaine public.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Conciergerie des plages :

À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, deux conciergeries de plage ont été autorisées à s'installer à titre expérimental devant les plages Macé et Bijou, de juillet à septembre.

L'objectif de ce projet innovant a été de consigner dans des casiers et/ou des coffres les objets personnels d'usagers se rendant à la plage et de proposer à la location des parasols et des petits transats. Les exploitants estiment avoir remporté un franc succès auprès des Cannois et des touristes tout en ayant contribué à la prévention des vols sur les plages.

Contrôle de l'espace public

Organisation des procédures liées aux dysfonctionnements constatés des occupations du domaine public et des fermetures tardives (troubles à l'ordre public et débordements de terrasses).

DGA – SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION

PROJET

Direction de l'administration générale

- Assemblées communales, actes administratifs, courrier, associations+ 54
- Moyens ressources 55
- Service état civil et affaires électorales 56
- Service des mairies annexes 57
- Service des affaires funéraires 58

Direction des ressources humaines 59

Direction des finances 62

Direction contrôle et sécurité juridique 63

Direction des achats 64

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ASSEMBLÉES COMMUNALES, ACTES ADMINISTRATIFS, COURRIER, ASSOCIATIONS+

MISSIONS

Assemblées communales
- Gérer le Conseil municipal et diffuser les décisions adoptées.
- Organiser les commissions consultatives des services publics locaux.

Actes administratifs et courrier
- Courrier : Traiter le courrier entrant et sortant (lecture, tri, enregistrement, distribution, affranchissement, suivi des dépenses, inventaire).
- Actes administratifs : Gérer et vérifier les actes administratifs (délibérations, arrêtés, conventions) avant publication, envoi au contrôle de légalité et archivage.
- Suivre les délégations de fonctions et de signature.
- Mettre à jour le fichier cannois (NPAI, changements d'adresse).
- Gérer les logiciels « *Poséidon courrier* » et « *Poséidon actes* ».

Associations +
- Soutenir la vie associative : conférences, conseils, newsletters, site Internet, salon Viva Associations.
- Mettre à disposition des salles municipales pour diverses activités associatives, professionnelles, évènementielles, familiales.
- Gérer la salle des fêtes.

INDICATEURS

30
agents
22 femmes - 8 hommes

12 045
actes administratifs

12 454
courriers et courriels enregistrés

784
associations sur la commune

Près de 4000
visiteurs à *Viva Associations 2024*

6 494
occupations ponctuelles ou régulières sur 9 sites gérés

ACTIONS PHARES

Actes administratifs et Courrier
- Optimiser le traitement du courrier pour une meilleure efficacité du service public.
- Mettre à jour le fichier Cannois pour une meilleure information de l'administré.
- Assurer le suivi des délégations de fonction et de signature aux élus (et les représentations afférentes) et de signature aux fonctionnaires.

Ouverture de la salle des fêtes
La salle des fêtes a été inaugurée le 15 avril 2024.
Située au 2 avenue Pierre Poesi, à proximité immédiate de la Ferme Giaume, de la Maison de l'Enfance et de la piscine du Grand Bleu, cet équipement permet aux particuliers de bénéficier d'un espace moderne, accessible et sécurisé pour l'organisation d'événements à prix attractifs (mariage, anniversaire, fête familiale).
Cet espace est également ouvert à la location pour les associations et entreprises depuis le 1er janvier 2025.

L'équipement municipal dispose d'une surface de 600 m² dont :
- une grande salle pour banquets de 330 m² pouvant accueillir jusqu'à 298 personnes ;
- un hall d'entrée de 120 m² ;
- un espace de 26 m² pour les frigos, les points d'eau et les points chauds ;
- un vestiaire de 30 m² ;
- des sanitaires (3 WC hommes et 3 WC femmes) de 30 m² ;
- une loge pour le gardien de 10 m² ;
- un local de rangement des mobiliers et équipements audio de 32 m² ;
- sept caméras de vidéosurveillance pour sécuriser le site, en plus de la présence de gardiens.

Du 10 mai au 31 décembre 2024, 12 occupations ont été réalisées.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Associations+

Cette année, les recettes prévisionnelles ont été dépassées et l'offre locative a été augmentée : 106 955,50 € de recettes pour les occupations d'espaces municipaux en 2024 dont 19 470€ pour la salle des fêtes (84 555 € en 2023).

20e édition de Viva Associations

Une satisfaction de tous et une grande participation pour Viva Associations du « Futur à Cannes » :
Les animations ont été renforcées :
- PhotoBooth, capsule temporelle et phrases thématiques pour laisser son emprunte ;
- explore game et roue de la chance pour redécouvrir Cannes et le monde associatif ;
- tombola des AVF avec 1 845 € récoltés au profit de l'association Sourire et Partage ;
- flipper, babyfoot, tennis de table, tatamis, parcours sportifs, jeux de société, de cartes, etc. ;
- magicien et illustrateur de presse ;
- concours de photos, de dessins et de stands ;
- conférence L'importance des associations, du bénévolat et le devenir associatif ;
- réception post Viva pour mettre à l'honneur les associations participantes, les partenaires et les vainqueurs des animations réalisées ;
- Des espaces thématiques :
  - coordination scénique des prestations de chant et de théâtre
  - théâtre, danse, sport, chant, santé, social, environnement, art, culture.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MOYENS RESSOURCES

MISSIONS

La direction comprend deux services ainsi qu'un pool administratif et financier et une chargée de missions.

Service logistique ressources (standardistes, gardiens, hôtes/hôtesses, logistique interne de l'hôtel de ville et de la Mairie de la Ferrage) :

- **Accueillir**, renseigner, aiguiller et filtrer les usagers (physiquement et par téléphone).
- **Contrôler** les entrées/sorties du parking de l'hôtel de ville et la Mairie annexe Ferrage.
- **Gérer** la réservation des salles (salon Marianne, salle des mariages, salle du Conseil municipal).
- **Assurer** le gardiennage et l'accueil en dehors des horaires d'ouverture : sécurité du bâtiment (nuits, week-ends, jours fériés) et gestion du standard 24h/24.
- Planifier les travaux en lien avec les services techniques et la direction générale.
- **Assurer** diverses missions annexes : support logistique pour l'organisation de cérémonies ou manifestations, etc.

Service propreté bâtiments :

- **Suivre et contrôler** les prestations d'entretien, nettoyage des vitres et nettoyage en hauteur :
  - En régie : hôtel de ville et petits sites.
  - Via prestataires : ménage des bâtiments communaux (66 sites) et salles diverses (20 sites), nettoyage des vitres et en hauteur (y compris écoles et crèches).
- **Assurer** l'entretien, le gardiennage et le contrôle des toilettes publiques gratuites (40 toilettes), avec 15 saisonniers de mai à septembre.

INDICATEURS

45
agents
29 femmes - 16 hommes
dont 16 agents pour le service logistique ressources
11 femmes - 5 hommes
et 22 agents pour le service propreté bâtiments 12 femmes - 10 hommes

24 636
factures enregistrées dans Astre

33
cadres d'astreinte

+ DE 50 000 M²
de surface entretenue

+ DE 1 M€/AN
de prestations de nettoyage

ACTIONS PHARES

Premier prix Expérience Citoyen
Pour la troisième fois, et pour la deuxième année consécutive, la Mairie de Cannes s'est vue décerner le premier prix « Expérience Citoyen », la plus haute distinction pour les municipalités de sa catégorie (villes de plus de 50 000 habitants) par le groupe AFNOR (Association Française de Normalisation). Pour l'accueil téléphonique, la Mairie a obtenu un score de 93/100.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Réouverture des toilettes Gare Maritime le 29 avril, après sept mois de travaux, réorganisation du planning.

Passage de la Flamme olympique sur la Croisette le 18 juin qui a réclamé une logistique de propreté des bâtiments en amont pour le ravitaillement et le nettoyage des toilettes publiques gardiennées et non gardiennées compte tenu du blocage de la circulation. En outre, concernant le site de l'hôtel de ville, point de départ du circuit de la Flamme, il a fallu maintenir une propreté impeccable, malgré un nombre conséquent de visiteurs.

Organisation d'une brigade hygiène pour tenir les bureaux de vote propres sur les sites non communaux.

Création d'un PowerPoint de présentation du fonctionnement des toilettes publiques gardiennées pour accueillir les futurs saisonniers lors du salon de France Travail.

SERVICE ÉTAT CIVIL ET AFFAIRES ÉLECTORALES

MISSIONS

Accueillir et renseigner les administrés pour toute démarche administrative et de vie (titres d'identité, attestations et certifications, naissances, mariages, décès, PACS, changements de prénoms, délivrances d'actes, instructions de dossiers) ;

Garantir la bonne tenue des registres d'état civil, en lien avec le parquet ;

Organiser et veiller à la bonne tenue des élections ;

Recenser la population sous la direction de l'INSEE, en préservant les intérêts communaux ;

Assurer la transition vers le numérique.

INDICATEURS

30
agents
26 femmes - 4 hommes

3 590
déclarations d'état civil

16 787
titres d'identité instruits et délivrés

12 798
demandes d'actes par Internet

52 120
électeurs

505
certifications d'identité numérique délivrées

ACTIONS PHARES

Mise en place de l'identité numérique :
La Ville de Cannes s'est portée volontaire pour réaliser, dès le mois d'avril 2024, la certification de l'identité numérique en mairie.
Ce dispositif permet à tout titulaire d'une CNI électronique (délivrée depuis juin 2022) et d'un smartphone d'obtenir une version numérique de sa CNI pouvant être utilisée dans le cadre de certaines démarches à niveau de sécurité élevé.

À ce jour, seule la procuration de vote nécessite cette certification, mais le dispositif a vocation à être étendu à d'autres démarches à l'avenir.

Tenue de deux scrutins électoraux :
Un scrutin à un tour pour l'élection européenne et un scrutin à deux tours pour les élections législatives faisant suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, intervenue en juin 2024.

FAITS MARQUANTS

Organisation du scrutin pour les élections législatives dans un délai très restreint (3 semaines) et au début de la période estivale, nécessitant une mobilisation sans faille de l'ensemble des équipes.

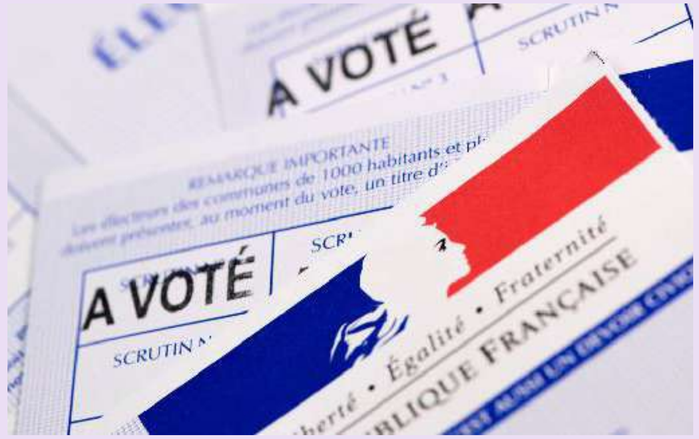

Obtention du trophée AFNOR « Accueil et relations usagers » pour la catégorie des communes de plus de 50 000 habitants, pour la 2ème année consécutive.

Approfondissement de l'action visant à promouvoir l'accueil des usagers :

- diffusion sur les réseaux sociaux de courtes vidéo mettant en avant les agents de l'Etat Civil, dans le but de valoriser leur travail et lutter contre l'incivisme.
- mise en place d'une formation spécifique, dédiée aux agents de l'Etat Civil, afin de perfectionner les techniques de reformulation et d'écoute active.

PROJET

SERVICE
DES MAIRIES ANNEXES

MISSIONS

Accueillir et renseigner les administrés sur la vie cannoise et boccassienne ;

Recevoir le public pour les démarches d'état civil telles que la délivrance d'actes d'état civil et de titres d'identité, PACS, reconnaissances d'enfants, attestations d'accueil ;

Proposer une aide à la personne pour les démarches administratives : permanence d'écrivains publics, d'aidants numériques ;

Réduire la fracture numérique : mission France services, espace public numérique ;

Organiser des permanences de proximité avec l'écrivain public, la Banque de France, le Centre des impôts, la Maison des solidarités départementales, le Centre communal d'action sociale, et les élus du Conseil municipal (politique des quartiers).

INDICATEURS

11
agents
10 femmes - 1 homme

55 605
personnes accueillies dans les mairies annexes de La Bocca et de Ranguin

1 872
usagers reçus par les écrivains publics

3 559
usagers accueillis dans les espaces publics numériques

3 125
accompagnements France services

ACTIONS PHARES

Augmentation de l'accueil téléphonique :
Les appels ont très fortement augmenté : 32 264 contre 19 941 en 2023. Bien que stable à la Bocca, leur nombre a triplé à la Mairie annexe de Ranguin, dû essentiellement à l'activité de France Services (renseignements et prises de rendez-vous). La plus forte augmentation se concentre sur le 4e trimestre correspondant à la campagne d'information médiatique.

Poursuite des missions de France Services :
cartes grises, permis de conduire, création d'adresses mail, création de comptes Ameli, titres d'identité, coup de pouce énergie, demande de logement, demande d'aide juridictionnelle, dossier d'aide au logement, demande de retraite, prime Renov, etc.
Progression de 24 % par rapport à l'année précédente pour l'accompagnement d'aide numérique.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Mise en place d'une permanence d'aide numérique les jeudis matin au Bureau d'Information Jeunesse, boulevard de la République, depuis le 03 octobre 2024.

Accompagnement des administrés dans leur vie quotidienne

SERVICE
DES AFFAIRES FUNÉRAIRES

MISSIONS

Le service des affaires funéraires gère :

Trois cimetières

- Grand Jas (9,51 ha), Abadie 1 (2,33 ha) et Abadie annexe (7,31 ha), regroupant 20 650 emplacements.
  - **Assurer** la réglementation funéraire.
  - **Délivrer** et renouveler les concessions de terrains et de columbariums ; reprendre les concessions non renouvelées ou abandonnées.
  - **Superviser** les opérations funéraires (inhumations, exhumations, gravures, reprises administratives) réalisées par les prestataires.
  - **Entretenir** et veiller au bon état des cimetières.
  - **Valoriser** leur richesse historique et patrimoniale.

Un crématorium

- **Accueillir** et informer les familles.
- **Organiser** les cérémonies (préparation et animation) et réaliser les crémations.
- **Gérer** les relations avec les prestataires de pompes funèbres.
- **Superviser** les crémations et disperser les cendres au jardin du souvenir.
- **Entretenir** et gérer le site (bâtiments et jardins).

INDICATEURS

26
agents
10 femmes - 16 hommes

638
inhumations
(cercueils et urnes)

171
acquisitions de concessions

255
renouvellements de concessions

2 979
crémations (corps et pièces anatomiques)

1 851 980 €
de recettes totales (dont cimetières : 437 529 euros)

ACTIONS PHARES

Cimetières :
Poursuite de l'accélération des reprises administratives : 230 reprises administratives ont été effectuées en 2024. Depuis le début du marché de reprises de concessions passé avec l'entreprise ROBLOT (groupe OGF), un total de 698 commandes a été passé pour nos trois cimetières depuis juin 2021.

Grand Jas :
Toussaint : la Mairie de Cannes a mis à disposition des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer un véhicule de service conduit par un gardien des cimetières pour les déposer au plus près de leur concession et les ramener à l'entrée à leur demande.

Journées Européennes du Patrimoine, cette année trois visites commentées par les élèves de l'Institution Sainte Marie de Chavagnes de Cannes accompagnés par un gardien.
80 personnes se sont inscrites aux visites.

Abadie Annexe :
Toussaint : la Mairie de Cannes a mis à disposition des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer un véhicule 9 places pour les déposer au plus près de leur concession et les ramener à l'entrée à leur demande.

Poursuite des réfections des allées du cimetière, assurant sécurité, quiétude et embellissement du site :

- Allée du Carré 15, reprise de la voirie pour réparer les dégâts causés par les racines des arbres ;
- Carré 4, réfection des enrobés de l'ensemble des allées.

Construction de 63 enfeux 1 place répartis en 5 blocs.

Crématorium :

- Février 2024 : réception des travaux de remplacement des deux fours les plus anciens et de leur ligne de filtration (1993 et 1995). AP de 2,7 M€. Le Crématorium fonctionne à nouveau avec trois fours.
- Reconstruction de l'espace paysager à l'entrée du Crématorium.

FAITS MARQUANTS

Crématorium :
Mise en place du service famille au Crématorium, avec une ligne téléphonique dédiée. Les agents appellent chaque famille pour les informer et organiser la cérémonie en amont.

PROJET

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE COMMUN VILLE DE CANNES
ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MISSIONS

Mettre en œuvre et assurer le pilotage de la politique RH de la Mairie de Cannes et du CCAS ;

Assurer l'élaboration et le suivi du budget des ressources humaines ainsi que la paie des agents municipaux et du CCAS ;

Informer, conseiller, accompagner les directions, les services et les agents de la Mairie Cannes et du CCAS sur la réglementation, les situations et souhaits d'évolution de carrière ;

Gérer les recrutements et les mobilités des agents municipaux et du CCAS, valoriser les parcours, développer les compétences et améliorer leurs conditions de travail ;

Coordonner le dialogue social avec les organisations représentatives du personnel et le bon fonctionnement des organismes consultatifs.

INDICATEURS

47
agents
40 femmes - 7 hommes

36 044
bulletins de salaire édités

449
recrutements
272 femmes - 177 hommes

1 476
agents formés
869 femmes - 607 hommes

95
médailles

2 510
Agents en gestion
1 510 femmes
1 000 hommes
Dont pour le CCAS
136 femmes - 49 hommes

ACTIONS PHARES

Participation à la prévoyance

Mise en place d'une participation à la prévoyance pour améliorer les conditions de vie et le pouvoir d'achat du personnel.
Cette participation à la prévoyance permet à la Mairie de Cannes de répondre aux obligations réglementaires qui prévoient notamment la participation obligatoire des collectivités à la protection sociale complémentaire en prévoyance des agents territoriaux, au plus tard le 1er janvier 2025, avec un montant minimum de 7 € par mois et par agent.
Un sondage interne auprès des agents réalisé en 2024 a permis d'établir que seuls 30 % des répondants (821) bénéficient à titre personnel d'une couverture prévoyance, le montant moyen de cotisation constaté est de 50 € en moyenne.
Les différents travaux menés avec les organisations syndicales ont permis de déterminer que le principe de la labellisation était unanimement le plus adapté à court terme, car il garantit une continuité d'organismes aux agents déjà assurés. Les agents ne changent pas leurs habitudes s'ils disposent d'une prévoyance.
Ils peuvent choisir parmi une variété de contrats labellisés celui qui correspond le mieux à leurs besoins et budget.
Le choix d'une participation à la prévoyance via la labellisation à 12 € (qui se situe dans la moyenne nationale) est apparu comme une solution pertinente et équilibrée pour les agents et la collectivité, dans l'attente des évolutions réglementaires (transposition des accords nationaux de juillet 2023). Le coût annuel pour la collectivité est estimé à 180 000 €, cette option représente un engagement financier significatif.

Passage au 1607 heures au CCAS

Un diagnostic a été réalisé avec l'ensemble des directions et services du CCAS, avec un état des lieux et une restitution assortie de propositions.
De nombreuses réunions de travail ont été conduites avec les partenaires sociaux et les cadres de direction. Cette démarche a aussi été l'occasion de mener une réflexion partagée en matière de fonctionnement, d'organisation et d'efficience des services.
Le constat suivant a été fait : en moyenne, le temps de travail des agents du Centre Communal d'Action Sociale est de 1 565 heures, correspondant à 6 jours de temps de travail effectif manquant pour atteindre le seuil des 1 607 heures attendues.
Ce delta s'explique notamment par l'existence du dispositif des jours d'ancienneté et du dispositif de bonifications. Ces régimes dérogatoires ont fait l'objet de la démarche d'actualisation afin de s'inscrire dans le cadre réglementaire instauré par la loi du 6 août 2019.
Le dispositif de bonification ne pouvant être maintenu, il a été proposé d'adapter la durée hebdomadaire du temps de travail et des jours de RTT correspondants.

L'allongement du temps de travail hebdomadaire a permis au Centre Communal d'Action Sociale de :

- se conformer à la réglementation en matière de temps de travail ;
- adapter l'organisation pour le meilleur service public ;
- garantir l'équité entre les agents et les services ;
- offrir davantage de souplesse dans les organisations de travail et maintenir les aménagements permettant de concilier vie privée et vie professionnelle.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Service commun de la DSIT
Le service commun DSIT a été créé le 1er janvier 2016 avec la C.A.C.P.L. et sa ville centre, la Commune de Cannes. Le SICASIL y a adhéré en 2017. À l'origine, 29 agents avaient été transférés, auxquels se sont ajoutés 2 apprentis et 1 agent en renfort provisoire à la DAF. Après presque neuf années d'exercice, il a été constaté que la répartition de l'activité de ce service commun s'effectuait de la manière suivante: 75 % Ville / 24 % C.A.C.P.L. et 1 % SICASIL. La Commune de Cannes étant la principale bénéficiaire de la DSIT et au regard des difficultés fonctionnelles rencontrées ces dernières années, des décisions ont été prises aux fins de recruter un nouveau directeur et d'inverser la mutualisation pour que les équipes soient sous l'autorité hiérarchique de la Ville. Un nouveau service commun a été créé avec le même périmètre : Ville, C.A.C.P.L. et SICASIL selon la répartition suivante : 75 % / 24 % et 1 %. La DAF a été réintégrée sous l'autorité hiérarchique du DSIT avec la continuité des missions exercées pour le compte de la DSIG qui est resté un service commun mutualisé C.A.C.P.L. / Communes de Cannes, de Mandelieu et de Théoule et SICASIL.

La reprise de la DSIT par la Ville de Cannes inclut l'intégration des agents dans Chronos, réalisée en plusieurs étapes : création des profils personnels, récupération des données auprès de la CACPL, intégration de ces données dans le logiciel, vérification des temps de travail et détermination des référents.
Des réunions régulières ont lieu avec les agents de la DSIT.

Régime indemnitaire de la Police Municipale
Le décret 2024-614 du 26 juin 2024 instituant l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) a permis aux collectivités qui le souhaitent de faire évoluer le régime indemnitaire de la police municipale. Ce nouveau décret opère une refonte globale du système indemnitaire de la police municipale qui comprend une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement composée d'une part fixe mensuelle, d'une part variable mensuelle et d'une part variable annuelle. Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial le 11 décembre 2024, la collectivité a mis en place l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) avec des conditions qui auront le double effet de valoriser le personnel et de motiver l'engagement et l'assiduité des agents.

Mesures statutaires
- 5 points d'indice
  Le décret du 28 juin 2023 a prévu qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficient d'une revalorisation de 5 points d'indice. Cette mesure nationale, mise en œuvre au bénéfice du personnel de la mairie, est chiffrée à hauteur de 918 K€ en année pleine.
- Prime pouvoir d'achat
  Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale a fixé les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Cette prime peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées. Dans la continuité de la politique d'amélioration du pouvoir d'achat des agents de la Mairie de Cannes, cette prime d'un montant de 300 € brut a été attribuée sur la paie du mois de janvier 2024. **1 861** agents ont pu bénéficier de cette prime pour un coût global de 743 K€.

Augmentation des titres restauration
Le ticket restaurant est délivré afin de permettre à l'agent de financer une partie de son repas dès lors que ses heures de travail sont entrecoupées d'une pause repas. L'agent peut ainsi disposer d'un complément de salaire non imposé, lui permettant de financer ses repas grâce à la participation de la collectivité employeur. La valeur faciale du ticket a été portée à 8,50 € en lieu et place de 7,50 € à compter du 1er janvier 2024 et la participation employeur a été maintenue à hauteur de 60 % de la valeur, soit la limite maximale permettant d'être exonérée des cotisations sociales. Les agents s'acquittent depuis de la somme de 3,40 € et l'employeur de la somme de 5,10 € par titre.

Formation
Indicateurs de la formation pour 2024 :
- 1 476 agents en 6029 jours ;
- Taux de départ en formation de 68,2 % (rapport entre les effectifs formés et les effectifs permanents et non permanents - hors apprentis, saisonniers) ;
- Nombre moyen de jours de formation par agent de 2,90.

2 conférences organisées dans le cadre du plan managérial auprès des membres du CoDir élargi et en distanciel pour les chefs de service, soit plus de 160 participants :
- Conférence « La relation au travail », animée par Julia de Funès, écrivaine, conférencière et philosophe, le jeudi 1er février 2024 ;
- Conférence « La laïcité au cœur de la fonction publique territoriale : enjeux et perspectives pour les cadres territoriaux », animée par Benjamin ERBIBOU, le mercredi 4 décembre 2024.

Projet de lutte contre l'illettrisme
La Mairie de Cannes a lancé en 2024 un projet ambitieux visant à lutter contre l'illettrisme et à renforcer les compétences de base des agents. Ce projet, fruit d'une expérimentation menée en 2022-2023, en partenariat avec le CNFPT, est soutenu par l'ANLCI. Les objectifs principaux sont d'identifier les agents en situation d'illettrisme, d'évaluer leurs compétences clés, de développer ces compétences à travers des parcours de formation adaptés.
En 2024, les actions principales ont été :
- La signature d'une convention de coopération avec l'ANLCI pour préparer et animer une "Coopérative des solutions", visant à développer des actions ciblées et efficaces de lutte contre l'illettrisme au sein de la mairie ;
- Une réunion de cadrage le 15 décembre 2024, réunissant 11 participants de différents services de la Ville de Cannes, ainsi que des représentants du CNFPT, de l'ANLCI et d'Eurogroup Consulting ;
- La planification d'un atelier de prototypage prévu pour le 21 janvier 2025, visant à répondre à la problématique : "Comment pourrions-nous aider les agents de la ville de Cannes en situation d'illettrisme et volontaires à découvrir le champ des possibles, au sein de l'administration et en dehors, en développant leur projection et en s'appuyant sur leurs intérêts ? ». Ce projet innovant et volontariste vise à transformer un défi potentiellement stigmatisant en opportunité de progression professionnelle et personnelle pour les agents municipaux de Cannes.

Accompagnement interne, concours et examens professionnels
Le dispositif interne mis en œuvre depuis 2019 porte toujours ses fruits avec un taux de réussite en constante évolution : 75,5 % en 2024 contre 69 % en 2023.
Ces accompagnements au plus près des besoins intègrent depuis cette année les agents du CCAS.

Actions de formation et de sensibilisation des agents sur les valeurs de la République et de la laïcité
Poursuite de la démarche conduite auprès des agents au contact du public avec, en 2024, 131 agents formés sur 65,5 jours.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Cercle de qualité
La Mairie de Cannes met en œuvre une démarche innovante de Cercles de Qualité au sein de ses différentes directions. Cette démarche, initiée et soutenue par Monsieur le Maire, vise à donner la parole aux agents afin de recueillir des propositions concrètes pour faire évoluer les pratiques professionnelles. Elle s'inscrit pleinement dans notre volonté constante d'optimiser la performance publique, tout en veillant au bien-être de nos agents et à la satisfaction de nos usagers.

En 2024, la dynamique des cercles de qualité se confirme. Cette année a été marquée par une activité soutenue et diversifiée témoignant de l'engagement constant des équipes et de l'efficacité de cette démarche collaborative, à travers :

La restitution du cercle de la Direction des Espaces Verts aux agents
- 62 participants, dont les managers de proximité ;
- Plan de 26 actions dont 10 déjà réalisées, 8 en cours et 8 à venir ;
- Bilan prévu en 2025.

Le lancement de 2 nouveaux cercles auprès des agents de la Direction du développement territorial (17 agents) et de la Direction du Protocole (37 agents) au total 54 agents, dont les encadrants de proximité.

Le Cercle des directeurs, un cercle inédit, avec pour objectif d'améliorer la performance globale de l'organisation en renforçant les interactions transversales et en promouvant un management efficace.

Une restitution du plan d'actions aux directeurs s'est tenue lors d'une séance spéciale du CODIR le 3 juillet 2024.

Au total, en 2024, 116 agents ont participé aux cercles de qualité pilotés par l'équipe projet Rh de la Mairie de Cannes.

Dématérialisation des entretiens professionnels
L'entretien professionnel est une obligation légale depuis le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014. Il doit se dérouler chaque année et comprendre un point spécifique pour évaluer le parcours et la formation. Il doit permettre notamment de faire le point sur les compétences et les ambitions professionnelles, d'identifier les besoins de formation et de développement, de favoriser la mobilité interne et l'engagement et d'évaluer la performance individuelle et collective. Nous nous sommes engagés dans un processus de dématérialisation de cette procédure pour en optimiser la gestion et enrichir le pilotage de la GPEC.

Saison
Actions menées pour l'attractivité des emplois saisonniers : présence de la DRH lors de 16 jobs dating organisés durant la saison 2024, en collaboration avec nos partenaires (France Travail, PLIE, Cap Entreprise). La DRH également présente au Carrefour des Métiers et au salon des 1 000 jobs d'été.

Accompagnement des agents en situation de reconversion pour raison médicale
Ce dispositif est organisé par le service Formation et professionnalisation, en lien avec le service Mobilité interne. Il permet d'accompagner les agents à travers des formations internes et du CNFPT. Grâce à ce dispositif, les agents peuvent mieux appréhender leur projet d'évolution professionnelle en lien avec les besoins des services.

Apprentissage
Malgré le désengagement croissant de l'État et de France Compétences pour le financement de l'apprentissage, en 2024, la collectivité a décidé de faciliter l'apprentissage et de maintenir le dispositif pour l'ensemble des services municipaux. Un recensement a été mené en amont auprès des directeurs et chefs de service afin de recenser leurs besoins en nouvelles recrues pour des postes susceptibles d'être vacants dans les mois et années à venir, en raison des futurs départs à la retraite. Fort de son succès, quatorze apprenants ont été recrutés en 2024, et vingt-six apprentis, dont un au CCAS, ont poursuivi leur apprentissage commencé l'année précédente, soit un total de quarante apprentis pour la Ville de Cannes, ce qui représente un maintien des effectifs d'apprentis.

Nous avons identifié six typologies de métiers (communication/ événementiel, gestion administrative, comptabilité, développement et suivi de projets, petite enfance/éducation, espaces verts) qui ont été choisies afin de préparer une diversité de métiers, principalement sur des métiers en tension.

Afin d'accompagner les apprentis et les maîtres d'apprentissage tout au long de leur parcours, des bilans d'étape sont menés conjointement avec la DRH. Une formation des maîtres d'apprentissage **est** réalisée par le Directeur du CFA.

PROJET

DIRECTION DES FINANCES

MISSIONS

- **Elaborer** le budget de la collectivité au moyen de prospectives financières, exécuter et contrôler les recettes et les dépenses en veillant à la qualité comptable, à la bonne tenue de l'inventaire, au respect des délais de paiement, en accompagnant, supervisant l'activité des régisseurs et en procédant au recouvrement de produits tels que la taxe de séjour ou les droits d'occupation du domaine public ;
- **Assurer** la gestion des délégations de service public relatives aux trois casinos cannois et le suivi de l'activité des casinotiers ;
- **Analyser** la situation des organismes de droit privé et de droit public subventionnés par la Ville et conseiller les services dans leurs relations avec eux et les élus pour leur prise de décisions ;
- **Accompagner** les services opérationnels dans le cadre du suivi du P.P.I. et l'obtention de subventions ;
- **Assurer** la gestion fiscale du patrimoine communal.

INDICATEURS

46
agents
37 femmes - 9 hommes

499 M€
montant du budget principal

- 76,59 M€
de désendettement depuis 2014

241
associations et 3 structures publiques subventionnées en numéraires ; 3 casinos

74,10 M€
de dépenses d'équipement

13 645
meublés de tourisme recensés

ACTIONS PHARES

Suivi du subventionnement des associations:
Concilier le versement des subventions avec les besoins réels des associations et poursuite des actions menées depuis 2015 auprès des services de la Ville de Cannes (formations) et des associations afin d'ajuster le soutien municipal aux besoins réels des associations : versement des avances conditionné à un réel besoin de trésorerie de l'association au cours des premiers mois de l'année, aides matérielles ou techniques et conduite d'audits, dont un audit sur pièces et sur place auprès d'une association sportive.

Dépenses d'équipement :
Arbitrage du P.P.I pour la fin de la mandature et p**our les subventions d'équipement** : signature de l'avenant au Contrat de Territoire Urbain avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, dans le cadre de la revoyure.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été marquée par un contexte économique profondément et durablement dégradé successivement par la pandémie de Covid-19 et la crise inflationniste qui a perturbé le processus d'élaboration budgétaire avec des recettes en hausse par rapport à 2023, résultant essentiellement du renforcement de l'attractivité de la Ville, élément moteur de l'activité économique cannoise, et des dépenses plus importantes avec notamment la prise en compte de la hausse de l'électricité, de la restauration scolaire et des charges d'intérêts.

Élaborer et exécuter le budget de la collectivité : concilier les besoins financiers du service public avec les ressources disponibles en période de crise politique et économique.

Vote du Budget Primitif 2024 et préparation budgétaire 2025 : le suivi quotidien des besoins de dépenses en augmentation a conduit à faire des ajustements tout au long de l'année et à revoir les prospectives financières pour les années futures.

Suivi des contrats de délégation de service public pour l'exploitation des trois casinos, dont notamment trois visites sur site dans chaque établissement.

La **délocalisation du casino 3.14** au sein du Palm Beach rénové est effectif depuis le 1er décembre 2024. L'établissement est désormais exploité sous le nom du Royal Palm Beach.

Formation des régisseurs et des mandataires avec le Trésorier pour rappel des procédures.

Travail en collaboration avec la Direction de la Déontologie pour la cartographie des risques sur le processus des régies.

Contrôle des régies sans la collaboration de la Trésorerie (2 points d'encaissement plages et musée de la mer, régie Associations +, Tennis et crématorium).

Mise en place des bons de commande dématérialisés dans 3 directions volontaires (Direction des Achats, Direction des Garages et Direction des Finances). Ces tests permettent d'anticiper les problématiques avant généralisation du dispositif.

4,7 M€ de subventions encaissées en 2024 dont 62 % proviennent du Département des Alpes-Maritimes avec 2,889 M€ au total.

Obtention de nouvelles subventions pour le NPNRU « Frayère » (DRAC et CAF).

Poursuite de l'engagement de **réduction de l'encours** de la dette communale.

Renforcement du contrôle de la location saisonnière au regard de la taxe de séjour : la mise en œuvre de nouvelles modalités de contrôle des offres de location saisonnière en ligne a permis de poursuivre l'optimisation de la connaissance de l'activité locative sur la ville.

Conduite d'une réflexion transversale sur une règlementation communale de la location saisonnière efficiente au regard des outils juridiques à la disposition des collectivités.

Participation au contrôle des bases fiscales locales mené par les services de l'État en réponse aux nombreux dysfonctionnements du nouvel outil Gérer Mes Bien Immobiliers constatés par la Cour des comptes, qui ont engendré des pertes de recettes conséquentes pour les communes.

PROJET

DIRECTION CONTRÔLE ET SÉCURITÉ JURIDIQUE

MISSIONS

Accompagner les services pour sécuriser juridiquement les actions municipales ;

Défendre les intérêts de la Ville et de ses agents devant les tribunaux ;

Orienter les administrés pour toutes leurs questions d'ordre juridique au sein de l'Antenne de justice ;

Protéger les données dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;

Assurer la gestion des sinistres concernant la Ville et le suivi des dossiers de catastrophe naturelle.

Participer à l'accès au droit en apportant des renseignements d'ordre juridique aux administrés dans le cadre de l'Antenne de Justice.

INDICATEURS

9
agents
7 femmes - 2 hommes

72 %
de décisions favorables

42
dossiers de protection fonctionnelle en cours

53
recours contre les auteurs de dégâts au domaine public

198
sinistres déclarés en assurance

120
Contentieux en cours devant les juridictions administratives et judiciaires

ACTIONS PHARES

Activation de la cellule de crise juridique/assurance à la suite des intempéries du 23 septembre 2024.

Dès le début de l'épisode, la Direction a assuré un suivi téléphonique permanent pour répondre aux premiers besoins des administrés.
L'objectif: rassurer les administrés, les orienter pour déclarer leur sinistre à leur assurance, voire les aider à trouver une solution lorsqu'ils n'étaient pas assurés.
Au total, la Direction a reçu 70 appels en quelques jours.
Par arrêté ministériel du 16 décembre 2024, la Commune a été reconnue en état de catastrophe pour inondations et coulées de boue.

Suivi de la procédure de délégation de service public de la restauration collective.

La Direction a assuré tout au long de l'année 2024 le suivi de la procédure de délégation de service public avec les services opérationnels (Éducation, Services Techniques, Hygiène et Santé) pour une mise en œuvre du contrat prévue en septembre 2025.

FAITS MARQUANTS

Cannes Garden Tennis Club :
Indemnisation de la Commune à hauteur de 5 243 000 euros à la suite des désordres affectant les installations du complexe sportif "Maurice Chevalier" à Cannes La Bocca.

Accueil des réfugiés ukrainiens :
Le Conseil d'État confirme que l'accueil massif de personnes déplacées peut être regardé comme s'inscrivant dans une politique locale de l'habitat et comme constituant une action ou une opération d'aménagement justifiant l'exercice par le Maire de son droit de préemption urbain pour les loger.

Contentieux UNIPARC :
Rejet de la réclamation indemnitaire de la société UNIPARC et condamnation de la société à payer à la Commune la somme de 1 060 000 euros au titre du préjudice subi résultant du coût de remise en état des équipements à la suite de la résiliation de la DSP en 2019.
La procédure d'appel est en cours.

CCAS :
Rejet de l'action en reconnaissance de droits introduite par un syndicat pour faire reconnaître un droit à rémunération de la totalité des heures de présence de nuit pour les gardiens des résidences autonomie bénéficiant de logements de fonction.
Le syndicat a déposé un pourvoi devant le Conseil d'État.

PROJET

DIRECTION DES ACHATS

MISSIONS

Une direction dynamique au cœur de l'action municipale, qui accompagne les services opérationnels dans la mise en œuvre des projets de mandat avec, pour objectifs constants, de veiller à la sécurité des procédures, à l'optimisation des achats et au bon fonctionnement des services.

Assister et conseiller les services dans la définition de leurs besoins ;

Garantir la sécurité des procédures relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics ;

Optimiser l'achat par la négociation et des techniques d'achats innovantes et responsables ;

Organiser, assurer, suivre, coordonner et conseiller l'approvisionnement des services en fournitures, mobiliers et accessoires divers, en mutualisant les achats et en contribuant activement à la politique de réduction des coûts ;

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail : réalisation des déménagements des services de la Ville de Cannes par la direction des achats et optimisation du patrimoine communal par la vente en ligne des biens réformés.

INDICATEURS

28
agents
19 femmes - 9 hommes

1 553
dossiers de marchés publics traités

115 496 €
de recettes perçues

1 382
factures traitées

3 081
demandes de guichet unique traitées

2 239
interventions de la cellule logistique

ACTIONS PHARES

Déménagement de la cellule logistique du service des moyens généraux

Suite au projet de réaménagement du site de Noailles, le magasin de la cellule logistique du service des moyens généraux a été transféré dans un nouveau local entièrement rénové sur le site des Gabians.

Afin de rendre fonctionnel ce nouvel espace et faciliter le travail des agents au quotidien, différents aménagements et achats de matériel ont été réalisés comme la mise en place de rayonnages neufs, achat de tables de préparation, d'un gerbeur pour un montant de 33 122 €.

Adoption d'un code de conduite de l'achat public :

La Direction des Achats et la Direction de la Déontologie ont élaboré conjointement un code de conduite de la commande publique qui s'inscrit dans la « démarche intégrité » établie conformément à la loi Sapin II et aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption.

Ce document pédagogique vise à rappeler à tous les agents amenés à participer à un moment donné aux processus d'achat, les bonnes pratiques à adopter, les comportements à proscrire, et les risques encourus.

PROOF

FAITS MARQUANTS

Accompagnement des services dans le lancement et le suivi des projets phare au travers des marchés :

- Chapelle Miséricorde lot 3 – Notification février 2024 ;
- Lot 5 Electricité – Négociation avril 2024 - Attribution juin 2024 ;
- Assurance dommage aux biens – Notification février 2024 ;
- Maîtrise d'œuvre Palais des Festivals Rue intérieure - Notification février 2024 ;
- Maîtrise d'œuvre Palais Salon des Ambassadeurs - Notification février 2024 ;
- Acquisition d'unité de traitement d'eau de mer – Notification février 2024 ;
- Travaux de requalification du marché Forville avec création d'un jardin sur dalle (lot 3, 5, 7) – Notification février 2024 ;
- AMO Web3 – Notification mars 2024 ;
- Travaux de création d'un bassin d'infiltration au Cannes Tennis Garden – Notification avril 2024 ;
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des peintures murales et de l'orgue de Notre Dame de l'Espérance – Notification juin 2024 ;
- Travaux de réhabilitation du square Campestra Lot 1 – Notification juin 2024 ;
- Travaux de reconstruction du ponton Martinez –Notification juillet 2024 ;
- Renouvellement du système de sonorisation de la Salle du Conseil Municipal – Notification juillet 2024 ;
- Travaux Musée Victor Tuby Lot 3 – Notification octobre 2024 ;
- Travaux Budin Lots 1, 5, 6 – Notification octobre 2024 Lot 4 – notification novembre 2024 ;
- Confortement et mise en valeur du port-abri de Saint Honorat – Notification novembre 2024 ;
- Restauration des toitures et ravalement des deux façades pignons intérieurs du bâtiment T du Fort de l'Ile Ste Marguerite – Notification décembre 2024 ;
- AMO pour le financement du Musée du Cinéma – Notification décembre 2024 ;
- Marché d'assurance - Notification décembre 2024 ;
- Fourniture et pose d'un terrain multisports à Ranguin – Publication février 2024 ;
- Création d'une visite en réalité augmentée du Musée du Masque de Fer – Publication août 2024 ;
- Modulaire pour les travaux de la ferme Giaume – Publication septembre 2024.

Mutualisation des achats :
Afin de renforcer la coopération et la mutualisation des marchés avec l'agglomération, le CCAS, ou la SEMEC, le service commande publique a procédé au lancement de 26 marchés en groupement de commande (ou co-maîtrise d'ouvrage) pour lesquels la Ville de Cannes est coordonnatrice (ex : travaux d'entretien de bâtiments, désamiantage, voirie, travaux ou fournitures pour les espaces verts, travaux de rénovation urbaine de la Frayère...).

Achats de faible montant
1077 demandes / Fiches pour 13 720 431 € HT de dépenses pour des achats de faible montant

Démarche de benchmarking et/ou sourcing :
Afin d'aider les services à affiner leur besoin, mais également d'accroître la qualité et le nombre de réponses à une consultation avec des solutions innovantes et/ou performantes d'un point de vue économique, la Direction des Achats accompagne les services municipaux dans la mise en œuvre de « benchmarking » (recherche et comparaison des meilleures pratiques d'homologues) et de « sourcing » (études et échanges préalables avec les opérateurs économiques).
Ces études ont été menées dans plusieurs secteurs diversifiés en 2024, tels que les dispositifs de protection contre les inondations, ou l'acquisition de scooters.

Formation sur les marchés publics :

Dans la continuité des années précédentes, la Direction des Achats a assuré en interne, auprès d'une trentaine d'agents intervenant dans les marchés publics, des formations sur les règles juridiques, les techniques contractuelles, les outils informatiques métier et leur a dispensé de nombreux conseils sur l'organisation interne.

Support logistique aux écoles et services
- 950 préparations et livraisons de produits pour les services hors écoles et périscolaires ;
- 700 préparations et livraisons de produits pour les écoles et périscolaires ;
- 302 opérations de déménagements encombrants ;
- 49 pré-visites et réception de commandes de mobilier ou matériel écoles ;
- 2 inventaires ;
- 2 opérations de traitement des archives de la direction ;
- 234 réceptions ;

Support logistique lors de la rénovation de l'école Maurice Alice II
Dans le cadre des opérations de modernisation du patrimoine immobilier scolaire, les deux cellules du service des moyens généraux sont venues en support des services techniques, de la Direction Éducation mais aussi des enseignants. En effet, la cellule logistique est intervenue dans la coordination du déménagement des 15 classes et pièces sur 3 étages et dans la mise en place du mobilier.
La cellule approvisionnement a quant à elle contribué à l'achat du mobilier pour les classes pour un montant de 14 112 €.
L'implication sans faille des agents a permis une rentrée sereine aux élèves et enseignants.

Amélioration des conditions d'accueil dans les écoles et les services
Les périodes de fortes chaleurs se multiplient depuis quelques années et se font ressentir dès le mois de mai.
Afin de renforcer les stocks de ventilateurs, une campagne d'achat de 170 appareils a eu lieu en 2024 pour un montant de 9 074 €.
Le déploiement de 308 ventilateurs, soit 235 ventilateurs dans les écoles et centres de loisirs ainsi que 73 dans les différents services de la collectivité, soit au total 308 ventilateurs, a permis d'accueillir les élèves des écoles cannoises ainsi que les usagers des différents services (accueils, médiathèque, conservatoire) dans de bonne condition.

Ventes en ligne
Dans le cadre des ventes de mobiliers réformés aux enchères, la ville de Cannes a reçu une nouvelle fois la récompense « Vendeur OR ».
En 2024, le service des moyens généraux a réalisé 6 ventes soit 95 biens de diverses catégories (véhicules, mobilier et matériels divers) pour un montant de 85 025 €.

PROJET

DGA - NUMÉRIQUE, PRÉVENTION DE LA POPULATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE

PROJET

Pilotage de projets stratégiques transverses	67
Direction des risques majeurs	68
Service environnement	69
Direction de l’urbanisme	70
Direction de la logistique urbaine	71
Direction foncier et immobilier	72
Direction municipale du stationnement	73

PILOTAGE DE PROJETS STRATEGIQUES TRANSVERSES

MISSIONS

Optimiser le patrimoine ;

Améliorer la relation avec l'usager ;

Accompagner et conseiller auprès de Cannes Parking sur le SI péage/billettique et services à l'usager ;

Accompagner et conseiller auprès de la direction des Risques Majeurs ;

Piloter le projet de déploiement de l'Intelligence Artificielle Générative.

INDICATEURS

2
agents
1 femme - 1 homme

25
cas d'usage IAG

34
dossiers d'optimisation patrimoniale

ACTIONS PHARES

Amélioration de la relation à l'usager - Mise en place au BIJ d'une offre d'accueil « Famille » regroupant les périmètres Éducation, Petite Enfance, Sports/Jeunesse.
L'extension des missions du BIJ va permettre d'apporter un meilleur service à l'usager :

- 1 - Par des réponses immédiates sur des questions d'ordre général ;
- 2 - Par une mise en relation avec les directions métiers ou organismes compétents ;
- 3 - Par un accompagnement dans la réalisation de certaines démarches en ligne.

Amélioration de la relation à l'usager et performance publique - Définition et conduite d'un plan d'expérimentation de l'IA Générative au sein des services, du cabinet et à l'attention des usagers - Pilotage conjoint avec le cabinet du Maire.
La démarche a été conduite avec l'ensemble des directions métiers, avec un processus en entonnoir, à savoir une collecte des besoins des directions, une analyse et un classement par thèmes et une définition de 12 cas d'usage d'IAG retenus pour mise en œuvre entre octobre et mars 2025.

FAITS MARQUANTS

Optimisation patrimoniale :

- Étude et pilotage des aménagements du site des Gabians, site de 1 400 m² répartis sur deux niveaux : RDC et R+1, pour accueillir la cellule logistique des achats, la direction Hygiène Santé et la direction des Finances de la CACL. Collaboration étroite avec les directions concernées et la DGST ;
- Étude de la relocalisation de l'École Régionale d'Acteurs Cannes Marseille (ERACM) – Collaboration étroite avec la DGST, la DAC et l'ERACM. Cette école est actuellement localisée à BARETY et intègrera les locaux du bâtiment annexe Noailles pour une rentrée des étudiants en septembre 2025.

Débureaucratisation – Mise en place d'un parapheur électronique sur deux directions pilotes (urbanisme et logistique urbaine) – Collaboration avec les directions métiers et la DSIT.
La direction de l'urbanisme a dématérialisé deux circuits et deux autres sont en cours. La direction de la logistique urbaine est en cours de dématérialisation du circuit des arrêtés.
Ce projet est lié à la mise en place de la délégation de signatures ainsi qu'au déploiement de la signature électronique.

Élections 2024 - Organisation du processus de tenue des élections (saisies des taux de participation, résultats, affichages, etc.).

Assistance à l'optimisation - Mise en place de procédures sur les outils métiers des affaires électorales, état civil et affaires funéraires et sur l'organisation interne, en partenariat avec la directrice.

PROJET

DIRECTION DES RISQUES MAJEURS

MISSIONS

Analyser les risques sur le territoire de la commune et mettre en place des actions préventives et d'anticipation ;

Renforcer les outils d'information préventive et d'alerte des populations aux risques majeurs ;

Planifier et coordonner la gestion de crise (plan communal de sauvegarde, poste de commandement communal) ;

Piloter les projets visant la résilience territoriale ;

Participer à des projets innovants de gestion des risques avec financements publics.

INDICATEURS

3
agents
1 femme - 2 hommes

372 K€
montant du budget

29
vigilances météorologiques traitées

13
ouvertures du PC Communal

1 301
élèves (CM1 et 3e) sensibilisés aux risques majeurs

126
séniors sensibilisés aux risques majeurs

ACTIONS PHARES

Reconnaissance Tsunami Ready

La Ville de Cannes a obtenu la certification « Tsunami Ready » en janvier 2024 pour une durée de quatre ans, une première en France métropolitaine et en Méditerranée. Cette reconnaissance internationale a récompensé l'ensemble des moyens humains et techniques mis en œuvre par Monsieur le Maire pour faire face au risque de tsunami. Cela comprend, entre autres, la mise en place de systèmes d'alertes, de tests grandeur nature ou encore l'installation d'une signalétique d'évacuation d'urgence.
Un premier comité local Tsunami Ready s'est tenu le 20 septembre 2024 : ce comité a permis de présenter les actions municipales menées sur les risques majeurs et le risque tsunami et de faire des propositions pour renforcer davantage la prévention sur ce type de risque.

Inauguration par Monsieur le Maire des équipements acquis dans le cadre du programme de Cannes Survie le 18 juillet 2024 au Port Canto

Ce programme vise à garantir les protections des habitants et des activités en anticipant les perturbations logistiques et matérielles en situation de crise majeure. Ainsi, la municipalité s'est équipée de plusieurs dispositifs :

- Un dispositif de télécommunication en situation d'urgence, la Safetycase d'Orange qui consiste à déployer une bulle de connectivité Wi-Fi sécurisée quand aucun autre réseau et source d'énergie ne sont pas disponibles ;
- Deux unités mobiles de traitement et de désalinisation de l'eau de mer afin de la rendre potable à la consommation pour la population et faire face également à la problématique de distribution d'eau durant les périodes de sécheresse ;
- Des tenues à usage unique ou réutilisable qui assurent une protection contre les pollutions chimiques liquides ou gazeuses dites NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique) pendant 12 heures. En outre, des stocks de survie (alimentation, hygiène, habillement, etc.) permettent aux équipes municipales d'assurer leurs missions prioritaires face à une crise majeure.

FAITS MARQUANTS

Sensibilisation Cannes Séniors le Club

La prévention et la gestion des risques majeurs constituent une priorité municipale. Aussi, pour faire face à ces défis croissants, le Maire de Cannes a souhaité élargir la sensibilisation aux risques majeurs aux Cannois en proposant des interventions au sein des structures de Cannes Séniors le Club.

Ces sessions ont permis d'informer les participants sur les risques potentiels et les comportements de sécurité à adopter, en mettant l'accent sur la résilience individuelle et collective. Les seniors intéressés ont également pu visiter le poste de commandement pour approfondir leur compréhension des mécanismes de gestion de crise. Au vu du succès rencontré, ces actions de sensibilisation seront reconduites en 2025, permettant notamment d'accueillir les personnes n'ayant pu participer aux premières sessions.

Exercices en situation réelle : inondations le 30 mai 2024, tsunami le 4 juin 2024.

Adhésion de la Ville de Cannes au Haut Comité Français pour la Résilience Nationale.

Soutien aux sinistrés de Mayotte : attribution d'une subvention exceptionnelle de 40 000 € au bénéfice de la Fédération Nationale de Protection Civile de la Croix Rouge Française et d'Acted.

Soutien aux sinistrés des communes d'Oisans, de Borce, de Cette-Eygun, d'Etsaut et d'Urdos et du département de l'Isère à la suite des inondations sur le massif de l'Oisans et des Ecrins et dans la vallée d'Aspe par le versement d'une subvention exceptionnelle de 60 000 €.

PROJET

SERVICE ENVIRONNEMENT

MISSIONS

Sensibiliser et éduquer les Cannois, petits et grands, à la préservation de notre environnement ainsi qu'à l'impact du changement climatique ;

Encourager et accompagner la démarche participative des Cannois pour faire de Cannes un territoire durable ;

Conduire et suivre la mise en œuvre des projets des services municipaux en faveur du développement durable dans le cadre de l'Agenda 21 ;

Piloter la labellisation Pavillon bleu ;

Communiquer et rendre compte des actions réalisées.

INDICATEURS

3
agents
2 femmes - 1 homme
1 apprentie (F)

5 130
personnes sensibilisées

100
journées d'éducation et de sensibilisation au développement durable

ACTIONS PHARES

La décoration des avaloirs d'eaux pluviales
Le service Environnement a lancé pendant l'année scolaire 2023-2024 un grand concours de décoration des avaloirs d'eaux pluviales sur le thème « Ici commence la mer ». 45 classes en provenance de 14 écoles, de la maternelle au lycée, ont proposé un dessin exposé en février 2024 à la médiathèque Ranguin. Les 15 dessins lauréats ont été réalisés sous forme de fresques en mars-avril 2024 autour des avaloirs situés devant les écoles participantes et au port du Mouré Rouge, avec la participation active de l'ensemble des élèves.
L'exposition « Les avaloirs peints de Cannes » a présenté toutes ces réalisations en septembre-octobre 2024, pendant les semaines du développement durable et de la mobilité.

FAITS MARQUANTS

Animations en classe proposées dans le cadre du Parcours Développement Durable aux enseignants des écoles publiques de Cannes.
Ces animations ont pour thèmes : la protection de la Méditerranée, la biodiversité, le monde du vivant, l'empreinte écologique, le gaspillage alimentaire, les phénomènes climatiques, et différents projets de jardin.

Semaine Européenne du développement durable
La « Semaine du Développement Durable », qui s'est tenue du 13 sept. au 12 oct., a permis de sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement grâce à des visites du centre de tri, de la station d'épuration et de l'usine d'eau potable, mais aussi via un parcours d'orientation sur l'île Sainte-Marguerite, à une session de « Plogging » (ramassage de déchets en courant), à une formation de compostage ainsi qu'à la projection de deux films (jeune public et tout public).

Campagnes « Eco'gestes » et « Inf'eau mer »
Les campagnes Inf'eau mer et Eco'gestes ont sensibilisé 456 usagers de la plage et 524 plaisanciers durant les mois de juillet et août 2024.

Événements « Grande Fête de la Croix des Gardes » et « Cannes Champêtre »
Ces manifestations permettent de faire découvrir aux Cannois les espaces naturels qui se trouvent au cœur ou aux portes de la ville durant deux journées ludiques et conviviales, avec des animations de sensibilisation à la protection de la nature. « Cannes Champêtre » permet de rencontrer les producteurs installés dans la Basse Vallée de la Siagne.

Randonnée contée
Cinq classes de maternelle se sont rendues dans le parc naturel de la Croix des Gardes le 28 mai 2024 pour participer à une randonnée à travers deux circuits, ponctués de plusieurs ateliers menés par l'Inspection de l'Éducation Nationale, l'association « Méditerranée 2000 », le Conservatoire du Littoral et le service Environnement de la Mairie.

Journée mondiale de l'environnement
305 élèves du CE2 au CM2 se sont rendus sur l'île Sainte-Marguerite le 7 juin 2024 pour participer aux ateliers proposés par les associations CPIE, Méditerranée 2000, NaturDive, le CSIL, l'ONF, la réserve communale de sécurité civile ainsi que la Direction de la Culture.

Semaine de l'Arbre
Action de sensibilisation du 18 au 22 septembre 2024 en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et l'Office National des Forêts (ONF). Quatre classes ont été accueillies sur le site de la Croix des Gardes et huit classes des établissements A. Dumas, St Exupéry, J. de Romilly, Mistral, Croisette, Maurice Alice, Pagnol, à l'île Sainte-Marguerite avec une découverte de la forêt le matin, suivie d'une plantation d'arbres l'après-midi.

Climathon sur le tourisme durable
Pour sa septième édition, le Climathon organisé les 12 et 13 novembre 2024 à la gare maritime a rassemblé des professionnels du tourisme, des étudiants des deux BTS Tourisme de Cannes, des institutionnels et des citoyens qui ont proposé des solutions sur le thème du tourisme durable, en lien avec le label « Destination Innovante Durable » et la charte « Bienvenue à Cannes ».

Aires Marines Éducatives et Aire Terrestre Éducative
L'école Marcel Pagnol a poursuivi ses démarches d'Aire Marine Éducative sur le site du Mouré Rouge (avec l'association Naturdive) et d'Aire Terrestre Éducative sur le site de la basse vallée de la Siagne (avec le CPIE). L'école Eugène Vial a poursuivi sa démarche d'Aire Marine Éducative de l'île Sainte-Marguerite (avec le CPIE).

PROJET

DIRECTION DE L'URBANISME

MISSIONS

Identifier les dynamiques caractérisant l'évolution du territoire communal et s'assurer de leur adéquation avec la vision politique de son développement / Transcrire cette vision dans les documents de planification ;

Garantir la prise en compte des orientations politiques en matière de développement territorial dans les projets de construction ou d'aménagement et accompagner le montage de projets urbains structurants ;

Renseigner, en présentiel ou à distance, les particuliers et les professionnels sur les règles d'urbanisme à respecter et sur le formalisme requis par les projets de construction ou d'aménagement ;

Instruire les différents types d'autorisations d'urbanisme, contrôler les travaux réalisés et réprimer le cas échéant les infractions.

INDICATEURS

23
agents
13 femmes - 10 hommes

1 178
autorisations d'urbanisme instruites

17 000
renseignements fournis

≃ **500**
visites réalisées et **108** procès-verbaux d'infraction dressés

ACTIONS PHARES

Poursuivre la lutte contre les incivilités et les infractions en matière d'urbanisme, en les identifiant par le biais d'un suivi régulier des chantiers et des évolutions du territoire et en les réprimant par l'établissement de procès-verbaux d'infraction et l'engagement de procédures d'astreintes administratives destinées à mettre fin aux situations délictueuses dans un contexte de réponses pénales lentes et rares.

Accompagner la mise en œuvre du projet urbain Cannes Bocca Grand Ouest. Cet important projet de renouvellement urbain vise à accueillir une offre nouvelle d'activités, de logements et d'équipements publics à l'ouest de la Commune et à constituer un nouveau morceau de ville résilient vis-à-vis des risques d'inondations et tirant profit de l'arrivée d'une nouvelle desserte en transports en commun (gare TER puis TGV à la Roubine), dans une zone marquée actuellement par la présence d'un bâti industriel peu qualitatif.

Après la réalisation d'études urbaines visant à définir un projet d'aménagement et une programmation, les règles du plan local d'urbanisme ont été adaptées pour permettre d'engager des premières phases de réalisation qui font ou ont fait l'objet depuis 2023 du dépôt et de l'instruction des premières demandes d'autorisations d'urbanisme : projet d'école hôtelière Vatel, centrale de production d'hydrogène Lérins H2, etc.

FAITS MARQUANTS

Approbation par le Conseil Municipal le 24 juin 2024 de la modification n°4 du plan local d'urbanisme qui a permis de faire évoluer les règles de construction dans la perspective de renforcer les mesures de protection des quartiers (protection de zones pavillonnaires, réduction des hauteurs maximales des constructions), de sauvegarder des éléments du patrimoine bâti ou naturel, tout en favorisant le développement économique du territoire cannois à la Bocca.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme permettant d'adapter les règles d'urbanisme afin d'étendre le cimetière de l'Abadie II.

Délivrance du permis de construire relatif au projet Vatel le 12 juillet 2024 constituant la première autorisation d'urbanisme relative au projet d'aménagement Cannes Bocca Grand Ouest. Ce premier projet de construction porte sur la création d'un campus international consacré aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration qui comportera sur près de 17 000 m² de surface de plancher des espaces d'enseignement et de formation pour plus de 500 élèves, une halle gourmande, un restaurant d'application, un hôtel d'application, une résidence étudiante, une résidence-service pour jeunes actifs et une résidence de tourisme.

Simplification des démarches administratives : à compter de l'automne 2024, dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et pour poursuivre la dynamique de simplification des démarches administratives en tirant profit des nouvelles technologies, les demandes de certificats d'urbanisme informatifs et de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme se font de façon totalement dématérialisée de l'instruction à la signature.

PROJET

DIRECTION
DE LA LOGISTIQUE URBAINE

MISSIONS

Réglementer, faciliter, organiser, gérer et contrôler toutes les interventions, chantiers et déménagements sur le domaine public ;

Permettre la réalisation de travaux de concédés en sécurisant la circulation des chantiers pour les piétons et les véhicules légers ;

Organiser et gérer les différents flux de marchandises qui entrent sur le territoire communal.

INDICATEURS

31
agents
17 femmes - 14 hommes

1,9 M€
de recettes d'occupation du domaine public et stationnement

8 553
arrêtés de stationnement, de circulation et d'occupation du domaine public

1 057
permissions de voirie délivrées

1 563
déclarations règlementaires (DICT-DT)

158
avis émis concernant des dossiers d'urbanisme (PC/DP)

ACTIONS PHARES

Expérimentation de nouvelles modalités de livraison dans le centre-ville de Cannes (« la banane élargie » et le boulevard Carnot) depuis le 1er avril 2024.

Recensement des emplacements réservés dédiés aux transporteurs de fonds sur le territoire communal cannois - initialement gratuits et payants à compter du 1er janvier 2025 (délibération du 19 décembre 2024 modifiant la grille tarifaire).

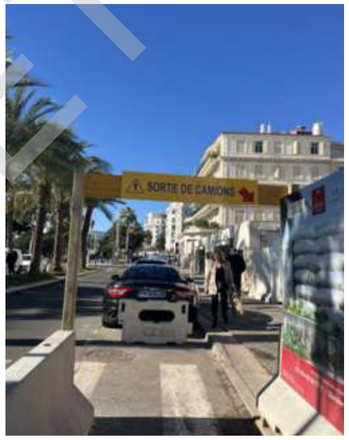

PROJET

FAITS MARQUANTS

Refonte du règlement communal de voirie - Ce document est exécutoire depuis le 22 avril 2024.

Comité de suivi de la charte des autocaristes en date du 17 mai 2024 - travail en partenariat avec l'office du tourisme et du Palais des Congrès sur documents existants destinés aux autocars de tourisme et la charte autocariste (tous les documents sont en version anglaise et française).

Suivi du chantier « 33 Croisette » (démolition et construction) :
- Réunions bimensuelles ;
- Délivrance des arrêtés ;
- Contrôle chantier.

Relance du marché de données de géolocalisation des réseaux souterrains sensibles.
En 2024, les entreprises ont relevé :
- 45,9 km de réseaux sous voirie géoréférencés ;
- 24 km de réseaux aériens géoréférencés.

5 403 plots lourds ont été installés pour réserver du stationnement (2 995 plots posés en plus par rapport à 2023).

264 ATU (Avis de Travaux Urgents) ont été traités.

Augmentation des recettes (+ 30,19 % par rapport à 2023).

DIRECTION FONCIER ET IMMOBILIER

MISSIONS

Gérer et optimiser la gestion du patrimoine immobilier communal : acquisitions, cessions, mises à disposition et locations ;

Assurer l'interface entre les occupants des biens communaux et les propriétaires, les syndics de copropriété, les services municipaux, les administrations, etc. ;

Participer à la mise en œuvre de projets structurants en mobilisant le patrimoine immobilier ;

Représenter la commune et le service public lors d'assemblées générales de copropriété, en garantissant une gestion optimisée des deniers publics ;

Organiser les procédures de concurrence préalable à la mise à disposition du domaine communal, notamment à des fins économiques.

INDICATEURS

9
agents
5 femmes - 4 hommes

6,7 M€
de recettes

130
actes de mise à disposition de biens communaux

3 307
courriers, mandats, titres et interventions

45
participations aux assemblées générales de copropriétés

21
délibérations présentées en Conseil municipal

ACTIONS PHARES

Optimiser la gestion du patrimoine communal : céder les propriétés communales ne présentant plus d'enjeu stratégique pour la mise en œuvre des projets municipaux et générant une charge financière pour la Ville.

- Par acte du 13 mars 2024, une maisonnette inutilisée, située 31 avenue des Broussailles, a ainsi été cédée au prix de 195 000 € ;
- Par acte du 23 septembre 2024, un studio dégradé relevant d'une petite copropriété, situé 12 avenue Stephen Liegeard, a été cédé à l'un des copropriétaires pour un montant de 121 000 €.

Identifier et acquérir des immeubles dégradés pour les réhabiliter en vue d'y loger des actifs cannois : la Direction Foncier et Immobilier (DFI) participe à l'initiative municipale consistant à identifier des immeubles en mono-propriété notamment dégradés et sous-occupés, afin de les acquérir et de les réhabiliter en vue de leur mise en location.

- Par acte du 9 octobre 2024, la Ville a acquis un immeuble de 18 logements et 4 commerces situé 114 boulevard de la République.

FAITS MARQUANTS

Mobiliser le patrimoine immobilier communal à des fins économiques ou associatives

En 2024, le patrimoine immobilier communal a été mobilisé dans le but d'accueillir de nouvelles activités économiques.

- Trois fonds de commerce préalablement préemptés ont été rétrocédés, afin de créer de nouveaux commerces dans le secteur Prado-République : une activité de parfumerie-cosmétique au 85 boulevard de la République, une activité de restauration asiatique associée à la culture du manga au 97 boulevard de la République et une auto-école au 10 rue de Mimont ;
- Le 20 décembre 2024, une promesse de bail emphytéotique a été signée avec la SAS CANNES LERINS HYDROGENE pour permettre la création d'une centrale de production d'hydrogène pour alimenter le réseau PALM BUS ;
- Par convention du 27 décembre 2024, un local communal situé 5 avenue Michel Jourdan a été mis à disposition de l'association MACA, qui œuvre pour la cause du handicap et l'inclusion, afin qu'elle y exerce ses activités statutaires.

Acquérir du foncier pour permettre la réalisation des projets de mandat

Différentes propriétés ont été acquises en 2024 pour mettre en œuvre les projets de la municipalité :

- Par acte du 17 juin 2024, le plus grand des terrains privés nécessaires à l'extension du cimetière de l'Abadie II est devenu une propriété communale et par délibération du 25 novembre suivant, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition du dernier terrain identifié, après les négociations menées par la DFI ;
- Par acte du 4 décembre 2024, la Ville a acquis la propriété située 59 avenue du Maréchal Gallieni, afin de réaménager les abords directs de l'école Maurice Alice pour plus de confort et de sécurité ;
- Par acte du 20 décembre 2024, l'ancien local commercial exploité sous l'enseigne Suzuki a été acheté pour satisfaire les besoins municipaux de remisage, dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents ;
- Par acte du 16 octobre 2024, trois garages supplémentaires de la copropriété « Le Concorde » ont été acquis dans le cadre du grand projet d'aménagement urbain Nouvelle Frayère.

PROJET

DIRECTION MUNICIPALE DU STATIONNEMENT

MISSIONS

La direction du stationnement comprend deux services :

- La régie municipale des parkings en ouvrage et enclos *Cannes Parking* ;
- La gestion du stationnement en voirie, *Cannes Stationnement*.

Leurs missions :

Répondre aux attentes des usagers (horaires, abonnés courte et longue durées, Éco park) ;

Assurer la gestion humaine, technique et financière, en respectant les obligations règlementaires ;

Poursuivre la rénovation des parcs de stationnement Cannes Parking et mettre en place de nouveaux services innovants ;

Maintenir le bon fonctionnement du système de gestion du stationnement payant en voirie et développer le service du stationnement ;

Analyser les données d'usage du stationnement et assurer une veille technologique.

INDICATEURS

44
agents
12 femmes - 32 hommes

12
parkings

2 970
abonnés

1 890 400
visiteurs horaires

634 543
sorties gratuites de véhicules

2 005
places payantes en voirie

ACTIONS PHARES

Cannes, plus dynamique et attractive :

- Mise à disposition de 123 bornes de recharge pour véhicules électriques, dont 12 dédiées à la flotte des véhicules Ville de Cannes ;
- Création d'un service de guidage par caméras (322) et « retrouver ma place » au parking Palais.

Cannes, plus pratique et agréable à vivre au quotidien :

- Livraison de 3 ascenseurs aux parkings Palais et Suquet Forville ;
- Renouvellement du matériel de péage au parking Suquet Forville ;
- Rénovation et embellissement du parking Lamy Rue d'Antibes (2e partie) ;
- Mise à disposition au sein du Grand parking de la Plage, d'une zone logistique camions lors des grands évènements ;

- le remplacement et l'ajout de caméras numériques (69 en tout) et de grands écrans vidéo (2024) ;
- la rénovation du niveau 0 du parking Suquet Forville ;
- l'intégration du service disque vert au sein de la direction du stationnement.

FAITS MARQUANTS

Inauguration du parking Lamy rue d'Antibes totalement rénové et modernisé.

Maintien d'une fréquentation élevée malgré les travaux environnants (Suquet Forville et Pantiero).

8 018 017 € HT de recettes, toujours en progression, pour les parkings en ouvrage.

1 475 540 transactions sur les horodateurs (dont 272 848 avec l'application Whoosh).

Nouveau parking Roubaud en cours de construction avec 374 places de stationnement sur 4 niveaux.

166 468 évènements traités par le centre de contrôle cannois.

PROJET

SERVICES MUTUALISÉS CACL

PROJET

Direction des systèmes d'information et de télécommunication 75

Direction des systèmes d'information géographique 76

DGST mutualisée :

- Direction administrative et financière 77
- Direction des projets urbains 78
- Pôle aménagements urbains & équipements publics 81
- Pôle aménagements urbains & équipements publics Service infrastructures maritimes et portuaires 84
- Direction générale adjointe des services techniques exploitation constructions 87
- Direction du parc roulant 88

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

SERVICE COMMUN

MISSIONS

Garant du bon fonctionnement des systèmes d'information de la collectivité, partenaire privilégié de la transformation digitale des services et force de proposition dans les domaines et services innovants, le service mutualisé des systèmes d'information et des télécommunications a pour missions de :

Maintenir et développer une infrastructure technique et applicative robuste permettant la mise en œuvre d'un système d'information performant et évolutif ;

Maîtriser les investissements et les coûts liés à l'exploitation des systèmes et des moyens matériels déployés (parc informatique et télécoms) ;

Conseiller et accompagner les métiers de la collectivité dans le cadre de leur utilisation quotidienne des systèmes et des données traitées ;

Innover et servir la transformation digitale de la collectivité et de ses métiers en pilotage de nouveaux projets au service du citoyen.

INDICATEURS

24
agents
7 femmes - 17 hommes

6 201
demandes de support informatique traitées

2 433
utilisateurs actifs à la Mairie de Cannes

149 Téraoctets
distribués
sur 140 sites

266
applications
dont 230 applications métiers

2 377
PC dont 600 dans les écoles, à la Faculté des métiers et en accès-libre

ACTIONS PHARES

Élaborer et mettre en œuvre un grand plan de remédiation des systèmes d'information :

- Audit général du système d'information ;
- Détermination et chiffrage des actions d'évolution (2,7 M€ dont 74 % à la charge de la Ville) ;
- Planification technique et budgétaire sur deux ans.

Mise en œuvre des premières actions en 2024, dont :

- Recours à des prestations d'expertise technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Lancement de recrutements pour repeupler la direction après plusieurs départs ;
- Déploiement de nouveaux dispositifs de sécurité ;
- Acquisition massive de matériels en vue du renouvellement des infrastructures (centres de données, sauvegarde, réseaux).

Faire évoluer les applications métiers

- Ouverture des flux COMEDEC entre communes pour la communication sécurisée des données de l'état civil ;
- Mise en service de la vente en ligne pour la location de chaises longues et parasols sur la plage en régie municipale ;
- Lancement du dispositif permettant la certification de l'identité numérique des citoyens ;
- Déploiement de la signature électronique pour les actes d'urbanisme.

FAITS MARQUANTS

Gestion des scrutins nationaux : déploiement d'un important dispositif informatique pour la saisie, le traitement et la présentation des résultats de trois scrutins.

Développement du numérique scolaire : poursuite du déploiement des écrans numériques interactifs de 75", soit 26 nouveaux écrans déployés dans six écoles élémentaires supplémentaires.

Actions en faveur de la cybersécurité : poursuite de la mise en œuvre du plan de sécurisation.

Transfert de la DSIT à la Mairie de Cannes : préparation du retour de la direction sous la responsabilité administrative de la Ville au 01 janvier 25, tout en conservant une mutualisation au profit de la CACL et du SICASIL.

Consolidation de l'encadrement de la direction : arrivée en septembre d'un nouveau directeur issu de la fonction publique territoriale bénéficiant d'une expérience significative sur un poste équivalent.

PROJET

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

MISSIONS

Le service commun des systèmes d'information géographique est le prestataire interne et externe unique concernant l'information géographique de la Mairie de Cannes et a pour missions de :

Réaliser et faire réaliser l'ensemble des travaux topographiques du domaine public et des propriétés communales pour les services municipaux ;

Acquérir, déployer, former et être en support des logiciels professionnels de ses domaines de compétences ;

Développer et diffuser l'information géographique au travers de sites web en accès interne et/ou grand public ;

Concevoir des documents cartographiques et échanger des fichiers de données au travers de partenariats et de conventions ;

Intégrer les évolutions technologiques et règlementaires en conseillant ses dirigeants et ses élus sur les impacts et les opportunités associées.

INDICATEURS

9
agents
3 femmes - 6 hommes

1
catalogue de services contenant plus de 30 services

73
demandes de travaux topographiques et bathymétriques

350
demandes des services

+ 40
applications cartographiques proposées aux services internes

400
licences logicielles et accès déployés

ACTIONS PHARES

Levé bathymétrique par drone marin autonome
La Ville de Cannes disposait depuis plus d'une dizaine d'années d'une embarcation semi-rigide équipée de différents capteurs permettant la mesure des profondeurs et la cartographie des fonds marins, et ce pour plusieurs finalités :

- Assurer la sécurité de navigation pour savoir si les embarcations peuvent accéder sans risque aux ports ou à proximité des côtes ;
- Surveiller l'évolution des fonds marins aux alentours d'ouvrages (digues, enrochements, etc.) ;
- Estimer les volumes de sédiments à draguer ou qui ont été dragués (ports, fleuves côtiers).

Après plus de dix ans d'utilisation, la Direction SIG a fait le choix de la modernité en s'équipant d'un drone marin autonome de surface. Plusieurs avantages à l'utilisation de ce type de matériel :

- Un encombrement limité et une facilité de déploiement (plus besoin de place de port), celui-ci est transportable dans un véhicule classique ;
- Un faible tirant d'eau, idéal pour un lever proche du rivage ou d'enrochements ;
- Une solution plus durable et plus écologique par l'utilisation de turbines électriques ;
- La possibilité d'automatiser des missions d'acquisition de données et de les reproduire ;
- Le peu d'entretien nécessaire (rinçage / révision annuelle) ;
- Le fait de n'avoir ni besoin de permis, ni besoin d'habilitation pour l'opérer ;
- Des risques limités (plus d'opérateur embarqué en mer).

Au vu des levés bathymétriques réalisés par la Direction SIG, cette solution innovante présente donc de nombreux avantages et permet également d'être plus efficient et d'améliorer la productivité des équipes.

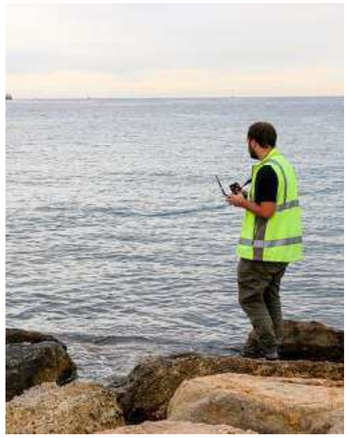

FAITS MARQUANTS

Création d'un observatoire pour le suivi du contrôle de l'espace public
Une opération d'ampleur a été lancée au printemps 2024 pour contrôler le domaine public et signaler d'éventuels désordres, dysfonctionnements, pour améliorer la vie des usagers. Les agents en charge de ces contrôles remontaient ces anomalies géolocalisées directement au travers d'une application depuis des smartphones. La Direction SIG a mis en place un outil de « reporting » permettant de suivre au jour le jour le type d'anomalies remontées, leur localisation, et le statut de traitement de celles-ci. Ce tableau de bord a permis aussi à la Direction de la Propreté Urbaine d'avoir une vision synthétique et consolidée au fur et à mesure de l'avancée du travail.

Application interactive sur le thème du 80e anniversaire de la Libération de Cannes
Le 24 août 1944, Cannes et ses habitants étaient libérés de l'Occupation ennemie. Pour célébrer ce 80e anniversaire et rendre hommage au sacrifice de ceux qui ont combattu pour notre liberté, la ville de Cannes a publié une série émouvante de podcasts qui raconte l'épopée de la Libération de Cannes et de ses héros, ainsi qu'une visite interactive de la ville pour mieux connaître l'histoire des résistants locaux et saluer leur mémoire. Cette visite interactive est disponible depuis le site cannes.com.

Contrôle d'ouvrages
la digue sous-marine des plages de la Croisette, la Villa Domergue, le cimetière du Grand Jas, divers murs de soutènement, et l'évolution du trait de côte, etc.

PROJET

DGST MUTUALISÉE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

MISSIONS

Piloter la préparation des séances du Conseil municipal (CM) pour la DGST : élaboration des projets de délibérations, conventions et pièces annexes, de décisions municipales, participation à la Commission consultative des services publics locaux et aux commissions des travaux et des finances ;

Suivre la consommation des autorisations de programme des grands projets (tableaux de pilotage financiers, états de consommation, etc.) ;

Valoriser les actions de la Mairie : élaboration de documents de présentation des projets et opérations, de dossiers de candidature aux prix et distinctions ;

Piloter la gestion des précontentieux en matière d'exécution des marchés publics (études juridiques, courriers aux entreprises) ainsi que les dossiers liés à l'exécution du contrat de concession ENEDIS ;

Piloter et coordonner les courriers DGST de la Ville de Cannes et de l'Agglomération Cannes Lérins (CACL), interface pour les marchés publics de la DGST, et les groupements de commandes avec les partenaires de la Ville notamment avec la CACL depuis la mutualisation des services techniques.

INDICATEURS

7
agents
6 femmes1 homme

43
délibérations adoptées

128
fiches projets
et opérations

22
tableaux de bord

150
Courriers

20
études juridiques

ACTIONS PHARES

Opex Capex
Poursuite de la démarche d'optimisation des effectifs au sein de la Direction.
Au total, depuis 2020, 605 000 € d'économies de fonctionnement ont été réalisés grâce à des réorganisations internes (modifications des grades lors des recrutements, suppression de postes en contrepartie d'une meilleure rémunération des agents).

Conclusion d'une convention avec l'éco-organisme CITEO pour lutter contre les déchets abandonnés
Citéo prendra en charge une partie des coûts liés à leur nettoiement afin de lutter contre ce fléau.

FAITS MARQUANTS

Pilotage de la préparation du CM pour la DGST - élaboration et validation de délibérations à forts enjeux juridiques et financiers pour la DGST, notamment :

- Autorisations de Programme (AP) :
  - Cannes, mieux partagée et solidaire - Plan écoles 6,5 M€ et travaux de l'école Maurice Alice 750 K€ ;
  - Réhabilitation Ferme GIAUME, Évolution AP 4 M€ ;
  - Extension du gymnase des Mûriers et création d'un club house - Évolution de l'AP 2,8 M€ ;
  - Création du Pôle d'Art Contemporain de Cannes à la Malmaison - Évolution de l'AP 10 M€.
- Optimisation des ressources : Préservation de la ressource en eau - Création d'une aire de lavage mutualisée sur le territoire de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins
- Conventions avec des partenaires :
  - Diagnostics canicule de bâtiments publics de la Ville de Cannes
  - Convention de partenariat entre la Ville de Cannes et le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ;
  - Risques liés aux canalisations de gaz - Convention de coopération avec G.R.D.F.

Rédaction de protocoles transactionnels
projets Budin, Zone de débarquement de l'île St Marguerite, ORTEC.

Valorisation des actions de la Mairie - dossiers de synthèse :
Conférence de rentrée de Monsieur le Maire (écoles, crèches), Plans fraîcheur, Églises, Squares, Pistes cyclables, Photovoltaïque, arbres, cimetières, etc.

Pilotage des contrats de concession et des relations avec les concessionnaires, ENEDIS, GRDF
Comités de pilotage, comités techniques, comités stratégiques. Elaboration des conventions et gestion de leur application (redevance R1 et R2), rapports annuels d'activité.

Réalisation d'études juridiques en lien avec l'exécution des marchés publics des opérations de la Ville de Cannes :
Étude des précontentieux et contentieux en matière d'exécution des marchés publics (Salle des fêtes, Chapelle de la Miséricorde, Bastide Rouge, Jacqueline de Romilly, les Allées de la Liberté, etc.).

Synthèse et suivi des contentieux et précontentieux de la DGST

Marchés publics de la DGST
Organisation des ouvertures de plis pour les marchés publics de la DGST jusqu'à 1 M€, contrôle de l'application de la clause d'insertion dans les marchés publics en lien avec le P.L.I.E. et rédaction des documents et sanctions afférentes en cas de non-respect. Application de pénalités.

Conception et alimentation de tableaux de bord et états de suivi.
Liste non exhaustive : Tableaux de suivi mensuel des chantiers sur le territoire communal, des projets de délibérations, des actes administratifs, des marchés en cours et des reconductions des marchés DGST, des fiches projets, des contentieux et des précontentieux, des courriers, de suivi des évolutions des Autorisations de Programme.

PROJET

DGST MUTUALISÉE - DIRECTION DES PROJETS URBAINS

MISSIONS

Piloter le suivi des projets structurants de la commune en construction neuve et rénovation ;

Embellir la ville par des aménagements urbains attractifs et une ambiance nocturne festive ;

Appréhender la ville comme lieu créateur de valeurs économiques et symboliques, d'interactions sociales à travers les usages et d'activités culturelles, intégrant bien sûr les exigences d'économie d'eau et d'énergie et de réduction des pollutions, pour favoriser et développer les potentiels d'urbanité.

INDICATEURS

8
agents
4 femmes - 4 hommes

27 M€
d'investissement mandatés (taux de mandatement Projets Urbains : 90 %)

ACTIONS PHARES

Inauguration d'une salle des fêtes multifonctionnelle à Cannes la Bocca

Ce projet, situé au n°2 avenue Pierre Poési, a pour objectif la mise à disposition d'une salle multifonctionnelle, à destination des familles et des associations qui manquent de lieux adaptés et accessibles pour des événements festifs. D'une surface totale de 630 m², les principales unités fonctionnelles sont :

- Salle pour banquets de 250 personnes : 330 m²;
- Hall d'entrée : 120 m² ;
- Office de réchauffage (frigos, réchauffage, point d'eau) : 26 m² ;
- Vestiaire : 30 m² ;
- Sanitaires (trois WC hommes, trois WC femmes) : 30 m² ;
- Loge gardien : 10 m² ;
- Rangements pour mobilier et équipement audio : 32 m².
- Sept caméras de vidéosurveillance pour sécuriser le site, en plus de la présence de gardiens.

Cette salle bénéficie également de places de stationnement à proximité, avec les parkings Coubertin (240 places à 400 mètres), du Grand Bleu (87 places à 400 mètres) et de la Ferme Giaume (25 places à 80 mètres). Par ailleurs, près de 800 m² d'espaces verts ont été créés aux abords du bâtiment, ainsi qu'un bassin de rétention d'eau d'une capacité de 200 m³.
Les travaux ont débuté en juin 2022. L'inauguration de la salle des fêtes s'est déroulée le 15 avril 2024.
Coût total de l'opération (démolition du bâtiment désaffecté et construction des nouveaux espaces) : 6,9 M€ TTC.

Marché Forville - restructuration du carreau et aménagement du toit Forville - création d'un jardin des senteurs et des saveurs

La municipalité souhaite renforcer l'attractivité du lieu, améliorer la lisibilité de l'offre, accentuer l'image provençale locale et élégante et diversifier les usages. C'est la raison pour laquelle il est envisagé d'ouvrir aux Cannois l'accès à la terrasse du marché Forville pour redonner vie à cet espace stratégique en créant notamment un jardin des senteurs et des saveurs.
Pour mener à bien ce projet, des études techniques et de conception, puis des sondages de sols et recherche des ferraillages, ont été nécessaires dès le mois de mai 2022. Ces investigations ont permis notamment de découvrir l'ancienne trame des puits de lumière, qui seront restaurés et sécurisés.
Dans le cadre de cette opération globale, il sera également prévu une modernisation du carreau, un ravalement des façades de l'ensemble du marché ainsi qu'une reprise des revêtements de la voirie périphérique jusqu'au pied des façades, en lien avec la requalification menée au bas du Suquet (rue du Dr Gazagnaire et place de la Petite Fabrique). Une passerelle en béton fibré ultra haute performance permettra d'accéder au jardin suspendu, en plus des quatre escaliers existants et de l'ascenseur rénové.
Enfin, la Place du Marché Forville, ainsi que la rue des Halles et la rue Louis Blanc, seront également traitées. La halle sera valorisée et réorganisée pour la redynamiser et renforcer son attractivité. Un marché d'AMO avec un groupement d'architectes et de bureaux d'études a également été signé en mai 2022, afin d'aider la maîtrise d'ouvrage dans les détails de conception pour ce projet hautement qualitatif.

En 2024 :

- Fin des travaux préalables sur les réseaux au mois de mars, démarrage des travaux de la halle en juin ;
- Installation du chapiteau sur les Allées avec déplacement de la moitié des commerçants non sédentaires.

Installation de la grue et des échafaudages, mise en place des bâches acoustiques et démarrage des travaux de démolition à l'intérieur du marché - Fin estimée de la 1re phase : fin 2025 (livraison estimée à fin 2027).
Estimation des travaux : 20 M€ TTC.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Réaménagement et embellissement de la Place Roubaud Nord

Cette opération intervient dans le cadre du réaménagement des espaces publics du centre de la Bocca. La phase 2 prévoit notamment la construction et l'installation :

- d'une grande halle qui accueillera le marché ;
- d'un bâtiment administratif glissé sous la même toiture, avec la Poste, la mairie annexe équipée d'une salle des mariages, un poste de polices municipale et nationale, un office du tourisme, un restaurant ;
- d'un parking public souterrain de 374 places ;
- la création de jardins, d'un square et de terrains de boules au Nord de la place Roubaud ;
- la réfection des rues Baloux, Honoré Soustelle et de la partie haute de la rue Monseigneur Jeancard.

En septembre 2023 : attribution des marchés et démarrage des travaux de fondation du parking souterrain.

Fin 2024 : il est à noter que l'ouverture au public, initialement programmée pour le mois de mars 2026, pourra se faire de manière anticipée au regard de l'avancement des travaux.

L'ouverture au public est programmée au mois de décembre 2025 (emménagement des services : fin 2026).

Estimation des travaux : 37 M€ TTC.

Opération de rénovation urbaine du quartier Sainte-Jeanne - Frayère (co-maitrise d'ouvrage avec l'Agglomération)

Le projet "Nouvelle Frayère", dont l'estimation du coût total des travaux est de 17 880 000 € TTC, est un projet de requalification urbaine du quartier populaire de l'Ouest cannois pour tendre vers un quartier plus accessible, pourvu d'espaces sportifs, culturels et de loisirs et amélioré avec des stationnements plus nombreux et mieux organisés, l'implantation de commerces en périphérie immédiate, de nouveaux services, médicaux, sociaux, publics, privés.

1/La Ville de Cannes a lancé un concours de maitrise d'œuvre, marché notifié le 16 décembre 2022.

Ce projet, dont l'estimation des travaux est de 11 160 000 € TTC portera sur la construction d'un bâtiment neuf « cœur de Frayère » composé notamment d'une médiathèque, d'un poste de Police municipale, d'une crèche, d'un pôle entrepreneurial, regroupant les activités du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et de la Mission Locale et d'une réhabilitation-extension des deux RDC et R+1 de deux tours de logements appartenant à Logirem (I et S) pour y implanter plusieurs équipements publics et de proximité, et réaliser le réaménagement et la rénovation les espaces publics attenants.

2/ En parallèle, la CACPL a lancé un concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse + pour le projet de rénovation urbaine « NPRU de la Nouvelle Frayère » à Cannes, périmètre « bâtiment Sports Santé ». Marché notifié le 3 janvier 2023.

Ce projet, dont l'estimation des travaux est de 6 720 000 € TTC, portera sur la construction d'un bâtiment « Sports Santé » regroupant les pôles santé-sports-loisirs-stationnement, comprenant deux salles destinées à la boxe et à la danse, un city stade en remplacement de l'actuel, un espace extérieur incluant une aire de fitness et de « street-workout ». Il sera construit sur l'emplacement actuel du parking du Grand Bleu, complété par un parking de 84 places en ouvrage et de neuf logements.

(Démarrage des travaux au printemps 2025 pour une durée de 18 mois environ)

Résidence Autonomie Saint-Louis

Poursuite de la construction d'une nouvelle résidence autonomie dans le quartier Saint-Louis, en remplacement des établissements « les Alizés » (40 logements) et « le Soleil Couchant » (49 logements) gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cet équipement proposera 96 logements - soit sept appartements supplémentaires - avec des surfaces 50 % plus grandes que celles actuellement occupées. Par ailleurs, 14 logements sociaux sont prévus pour y accueillir des policiers nationaux. Cette opération majeure s'inscrit dans la politique sociale de la municipalité en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées à faibles revenus et de la préservation de leur autonomie.

En 2023 : travaux d'infrastructures du parking + gros œuvre
La livraison est prévue pour le mois de mars 2025.

Le montant total de l'opération ainsi que la répartition financière entre CCAS/VDC/OPH est la suivante :

Opération Saint-Louis	total HT	total TTC	Répartition TTC		
			CCAS	VDC	OPH
			71%	20%	9%
Etudes, assistance à maitrise d'ouvrage, primes concours...	588 400 €	706 100 €	501 331 €	141 220 €	63 549 €
MGP	19 836 000 €	23 803 000 €	16 900 130 €	4 760 600 €	2 142 270 €
Révisions de prix estimées	1 983 600 €	2 380 300 €	1 690 013 €	476 060 €	214 227 €
Raccordements réseaux	117 500 €	141 000 €	100 110 €	28 200 €	12 690 €
Mobilier et autres aménagements	660 000 €	792 000 €	792 000 €		
Totaux	23 185 500 €	27 822 400 €	19 983 584 €	5 406 080 €	2 432 736 €

PROJET

FAITS MARQUANTS

Palais des Festivals et des Congrès
En 2023 : lancement d'études de marché de rénovation du Salon des Ambassadeurs et de la rue intérieure (structure centrale du palais). Ce site accueillant des congrès et des événements toute l'année, il n'est possible d'y intervenir pour effectuer des travaux que trois mois par an.

En 2024 : 28 marchés ont été lancés
- rue intérieure : études avant-projets (sommaires et détaillées) lancées à la fin de l'année
- Salon des Ambassadeurs : études avant-projets terminées

Réhabilitation de la Ferme Giaume
Datant du XIXème siècle, ce bâtiment fortement dégradé doit faire l'objet d'une réhabilitation, d'une part pour préserver l'édifice et d'autre part pour améliorer sa capacité d'accueil et sa fonctionnalité. Des fissures, repérées depuis plusieurs années sur les façades Nord et Sud et dans l'escalier central, ont des répercussions sur l'état des ouvrages situés à l'intérieur.

Dans ce but, afin de prévoir les dépenses liées aux études et prestations intellectuelles, aux travaux, aux équipements et aux prestations culturelles nécessaires à la réhabilitation de l'édifice, le Conseil Municipal a approuvé en 2019 une Autorisation de Programme d'études et de réhabilitation pour un montant de 4 000 000 € TTC.

Par ailleurs, la MJC Giaume bénéficie d'une autorisation d'occupation des lieux pour trois ans, par convention en date du 4 janvier 2022. L'association propose des activités sportives, culturelles et sociales tout au long de l'année pour tout type de public à Cannes La Bocca (occupations ponctuelles des espaces extérieurs par d'autres intervenants).

Afin de reloger les activités durant les travaux, des locaux modulaires seront installés avenue des Cigales devant un immeuble de l'Office Public de l'Habitat pendant 18 mois (180 m²).
Cette opération globale a été scindée en deux tranches de travaux en raison de son importance :
- Une tranche ferme, comprenant les actions urgentes relatives à la mise en sécurité du bâtiment et à la mise aux normes réglementaires ;
- Une tranche optionnelle, comprenant les aménagements nécessaires pour adapter le bâtiment aux besoins des usagers.

En 2024 : études de conception et lancement des marchés de travaux (démarrage des travaux en septembre 2025 pour une durée de 18 mois environ)

Bâtiments remarquables - établissement de schémas directeurs pour la Villa Rothschild, la Villa Domergue
La municipalité a entrepris depuis plusieurs années de préserver le patrimoine architectural dont elle est propriétaire, au sein duquel figurent notamment l'ensemble monumental de la Castre et la Villa Rothschild, respectivement classés au titre des monuments historiques en 1937 et 1991, ainsi que la Villa Domergue, inscrite en 1990. Ces trois ensembles, témoins du passé de Cannes, abritent aujourd'hui des activités culturelles et événementielles et devront à l'avenir pouvoir continuer à le faire tout en s'adaptant à de nouveaux besoins et de nouvelles contraintes.
Afin de recenser, planifier et programmer l'ensemble des travaux à mener sur chacun de ces ensembles, il est nécessaire d'élaborer des schémas directeurs, à l'instar de celui déjà réalisé pour le Fort Royal.

Deux sites sont concernés :
- La Villa Rothschild et son parc ;
- La Villa Domergue et son parc.

En 2024 : la phase de diagnostic a été effectuée pour les deux bâtiments.
Compte tenu des missions d'expertise et prestations d'études envisagées, coût estimé de l'opération avec travaux :
3 950 000 € TTC.

Achèvement de la requalification des Allées de la Liberté - Promenade de la Pantiero
Dans le prolongement des aménagements réalisés par la Mairie de Cannes en 2019, 2022 et 2023 sur le cour Felix Faure, l'esplanade des Allées et la place de Gaulle, la CACL a réalisé l'aménagement de la Promenade Pantiero de la gare routière jusqu'à la gare maritime. (phase 4).
Outre l'embellissement de la promenade, cette opération a permis l'aménagement d'un giratoire pour fluidifier la circulation automobile, la création d'un itinéraire cyclable sécurisé et la redistribution des espaces entre les différents modes de déplacement pour favoriser l'usage des transports collectifs.
Livrée à l'été 2024, cette opération s'élève à 8,2 M€ TTC, dont 500 K€ HT pour la Ville de Cannes (éclairage et bornes de sécurité).

Embellissement et requalification de la Croisette
Après l'élargissement des plages, la suppression de plages privées au profit d'une plus grande plage publique, l'harmonisation des établissements balnéaires et la restructuration de l'ensemble des réseaux souterrains humides, il reste à réaliser les travaux de requalification complète de la surface du boulevard de la Croisette, pour l'embellir, le rendre plus accessible, mieux le sécuriser, améliorer l'éclairage et renforcer la végétation.
La 1ère tranche de travaux devait porter sur la promenade Sud de la Croisette, entre les plages Macé et Zamenhof, avec un démarrage prévisionnel en fin d'année 2024 mais elle sera décalée à l'automne 2026. Cette décision s'explique par les mesures gouvernementales contenues dans le projet de loi de finances 2025 qui ponctionnent très fortement les finances communales et par des devis de travaux plus élevés que les estimations de l'appel d'offres, que la municipalité n'accepte pas. La municipalité relancera prochainement une procédure de mise en concurrence, avec le nouveau phasage. L'objectif est d'optimiser les coûts et de préserver les contribuables cannois, car le montant des offres reçues pour la première tranche des travaux de surface de la Croisette était nettement supérieur aux estimations initialement réalisées par le maître d'œuvre.

PROJET

DGST MUTUALISÉE - PÔLE AMÉNAGEMENTS URBAINS & ÉQUIPEMENTS PUBLICS

MISSIONS

La Direction du Pôle Aménagements Urbains & Equipements Publics compte 11 agents (10 femmes /1 homme) et est composée d'une cellule administrative et d'une cellule comptabilité/marchés publics assurant une fonction transversale de gestion administrative et financière au sein du pôle.

Le Pôle Aménagements urbains & Equipements publics comprend également :

- La Direction Voirie Réseaux Déplacements ;
- La Direction Projets Urbains ;
- Le service infrastructures maritimes et portuaires

La Direction Voirie Réseaux Déplacements regroupe les services Aménagement de Voirie, Equipements de Voirie, et Circulation et Régulation du Trafic pour :

- Embellir la ville par des aménagements urbains attractifs et une ambiance nocturne festive ;
- Sécuriser le domaine public et l'ensemble des modes de déplacement ;
- Développer le stationnement de proximité pour répondre aux besoins des particuliers et des commerçants ;
- Entretenir le patrimoine de voirie et les ouvrages d'art.

INDICATEURS

25
agents
5 femmes - 20 hommes

1,6 KM
de voirie rénovés

870 M
de pistes cyclables bidirectionnelles livrées

82
caméras de vidéoprotection supplémentaires dont 33 sur la voie publique et 49 à la Malmaison

40 %
du parc d'éclairage à leds

ACTIONS PHARES

Requalification des avenues François Tuby et Vercors
Axe structurant de Cannes Ouest, les avenues du Vercors et François Tuby se situent dans un secteur résidentiel et accueillent un trafic important. Des doléances exprimées par des riverains mettaient en avant la vitesse excessive des véhicules et l'insécurité des piétons. La Municipalité a donc engagé une opération de sécurisation et d'embellissement en 2024.

Les travaux achevés à l'automne 2024 ont consisté en :

- la réfection des revêtements ;
- l'apaisement de la circulation automobile ;
- la mise en sécurité et en accessibilité des traversées piétonnes ;
- la mise en accessibilité des quais bus ;
- le renouvellement du mobilier d'éclairage public ;
- l'enfouissement des réseaux ;
- le renforcement de la végétalisation des voies.

Montant des travaux : 800 K€ TTC.

Réfection de la rue Volta
La configuration du carrefour Volta-Alsace présentait un caractère accidentogène et dangereux pour les piétons.
Les travaux menés au printemps ont consisté en :

- la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs ;
- la mise en accessibilité des trottoirs ;
- l'adaptation de la géométrie du carrefour avec le Bd Alsace afin de réduire la longueur de traversée piétonne tout en préservant les girations des camions ;
- le renouvellement du réseau d'éclairage, vidéo et du mobilier d'éclairage.

Lors de cet aménagement, une zone d'espaces verts intégrant un nouveau procédé expérimental a été créée afin de préserver la ressource en eau.

Il s'agit d'une solution de végétalisation sans arrosage des espaces publics conçue par VERTUO. Ce porteur de projet a été révélé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Accélérateur de solutions-climat » lancé par l'Agglomération Cannes Lérins et TEDxCannes, lors de l'édition 2023. Un réservoir de stockage d'eau de pluie est intégré dans l'embase de la jardinière, ce qui permet aux plantes de pousser en autonomie.
Montant des travaux, avec espaces verts : 395 K€ TTC.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Expérimentation Intelligence Artificielle
La Direction de la Voirie a introduit l'IA dans la gestion des infrastructures routières de la commune. Le système Vialytics dont elle s'est dotée depuis un an permet de relever l'état des routes et des infrastructures simplement en conduisant son véhicule. À l'aide d'un smartphone qui prend une photo automatiquement tous les quatre mètres, une analyse par l'algorithme du système dresse un diagnostic complet de la voirie. Sur la plateforme web, il est alors possible de planifier et de gérer les interventions, et de garder un aperçu complet de toutes les routes et infrastructures de la commune.

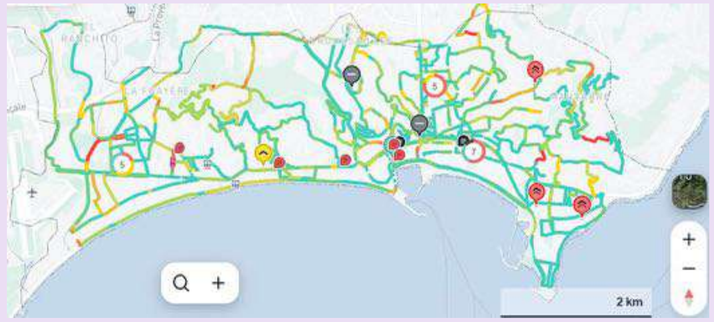

Réfection de la rue Allieis
Situé à proximité du marché Gambetta, la rue Allieis est une voie étroite à vocation piétonne. Cependant, les usages de cette rue (stationnement deux-roues, revêtements vétustes, manque d'éclairage) ne la rendaient pas attractive et généraient des situations conflictuelles avec les riverains et les commerçants des lieux. La Municipalité a souhaité engager des actions pour renforcer l'identité piétonne de la rue.

Les travaux menés à l'automne ont consisté en :
- la réfection des revêtements ;
- la mise en valeur du caractère piéton de cette rue avec un dallage spécifique ;
- la mise en place d'un dispositif visant à limiter la circulation des véhicules aux ayant-droits ainsi que la vitesse excessive des deux-roues ;
- le renouvellement du réseau d'éclairage, vidéo et du mobilier d'éclairage ;

Montant des travaux : 110 K€ TTC.

Réfection des revêtements de chaussée et trottoirs et aménagements ponctuels de sécurité routière
Dans le cadre du programme pluriannuel de modernisation des voies secondaires, d'autres voies du territoire communal ont fait l'objet d'une réfection de chaussées et de trottoirs, d'une mise en accessibilité des trottoirs et d'enfouissement des réseaux si nécessaire (entre autres) :
- avenue de Lyon ;
- avenue du Docteur Raymond Picaud (reprises ponctuelles de la chaussée) ;
- boulevard Eugène Tripet ;
- passage Leader ;
- boulevard de l'Estérel.

Réaménagement du boulevard Paillassou - sens descendant
Lors des travaux de construction de l'EHPAD (2021-2023) sur le site hospitalier des Broussailles, des stationnements longitudinaux avaient été mis en œuvre provisoirement pour répondre aux besoins de stationnement du secteur impacté par ces travaux. Durant cette période (2 ans), il a été observé que cette offre de stationnement profitait également aux riverains et commerçants du quartier Riou/Paillassou. Il a été décidé de pérenniser cette offre de stationnement et de réaliser les aménagements nécessaires pour éviter les conflits entre la piste cyclable existante et les véhicules en stationnement.

Les travaux ont consisté en :
- la création d'une piste cyclable sécurisée ;
- la plantation d'arbres ;
- la création de 47 places de stationnement.

Montant des travaux : 280 K€ TTC.

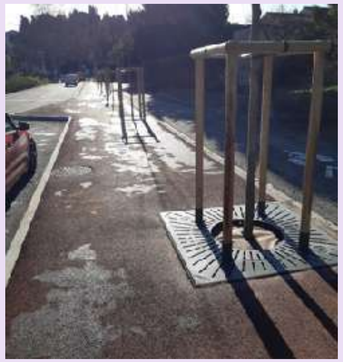

Requalification de l'avenue Saint-Jean
Une section de l'avenue Saint-Jean à hauteur du pont a été requalifiée afin de sécuriser le cheminement des piétons.
Cet aménagement a permis de :
- réduire la largeur de la chaussée et des traversées piétonnes ;
- réduire la vitesse des automobilistes ;
- d'agrandir les trottoirs ;
- rendre accessible les quais bus.

Montant des travaux : 145 k€ TTC.

Confortement du mur Brougham - zone 1
Les nombreux épisodes d'intempéries ont provoqué des désordres sur les talus rocheux du boulevard Brougham qui soutenaient la voirie. Une opération de confortement a été programmée sur les différentes zones touchées.

Des travaux ont ainsi été entrepris durant l'année 2024 pour la zone 1 :
- confortement de la tête de talus avec un mur de soutènement ;
- mise en place d'un filet de retenue pour prévenir les chutes éventuelles de pierres ;
- mise en place de grillage clouté en contre-bas du talus.

Montant des travaux : 500 K€ TTC.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Régulation trafic
Etude de modélisation du trafic via le logiciel VISSIM dans le cadre de projets de modification de circulation.
Ce logiciel de simulation de trafic multimodal permet de reproduire le comportement de l'ensemble des usagers, d'évaluer la faisabilité d'un projet et d'améliorer les performances des infrastructures. En 2024, cet outil a notamment été utilisé pour les réaménagements de la promenade Pantiero, des études de circulation pour des projets à venir de la rue Clemenceau et de l'avenue Pierre Poési, du boulevard de la Croisette, ainsi que pour diverses modifications de voirie notamment dans le cadre des travaux.

Mobilité Déplacements

- mise en place du schéma directeur de signalisation directionnelle et d'information locale quartiers : Centre-ville (entre rue d'Antibes et CVF), Bocca Ouest, Grasse/Riou/Petit Juas ;
- mise en place d'une signalisation règlementant le stationnement des poids-lourd boulevard du Rivage ;
- nouvelle signalétique des stations taxi de l'hôtel de ville et du casino (cube lumineux + totem) ;
- mise en place d'une signalisation pour le test de limitation de gabarit d'accès au centre-ville (panneaux) ;
- mise en place de sigles vélos pour un itinéraire cyclable depuis le giratoire Marnay vers l'allée des Gabians (inclue) ;
- nouvelle signalétique sur les pontons de l'ile Sainte-Marguerite + suivi du remplacement de la signalétique sur l'ile en collaboration avec l'ONF ;
- installation de rails vélo dans le passage Mimont pour faciliter l'accès à l'abri vélo depuis la gare (la capacité d'accueil de l'abri vélo a été augmentée par Gare et Connexion en octobre, 138 places) et pour améliorer la liaison cyclable entre le Nord et le Sud de la voie ferrée ;
- renforcement de la signalisation de limitation de gabarit pour le pont de l'Estérel ;
- matérialisation d'une piste cyclable entre le giratoire Marnay et le giratoire Romano et pose d'éco compteurs pour relier les pistes du littoral (Boccacabana) et du boulevard du Rivage.

Aménagement de sécurité afin d'apaiser la circulation et de sécuriser les déplacements des modes doux, notamment dans les secteurs suivants :

- Installation de nouveaux coussins berlinois rue Jean Jaurès, rue Jean Gras, avenue des Cigales ;
- Remplacement de 23 coussins berlinois lors d'une opération de contrôle de l'ensemble des coussins berlinois installés sur la commune ;
- Installation d'une glissière de sécurité bd Saint-Michel ;
- Extension de la zone 30 avenue de la Roubine ;
- Instauration d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h rue Forville ;
- Renforcement de la signalisation du passage piéton du bd Vautrin (à proximité rue Cirrode) par détection ;
- Matérialisation d'un cheminement piéton avec alternat de circulation avenue Jean de Noailles.

Eclairage public
La commune compte environ 15 500 points lumineux (fonctionnel + décoratif).
418 lanternes ont été remplacées cette année dans le cadre d'une rénovation de l'éclairage ou de différents projets de voirie, pour un meilleur éclairage, plus économique.
Aujourd'hui, 40 % du parc d'éclairage fonctionnel et décoratif est à leds.

Illuminations de fin d'année
L'ensemble des illuminations de Noël 2024 est identique à l'année passée (prochain renouvellement du marché en 2025) : mise en lumière des arbres du boulevard Carnot (guirlandes scintillantes), mise en place de décors dont les bulles de Noël et des sapins lumineux sur différents secteurs. Une centaine de projecteurs a été installé dans les rues du centre-ville pour créer une animation nocturne par la projection d'images au sol ainsi que sur les façades de certains bâtiments.

13 décors lumineux installés sur les candélabres de la rue des Etats Unis, un chalet vitrine (au lieu d'une bulle) sur la place de l'église à Ranguin, différents sujets lumineux installés sur le périmètre du marché de Noël, ainsi qu'une bulle géante de 8m de diamètre installée sous le kiosque à musique, composé d'un carrosse doré, de 14 automates, des sapins et autres peluches et accessoires, le tout agrémenté de guirlandes scintillantes.

Escaliers place Massuque
Le service Aménagement Voirie a également été saisi par la Direction des Affaires Juridiques pour intervenir dans la recherche d'infiltrations au sein du restaurant « Mal Assis » située sous les escaliers de la place Massuque. Cette opération a nécessité plusieurs interventions et contrôles entre les mois de décembre 2023 et 2024.

- réalisation de la purge de la jardinière et test à la fluorescéine pour détecter les infiltrations provenant de la jardinière (décembre 2023) ;
- réalisation d'investigations concernant le réseau d'eaux pluviales ;
- reprise de l'étanchéité au fond de la jardinière (mars 2024) ;
- réalisation d'un deuxième test à la fluorescéine pour confirmer l'étanchéité du fond de la jardinière (avril 2024) ;
- notification du restaurateur des infiltrations après pluies (mai 2024) ;
- démontage des marches des escaliers au-dessus de la cave (octobre 2024) ;
- reprise de la dalle béton et étanchéité des escaliers + parvis (octobre 2024) ;
- reconstruction des escaliers (octobre 2024) ;
- mise en terre et plantations dans la jardinière (novembre et décembre 2024) ;

PROJET

DGST MUTUALISÉE
PÔLE AMÉNAGEMENTS URBAINS & ÉQUIPEMENTS PUBLICS
SERVICE INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES

MISSIONS

Infrastructures maritimes :

Agir et gérer des opérations de travaux pour la protection du littoral et l'amélioration des ouvrages se situant sur le domaine public maritime ou portuaire (rénover et reconstruire des ouvrages) ;

Réaliser des projets nécessitant des études réglementaires au titre de la loi sur l'eau et assurer leur suivi dans le cadre des procédures menées par les services de l'État (enquêtes publiques, etc.) ;

Coordonner ces actions avec plusieurs acteurs dédiés à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO), la maîtrise d'œuvre (MOE), les services de l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL, direction départementale des territoires et de la mer - DDTM), et des services infrastructures portuaires.

Infrastructures portuaires :

Entretenir et sécuriser les ouvrages de protections des enceintes portuaires ;

Améliorer et embellir les ouvrages d'accostage sur les îles de Lérins ;

Protéger la biodiversité.

INDICATEURS

2
agents
1 femme - 1 homme

1,9 M€
pour le reprofilage et le réensablement des plages

265 000 €
pour l'entretien de la digue sous-marine

ACTIONS PHARES

Protéger le littoral et réensabler les plages

Reprofilage de l'ensemble des plages et apport de sable pour compenser les pertes dues aux coups de mer hivernaux.

Comme tous les ans, le réensablement des plages a été réalisé au printemps afin d'accueillir locaux et touristes pour l'été. Le littoral cannois d'une longueur totale de 15 kilomètres comporte 7,6 kilomètres de plages, dont 13 plages publiques, une en régie et 33 en concession.

Ce sable provient de carrières et est transporté par voie terrestre.

Reconstruction de la zone de débarquement sur l'île Sainte-Marguerite

La Mairie de Cannes a décidé de réaménager la zone de débarquement située sur l'île Sainte-Marguerite afin de garantir la stabilité des ouvrages d'accostage existants, de redonner un environnement adapté à cette zone d'accueil et de mettre en sécurité les usagers lors des opérations d'accostage, d'embarquement et de débarquement.

Les travaux ont démarré à l'automne 2021 et se sont déroulés sur trois saisons. Ils ont consisté en la démolition et reconstruction des pontons 1 et 2, du quai de débarquement des véhicules ainsi que du quai d'accueil. La dernière phase portant sur les travaux du quai d'accueil s'est déroulée d'octobre 2023 à mai 2024.
L'ensemble de la zone a été mise en service en juin 2024.
Montant total des travaux : 5 000 000 € TTC, dont 105 000 € en 2024

Travaux sur quai d'accueil :

Travaux réalisés :

PROJET

FAITS MARQUANTS

Lancement des travaux de confortement et de mise en valeur du port-abri de Saint-Honorat
Le port communal de Saint-Honorat, dit « port des Moines », construit en 1890, est un port abri offrant aux plaisanciers, tout au long de l'année, une halte de courte durée. Son débarcadère permet aussi l'approvisionnement de l'île Saint-Honorat. Cet ouvrage présente des désordres importants : fracturation du musoir, affouillements, cavités, dégradations sur les quais, éléments d'amarrage défectueux. Aussi, la Mairie de Cannes a engagé une opération de confortement et de mise en valeur des ouvrages de ce port.
Après l'obtention de toutes les autorisations administratives au cours de l'année 2024 (commission des sites, permis d'aménager, loi sur l'eau), un marché de travaux a été notifié le 19 novembre 2024. Les travaux sont prévus sur deux saisons, livraison finale pour mai 2026.
Montant des travaux : 1 500 000 € TTC.

Simulation des travaux projetés

Entretien de la digue sous-marine située à des profondeurs de -3.50 m au droit des plages de la Croisette
Cet ouvrage constitué de tubes en géotextile remplis de sable constitue un brise-lames permettant de protéger les plages contre les coups de mer et l'érosion. Chaque année, des opérations de nettoyage et de contrôle sont effectuées sur cet équipement. En 2024, trois géotubes ont été remplacés, 4 ont été réparés.
Coût des travaux : 265 000 € TTC.

Requalification du Ponton de la Darse - jetée Guillaume Apollinaire - Entretien et poursuite de l'installation de gradins
Cet ouvrage, situé boulevard du Midi-Louise Moreau à La Bocca, appartenant à l'État, était initialement utilisé pour la mise à l'eau des bateaux des anciens Chantiers de l'Estérel, qui ont cessé leur activité en 1989. Depuis cette date, l'équipement n'a plus été entretenu par son propriétaire et s'est lentement détérioré.

Aussi, par sécurité, son accès était interdit au public depuis 2008.
Après en avoir obtenu la gestion, la Mairie a engagé la rénovation du ponton afin d'en faire une magnifique promenade piétonne publique de 1 548 m² donnant sur la mer, sécurisée, couverte de bois de qualité, à destination des familles, des sportifs, des baigneurs et des pêcheurs à la ligne, devenant ainsi un prolongement naturel de la promenade BoccaCabana. Les travaux se sont achevés à l'été 2022 pour un coût de 4 000 000 € TTC.

En 2024, des opérations d'entretien des garde-corps ont été réalisées, de même que la dépose des gradins pour la période hivernale. Des gradins « flottants », dans le prolongement des gradins existants, ainsi que quatre bancs de forme « queue de baleine » ont été installés.

Travaux de reconstruction des pontons de la Croisette

a/ Pontons du Marriott, du Carlton et du Martinez
Une reconstruction des pontons permanents situés au droit des plages de la Croisette doit être programmée du fait des risques relevés lors des diagnostics de solidité réalisés en 2017 et de la durée de vie du confortement provisoire mis en place en 2018.
En 2017, des désordres importants étaient, en effet, relevés sur les pontons du Marriott, du Carlton et du Martinez, au droit des faces inférieures et latérales des poutres, chevêtres, dalles, poteaux béton, pieux et palplanches fortement corrodées en zone de marnage avec des pertes d'épaisseurs allant jusqu'à 45 % pour le ponton du Marriott et jusqu'à la perforation pour les pontons du Carlton et du Martinez.

Le montant global estimé de ces travaux, pour les trois pontons, est de **9 500 000 € TTC.** (Autorisation de Programme Ville de Cannes). Les travaux sont envisagés, pour le ponton Marriott en 2025/2026, et pour celui du Carlton en 2026/2027.
En 2024, les travaux de reconstruction du ponton du Martinez ont démarré dès le début du mois d'octobre, par les opérations de génie civil (palplanche, tablier, etc.). La fin du chantier est prévue pour le mois de mars 2025. Les travaux d'habillage esthétique (platelage, garde-corps, luminaires, portique) seront réalisés en avril 2025 par le délégataire de la plage Martinez.
Montant des travaux estimés pour le ponton Martinez : 1 715 000 € TTC.

b/ Ponton Macé
Les diagnostics réalisés sur le ponton Macé font état d'une forte corrosion, au musoir, des palplanches et des fers à béton ainsi que de la rupture de certains éléments de renfort. Les brisures présentes aux jonctions des plaques de la dalle de couverture laissent voir le mauvais état de la structure porteuse.
Du fait de son état de vétusté et des risques relevés, il était nécessaire de réaliser rapidement une réfection complète du ponton (palplanches, tablier et platelage). Cette opération-ci a débuté au dernier trimestre 2023, pour s'achever à la fin du mois de juin 2024.
Montant des travaux : 1 300 000 € TTC.

FAITS MARQUANTS

Travaux pour la protection du littoral et l'amélioration des ouvrages se situant sur le domaine public maritime ou portuaire.

- Réalisation d'un encorbellement sur le musoir du ponton de la plage du Carlton, au cours du mois de mai.
- Démolition de dalles au Mouré Rouge (restaurant et kiosques 1 et 2, dans le cadre du renouvellement de la concession des plages naturelles avec les services de l'État, au cours du mois de décembre).
- Amélioration et remise à niveau de la rampe d'accès à l'eau de l'Handiplage à Bijou plage au mois de mai.
- Réaménagement de la rampe de mise à l'eau du port Pointe Croisette au mois d'avril.

Diagnostic des ouvrages maritimes de l'île Sainte-Marguerite

Dans la continuité des travaux effectués sur la zone de débarquement de l'île Sainte-Marguerite, la Ville de Cannes souhaite mener une démarche globale pour la mise à niveau des autres ouvrages maritimes de l'île compris dans la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime entre l'État et la Ville de Cannes délivrée le 21 décembre 2021 par arrêté préfectoral n°2021-1274.
Aussi, la Mairie a lancé une consultation pour la réalisation d'un diagnostic complet des ouvrages et étudier pour les ouvrages le nécessitant les solutions d'amélioration et de confortement.

Montant : 120 K€ TTC.

Entretien du ponton 4 - île Sainte-Marguerite
Le ponton 4 situé au nord de l'île Sainte-Marguerite est destiné à l'accueil des plaisanciers. À la suite d'une corrosion importante des poutres des deux premières travées mettant en danger l'exploitation de ce ponton, des travaux d'urgence ont été menés avant la saison estivale pour remplacer ces deux travées.

Montant des travaux : 204 000 € TTC.

PROJET

DGST MUTUALISÉE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
EXPLOITATION CONSTRUCTIONS

MISSIONS

La DGAST Exploitation Constructions regroupe le service mutualisé Administratif et Comptable et, au sein de la direction Exploitation Bâtiments, les services mutualisés Energie, Etudes et Travaux, Bâtiments Communaux et Régie Voirie Signalisation pour :

- **Piloter** le suivi des projets neufs et de rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- **Réaliser** l'entretien, la maintenance et le renouvellement des installations techniques existantes des bâtiments de la commune et de la CACL ;
- **Gérer** les fluides des bâtiments de la commune et de la CACL ;
- **Réaliser** l'entretien de la signalisation, des équipements, de la voirie sur le domaine public ;

Ainsi que les directions, mutualisées, pour le Parc roulant, ou non mutualisées, de la Propreté urbaine et des Espaces verts, qui produisent leurs propres rapports dont les données ne sont pas incluses ci-après.

INDICATEURS

130
agents
17 femmes - 113 hommes

100
opérations bâtiment

5
opérations majeures pilotées par le service énergie

61
marchés publics

7 060
interventions réalisées par le service voirie signalisation

5 350
Interventions réalisées par le service bâtiments communaux

ACTIONS PHARES

Création du Centre d'art contemporain La Malmaison
Création du Centre d'Art La Malmaison dédié à des expositions temporaires consacrées à l'art contemporain et à l'art moderne.
Nouvelle organisation du lieu sur trois étages, intégrant :

- des espaces d'exposition ;
- une salle multimodale accueillant des conférences, activités artistiques, concerts et spectacles ;
- une librairie spécialisée dans l'art et la création contemporaine ;
- un espace réception attractif, face au panorama de la baie de Cannes.

Les travaux ont été réalisés entre juillet 2023 et décembre 2024 pour un montant total de 9 180 000 € TTC.

Restauration de la Chapelle de la Miséricorde
Restauration et embellissement de la Chapelle de la Miséricorde, dans le cadre du plan Églises, comprenant :

- la réfection de la charpente et de la couverture ;
- la restauration du portail d'entrée en pierre de taille ;
- la réfection des enduits intérieurs et extérieurs ;
- la restauration des boiseries murales et des menuiseries ;
- la restauration des sols intérieurs ;
- la mise aux normes de l'installation électrique ;
- la restauration du Maître-Autel ;
- la restauration de décors peints découverts dans le cœur de la chapelle pendant les travaux de maçonnerie.

Les travaux ont été réalisés entre janvier et novembre 2024 pour un montant total de 1 300 000 € TTC.

PROJET

FAITS MARQUANTS

Espace Budin : Réhabilitation du bâtiment autrefois affecté aux locaux de la « Bourse du Travail » situé rue du Docteur Budin. Les locaux, mis à disposition de la société Espot, seront destinés aux activités d'e-sport et de jeux vidéo/gaming, avec accueil du grand public et de la clientèle professionnelle, organisation, animation, et diffusion d'événements en ligne, et sur place. Les travaux ont démarré en mars 2024, pour un coût total estimé à 3 500 000 € TTC.

Les Gabians : Aménagement des services municipaux dans le bâtiment situé au 14 allée des Gabians à Cannes-la-Bocca. Les travaux ont été réalisés entre novembre 2023 et décembre 2024.

Plan écoles : Travaux réalisés durant l'été 2024 pour un montant total de 930 000 € TTC

- Maurice Alice 2 : Rénovation des classes et des couloirs (380 000 € TTC) ;
- Eugène Vial : Réfection du réfectoire (350 000 € TTC) ;
- Hélène Vagliano : réagencement des sanitaires extérieurs et création d'une salle multithématique (200 000 € TTC).

Création d'un bassin d'infiltration sur le site du Cannes Garden Tennis Club, composé de deux noues afin de mieux s'adapter à la topographie du terrain et d'intégrer les obligations réglementaires d'évacuation des eaux pluviales. Les travaux ont été réalisés entre mai et septembre 2024 pour un montant total de 325 000 € TTC.

Décret BACS (Building Automation and Control Systems) : Mise aux normes des tableaux électriques de la Mairie annexe, des crèches les P'tits Mousses et les Elfes, dans le cadre du décret BACS, visant à optimiser la performance énergétique des bâtiments par la mise en place d'une GTB (Gestion Technique de Bâtiment) et de sous-comptages. Le montant des travaux sur 2024 s'est élevé à 285 000 € TTC.

Organisation matérielle des élections européennes du 09/06/24, et **législatives** des 30/06 et 07/07/24 par le service des Bâtiments Communaux : montage et démontage des panneaux d'affichage et des 56 bureaux de vote, soit plus de 1600 heures de main-d'œuvre par scrutin, réalisées pendant les heures de service.

Remise en peinture des garde-corps de la couverture de la voie ferrée par le service Régie Voirie Signalisation, sur la section comprise entre le rond-point Maubert et le Boulevard de la République.

262 courriers envoyés et 5 161 opérations de mandatement.

DGST MUTUALISÉE
DIRECTION DU PARC ROULANT

MISSIONS

Gérer l'ensemble des véhicules du parc roulant et des entités annexes (CCAS, port Canto, CACL) : vélos, véhicules légers, poids lourds, engins spéciaux, etc. ;

Prévenir et optimiser l'utilisation des véhicules et matériels ;

Organiser et préparer les actions de renouvellement des véhicules et matériels, en particulier par des véhicules propres ;

Former et professionnaliser les agents de la Mairie de Cannes et de l'Agglomération Cannes Lérins par des formations généralistes ou plus spécifiques ;

Veiller aux obligations réglementaires (véhicules « propres », sécurité, transport du carburant, etc.).

INDICATEURS

20
agents
4 femmes - 16 hommes

111
véhicules respectueux de l'environnement

7
véhicules vendus pour un montant de 81 066€

30
autorisations de conduite dispensées à 60 agents

31
procédures traitées dans le cadre des Marchés Publics

5,65 %
d'économies réalisées sur le budget, soit 102 553€

ACTIONS PHARES

Cannes soucieuse de l'environnement :
Dans un souci constant de protection de l'environnement, de nouveaux véhicules à faible émission de CO2 ont été acquis :

- 7 scooters électriques ;
- 3 voitures hybrides.

Bornes électriques :
En lien avec l'acquisition de plus en plus de véhicules électriques, 12 bornes de recharge électrique supplémentaires ont été installées sur le site du garage municipal, portant leur nombre total à 18.

Sensibilisation à la propreté :
Le poisson et le dauphin pédagogique ont été exposés afin de sensibiliser le public lors de la semaine du Développement Durable.

Formation :
Une campagne de formation composée de sept sessions de 2 heures a été mise en place afin de familiariser les agents le souhaitant à la conduite des véhicules électriques. 15 agents en ont bénéficié.

FAITS MARQUANTS

Boîtes à clés supplémentaires :
Deux boîtes à clés supplémentaires ont été acquises et mises en service pour faciliter et optimiser l'utilisation des véhicules des services de la Propreté Urbaine et de la Police Municipale, portant ainsi à 63 % le nombre de véhicules en pool.

Amélioration des locaux :
L'amélioration des locaux et du site du Parc Roulant se poursuit, avec notamment la réfection interne de la toiture de l'atelier, la mise en place de ralentissements à l'entrée du site ainsi qu'aux embranchements principaux et le remplacement des éclairages par des ampoules LED à faible consommation d'énergie.

PROJET

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2024

MAIRIE DE CANNES

PROJET

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

MAIRIE DE CANNES - COMMUNICATION - MARS 2025 - PHOTOS DR